John Carter Brown
Library
Brown University

II 061

Андрей Яковлевъ
Москва 1862г.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ORDRE DE

CINCINNATUS,

OU

IMITATION

D'un Pamphlet ANGLO-AMÉRICAIN.

Par le COMTE *DE MIRABEAU.*

SUIVIES

De plusieurs Pièces relatives à cette Institution ;

D'une Lettre signée du Général WASHINGTON, accompagnée de Remarques par l'Auteur *François* ;

D'une Lettre de feu Monsieur TURGOT, Ministre d'Etat en *France*, au Docteur PRICE, sur les Législations *Américaines* ; & de la Traduction d'un Pamphlet du Docteur PRICE, intitulé : *Observations on the importance of the American Revolution, and the means of making it a benefit to the world* ; accompagnée de Réflexions & de Notes du Traducteur.

The glory of Soldiers cannot be completed without acting well the part of Citizens.

La gloire des Guerriers ne sauroit être complète, que lorsqu'ils savent remplir les devoirs des Citoyens.

Lettre circulaire aux Sociétés d'Etat de l'ordre des Cincinnati, signée du Général Washington.

A LONDRES,

Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-Yard ;

& chez C. R. HAKE, à Rotterdam.

M, DCC, LXXXV.

*Quelle que ſoit l'intelligence d'un Imprimeur étranger, il ſe gliſſe toujours des fautes eſſentielles dans les Livres François qui ſortent de ſes preſſes. On prie donc le Lecteur de jetter les yeux ſur l'*Errata, *où d'ailleurs il ſe trouve pluſieurs éclairciſſemens néceſſaires; de ſorte qu'il eſt preſque autant celui de l'Auteur, que celui de l'Imprimeur.*

AVIS.

JE n'ai jamais rien imprimé ſous un nom que mon Père a rendu difficile à porter. J'ai cru juſqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les premiers eſſais d'un homme jeune encore, & qui plus qu'un autre a beſoin de maturité.

J'aurois plus long-tems, & peut-être toujours fait de même; mais des circonſtances très-connues m'ayant forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier déſormais que des écrits avoués. On ne manqueroit pas, ſi je négligeois

cette précaution, de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteſte donc que tout ce qui déſormais ne portera pas mon nom, me ſera fauſſement attribué ; & j'eſpère que ceux qui m'honorent de leur haine, s'appercevront que pour avoir pris un tel engagement, je n'en ſerai pas plus timide.

L'inſtitution de l'Ordre de CINCINNATUS, à l'occaſion de laquelle l'écrit ſuivant a été compoſé, vient d'éprouver une aſſez grande révolution, dont nous rendrons un compte détaillé à la ſuite de cet ouvrage.

La Société des Cincinnati, inſtituée *héréditaire*, l'étoit encore, lorſque j'ai pris la plume. Les Af-

ſociés ont renoncé depuis à cette partie de leurs ſtatuts ; on le verra dans le *Poſtſcriptum*. Mais comme je crois y avoir démontré que les conſéquences de leur inſtitution ſont préciſément les mêmes ; que leur dignité continuera d'être héréditaire au moins dans l'opinion, véritable ſiège de la nobleſſe, & qu'en laiſſant ſubſiſter les Cincinnati, on ne ſauroit les empêcher d'être au moins perpétuels ; comme d'ailleurs la partie de cet ouvrage qui concerne l'hérédité contient peut-être quelques vérités neuves, ou dites d'une manière nouvelle, & des déductions importantes ; j'ai cru devoir laiſſer cet écrit dans l'ordre qui lui avoit été deſtiné avant l'abolition de l'hérédité, laquelle

ne change point l'état de la queſtion autant qu'on affectera de le croire.

Le titre de cet ouvrage n'eſt point une fraude officieuſe. Il a paru l'année paſſée à Philadelphie, chez *Robert Bell, in Third-ſtreet*, un pamphlet écrit en Anglois ſous ce titre : *Conſiderations on the ſociety or order of Cincinnati, lately inſtituted by the Major-Generals, Brigadier-Generals, and other officers of the American army, proving that it creates a race of hereditary Patricians or Nobility ; interſperſed with remarks on its conſequences to the freedom and happineſs of the Republic : addreſſed to the people of South-Carolina, and their repreſentatives : by Caſſius. Supposed to be written*

by Ædanus Burke, Eſquire, one of the Chief Juſtices of the State of South Carolina : Avec cette épigraphe, *Blow ye the trumpet in Zion.*

Ce pamphlet, peu ou point connu en Europe, contient en ſubſtance l'ouvrage que nous rendons public. Si je me ſuis permis de changer l'ordre des idées, d'élaguer des longueurs, de ſupprimer quelques détails relatifs à la Caroline Méridionale, qui m'ont paru trop particuliers à cet Etat pour ne pas faire digreſſion dans des obſervations générales ; c'eſt que je penſe, qu'à tranſporter dans notre langue des écrits étrangers, il faut les rendre les plus faciles à lire qu'il eſt poſſible. Or chaque langue & chaque nation

a des manières différentes d'arranger & d'énoncer ſes idées.

Au reſte, j'ai cru pouvoir me permettre, pour prix de mon travail, de m'abandonner à quelques-uns de mes mouvemens.

A Londres, 20 *Septembre*, 1784.

INTRODUCTION.

UNE Société compoſée des Généraux & des officiers ſupérieurs & inférieurs de l'Armée & de la Marine des Etats-unis de l'Amérique, s'eſt établie dans toutes les Provinces qui forment la Confédération Anglo-Américaine. Inſtituée ſous le nom de Société des Cincinnati, elle eſt déjà parvenue à un degré de maturité remarquable. Chaque jour apporte des forces impoſantes à cette Aſſociation héréditaire, perpétuelle & richement dotée, qui compte parmi ſes membres ce que l'Amérique a de plus diſtingué, & nommément l'illuſtre Waſhington.

Outre une Aſſemblée générale de la Société déjà combinée & convoquée, il exiſte dans chaque Etat une Aſſemblée particulière & ſubordonnée ; & ces dernières encore ſeront ſous-diviſées en autant de diſtricts que l'auront décrété les Sociétés particulières. L'Aſſemblée générale doit être convoquée

chaque année(1), & durer autant que les membres de la Société le jugeront néceſſaire.

Indépendemment de cette Aſſemblée annuelle, il s'en tiendra une extraordinaire au moins tous les trois ans. Les Aſſemblées particulières ou d'Etat auront lieu le quatre Juillet de chaque année, & plus ſouvent ſi les circonſtances le demandent.

Le Major Général Baron de Steuben eſt élu Grand-maître de la Société, ſous le titre plus modeſte de Préſident(2); & chaque Aſſemblée d'Etat, ainſi que l'Aſſemblée gé-

---

(1) Le premier Lundi du mois de Mai.

(2) C'eſt aujourd'hui le Général Waſhington, qui eſt Grand-maître de l'ordre : il en a donné lui-même avis à Monſieur de Rochambeau dans une lettre du 29 Octobre, 1783 ; & voici comment il parle dans cette lettre de l'inſtitution des Cincinnati. " Monſieur, les offi-
" ciers de l'armée Américaine, dans le deſſein de per-
" pétuer cette amitié mutuelle qui a été formée durant
" le tems du danger & de la détreſſe commune, & pour
" d'autres deſſeins mentionnés dans l'Inſtitution, ſe
" ſont avant leur ſéparation aſſociés dans une Société
" d'amis, ſous le nom de *Cincinnatus* ; & m'ayant ho-
" noré de l'office de leur *Préſident-Général*, c'eſt une
" partie de mon devoir bien agréable, de vous informer
" que la Société s'eſt fait l'honneur de vous conſi-
" dérer ainſi que les Généraux & les Colonels de l'ar-

nérale, aura ſon Préſident & ſes officiers(1). Les Sociétés d'Etat ſont tenues de communiquer annuellement entr'elles par des lettres circulaires. L'Aſſemblée générale doit être compoſée de ſes propres officiers, & des Repréſentans de chaque Société d'Etat au nombre de cinq(2), dont la dépenſe ſera à la charge de chaque Aſſemblée particulière.

Les Cincinnati portent une marque d'honneur, par laquelle ils ſont reconnus & diſtingués. C'eſt une médaille d'or en

---

" mée que vous commandiez en Amérique, comme " membres de la Société.

" Le Major l'Enfant, qui aura l'honneur de vous " remettre cette lettre, eſt chargé par la Société de " l'exécution de leurs ordres en *France*, & il eſt égale- " ment chargé de vous remettre une des premières " *marques* qui ſeront faites. Il l'eſt auſſi de vous " délivrer les *ordres* pour les Gentilshommes de votre " Armée ci-devant mentionnés, que je prends la " liberté de vous prier de leur préſenter au nom de la " Société. Auſſi-tôt que le Diplôme ſera fait, j'aurai " l'honneur de vous l'adreſſer.

(1) Préſident, Vice-Préſident, Secrétaire, Tréſorier, Vice-Tréſorier.

(2) Au plus.

forme d'aigle, avec une inſcription en exergue, & une autre au revers, faiſant alluſion à l'époque de l'inſtitution de l'Ordre, & au ſalut de la République opéré par ſes membres. Cette marque de diſtinction eſt ſuſpendue à un ruban bleu foncé & liſéré de blanc, ſymbole de l'union de l'Amérique avec la France. Chaque membre de la Société doit porter ce ruban & cette médaille, comme on porte en Europe les croix & autres marques de Chevalerie.

Déjà les Cincinnati ont conféré l'honneur & les prérogatives de leur ordre à l'Ambaſſadeur de France, à Mr. Gerard ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire de cette puiſſance ; aux Généraux François qui ſur terre & ſur mer ont combattu pour les Américains, aux Colonels de l'Armée employée dans le Continent, & même aux Capitaines de vaiſſeau des flottes Françoiſes. Ainſi le Gouvernement de France a permis à ſes ſujets ce ſigne d'adoption d'une République formée par une inſurrection de Colonies mécontentes.

Tel eſt en peu de mots l'objet des Conſidérations ſuivantes.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ORDRE DE

CINCINNATUS.

C'EST à la fin du dix-huitième ſiècle, au moment où l'Amérique ſembloit ouvrir un aſyle à l'eſpèce humaine; au moment où la révolution la plus étonnante, la ſeule peut-être qu'avoue la philoſophie, appelle tous les regards ſur l'autre Hémiſphere, que la Société des Cincinnati s'établit dans le Continent entier de l'Amérique régénérée; ſans que le Congrès qui repréſente & régit la Confédération Américaine, ſans qu'aucun des Etats-unis, ſans qu'aucun Corps dans ces Etats(1), y forme la

---

(1) Le Conſeil des *Cenſeurs* par exemple, créé par le quarante-ſeptième Article de la Conſtitution de Penſylvanie pour examiner ſi la Conſtitution a été conſervée dans toutes ſes parties ſans la moindre atteinte, devroit ſans doute s'occuper d'un établiſſement auſſi important que celui des Cin-

plus légère oppoſition ; ſans qu'aucun particulier oſe adreſſer à ſes Concitoyens la moindre obſervation(1) ſur cet ordre, d'un genre abſolument nouveau, qui doit infailliblement & bientôt changer la face du pays qui l'a vu naître.

Plus je réfléchis ſur cette Inſtitution, & ſur les ſuites politiques qu'elle aura inévitablement; plus je m'étonne que créée d'elle-même, profondément conçue, ſecrètement & rapidement éxécutée, ſe préſentant ſous une apparence à la fois hardie & douteuſe, elle n'excite pas l'attention générale. S'il étoit en moi d'enviſager un ſeul inſtant cet ordre avec indifférence ; ſi mon eſprit & la philoſophie du moment commandoient à ce point à mon cœur ; je ne pourrois pas m'empêcher de ſourire en voyant ces Américains, qui dans leurs Aſſemblées géné-

---

cinnati ; mais un Conſeil, qui ne s'aſſemble que tous les ſept ans, eſt peu propre à s'oppoſer ſubitement aux abus qui s'élèvent dans l'Etat, ou à réparer les torts faits à la conſtitution, & devient très-probablement un conſeil inutile.—Au reſte, voyez le Poſtſcriptum.

(1) L'Auteur Américain aſſure que cette Inſtitution n'eſt pas même l'objet des converſations particulières. *Yet that it ſhould have been ſo little attended to, that it is not even the ſubject of a private converſation* : ſeroit-ce imprévoyance ou terreur ?—Au reſte, voyez le Poſtſcriptum.

rales & particulières, déclament avec aigreur contre de petits maux, s'acharnent ſur les foibles reſtes d'un parti qui n'a plus d'importance, chaſſent avec fureur les *Tories*, laiſſer introduire chez eux, ſans même y regarder, un établiſſement qui doit avant peu miner la choſe publique, la Liberté, la Patrie ; ravir aux claſſes moyennes & inférieures toute influence, toute conſidération ; les vouer au mépris le moins déguiſé ; les réduire à la nullité la plus complète, & tout au plus au triſte privilège de murmurer quand il ne ſera plus tems de remédier au mal ..... biſarre imprévoyance d'une multitude inconſidérée !

Qu'eſt-ce en effet que l'ordre des Cincinnati ? A en juger par ſon apparence extérieure, & pour parler ainſi, par le Proſpectus qui en a circulé dans les Etats-unis ; l'ordre des Cincinnati " eſt une *Aſſociation*, une *Conſtitution*, une *Com-* " *binaiſon* des Généraux & des autres officiers " de l'Armée qui ont ſervi pendant trois an- " nées, ou qui ont été réformés par le Con- " grès, & qui ſe raſſemblent dans une Société " d'Amis, pour perpétuer la mémoire de la Ré- " volution, & de leur mutuel dévouement. " *Cette Société doit durer autant qu'eux-mêmes &* " *leur poſtérité mâle la plus reculée* ; & ſi celle-ci

" vient à manquer, AUTANT QUE LES BRANCHES
" COLLATÉRALES JUGÉES DIGNES D'ÊTRE MEM-
" BRES ET SOUTIENS DE l'ASSOCIATION. Son
" objet eſt de s'OCCUPER INCESSAMMENT A
" CONSERVER INTACTS LES DROITS LES PLUS
" ÉMINENS DE LA NATURE HUMAINE, pour
" laquelle ils ont combattu & verſé leur
" ſang; D'ÉTABLIR ET D'ENTRETENIR L'HON-
" NEUR NATIONAL ET L'UNION ENTRE LES
" ETATS RESPECTIFS; de rendre permanens
" l'affection cordiale, l'eſprit & l'amour fra-
" ternel parmi les officiers; & de répandre des
" bienfaits ſur ceux d'entr'eux & de leurs parens
" que le malheur pourroit réduire au beſoin."(1)

---

(1) *Aſſociation, Conſtitution, and Combination of the Generals, and other officers of the Army, who have ſerved three years, or were deranged by Congreſs, into a Society of Friends, to perpetuate the memory of the Revolution, and their own mutual friendſhip; to endure as long as they ſhall endure, or any of their eldeſt male-poſterity; and in failure thereof, the collateral branches who may be judged worthy of becoming its ſupporters and members: to attend inceſſantly to preſerve inviolate the exalted rights and liberties of human nature, for which they fought, and bled: to promote and cheriſh between the reſpective States, union and national honour: to render permanent, cordial affection, and the ſpirit of brotherly kindneſs among the officers: to extend acts of beneficence towards thoſe officers and their families who may unfortunately be under the neceſſity of receiving it.*

Chacun des Cincinnati avance un mois de ſa paie à cet effet ; & l'inſtitution eſt de telle nature qu'elle admet, pour groſſir ce fond, les dons des perſonnes même qui ne compoſent pas la ſociété.

Ainſi de même que les Députés repréſentans chaque Société d'Etat, forment, par une ſeule convocation, l'aſſemblée générale ou le congrès de cet ordre ; les fonds deſtinés pour un objet de charité ou de généroſité, auquel tous les Américains ſont appellés & admis à concourir, formeront un tréſor aux ordres de l'Aſſociation.(1)

---

(1) L'ordre des Cincinnati n'a pas même eſſayé de voiler ce projet ; car leur premier diplôme porte en termes exprès, que le mois de paie avancé par chaque officier *reſtera* POUR TOUJOURS *au profit de la dite Société ; les intérêts* SEULEMENT, *ſuivant ce qui ſera jugé néceſſaire, ſeront appropriés au ſoulagement des infortunés.* Ainſi la bienfaiſance annuelle & tant vantée des Cincinnati ſe reduit à $_2\frac{1}{40}$ de leur paie ; & le Capitaine qui avoit douze cens livres d'appointement y contribuera de cent ſols. On lit encore dans ce diplôme : *Il eſt probable que quelques perſonnes feront des donations à la Société générale dans le deſſein d'établir des fonds pour le ſecours des infortunés ; dans lequel cas ces donations ſeront placées dans les mains du Tréſorier général, & l'Aſſemblée générale diſpoſera ſuivant la néceſſité* SEULEMENT *de l'intérêt de ces fonds.*— Voyez le Poſtſcriptum.

Et pour compléter ſa conſiſtance & ſes forces, les Aſſociés ont ſtatué l'article ſuivant :

" COMME DANS TOUS LES TEMS, IL SE TROUVERA
" DANS LES ETATS RESPECTIFS DES HOMMES
" DISTINGUÉS PAR LEURS TALENS ET LEUR PA-
" TRIOTISME, DONT LES VUES LOUABLES AURONT
" LE MÊME BUT QUE LES CINCINNATI, ON AD-
" METTRA LES HOMMES DE CETTE RÉPUTATION
" COMME MEMBRES HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ
" PENDANT LEUR VIE SEULEMENT ; POURVU
" QUE LE NOMBRE DES MEMBRES HONORAIRES
" N'EXCÈDE PAS DANS LA PROPORTION D'UN
" CONTRE QUATRE CELUI DES OFFICIERS ET DE
" LEURS DESCENDANS.(1)

Cette politique profonde tend viſiblement à intéreſſer les Chefs de chaque Etat à l'Aſſociation, qui exclut ainſi tacitement les membres de la ſociété univerſelle, dont la pauvreté, (dans les Républiques même elle eſt la vraie roture,) éteindroit la conſidération, & enſeveliroit les

---

(1) *And as there will at all times be men in the reſpective States, eminent for their abilities and patriotiſm, whoſe views may be directed to the ſame laudable objects with thoſe of the Cincinnati ; it ſhall be a rule to admit ſuch characters as honorary members of the Society, for their own lives only ; provided that the number of the honorary members does not exceed a ratio of one to four, of the officers and their deſcendants.*

talens. Auſſi l'homme du peuple & de l'armée, le Général Waſhington, eſt-il déjà membre honoraire de l'ordre(1) qui, ſans doute pour rendre inattaquable ſon exiſtence, cherche des recrues & des appuis dans toutes les Monarchies de l'Europe. La circonſpection naturelle, qui paroît le caractère diſtinctif & la plus grande des qualités de cet homme célèbré, ne lui a permis la neutralité entre ſa Patrie & les Cincinnati, qu'auſſi long-tems que l'Aſſociation n'a point été formée. Le jour où l'adoption des membres honoraires a été votée, Waſhington, ſi grand quand il voulut redevenir un ſimple particulier, Waſhington, premier Citoyen & Bienfaiteur d'un peuple qu'il a rendu libre, a voulu ſe diſtinguer de ce peuple! Pourquoi n'a-t-il pas ſenti que ſon nom étoit au-deſſus de toute diſtinction? Héros de la Révolution qui briſoit les fers de la moitié du monde, comment n'a-t-il pas dédaigné l'honneur coupable, dangereux & vulgaire d'être le Héros d'un parti!

Si l'adoption honoraire des principaux hommes de l'Etat eſt une combinaiſon ſavante

---

(1) On a vu dans l'Introduction, note (2), que Waſhington étoit aujourd'hui Préſident de l'ordre; le Baron de Steuben n'étoit qu'un prête-nom.

& redoutable, on trouve la même profondeur de politique dans la proportion ſingulière que l'acte d'Aſſociation établit entre les honoraires & les autres membres de l'ordre. Les Cincinnati ont voulu que les Honoraires ne puſſent former au plus qu'un cinquième de leur corps : ils ont voulu maîtriſer le peuple par ceux qui ſeroient chargés du Gouvernement, & ſe réſerver le pouvoir de faire trembler ce Gouvernement par leur nombre & leur force militaire.

La force militaire a été l'unique objet de leur penſée, parce qu'elle étoit le grand moyen de leurs projets. C'eſt pour cela qu'ils ont réſervé l'hérédité aux ſeuls Militaires. Ils ſe ſont, en vrais légionnaires, permis d'être injuſtes envers leurs Co-opérateurs les plus diſtingués, que des devoirs non moins importans ont empêché de combattre ; ils ont jugé que la gloire de la tête devoit être ſubordonnée à celle du bras, & que les deſcendans(1) des . . . . . .

. . . . . .

ſuffiſamment honorés par une diſtinction paſ-

---

(1) Ils leur ont préféré juſqu'à ceux qui pour tout avantage devoient le jour aux officiers morts. " *En témoignage d'af-*
" *fection à la mémoire & à la poſtérité des officiers qui ſont*
" *morts au ſervice ; les aînés de leurs héritiers mâles auront le*
" *même droit de devenir membres que les enfans des membres*
" *actuels de la dite Société.*"

ſagère, devoient rentrer enſuite dans la claſſe vulgaire des Plébéiens.

Peut-être auſſi renonçoit-on à ces grands & ſages Citoyens, véritablement dignes de fonder des Etats; peut-être craignoit-on leur prévoyante ſageſſe.

Ce n'eſt pas, j'en ſuis convaincu, qu'une grande partie des officiers, qui n'ont point examiné de près l'eſprit & les conſéquences de leur ordre, n'agiſſent uniquement par des principes honorables de patriotiſme, d'amitié & d'humanité, qu'ils regardent comme baſe de leur union, pour ne pas dire de leur ligue.

Mais pluſieurs d'entr'eux, égalant en inſtruction & en talens les hommes les plus diſtingués de l'Amérique, il eſt bien difficile que quelques-uns n'aient pas jetté un regard plus perçant ſur une nouveauté ſi importante. Une telle inattention, un pareil aveuglement chez un peuple qui vient de conquérir ſa liberté, ne me paroiſſent pas dans la nature.

J'oſerai donc le dire, & le dire hardiment, aux yeux de l'Amérique & du monde; j'oſerai réveiller mes Concitoyens ſur ce grand objet; & peut-être je diſſiperai même l'illuſion de ceux

qui, ſans le ſavoir, renverſent la conſtitution de leur pays, & ſe rendent coupables d'un crime qu'ils ne ſoupçonnent pas. S'ils ſont encore dignes de la liberté qu'ils ont défendue, ils me remercieront de les détromper d'une erreur involontaire. Je le dirai donc.

L'Inſtitution de l'ordre des Cincinnati, telle que je viens de l'expoſer d'après leurs propres paroles, eſt la création d'un véritable Patriciat, & d'une nobleſſe militaire, qui ne tardera point à devenir une nobleſſe civile, & une Ariſtocratie d'autant plus dangereuſe, qu'étant héréditaire, elle s'accroîtra ſans ceſſe par le tems, & ſe fortifiera même par les préjugés qu'elle fera naître; qu'étant née hors de la Conſtitution & des Loix, les loix n'ont pas pourvu aux moyens de la réprimer, & qu'elle peſera ſans ceſſe ſur la Conſtitution dont elle ne fait point partie; juſqu'à ce que par des attaques tantôt ſourdes & tantôt ouvertes, elle s'y ſoit mêlée en s'y incorporant, ou qu'après l'avoir long-tems minée, elle l'ébranle à la fin, & la détruiſe.

Si l'on en doute, qu'on ouvre l'hiſtoire; & qu'on y cherche l'origine & le progrès de pareils établiſſemens. Voyez l'Ariſtocratie Romaine, qui cauſa tant de ravages. A-peine

trouverez-vous ſa ſource. Une ſociété d'hommes, vivans dans la plus grande ſimplicité, dont les fortunes étoient égales & preſque nulles, dont les propriétés foncières n'excédoient pas deux arpens, choiſit quelques vieillards pour magiſtrats. Ces vieillards n'eurent d'autre diſtinction que leur âge, leur expérience, & l'affection qu'on leur ſuppoſoit pour le peuple. Delà le nom de PÈRES *(Patres)* leur fut donné. Bientôt les deſcendans de ces hommes ſimples & ruſtiques ſe regardèrent comme diſtingués de leurs Concitoyens, élevèrent des prétentions, s'arrogèrent des prérogatives, formèrent des unions de familles à familles, les cimentèrent par des alliances excluſives :(1) & cette politique ſeule, ſans titre & ſans marque d'honneur, établit dans Rome un corps de

---

(1) *Hoc ipſum, ne connubium Patribus cum plebe eſſet, non Decemviri tulerunt paucis his annis, peſſimo exemplo publico, cum ſumma injuria plebis? An eſſe ulla major aut inſignior contumelia poteſt, quam partem civitatis, velut contaminatam, indignam connubio haberi? quid eſt aliud, quam exſilium intra eadem mœnia, quam relegationem pati? ne affinitatibus, ne propinquitatibus immiſceamur, caveat ; . . . . . id vos ſub legis ſuperbiſſima vincula conjicitis, qua dirimatis Societatem civilem, duas que ex una civitate faciatis. Cur non ſancitis ne vicinus patricio ſit plebeius? ne eodem itinere eat? ne idem convivium ineat? ne in foro eodem conſiſtat?* Tit. Liv. lib. IV.

nobleſſe ſi altéré de l'orgueil de dominer,(1) qu'après l'expulſion des Rois, le peuple ne gagna preſque rien à la Révolution, qui, pour la plus grande partie, étoit ſon ouvrage ; car les familles Patriciennes ayant réuni dans leurs mains la puiſſance du monarque & l'influence de la nobleſſe, chaque Patricien devint un Tarquin, & Rome n'eut pas plus qu'auparavant ſa liberté politique(2); avec cette différence, que la tyrannie réſida déſormais dans

---

(1) *Plebs vero dicitur in quâ gentes civium patriciæ non inſunt.* Telle eſt la définition du mot *plebs* qu'Aulugelle rapporte d'après Capiton.

(2) Le pouvoir des Conſuls étoit ſans bornes : mais les Patriciens n'avoient rien à craindre d'une autorité dont ils étoient arbitres ; les Plébéiens furent donc réduits à tout endurer. Valerius Publicola tenta en vain d'y remédier par la voie de l'appel au peuple, & celle de l'élection des Conſuls par centuries. Les Patriciens reſtèrent en poſſeſſion des honneurs, continuèrent à diſpoſer des terres, & réduiſirent les Plébéiens à n'être que les eſclaves de leur ambition & de leur avarice. Le peuple briſa ſon frein par la fuite ; mais comme il arrive toujours, il ſe jetta vers l'autre extrémité ; & les *comices des Tribus*, que les démagogues inſtitués ſous le nom de *Tribuns* établirent, partageant l'adminiſtration avec les *comices des Centuries*, la volonté du peuple prévalut dans les unes ; celle des grands dans les autres. Ce fut une ſource de troubles & de diviſions qui durèrent autant que la République, & qui ne ceſsèrent qu'alors que les Em-

un corps : & mille Tyrans ſont un fléau mille fois plus horrible & plus redoutable qu'un ſeul Tyran : car un Tyran peut être arrêté par ſon propre intérêt ; il a le frein du remords, ou celui de l'opinion publique ; mais un corps ne calcule rien, n'a jamais de remords, & ſe décerne à lui-même la gloire, lorſqu'il mérite le plus de honte.

C'eſt ainſi que s'éleva dans Rome le PATRICIAT ; & cette origine eſt auſſi inférieure à l'inſtitution des Cincinnati, que des chefs de bandits vivans de contribution & de pillage, qui bâtirent des cabanes ſur le ſol que Rome couvre aujourd'hui, étoient au-deſſous d'un corps de chefs illuſtres, tels que Waſhington, Green, Gates, Moultrie, Waynes & tant d'autres; à qui furent confiés la défenſe & les intérêts politiques d'une grande nation, avancée dans tous les arts de la guerre & de la paix, & tenant, dès le jour de ſa naiſſance politique, un rang diſtingué parmi les puiſſances de la terre. Si les Patriciens de Rome, aux premiers tems de la République,

---

pereurs eurent tout envahi en réuniſſant en eux l'autorité du Sénat & celle du peuple. C'eſt ainſi que le deſpotiſme impoſe ſilence aux partis en les dépouillant tous. Les beaux-eſprits ſeuls ſe font entendre alors & vantent la paix de la ſervitude.

peuvent être comparés à une foible ſource qui fut la mère d'un fleuve dévaſtateur; les Cincinnati ſont le fleuve même déjà formé, large, profond, & ménaçant.

La nobleſſe moderne de l'Europe, qu'étoit-elle dans ſon origine? Des chefs de guerriers féroces qui joignoient la barbarie de la victoire à celle des mœurs, dont les premiers titres furent l'uſurpation(6) & le brigandage, & qui ne fondèrent leur prééminence au-deſſus de leur nation que ſur le droit de commander qu'ils exerçoient dans les combats. Ainſi les champs de bataille furent le berceau de cette nobleſſe; rapport ſingulier, frappant, redoutable, avec l'ordre des Cincinnati!

C'eſt delà qu'eſt ſortie cette foule de Comtes, de Ducs, de Marquis qui ont inondé & ravagé l'Europe. Tous ces titres de la vanité humaine n'étoient dans les premiers tems que des

---

(6) Si nous en croyons Robertſon, pluſieurs de leurs titres ſemblables à ceux des Cincinnati furent de leur propre création. *One ſtep more completed their uſurpations, and rendered them unalienable. With an ambition no leſs enterpriſing, and more prepoſterous, they appropriated to themſelves titles of honor, as well as offices of power and truſt.* Hiſt. Cha. V. vol. i. p. 16.

titres militaires, qui marquoient les différens dégrés de commandement ; mais ces mêmes titres ſont devenus bientôt des diſtinctions & des privilèges éclatans dans l'ordre civil. Bientôt ils ont fondé cette féodalité barbare, qui, pendant des ſiècles, a avili le genre humain, a fait des nations entières des races d'eſclaves, & d'un petit nombre d'hommes des races de Tyrans.

Posteri ! Posteri ! vestra res agitur. Ce fut l'inſcription que l'on grava à Naples ſur une colonne après une éruption du Veſuve qui fit périr des milliers d'habitans. Et moi, je voudrois la graver ſur les ſymboles de l'ordre funeſte que l'on oſe inſtituer parmi nous.

Oui ; c'eſt cette nobleſſe de Barbares, prix du ſang, ouvrage de l'épée, fruit de la conquête, que les Cincinnati veulent établir dans leur pays, qu'ils n'ont cependant pas conquis, & qui leur avoit confié ſa défenſe ! Les diſtinctions Celtiques & Germaines, voilà l'héritage auquel ils prétendent ! Les honneurs que créèrent des Chefs de Sauvages, voilà ce qu'ambitionnent les Héros d'un peuple libre, & d'un ſiècle de lumières ! Ils uſurpent le Patriciat de la victoire ! ils l'uſurpent ; & dès le berceau de leur ordre, ils y mêlent le raffinement corrupteur que

le développement des idées féodales a introduit en Europe, les décorations, les ſymboles ! ſignes éternels de ralliement pour les factieux ! germe de vanité infecte pour une claſſe de Citoyens, & de ſubordination ſervile pour toutes les autres ! ſource intariſſable de corruption pour la nature humaine !

Si vous jettez les yeux ſur tous ces ordres de chevalerie que les Cincinnati prétendent imiter dans le nouveau monde, & dans le ſein d'une République, vous verrez que preſque par-tout des cauſes ou ridicules ou viles, ou ſuperſtitieuſes, les ont fait naître. J'en laiſſe les détails à l'hiſtoire ;(1) il me ſuffit d'en relever les effets.

---

(1) L'ordre de la Jarretière dut ſa création à l'amour reſpectueux d'Edouard III. pour la Comteſſe de Saliſburi. Celui de la Toiſon d'Or eut une ſource moins pure. Celui du Bain n'a pas une origine moins pitoyable. Le rêve d'un Prince d'Ecoſſe ſuperſtitieux donna lieu à l'ordre de St. André. On ſait la réputation de la ſociété ou confrairie pour laquelle fut inſtitué celui du St. Eſprit. Celui de St. Patrick nouvellement établi chez les Irlandois, qui ſemblent n'y pas voir un anneau de la chaîne qui les lie, a ſa ſource dans un conte de la légende fait par un prédicant fanatique. Perſonne ne ſoutiendra que la fantaiſie ou la ſuperſtition des hommes riches ou puiſſans qui donnèrent l'exiſtence à ces ordres, aient été une cauſe auſſi active que l'occaſion favorable qu'ont ſaiſie les auteurs de la Révolution Américaine,

Le mépris même qui devoit s'attacher à leur origine n'a pu empêcher l'orgueil & la miſérable vanité de l'homme de les embraſſer avidement. Ils ſont devenus un nouveau ſigne d'inégalité ; une nouvelle marque, qui, au gré du caprice, établit encore des rangs & des barrières dans les Etats, où la claſſe ordinaire des Citoyens eſt déjà ſurchargée & flétrie de tant de diſtinctions civiles. Ils ont créé des rangs juſque dans la nobleſſe, fondé un nouveau Patriciat dans le Patriciat, un nouvel orgueil dans l'orgueil, & de nouveaux moyens d'oppreſſion dans l'oppreſſion. Une partie de ces Patriciens ſi fiers, de ces deſcendans de guerriers, & d'anciens Tyrans du peuple, eſt devenue elle-même une eſpèce de peuple, par rapport à ceux de leur ordre que la faveur du Prince, le haſard, le bonheur de plaire, ou une obéiſſance ſervile aux caprices des Cours, ont décorés de ces ſignes impoſans.

& l'intention ſi viſible qu'ils manifeſtent. On ne pourroit leur comparer, & ce ſeroit encore avec infériorité que l'ordre militaire de S. Etienne de Toſcane,* qui fut le dernier effort contre la République de Florence, & le monument de ſa deſtruction.

* Inſtitué en 1561, par Côme de Medicis, premier Grand Duc de Toſcane, en mémoire de la bataille de Marciano, où ſuccomba le parti républicain.

Ces ſignes enfin ont rallié dans toute l'Europe autour des trônes de nouveaux inſtrumens de deſpotiſme, toujours prêts à aliéner les droits des nations pour l'eſpoir de leur vanité, & à vendre un peuple pour un ruban.(1)

Tel eſt le fatal pouvoir de l'opinion, & des petites paſſions humaines, que les marques les plus frivoles ont contribué à reſſerrer les chaînes des peuples, ont ennobli & payé la ſervitude des puiſſans, pour appeſantir encore la ſervitude du pauvre ; que la couleur même d'un ruban, la forme d'un cordon influent ſur le caractère & les diſpoſitions des eſprits, inſpirent aux uns plus de reſpect ou de baſſeſſe, aux autres plus d'orgueil, reculent les hommes à plus ou moins de diſtance, & ſemblent rendre viſible à l'œil cette inégalité factice que l'uſurpation & l'inſolence ont commencé d'abord par graver dans l'imagination du foible & de l'eſclave. Delà d'un bout de l'Europe à l'autre ce ſpectacle ſi répété, ſi indécent, ſi ſcandaleux, qui force l'honnête homme à baiſſer les yeux devant les ſignes d'honneur proſtitués à des hommes deſhonorés, tandis que celui qui les porte s'indigne

---

(1) Semblables à cette jeune Romaine qui ſous le règne de Romulus trahit ſa patrie pour des bracelets & des anneaux.

quelquefois contre la pudeur qui lui reſte, & frémit de rougir encore.

Voilà, n'en doutons point, les maux dont notre poſtérité eſt menacée, & dont le premier germe eſt dans l'imitation de cette dangereuſe inſtitution de l'Europe où la nobleſſe, compoſée dans l'origine d'une troupe d'oppreſſeurs ou d'aſſaſſins, s'eſt recrutée de concuſſionnaires, ou de voleurs publics.(1)

---

(1) C'eſt une ſingularité digne d'entrer dans l'hiſtoire du cœur humain, ou ſi l'on veut de la dégradation humaine, que parmi ceux qui ſeront le plus choqués de ces vérités, il y aura un grand nombre d'hommes dont les familles ſont plongées dans une obſcurité profonde. Mais ce qui eſt infiniment affligeant, c'eſt la baſſeſſe ou l'inconſéquence de quelques-uns de ceux qui cultivent les lettres, & qui, loin de regarder l'exercice de la raiſon & de la vertu comme la vraie & ſeule nobleſſe, fortifient autant qu'ils peuvent les préjugés abſurdes & barbares qui ont écraſé leurs pères, & qui les mutilent. Je ne parle pas ſeulement du ridicule ſérieux des éloges que prodiguent à de certains hommes les Poètes, les Orateurs, les Beaux-eſprits de tout genre, le tout pour être nés dans une palais plutôt que dans une maiſon, dans une maiſon plutôt que dans une cabane ; je parle des déclamations que prodiguent les Hiſtoriens, les Moraliſtes, même ſur les mésalliances ; & de la diſtance incommenſurable que de prétendus eſprits philoſophiques mettent non-ſeulement entre les diverſes claſſes des individus, mais entre les individus

En effet, ſi le *Patriciat*, ou une nobleſſe qui n'eſt fondée pour ainſi dire que ſur une diſtinc-

---

d'une même claſſe, entre les nobles & les ennoblis par exemple. Je liſois tout-à-l'heure dans un joli recueil de littérature légère, comme on dit

" D'un nom, rendu fameux en défendant l'Etat,
" La majeſté des ans relève encor l'éclat.
" Il n'en eſt pas ainſi d'un nom que la richeſſe
" Ennoblit lâchement au ſein de la molleſſe.
" Le tems ne confond point des noms ſi différens ;
" La gloire les ſépare, & les place à leurs rangs :
" *L'art transforme en cryſtal le ſable & la pouſſière ;*
" *Mais le ſeul diamant eſt fils de la lumière.*"

Pour moi, je ne vois dans ces deux ordres d'hommes ni *cryſtal* ni *diamant* ; ou plutôt je trouve, qu'en bonne morale, comme en ſaine phyſique, *diamant & cryſtal* ſont également *fils* du *ſable* & de *la pouſſière*. Je ne fais pas plus de cas, je l'avoue, des trente mille oppreſſeurs bardés de fer qui, la lance à la main, ont foulé ſous les pieds de leurs chevaux de bataille dix ou douze millions de Gaulois, que je n'eſtime les milliers de vampires calculateurs qui ont ſuccé par le tuyau d'une plume le ſang appauvri de vingt millions de François. Je vois ſeulement que les premiers, pour ſe perpétuer & ſe maintenir dans la poſſeſſion de leurs avantages, ſe ſont recrutés chez les ſeconds. J'obſerve que la férocité & l'orgueil ſe ſont emparés des rapines de l'avarice, & que l'union du pouvoir & de l'argent a réuni contre le peuple la dureté du conquérant barbare, & l'avide induſtrie du concuſſionnaire. Il m'eſt impoſſible de révérer le réſultat & le produit de ce noble mêlange. Je doute de tems en tems que ce ſoit-là ce

tinction abſtraite, a tant de pouvoir pour corrompre, pour inſpirer le deſir & faciliter les moyens de dominer, pour préparer de loin des eſclaves & des maîtres ; quelles ſeront donc les ſuites de ce même Patriciat, s'il joint à ſa prééminence une décoration extérieure & un ſigne public ?

L'homme met naturellement à tout de l'étiquette : il aſſocie ou ſubſtitue le ſigne à la choſe.

---

qu'il y a de plus reſpectable ſur la terre ; & en voyant que c'eſt au moins ce qu'il y a de plus reſpecté, je prends quelquefois pitié du genre humain ; & quelquefois auſſi je trouve qu'il mérite une partie de ſes malheurs par ſa baſſeſſe & ſa ſtupidité.—Ces idées ont quelque choſe de dur & de triſte, diront les Ecrivains à la mode avec la grace aimable & facile de leur eſprit—il ne s'agit pas de ſavoir ſi elles ſont dures ; mais ſi elles ſont juſtes, raiſonnables & honnêtes. Pour moi je trouve que, ſi on les rejette, la morale porte ſur des baſes un peu trop conventionnelles ; & ſur-tout je ne ſais plus ce que devient la morale politique. Il me ſemble que ces idées une fois repouſſées, la morale eſt beaucoup moins applicable à la politique que les mathématiques ne le ſont à la médecine ; & le vœu des honnêtes gens, des vrais amis du genre humain, ſeroit que la morale fût appliquée à la ſcience du Gouvernement avec le même ſuccès que l'algèbre l'a été à la Géométrie. C'eſt un rêve, dira t-on. D'abord je ſuis loin de le croire ; mais ſi c'eſt un rêve, qu'on ne me parle donc plus de morale, qu'on poſe hardiment le fait pour le droit. En un mot qu'on m'enchaîne ſans m'ennuyer, & ſans inſulter ma raiſon.

Le ſigne le ſubjugue tellement qu'il met plus d'importance à ſa conformité avec le formulaire établi, qu'aux ſentimens vrais, aux motifs honnêtes, aux actions utiles qui ne ſe montreroient que dans leur forme naturelle, qui dédaigneroient à la fois le menſonge d'un maintien commandé, & l'autre menſonge d'une hypocrite exagération. Delà les préjugés, la dépendance, l'imitation ſervile, l'uniformité de mœurs, d'opinions & d'habitudes, d'où ſuit toujours l'eſclavage.

Une fierté invincible ; un courage indomptable ; une liberté de principes & de penſées qui ne ſe ſoumette qu'à la raiſon ſeule, & qui repouſſe tout autre empire ; une indépendance qui ne cède ni aux peines de l'opinion ; plaiſirs très-décevans, peines très-poignantes dans l'âge des paſſions, parce que les paſſions s'en trouvent aidées ou contrariées : telle eſt l'ame d'un Républicain. Mourir plutôt que changer, telle eſt ſa deviſe. Il doit jurer à la nature, à la patrie, à lui-même, de reſter ſans avenir dans un préſent fâcheux, plutôt que de ramper un moment ; de fouler aux pieds tout ce qui contrarieroit ſes principes & ſes devoirs ; de tout ſacrifier pour eux, fortune, goûts, paſſions, & même la gloire ; de repouſſer toute protection déguiſée en amitié, de

n'appartenir qu'à celui qui lui appartiendra ; ſecours pour ſecours ; zèle pour zèle ; amitié pour amitié ; liberté, vertu, & patrie par-deſſus tout ; de montrer toujours ſon ſentiment par les mots ou par les faits ; de regarder comme illuſion quant à lui tout ce qui eſt hors de lui, tout ce qui eſt opinion étrangère, tout ce qui n'eſt pas une penſée de ſon eſprit, ou un ſentiment de ſon cœur ; de ne s'eſtimer que par la fermeté à maintenir ſes droits, & le reſpect pour ceux d'autrui ; en un mot d'être lui, de n'être que lui, de ne s'eſtimer que par lui .... Que peut avoir de commun un tel homme avec des ſignes, des formules, des diſtinctions, des ſupériorités de convention, des prérogatives de rang, des bienſéances ? Il ne peut qu'en être indigné & bleſſé, affoibli & corrompu.

Tout ſigne eſt redoutable, & produit un grand effet ſur l'imagination foible des hommes. C'eſt en frappant leurs yeux qu'on leur donne à ſon choix des paſſions. C'eſt par des ſignes que la religion, le fanatiſme, la ſouveraineté, la révolte, les factions commandent aux eſprits, entraînent des multitudes aveugles dont les ſens ſubjuguent la penſée. C'eſt par des ſignes qu'ont été preparées & produites pluſieurs révolutions dans les Etats, ſoit pour la liberté, ſoit

pour la tyrannie. Les ſignes raſſemblent en un inſtant ſous un même étendart des milliers d'hommes diſperſés, à qui tout à coup ils ordonnent de n'avoir qu'une volonté, qu'une ame & de ſe précipiter tous enſemble vers un même but.

Mais les ſignes ſont d'autant plus puiſſans qu'ils réveillent des idées plus ou moins nobles, plus ou moins capables de parler à l'imagination, & de remuer les ames. Ici, quelles ſont les idées jointes à l'inſtitution du ſigne ? Celles de combats & de victoires, de ſang verſé pour la patrie, de tyrans vaincus, de liberté publique protégée par des guerriers ! . . . . . .

Combien de pareilles idées manifeſtées par un ſigne préſent à tous les yeux, peuvent-elles influer ſur ceux qui ſeront ſans ceſſe rappellés par lui à leur propre gloire, ou à celle de leurs ancêtres, & ſur la claſſe commune des hommes que toute gloire éblouit & porte à une eſpèce de culte, quand même cette gloire ne ſeroit pas fondée ſur des bienfaits ! Je le demande : dans toutes les annales du monde, quelle nobleſſe à ſon origine eût jamais des titres auſſi éclatans ? Mais plus ces titres ont d'éclat, & plus j'ai droit de les redouter pour ma patrie ; plus ces ſignes ſont liés à de grandes idées, plus je dois craindre qu'ils ne fondent parmi nous un nouvel

ordre de Citoyens contraire à nos conſtitutions & à nos Loix.

Tout ce qui eſt ſigne, & qui peut tout à coup ſervir de ralliement à un grand nombre d'hommes, qui peut former un eſprit particulier dans l'eſprit général, qui peut ſéparer un certain nombre de Citoyens du corps des Citoyens, eſt bien plus redoutable par ſes effets dans une république que dans une monarchie, dont après tout l'eſclavage, plus ou moins malheureux, plus ou moins déguiſé, eſt le chef-d'œuvre & le but eternel (1).

Dans la Monarchie tout tend à l'élévation : dans la République, tout doit tendre à l'égalité. Dans la première il faut des rangs : dans la ſeconde, des vertus. Dans l'une, il eſt bon que les Citoyens ſoient diviſés en corps ; leur eſprit particulier ſupplée à l'eſprit général ; leur émulation, même en les diviſant, peut les rendre utiles, & ne peut être dangereuſe, parce qu'elle eſt comprimée de toutes parts du poids de l'autorité ſouveraine : dans l'autre, tout ce qui diviſe, ébranle ; tout ce qui ſort du niveau, pèſe ſur le reſte ; il ne faut qu'un corps, qu'un

(1) *Reges ſerva omnia, & ſubjecta imperio ſuo eſſe velint.* Tit. Liv. xxii. 54.

eſprit ; il faut que rien ne domine, & que tout ſoit également dominé ; que chaque citoyen ne voie au-deſſous de lui que le vice ; au-deſſus, que la loi.

Enfin les ſignes extérieurs de diſtinctions ſont naturaliſés dans la monarchie, & par cela même leur influence eſt moins dangereuſe. Là tout eſt pompe & décoration depuis le trône du Monarque & tous les rangs intermédiaires qui rempliſſent l'intervalle entre lui & le peuple, juſqu'au ſimple guerrier qui défend ou qui écraſe l'Etat. Mais tous ces ſignes qui diſtinguent ſont étrangers au Gouvernement & à l'eſprit républicain. La liberté a un coup-d'œil fier & ſuperbe que toute diſtinction bleſſe; elle veut que rien n'appelle ſes regards, & que tout ſe confonde devant eux ; elle ne voit même ces ſortes de ſignes qu'avec terreur. S'il n'y a qu'un ordre de Citoyens qui les porte, ſa terreur redouble. Pour ceſſer de les craindre, elle n'auroit qu'un moyen ; ce ſeroit de les avilir en les proſtituant. Mais ſi le corps ſolitaire qui oſe ainſi ſe diſtinguer eſt un corps de guerriers; alors tout eſt perdu ; la liberté ne reſtera pas long-tems dans des climats que de pareilles diſtinctions outragent.

Quoi ! dans les anciennes républiques, le guerrier qui avoit vaincu ſe hâtoit de ſe con-

fondre & de ſe mêler dane la foule des Citoyens! Il ſe hâtoit de faire diſparoître ſa gloire, & quittoit pour l'habit de la paix cet habit guerrier teint de ſon propre ſang, ou décoré du ſang des ennemis! Quoi! l'empire de la force même eſt allarmé des diſtinctions militaires! Sous le deſpotiſme légionnaire des Empereurs, les Héros des derniers ſiècles de Rome craignoient d'effaroucher par leurs victoires une tyrannie qui n'étoit fondée que ſur les armes; & en s'effaçant dans le nombre des eſclaves, ils tâchoient par leur modeſtie de ſe faire pardonner d'avoir vaincu! Quoi! au ſein de l'Angleterre dont nous venons à peine de ſecouer le joug, & qui devroit au moins nous inſtruire par ſes exemples, la liberté ombrageuſe croit devoir ſe défier des corps militaires! Elle les repouſſe du ſein de ſon île! elle affoiblit autant qu'elle le peut par ſes loix, & l'eſprit de ſa conſtitution, cette conſidération générale attachée dans le reſte de l'Europe à la profeſſion de guerrier! .... Et parmi nous; & dans un Etat qui ne vient que de naître; dans une république qui rappelle l'homme autant qu'elle le peut aux droits primitifs de la nature & de la liberté, dix mille guerriers, à l'inſtant où leur pays n'a plus beſoin de leur ſecours, comme s'ils n'avoient vaincu que pour eux & pour leur propre gloire, cherchent à devenir un corps ſubſiſtant, & pour ainſi dire im-

mortel dans l'Etat ! ſe créent ſans l'autorité des Loix une diſtinction héréditaire ! veulent être encore préſens juſques dans la dernière poſtérité ! commandent, pour ainſi dire, le reſpect & des hommages aux générations qui ne ſont pas encore nées ! oſent établir un ſigne commun à eux & à tous leurs deſcendans, pour ſe reconnoître & ſe rallier au premier ſignal d'un bout de l'Amérique à l'autre ! .....

Certes, ſi nous n'avions pas le droit d'eſtimer autant que nous le faiſons nos braves défenſeurs ; ſi nous ne penſions pas que dans une telle entrepriſe, ils n'ont été égarés que par l'erreur des grandes ames, l'enthouſiaſme, & l'illuſion de la gloire ; nous n'héſiterions pas à les dénoncer au nouveau monde & à ſa liberté naiſſante, comme ſes plus redoutables ennemis . . . Graces au ciel, ils aiment encore la liberté & la patrie, cette liberté qu'ils ont vengée, cette patrie qu'ils ont arrachée aux Tyrans. Mais nous ne pouvons être raſſurés par leurs ſentimens même & leurs vertus. Ces vertus ſeront-elles héréditaires dans leurs deſcendans, comme leurs décorations & leurs titres ? Ces vertus, que ſoutiennent en ce moment les regards des deux mondes attachés ſur elles, le fanatiſme heureux d'une grande révolution, le ſpectacle récent de la gloire, la

reconnoiſſance de tout un peuple, le ſouvenir profondement gravé des oppreſſions & des maux; des plaies encore ſanglantes & qui de long-tems ne ſeront pas fermées; l'orgueil même d'une conſcience généreuſe qui auroit trop à rougir de ſe démentir; ces vertus ne s'affoibliront-elles pas néceſſairement, par la diſtance des tems, par la corruption lente & inévitable des ſiècles, par la corruption bien plus rapide des richeſſes & du luxe, par le ſommeil d'une paix qui détend tous les reſſorts? Car on le ſait trop, le danger le plus grand pour les Républiques eſt peut-être de n'avoir plus de dangers à craindre. Réſiſteront-elles à la ſéduction du pouvoir, cette maladie éternelle de l'homme qui eſt bientôt fatigué d'obéir dès qu'il entrevoit des moyens de commander? De l'homme qui veut l'égalité, que toute égalité tourmente, & qui tend ſans ceſſe à s'en échapper? Ces vertus enfin réſiſteront-elles à l'aſcendant de l'inſtitution que nous oſons combattre? car chaque inſtitution a dans ſon eſprit même une force inſurmontable, tant pour le bien que pour le mal, ſelon qu'elle a été dirigée en naiſſant; une force que ſouvent on n'a pu prévoir dans ſon origine, qui ſe développe par dégrés, qui agit dans tous les inſtans, modifie les caractères, conduit ou prépare les évènemens; d'autant plus irréſiſtible que toute entière dans les cho-

ſes, elle eſt preſque toujours indépendante des perſonnes, & leur commande ou les entraîne ; ſans qu'elles ſe doutent quelquefois de ſon influence.

Ainſi dans Rome la prééminence accordée à quelques vieillards prépara les fureurs de l'Ariſtocratie, l'établiſſement du Tribunat, le choc éternel de la nobleſſe & du peuple, le droit de légiſlation donné a dix Magiſtrats, la tyrannie des Decemvirs, le droit de commander pluſieurs années de ſuite dans les provinces, la vénalité des armées qui n'eurent alors que des généraux, & n'eurent plus de patrie, & qui furent toujours prêtes à ſeconder les factions ſanguinaires. Enfin l'inſtitution d'un chef civil & militaire ſous le nom d'Empereur, qui ne fut après tout que le chef trop puiſſant d'une Ariſtocratie trop puiſſante(1), en paroiſſant rétablir l'ordre, renverſa la République la plus fortement conſtituée qui fût jamais, & prépara les tems les plus horribles dans l'hiſtoire des nations ;

---

(1) Les Empereurs Romains n'étoient point des Monarques ; ils étoient des Chefs revêtus des magiſtratures de l'ancienne République, & du Généralat des Armées ; c'eſt-à-dire qu'un Empereur étoit le premier des magiſtrats, aſſez puiſſant par la réunion de ſes emplois, & ſur-tout par la force militaire, pour opprimer & les particuliers & la nation.

ceux où la nature humaine épuiſa tout ce que la tyrannie peut oſer, tout ce que la ſervitude peut ſouffrir.

Telle eſt la force ſecrète des inſtitutions que rien ne peut arrêter, qui marche dans la nuit, mais d'un pas sûr, vers un but inévitable, & ſouvent ignoré de leurs fondateurs même. C'eſt cette force toute puiſſante qui dans l'inſtitution actuelle des Cincinnati nous prépare à leur inſu, & malgré leur volonté même ; (oui ; quand ils le voudroient ; ils ne pourroient pas s'y oppoſer à moins de ſe détruire) ; c'eſt elle qui nous prépare un Patriciat, une nobleſſe héréditaire ou perpétuelle ; c'eſt-à-dire le renverſement entier de notre conſtitution, & de nos loix ; car après avoir vu ce que cette inſtitution a de menaçant, ce qu'elle eſt dans ſon origine, ce qu'elle peut, ce qu'elle doit néceſſairement devenir, il eſt tems de la confronter avec notre conſtitution même, avec les principes qui ont préſidé à notre légiſlation.

Les Délégués, les Repréſentans, les Légiſlateurs des peuples d'Amérique ont pris pour baſe de leur inſurrection, de leurs travaux, de leurs prétentions, de leurs droits, de leur code, l'ÉGALITÉ. C'eſt à ce titre qu'ils ont réclamé

" *parmi les Puiſſances de la terre le rang & la place*
" *ſéparée auxquels ils ont droit, en vertu des Loix de*
" *la Nature, & de celles du Dieu de la nature*(1).
" Tous les Etats de la confédération ont déclaré
" dans leur pacte conſtitutif, que *les hommes*
" *ſont nés libres,* ÉGAUX(2); *qu'ils ont des droits*
" *naturels, eſſentiels, inaliénables,* dont ils ne peu-
" vent par aucun contrat priver ni dépouiller
" leur poſtérité; que tout gouvernement tire
" ſon droit du PEUPLE(3); qu'aucune autorité
" ne peut être exercée ſur le PEUPLE, que celle
" qui ſera émanée du PEUPLE, ou accordée par
" le PEUPLE(4); que les différens officiers du
" Gouvernement, revêtus d'une autorité quel-
" conque légiſlatrice, exécutrice ou judiciaire,
" *ſes magiſtrats, ſes chefs, ſont les mandataires, les*
" *ſubſtituts, les agens, les ſerviteurs du* PEUPLE(5),

---

(1) " Lorſque le cours des évènemens humains met un
" peuple dans la néceſſité de rompre les liens politiques
" qui l'uniſſoient à un autre peuple, & de prendre parmi
" les Puiſſances de la terre la placé ſéparée, & LE RANG
" D'ÉGALITÉ auxquels il a droit en vertu des Loix de la
" Nature, &c. &c.

(2) Conſtitution de Maſſachuſetts, Art. I. Penſylvanie, *ibid.* Virginie, *ibid.* &c.

(3) Conſtitution de Delaware, Art. I. Maryland, *ibid.* & toutes les conſtitutions des Etats-Unis.

(4) New-york, Art. I. & les autres Conſtitutions, *paſſim.*

(5) Maſſachuſetts, Art. V.

" ET LUI SONT COMPTABLES DANS TOUS LES
" TEMS(1); que le but de l'inſtitution du main-
" tien & de l'adminiſtration de tout gouverne-
" ment, (qui n'eſt, & ne peut être établi que
" pour l'avantage commun, pour la protection
" & la ſureté du PEUPLE, de la NATION, ou de la
" COMMUNAUTÉ, & non pour le profit ou l'in-
" térêt particulier *d'un ſeul homme, d'une famille,*
" ou d'un ASSEMBLAGE D'HOMMES qui ne ſont
" qu'une partie de cette COMMUNAUTÉ) (2) eſt
" d'aſſurer l'exiſtence du corps politique, de le
" protéger, & de procurer AUX INDIVIDUS QUI
" LE COMPOSENT la faculté de jouir en ſureté,
" & avec tranquillité, DE LEURS DROITS NATU-
" RELS; que tout corps politique eſt formé par
" une aſſociation volontaire d'individus OBLIGÉS
" LES UNS ENVERS LES AUTRES; enſuite d'un
" contrat ſocial, par lequel le PEUPLE ENTIER
" convient avec CHAQUE CITOYEN, & CHAQUE
" CITOYEN avec LE PEUPLE ENTIER, que tous
" ſeront gouvernés par certaines loix, D'UNE MA-
" NIÈRE UNIFORME (3), & pour L'AVANTAGE
" COMMUN (4); que LA JOUISSANCE PAR LE PEU-

---

(1) Virginie, Art. II. Penſylvanie, Art. IV.

(2) Conſtitution de Penſylvanie, Art. V.

(3) Virginie, Art. XVI.

(4) Maſſachuſetts, préambule de Penſylvanie, *ibid.*

" PLE DU DROIT DE PARTICIPER A LA LÉGISLA-
" TION EST LE FONDEMENT DE LA LIBERTÉ ET DE
" TOUT GOUVERNEMENT LIBRE, (1); que TOUT
" PEUPLE A DROIT DE CHANGER GOUVERNE-
" MENT, QUAND CES OBJETS NE SONT PAS REM-
" PLIS ; la doctrine de non-réſiſtance contre le
" pouvoir arbitraire & l'oppreſſion, étant ab-
" ſurde, ſervile, & deſtructive du bien & du
" bonheur du genre humain(2).

Tels ſont les principes généraux de la Confédération Américaine, littéralement traduits, & fidèlement extraits de leur légiſlation(3). J'ouvre le code des différens Etats, & je lis :

" LES PRIVILÈGES EXCLUSIFS SONT ODIEUX ET CONTRAIRES A L'ESPRIT D'UN GOUVERNEMENT LIBRE . . . . . ILS NE DOIVENT POINT ÊTRE SOUFFERTS(4).——AUCUN HOMME, NI AUCUNE

---

(1) Maryland, Art. V.

(2) Maryland, Art. IV. De Delaware, Art. V.

(3) Voyez *Conſtitutions des treize Etats-Unis de l'Amérique*, ouvrage imprimé & diſtribué à Paris avec permiſſion, & traduit par un Duc & Pair, qui, à la verité, eût été digne par ſa vertu d'être à Rome Tribun du peuple.

(4) Conſtitution de Maryland, Art. XXXIX.

COLLECTION D'HOMMES NE PEUVENT AVOIR DROIT A DES ÉMOLUMENS, OU A DES PRIVILÈGES DISTINCTS OU EXCLUSIFS (1).——POUR CONSERVER SON INDÉPENDANCE, TOUT HOMME (S'IL N'A PAS UN BIEN SUFFISANT) DOIT AVOIR QUELQUE PROFESSION OU QUELQUE MÉTIER, FAIRE QUELQUE COMMERCE, OU TENIR QUELQUE FERME QUI PUISSENT LE FAIRE SUBSISTER HONNÊTEMENT. IL NE PEUT DONC Y AVOIR NÉCESSITÉ NI UTILITÉ D'ÉTABLIR DES EMPLOIS LUCRATIFS, DONT LES EFFETS ORDINAIRES SONT DANS CEUX QUI LES POSSÈDENT OU QUI Y ASPIRENT, UNE DÉPENDANCE ET UNE SERVITUDE INDIGNES D'HOMMES LIBRES, ET DANS LE PEUPLE DES QUERELLES, DES FACTIONS, LA CORRUPTION ET LE DÉSORDRE(2).——LE CORPS LÉGISLATIF AURA SOIN DE DIMINUER LES PROFITS DE TOUT EMPLOI QUI DEVIENDRA ASSEZ LUCRATIF POUR ÉMOUVOIR LE DESIR, ET ATTIRER LA DEMANDE DE PLUSIEURS PERSONNES(3).——LES TITRES NE SONT PAR LEUR NATURE NI HÉRÉDITAIRES, NI TRANSMISSIBLES A DES ENFANS, A DES DESCENDANS, A DES PARENS; L'IDÉE D'UN HOMME NÉ MAGISTRAT, LÉGISLA-

---

(1) Conſtitution de la Caroline Septentrionale, Art. III.
(2) Conſtitution de Penſylvanie, Art. XXXVI.
(3) Conſtitution de Penſylvanie, Art. XXXVI.

TEUR OU JUGE ÉTANT ABSURDE ET CONTRE NATURE(1).—— L'ARISTOCRATIE NE SAUROIT ÊTRE QUE NUISIBLE(2).—— IL NE DOIT ÊTRE ACCORDÉ NI TITRES DE NOBLESSE, NI HONNEURS HÉRÉDITAIRES.(3)

Egalité naturelle : Egalité politique : Egalité civile. Telle eſt donc la doctrine des Légiſlateurs Américains (4). S'ils n'ont pas prévu la ſorte de conſpiration qui a produit l'ordre des Cincinnati, ils ont bien connu du moins la vanité ambitieuſe qui lui a donné naiſſance, & ſous tous les rapports ils ont voulu la proſcrire.

---

(1) Conſtitution de Maſſachuſetts, 1re partie, Art. V.

(2) Conſtitution de Penſylvanie, Art. XIX.

(3) Conſtitution de Maryland, Art. XL, & toutes les autres, *paſſim*.

(4) Leurs loix en préſentent une application continuelle, non-ſeulement en faveur des peuples qui ſe ſont donnés ces loix ; mais en faveur de tous les hommes indiſtinctement, & de ceux-là même que le deſpotiſme univerſel des nations, compoſées cependant de leurs frères, a juſqu'ici le plus impitoyablement dégradés & aſſervis. *Aucune perſonne importée d'Afrique dans cet Etat, ne ſera déſormais tenue en eſclavage ſous aucun prétexte ; & aucun eſclave Nègre, Indien ou Mulâtre, ne ſera amené dans cet Etat, de quelque partie du monde que ce ſoit, pour y être vendu* ; (conſtitution de Delaware, Art. 26) & dans le plan de gouvernement proviſoire

POINT DE PRIVILÈGES EXCLUSIFS, ILS SONT ODIEUX.—Quel privilège plus funeſte, plus contraire à l'eſprit des Républiques, que celui de la conſidération, de l'influence, du pouvoir ! quel privilège plus inique & plus redoutable que celui qui forme une aſſociation illégale, attribue des prérogatives inconſtitutionnelles, des marques d'honneur excluſives, & par lequel enfin, un corps de dix mille hommes des plus diſtingués de l'Amérique ſe trouve réuni !

L'IDÉE D'UN HOMME NÉ MAGISTRAT, LÉGISLATEUR, OU JUGE, EST ABSURDE ET CONTRE NATURE.—Celle d'un homme né protecteur de la patrie l'eſt davantage.

POINT D'EMPLOIS LUCRATIFS, POINT D'ÉMOLUMENS DISTINCTS.—Les diſtinctions, qui donnent les honneurs & le pouvoir ; avec lequel on a bientôt l'argent, tandis qu'avec l'argent

---

ſoire adopté par le Congrès pour les dix nouveaux Etats appellés *Territoire Occidental*, & formés dans les contrées entre le Lac des Bois & le confluent de l'Ohio & du Miſſiſſipi, on trouve l'article ſuivant : *Après l'année* 1800 *de l'ère chrétienne, il n'y aura ni eſclavage, ni ſervitude involontaire dans aucun des dits Etats, ſinon pour punition du crime que l'accuſé aura été dûment convaincu d'avoir commis en perſonne.*

dans les pays qui ne ſont point encore au dernier degré de corruption, on n'a pas toujours le pouvoir ; rompront plus ſurement l'égalité ; ils exciteront davantage la cupidité des guerriers que les emplois lucratifs.

POINT DE TITRES DE NOBLESSE : POINT D'HONNEURS HÉRÉDITAIRES . . . . . L'ARISTOCRATIE NE SAUROIT ÊTRE QUE NUISIBLE.—Nous avons démontré que l'inſtitution des Cincinnati ; c'eſt-à-dire l'aſſociation des Commandans militaires de l'Amérique, diſtingués par des ſervices éclatans, inveſtis du privilège excluſif de porter & de tranſmettre à leurs enfans le ſymbole & les prérogatives de l'ordre qu'ils ſe confèrent, & dans lequel ils admettent des frères d'armes étrangers, ſoumis à d'autres loix, à d'autres principes, à d'autres mœurs ; nous avons démontré qu'une telle union de Citoyens républicains égaux entr'eux, & qui ſe créent une ſupériorité réelle au-deſſus de leurs concitoyens, avec un ſigne de ralliement, quelques motifs qu'on lui ſuppoſe, de quelques beaux noms qu'on la décore, n'eſt en réalité, & ne peut être dans ſes conſéquences, que l'inſtitution d'un PATRICIAT HÉRÉDITAIRE, une création de nobleſſe pour les Cincinnati, pour leur poſtérité mâle, & à ſon défaut pour leurs branches collatérales.

Les Cincinnati ſont donc des NOBLES, des ARISTOCRATES, de vrais Patriciens, DES PAIRS DU ROYAUME : PARES REGNI.

Et ce ne ſont pas ſeulement les loix particulières de chaque Etat qui proſcrivent un ordre d'hommes & de choſes ſi contraire à l'égalité. Le ſixième article de la confédération générale, loi fondamentale de l'exiſtence politique des Etats Américains, porte en termes exprès:

LES ETATS-UNIS ASSEMBLÉS EN CONGRÈS, NI AUCUN D'EUX EN PARTICULIER, N'ACCORDERONT AUCUN TITRE DE NOBLESSE(1).

L'ordre des Cincinnati uſurpe donc & confère une nobleſſe qui n'eſt ni donnée ni accordée par la légiſlation ; il la confère en violant, & pour ainſi dire en défiant les loix du Congrès & des Etats, qui ſe ſont interdits cette liberté : il commence la guerre à ſon pays.

Et bien que cette inſtitution n'ait pas reçu, & ne puiſſe pas même recevoir quant à préſent

---

(1) *Nor ſhall the United States, in Congreſs aſſembled, nor any of them, grant any title of nobility.*

la ſanction de l'autorité légiſlative, elle n'en eſt que plus redoutable dans ſes conſéquences ; car ſi l'ordre de Cincinnatus eut été créé par le Congrès (1) ou par les Légiſlatures particulières des Etats-unis, il auroit renverſé la conſtitution ; mais il l'auroit fait d'une manière

---

(1) Le même Littérateur, dont nous avons pris la liberté de critiquer (note de la page 20) les vers avec d'autant plus de ſévérité que le trait ſur lequel tombe notre obſervation, eſt plus ſéduiſant par ſa forme ingénieuſe, a commis dans le même recueil une infidélité très-blamable. Il fait dire au *charlataniſme* :

" A l'Amérique Angloiſe encore un peu ſauvage,
" Je n'ai pu juſqu'ici faire accepter mes dons :
" Mais j'en espere davantage
" Depuis que le Congrès invente des cordons.

Non-ſeulement le Congrès n'a pas *inventé des cordons* ; mais tout annonce qu'il les réprouve très-ſévèrement. (Voyez au *Poſtſcriptum*, Obſerv. ſur la Lettre circ. la Note rélative à l'ordre de la di ine Providence). A ſuppoſer qu'un Poète puiſſe pour ſa commodité altérer à ce point les faits ; les notes qui ſuivent *le portrait hiſtorique du charlataniſme*, ne devoient-elles pas redreſſer cette erreur ? Celles des Poètes ſont rarement indifférentes. Ils vivent de vols ; mais ils vivent éternellement : l'avantage d'employer des formes qui n'appartiennent qu'à eux, & dès formules harmonieuſes qui ſéduiſent tous les hommes & qui repouſſent les détails toujours fautifs pour ne préſenter que des réſultats, leur aſſure l'immortalité. Il eſt permis de douter que *l'Eſprit des Loix*

légale, & nous ſaurions tous du moins ce que ſeroient des Comtes, des Ducs, des Pairs Cincinnati qui auroient reçu la ſanction du Congrès ; nous fixerions leur exiſtence ; nous déterminerions l'étendue de leur privilège excluſif & de leur influence. Mais les Cincinnati ſe ſont créés eux-mêmes : ſemblables à ces deſpotes qui ne relèvent que de leur volonté & de leur épée, ils étoient guerriers, & ils n'ont admis aucunes bornes à leurs prétentions ; ils n'ont rien voulu devoir qu'aux conditions ambitieuſes qu'eux-mêmes ſe ſont impoſées, & à l'exiſtence qu'ils ſe ſont formée pour eux & pour leur poſtérité.

Créés par une infraction formelle à une loi générale de l'union, pourvu qu'ils exiſtent ils n'ont pas beſoin de la ſanction des loix pour augmenter leur conſiſtance. Le courage & la fermeté ne peuvent leur manquer ; s'ils réſiſtent avec perſévérance à la molle oppoſition qu'ils pourront rencontrer ; s'ils perſuadent que leur inſtitution n'eſt tout au plus qu'une décoration flatteuſe & de nulle importance (c'eſt ainſi que

---

ſurvive aux belles Epitres d'Horace, ou même à ſes jolies Odes. Il faut donc relever toute erreur morale & tout menſonge hiſtorique accrédité par les poètes.

juge le vulgaire); s'ils ont la patience, l'adreſſe, la ſubtilité, la ſoupleſſe néceſſaires pour cacher leurs profonds deſſeins ſous le titre pieux & l'intéreſſant prétexte de la levée d'un fond de charité, de manière à ſe laiſſer tolérer ſeulement pendant quelques années; ſi même par une déférence purement politique, ils conſentent ou ſont conſtraints à modifier l'inſtitution dont ils ont fondé la perpétuité avec une adreſſe prodigieuſe; ils pourront bientôt braver impunément les contradicteurs; car la moindre partie n'en peut être ſoufferte ſans rendre une ſorte de vie à ſa totalité. Si l'on accorde aux Cincinnati qu'ils ont pu ſe diſtinguer de leurs Concitoyens; ſi l'on conſent qu'ils en ſoient diſtingués même à terme, & qu'ils forment un corps pour quelques inſtans, même dans de ſimples vues de bienfaiſance; ce ſera récompenſer la violation des loix de la République & ſanctionner une mauvaiſe action qui mériteroit bien plutôt d'être punie: on ne pourra empêcher qu'il n'en réſulte pour la poſtérité des Cincinnati un titre d'honneur héréditaire. La médaille que leurs deſcendans n'oſeront pas porter, mais qu'ils conſerveront dans le tréſor particulier de leur famille, leur tranſmettra à perpétuité un ſentiment d'orgueil qui s'oppoſera aux

alliances de ces familles avec celles de leurs concitoyens, égales & peut-être ſupérieures en mérite; mais qui du tems de la Révolution n'auront pas eu le bonheur d'avoir des membres dans le corps des officiers. Ces ſortes d'inégalités fondées ſur une vanité puérile, qui mettent obſtacle au cours naturel de l'amour honnête; qui font ſéparer des individus que le ciel ſembloit avoir formés l'un pour l'autre, & qui ne peuvent trouver dans une autre alliance un bonheur égal à celui qu'ils ſe ſeroient procuré, ſont un des maux les plus cruels dont l'Europe eſt affligée, & qui par des mariages mal aſſortis au phyſique & au moral y détériore les races, ſur-tout les races les plus illuſtres, punies & non pas corrigées par-là de leur propre orgueil. Les mêmes cauſes auront les mêmes effets. La génération ſuivante des Cincinnati ſera auſſi enivrée de la prééminence de ſon ſang; le Patriciat ſera auſſi profondément enraciné dans chaque famille puiſſante, & imprimé dans notre gouvernement, qu'aucun autre ordre de nobleſſe peut l'être dans les monarchies de l'Europe. Une ambition vive & enflammée, l'avidité du pouvoir, l'orgueil exalté ont ſemé ce grand arbre dont les branche osmbrageront la tyrannie. Il eſt de l'eſprit de la Nobleſſe, de

ſe regarder comme compoſant ſeule la Société. En moins d'un ſiècle l'inſtitution qui trace une ligne de ſéparation entre les deſcendans des Cincinnati & leurs concitoyens, occaſionnera une telle inégalité que le pays, qui ne contient aujourd'hui que des Citoyens égaux aux yeux de la conſtitution & des loix, ſera compoſé de deux ſortes d'hommes; DES PATRICIENS: DES PLÉBÉIENS.

Tel eſt le réſultat naturel, imminent, infaillible d'un établiſſement dont l'origine ſoudaine eſt ſi oppoſée aux principes républicains qu'il nous offre les plus triſtes préſages. Créer une nobleſſe, violer & par conſéquent détruire notre conſtitution, au moment même où nous nous élançons dans le monde ſur les aîles de la liberté; c'eſt faire de cette liberté, à laquelle le ciel nous a permis d'atteindre, une profanation criminelle & qui tient du ſacrilège; c'eſt tourner à notre ruine les bénédictions de la providence.

Non; je ne me fais point illuſion. Tout concourt à établir, à fonder la force de cette Aſſociation.

LE NOMBRE DES ASSOCIÉS—Il eſt d'à peu près

dix mille en ce moment (1), & l'ordre annonce hautement le projet d'adopter tous ceux qui ſeront diſtingués par *leurs talens* & *leur réputation*; c'eſt-à-dire tous ceux à qui leurs places, leur conſidération, ou tout autre motif donneront un crédit utile à l'ordre. Si chacun d'eux par ſon influence perſonnelle ſe fait ſeulement trois partiſans qui adhèrent à ſes intérêts, à ſes ſentimens, à ſes opinions (il eſt peu de calcul moins éxagéré) un corps de quarante mille hommes d'élite que chaque génération augmentera s'élève ſoudainement. Eh! qui dans l'Etat n'en recevra pas la loi?

La force militaire—Qui de toutes eſt la plus redoutable pour l'égalité. Nombreux, aguerris, connoiſſans par état toutes les facilités que préſente leur pays pour l'attaque ou la défenſe, & juſqu'aux qualités perſonnelles des compagnons d'armes qu'ils ont commandés; ſupérieurs au reſte de leurs concitoyens; ſupérieurs aux loix même que leur exiſtence inſulte, & dont elle atteſte l'impuiſſance, qu'auront-ils à ména-

---

(1) Comme on pourroit croire en Europe ce calcul exagéré, je cite l'autorité Anglo-Américaine. "*For the number of the Peers of the order, reckoning honorary members,* (.....) *cannot be far ſhort of ten thouſand.*"

ger ces guerriers, & que ménageront-ils ? Le pouvoir & l'influence des différens corps de la République, des différentes portions de la Légiſlature, augmenteront & diminueront à leur gré. Si quelque chef ambitieux, ſi quelque faction puiſſante menace la liberté des communes ; ſi le Cóngrès lui-même dans quelque circonſtance politique qu'il eſt non-ſeulement poſſible, mais facile de prévoir, ſe trouve avoir à ſa diſpoſition un revenu, une flotte, une armée & veut attenter à nos libertés ; les Cincinnati prendront-ils un autre parti que celui qui conviendra le mieux à leur ordre armé ? Et leur poids n'emportera-t-il pas la balance ?

La considération——Néceſſairement attachée à de grands ſervices rendus à l'état ; à de grands ſouvenirs, à des actions éclatantes, éxagérées par l'orgueil national & le penchant des hommes pour le merveilleux ; force qu'il eſt impoſſible de calculer, & qui de la reconnoiſſance & de la gloire peut faire des inſtrumens de ſervitude & de tyrannie.

L'hérédité——Qui éterniſe ce danger, qui l'augmente même de génération en génération, & de ſiècle en ſiècle, par le poids toujours nouveau que le tems ajoute à un préjugé qui vieillit ;

par l'eſpèce de ſanction que l'antiquité imprime à tout établiſſement ; par l'intérêt d'ambition qu'il inſpire non-ſeulement aux perſonnes décorées ; mais aux familles entières, où les fils, les petits-fils, les neveux, les collatéraux éloignés pouvant prétendre un jour au même honneur ou aux mêmes eſpérances, forment dans l'Etat une eſpèce de ligue éternelle, une conjuration non interrompue des races & des familles pour ſoutenir, perpétuer, aggrandir même des priviléges & des droits une fois établis ; en un mot une ARISOCRATIE PERPÉTUELLE. Or ſoit que la légiſlature, qui en réformant la loi générale de l'union, auroit ſeule le pouvoir légal de l'inſtituer, lui donne naiſſance ; ou qu'elle ſoit uſurpée par des Citoyens, des Guerriers d'élite, unis par des relations intimes aux officiers notables de l'Europe ; les conſéquences ſont à peu près les mêmes ; c'eſt-à-dire infiniment funeſtes. Le reſpect qu'on porte naturellement aux races illuſtres, anciennes & opulentes ; la conſidération & le crédit qui réſulteront d'une aſſociation ſi puiſſante, ſe perpétueront avec le Patriciat ; & tant d'avantages une fois obtenus, quelle famille aura le courage ou ſeulement la penſée d'y renoncer ? Lorſque la génération préſente aura diſparu de la ſcène humaine,

lorſque les deſcendans de ces Patriciens qui ſe ſont créés eux-mêmes n'éprouveront plus les malheurs qu'ont eſſuyés leurs pères, & qui devroient leur avoir appris qu'on ne peut rien pour la liberté que par l'union politique dont l'égalité ſeule eſt la baſe ; ces enfans des Demi-dieux ſi élevés au-deſſus de leurs voiſins conſentiront-ils à deſcendre ? Se remettront-ils au niveau de ceux dont ils pourront être les maîtres ? Préféreront-ils l'égalité de la Démocratie aux avantages excluſifs d'un Gouvernement Ariſtocratique qui ne pourra plus réſider que ſur leur tête ? Non ſans doute ; un ordre qui par ſa compoſition, ſon étendue & ſes rapports ne peut qu'avoir la première influence dans l'Etat ; un tel ordre cabalera, conſpirera, détruira le Gouvernement pour conſerver ſes avantages ; ou plutôt il ſera le Gouvernement.

LE DROIT DE TENIR A VOLONTÉ OU A DES ÉPOQUES RÉGLÉES DES ASSEMBLÉES TANT PARTICULIÈRES QUE GÉNÉRALES.——Droit qui conſtitue un corps ; qui ſuffiroit pour le créer quand il ne ſeroit pas déjà établi ; qui rapproche toutes les ambitions, tous les intérêts, & les met pour ainſi dire en préſence les uns des autres ; qui les enflamme & les ſoutient par le ſpectacle impoſant de leurs forces ré-

unies; qui entretient & alimente cet eſprit de corps ſi redoutable, le fait fermenter, & de toutes les paſſions iſolées n'en forme qu'une ſeule plus active & plus ardente, d'autant plus dangereuſe que tous ces hommes raſſemblés croiront repréſenter la partie la plus conſidérable, & repréſenteront en effet la plus puiſſante de l'Etat.

Enfin LE DROIT D'AVOIR DES FONDS ET DE LES EMPLOYER ——Qui ajoute à tant de puiſſance la puiſſance de l'argent; cette puiſſance toujours corruptrice dans une république bien plus redoutable encore quand elle s'exerce ſous le nom de bienfaits; parce que dans des tems de troubles & de diſſentions, elle peut ſoudoyer contre l'Etat les beſoins, les malheurs, les haines, & les vices.

Telle eſt la force de cette Aſſociation, & l'on pourroit douter ſi elle bleſſe l'eſprit de nos loix! Si elle renverſe les principes de cette égalité dont nous ſommes ſi jaloux! ſi elle établit & fixe à jamais dans l'Etat un ordre de Citoyens ſéparés des autres Citoyens! Non, il eſt impoſſible d'en douter; & ſi cette inſtitution ſubſiſte, la plus grande partie de cette nation

libre & fière, qui, dans les actes de sa constitution s'appelle Souveraine, & qui l'est par les droits de la nature & de la victoire, est destinée désormais à se voir flétrie du nom de Peuple, dont les esclaves titrés de l'Europe sont parvenus à faire une injure ; & à laisser dominer sur sa tête & sur celle de sa postérité une race éternelle d'Aristocrates, qui bientôt peut-être usurperont tous ces titres insultans dont la Noblesse Européenne écrase le simple citoyen, son égal & son frère. Il n'est que trop vrai que toute constitution porte en soi un germe d'affoiblissement & de destruction. C'est le malheur inévitablement attaché aux choses humaines ; mais du moins ce poison né avec les Etats ne se développe que lentement & dans le cours des siècles. Voici un spectacle nouveau, & dont la politique n'a point fourni d'exemple. Pour la première fois, on voit paroître chez un peuple instruit & guidé par des hommes habiles & prévoyans, une constitution mûrement réfléchie, unanimement adoptée, solemnellement proclamée ; & près d'elle au moment même de sa naissance, une institution parfaitement contradictoire à son plan, & à l'esprit général de ses loix. Ainsi les Américains élèvent d'une main leur constitution, de l'autre le principe même de son anéantissement.

Eh! n'en fermente-t-il donc pas déjà trop dans notre ſein ! Le luxe de la nature trop prodigue envers nous eſt le premier & l'éternel écueil dont nous avons à nous défendre ; l'inégalité des fortunes qu'elle a préparée combat l'égalité de droits que nous avons établie ; les mœurs, les préjugés contractés ſous la domination Angloiſe, n'appellent que trop l'Ariſtocratie par la défectuoſité des loix même (1), ſans que

(1) Au moment de publier cet ouvrage, compoſé long-tems avant l'impreſſion, nous liſons dans un livre attribué à M. l'Abbé de Mably*, & qui porte ſon nom :

" La loi veut que les enfans des Franc-tenanciers âgés de " vingt-un ans aient voix dans l'élection des Repréſentans, " quoiqu'ils n'aient point payé de taxes. J'y conſens : " mais je demande comment cette diſtinction Ariſtocratique " peut, ſi je puis parler ainſi, s'amalgamer avec les prin- " cipes tout démocratiques des Penſylvaniens. La vanité " qui eſt dans le cœur de tous les hommes, eſt de toutes les " paſſions la plus agiſſante & la plus ſubtile. Je gagerois " que ces Franc-tenanciers regarderont leurs privilèges " comme une ſorte de dignité qui les ſépare & doit les ſé- " parer des Citoyens qui ne poſsèdent pas des terres. Après " les avoir dédaignés, ils ne voudront point ſe confondre " avec eux. Voilà deux ordres de famille. De ce que les " unes jouiront d'une prérogative particulière, elles con- " cluront qu'elles doivent former un ordre à part. Je vois

* Obſervations ſur le Gouvernement & les Etats-unis d'Amérique, p. 47, 48, 49. Edition d'Amſterdam, chez J. F. Roſart.

nous nous hâtions de l'inſtituer, de l'armer, de la doter. Des ſemences infernales de diviſions

---

" ſe former une nobleſſe héréditaire que les loix Américaines
" proſcrivent. Je vois des combats continuels entre l'Ariſ-
" tocratie que les paſſions établiront, & la Démocratie que
" les loix protégeront ; & pour que la République en ſortît
" avec avantage, ou du moins ſans ſe perdre, il faudroit
" que les Citoyens euſſent les vertus des beaux tems de
" Rome, c'eſt-à-dire cruſſent qu'il y a quelque choſe de
" plus précieux que l'argent."

Ce ſeul exemple développe notre idée ; & l'on voudroit rencontrer plus ſouvent de pareilles obſervations dans l'ouvrage d'un homme de mérite qu'on ne croyoit pas devoir donner pour premiers conſeils aux Etats d'Amérique de *reſtreindre* & de ne pas ÉTABLIR TROP ENTIÈRE la *Démocratie*,* la *Tolérance religieuſe*§ & la *Liberté de la Preſſe*‖.

* " Permettez moi, Monſieur, de vous demander ſi dans vos nouvelles
" loix, on s'eſt bien proportionné aux lumières, & aux paſſions de la mul-
" titude qui n'eſt jamais aſſez éclairée pour ne pas confondre la liberté &
" la licence ; ne lui a-t-on pas plus promis qu'on ne vouloit & qu'on ne
" pouvoit tenir ? S'il eſt vrai que par une ſuite de vos liaiſons avec
" l'Angleterre il y ait parmi vous un germe d'Ariſtocratie qui cherchera
" continuellement à s'étendre ; n'y auroit-il point quelque imprudence
" à vouloir établir une Démocratie trop entière ? C'eſt mettre en con-
" tradiction les loix & les mœurs. Il me ſemble qu'au lieu de réveiller
" magnifiquement l'ambition & les eſpérances du peuple, il auroit
" été plus ſage de lui propoſer ſimplement de s'affranchir du joug de la
" Cour de Londres, pour n'obéir qu'à des magiſtrats que la médiocrité
" de leur fortune rendroit modeſtes & amis du bien public ; en réglant
" ſes droits de façon qu'il ne pût craindre aucune injuſtice ; il auroit
" fallu principalement s'occuper à mettre des entraves à l'Ariſtocratie,

de jalouſies, d'envie, de cupidité, de partialités publiques & particulières, de mécon-

---

" & faire des loix pour empêcher les riches d'abuſer de leurs richeſſes, &
" d'acheter une autorité qui ne doit pas leur appartenir.

§ " Vous n'obéiſſez plus aux Anglois qui pourvoyoient à votre ſureté ;
" vous êtes obligés de vous gouverner aujourd'hui par vous-mêmes ;
" & peut-être qu'en accordant les mêmes droits à toutes les ſectes
" différentes, & qui ſe ſont accoutumées & familiariſées les unes avec
" les autres, il auroit été néceſſaire de reſtreindre un peu votre extrême
" tolérance pour prévenir les abus qui en peuvent réſulter.

‖ " J'ajouterai . . . . . Qu'il eſt très-dan-
" gereux d'établir par une loi la liberté la plus abſolue de la preſſe, dans
" un Etat nouveau, qui a acquis ſa liberté & ſon indépendance avant
" que d'avoir l'art ou la ſcience de s'en ſervir. Il eſt vrai que ſans la
" liberté de la preſſe il ne peut y avoir de liberté de penſer, & que nos
" mœurs par conſéquent & nos connoiſſances ne peuvent faire aucun
" progrès. Accordez tout aux ſavans qui étudient les ſecrets de la
" nature, qui cherchent la vérité dans les débris de l'antiquité & les
" ténèbres des tems modernes, ou qui écrivent ſur les loix, les règlemens,
" les réſolutions, & les arrangemens particuliers de la politique & de
" l'adminiſtration : leurs erreurs ne tirent point à conſéquence ; leurs
" diſcuſſions telles qu'elles ſoient, aiguiſent notre entendement, l'accou-
" tument à une marche réglée, & jettent des lumières utiles à la morale
" & à la politique.

" Mais les Américains étant trop familiariſés avec les idées philoſophi-
" ques, les opinions & les préjugés de l'Angleterre, pour s'en détacher
" ſubitement, comment pourroit-on eſpérer qu'ils ne continuaſſent
" pas à tirer des conſéquences dangereuſes des erreurs qu'ils regardent
" comme autant de principes ? . . . . . ; S'ils avoient
" la liberté de tout imprimer tandis que vos Républiques n'ont point
" encore créé chez elles un Conſeil ou un Sénat pour leur ſervir de *Pal-*
" *ladium*, conſerver & perpétuer le même eſprit ; à quelle inconſtance
" de doctrine, à quelles biſarreries, à quels déſordres ne devriez-vous
" pas vous attendre, ſi chaque Citoyen, qui a quelque talent pour écrire,
" pouvoit impunément entretenir le Public de ſes rêveries, & attaquer
" les principes fondamentaux de la ſociété ?

temens avoués & ſecrets, tous les vices de l'Europe, en un mot, fomentés par d'implacables ennemis qui n'avoient pas aſſez de leurs armes pour nous combattre, ſont répandus dès long-tems dans notre patrie. Si loin d'en tempérer l'activité, nous en multiplions, ſi nous en réchauffons les germes, nous ſommes perdus, & nous ne mériterons pas même un regret.

Et pour achever de ſe convaincre que l'ordre de Cincinnatus établit en effet au ſein de l'Amérique un PATRICIAT, il ne faut qu'examiner les motifs avoués de cette inſtitution: car s'ils ſont tous illuſoires ou dangereux; ſi, pour colorer leur union, les Cincinnati prononcent de grands mots vuides de ſens; il reſtera dans leur ligue les clauſes poſitives qui forment la confédération des puiſſans, & conſtituent la diſtinction orgueilleuſe qu'ils s'arrogent.

Les Cincinnati ſe ſont aſſociés, diſent-ils, *pour perpétuer le ſouvenir de la révolution, & de la confédération.*(1)

---

(1) *To perpetuate the remembrance of the Revolution.*

Une médaille ſurmontée d'un ruban ! voilà donc le vénérable monument de la plus grande des révolutions ! Et l'exiſtence de la Patrie ! & ce nouvel empire fondé ! & la face de l'Amérique changée par nos vertus & par nos loix ! & tous ces lieux témoins de nos exploits ! les champs de batailles, les fleuves, les mers teints du ſang des ennemis ! ce ne ſont pas des monumens aſſez nobles pour atteſter ce grand évènement ! . . . . . Ah ! malheur à nous, ſi le ſouvenir de cette révolution ſe perd dans la poſtérité ! c'eſt que nous aurons perdu notre gloire, avili nos vertus, dégradé nos ames ! c'eſt que nous aurons anéanti l'ouvrage de nos Ancêtres ! Et croyons-nous qu'alors un vain ruban, une diſtinction frivole, feront revivre des ſouvenirs que nous aurons nous-mêmes éteints par notre lâcheté, notre ſervitude & nos vices ? Conſervons l'égalité pour laquelle nous avons combattu ; & la poſtérité n'oubliera pas la révolution qui nous valut cette égalité que les Cincinnati rompront en peu d'inſtans, ſi leur ſociété n'eſt pas diſſoute.

Mais les Etats-unis ne peuvent pas payer l'armée à laquelle ils doivent leur exiſtence ; & ne ſont-ils pas heureux que les officiers acceptent pour

ſolde une marque d'honneur dont ils n'abuſeront pas?(1)

Ou l'Etat peut payer vos ſervices; & alors il ne commettra ni l'injuſtice, ni l'ingratitude de ne pas s'acquitter envers vous. Ce malheur aviliſſant n'arrivera pas ſans doute; mais dût-il arriver, nobles Républicains! ce ſeroit encore une lâcheté de l'avoir prévu; & vous devez être aſſez grands pour pardonner un tort à la Patrie. Ou la République ne peut donner de l'or à ſes braves défenſeurs; & faut-il alors qu'elle s'acquitte en renverſant de ſa propre main la conſtitution qu'ils lui ont achetée au prix de leur ſang? faudra-t-il qu'elle les paie de l'eſclavage de la poſtérité? de cette poſtérité dont les pères auſſi verſèrent leur ſang! Les Cincinnati ſe déclarent frères des officiers: pour leur fraternité d'armes il faut un grade. Que ſeront-ils donc à leurs autres compatriotes, à ceux qui combattirent avec eux & auſſi vaillamment qu'eux dans un rang inférieur? Bientôt le dernier des Sous-lieutenans, décoré de ſon ruban,

---

(1) *That the States cannot pay the army, the officers will be contented with this bauble, and they will not abuſe it: 'Tis like throwing a tub to a whale.*——Au reſte cet aveu ingénument échappé à l'inadvertence des Cincinnati, dénonce aſſez l'importance politique de leur ruban.

rougira de la comparaiſon & de l'alliance avec le premier ſergent, avec le plus brave ſoldat de l'Armée. Cependant ces poſtes ſe touchent dans un Etat républicain, où les armes n'ont été priſes que pour le maintien des droits naturels. La ſupériorité du mérite eſt même du côté du ſergent, auquel il n'a dû manquer qu'un peu de fortune pour être élevé au grade d'officier. Eh bien ! ces ſoldats, ces ſergens n'ont ni rubans, ni médailles ; & ils attendent leur ſolde, qui eſt leur pain, qui eſt leur ſang. Les officiers ſeront-ils plus avides, ou moins généreux ? Des hommes qui conviennent de mettre en caiſſe, & de conſacrer à des œuvres de bienfaiſance une partie de leur paie, ſont aſſez riches ſans doute pour en faire un don à la patrie obérée, ſurchargée d'engagemens, dans un moment où il faut mériter par les plus grands efforts la confiance des Citoyens & des Nations....Illuſtres guerriers, ſeroit-ce donc le premier ſacrifice que vous auriez fait à la patrie ? & ſeroit-il ſans récompenſe ? Ce n'eſt pas chez vous comme en Europe, où il faut une eſpèce de courage pour honorer le mérite & la vertu ſans titre, ſans décoration, ſans rang, ſans fortune ; & l'on y ſait qu'après une belle action, il n'eſt rien de plus noble que la larme qui vient à l'œil de celui qui l'écoute.

Ils ſoutiendront les familles indigentes des défenſeurs de la patrie ; ils répandront des bienfaits ſur les malheureux (1).

Eh ! qu'ont-ils beſoin de décorations, de privilèges, de PATRICIAT, de nobleſſe héréditaire pour exercer la bienfaiſance ? Faudra-t-il déſormais en Amérique comme en Europe compter ſes ayeux pour avoir le droit de doter l'infortune, & ne doter que celle qui peut elle-même nombrer les ſiens ? (2) Chaque Citoyen peut pratiquer la bienfai-

---

(1) *To extend acts of beneficence towards thoſe officers and their families who may unfortunately be under the neceſſity of receiving it.*

(2) Qu'une femme d'une naiſſance diſtinguée, mais pauvre, ayant traîné ſon enfance dans l'infortune, parvenue enſuite au comble des grandeurs, veuille ſouſtraire à l'indigence quelques jeunes perſonnes nées dans la claſſe dont elle s'honore ; qu'elle prodigue pour cette œuvre de bienfaiſance trop peu éclairée les tréſors d'un grand Roi ; c'eſt l'effet d'un retour ſur elle-même qui borne ſa pitié au malheur qu'elle croit plus près d'elle ; c'eſt le riche aveugle donnant une aumône de préférence à l'aveugle indigent.

Mais qu'un homme né dans l'obſcurité, devenu poſſeſſeur d'une immenſe fortune, érige par faſte un édifice public où ne ſeront admis que des enfans d'une naiſſance illuſtre, n'eſt-ce pas le délire d'une vanité baſſe & ſtupide ? Ne fait-il pas dire au paſſant qui contemple cet édifice : " Miſérable !

fance comme particulier, & le doit comme homme. Mais de quel droit un Corps s'an-

---

" toi qui n'es qu'un Bourgeois, pour parler le langage de " l'orgueil à qui tu dédies ce monument ; s'il eût exiſté " avant toi ; s'il eût fallu pour y être admis les conditions " que tu as impoſées, ton enfance obſcure & indigente y " eût-elle trouvé un aſyle ? Ton faſte a cru déguiſer le mal- " heur de ta naiſſance..... Je ne dirai point la baſ- " ſeſſe ; tu le mériterois pourtant ; car tu as montré celle " de ton cœur & la petiteſſe de ton eſprit..... Ta vanité " même s'eſt mépriſe. Tu rappelles ce que tu voulois cacher. " Ouvre cet hoſpice à l'enfant qui ſouffre, quelque part qu'il " ait pu naître ; alors je te crois *noble, homme de qualité* même, " comme tu diſois ; ou je m'indigne que tu ne l'aies pas " été."

N. B. Je vais imprimer la réfutation de cette note, que je laiſſe ſubſiſter, parce que l'idée qui m'a frappé, à la vue de l'école militaire comparée à St. Cyr, peut frapper beaucoup d'autres, & que ſi elle eſt mal fondée, tout honnête homme me ſaura gré de lui ſauver une injuſtice ou une erreur. Je tranſcrirai donc pour correctif de cette note ce qu'un homme d'un grand mérite & d'une honnêteté au-deſſus de tout ſoupçon me mande à cet égard. Quelque doux qu'il m'eût été de déférer à ſon ſeul deſir, j'ai eu le courage de refuſer aux ſollicitations de ſon amitié la ſuppreſſion d'un morceau que je crois honnête & moral. Mais je dois à la juſtice & à moi-même de publier la juſtification de M. Duverney, fondée ſur des détails dont M. * * * me garantit la vérité.

" L'homme que vous accuſez étoit beaucoup plus philo- " ſophe que vous ne l'avez cru ; il gémiſſoit comme vous & " moi des conſéquences malheureuſes du préjugé féodal ; & il

nonce-t-il dans l'Etat comme le diſpenſateur des bienfaits ? Une aſſociation puiſſante, diſ-

---

" blâmoit l'adminiſtration d'employer excluſivement la no-
" bleſſe pour commander dans les troupes ; il penſoit avec
" raiſon qu'un jeune homme né de parens honnêtes, inſtruit,
" bien élevé, ayant une fortune aiſée, devoit ſans doute faire
" un meilleur officier qu'un ruſtre ſachant à peine lire,
" n'ayant aucune des bonnes qualités des payſans, & raſſem-
" blant tous leurs défauts renforcés par l'amour-propre le
" plus ſot & le plus extravagant.

" M. Duverney ne pouvoit détruire ni le préjugé, ni
" l'eſprit du gouvernement ; mais il crut qu'on pouvoit en
" diminuer les inconvéniens en donnant aux enfans des no-
" bles l'éducation la plus capable de les rendre propres à
" l'état qu'on leur deſtinoit ; il donna ſon projet d'une école
" militaire, non comme celle que vous avez vu, non comme
" celle que vous voyez encore.

" L'adminiſtration ſaiſit l'idée de M. Duverney ; mais
" l'orgueil s'en empara, la gâta, la dénatura. Le Secré-
" taire d'Etat, de qui ſon exécution dépendoit, vit dans
" cet établiſſement un moyen d'immortaliſer ſon miniſtère ;
" & croyant rendre ſa gloire d'autant plus éclatante qu'il
" ſeroit plus brillant, il fit un Etat-major, donna des ap-
" pointemens à une foule de maîtres inutiles, commanda
" des plans ; & comme on ſavoit ſes intentions, ils furent ſi
" magnifiques, & ſi fous, que la ſeule Cour Royale étoit plus
" grande que la ſuperficie entière des invalides.

" Ces diſpoſitions n'étoient point du tout celles de M. D.
" V. qui ne vouloit point d'Etat-major, ni d'édifices ſuperbe-
" ment ruineux & extravagans. Il deſiroit les bâtimens
" néceſſaires d'une architecture ſimple & modeſte. Il déteſ-
" toit les maîtres frivoles. Il vouloit que les enfans fuſſent

tinguée par des prééminences, qui peut verſer de l'or, acheter la reconnoiſſance des malheu-

---

" nourris groſſièrement ; qu'on fortifiât leur tempérament
" par des exercices violens ; qu'on leur montrât les armes,
" l'équitation, le deſſin, l'exercice & à nager ; qu'ils euſ-
" ſent des maîtres de mathématiques, des langues Allemande
" & Angloiſe. Il toléroit avec peine deux ou trois mois de
" maître à danſer pour leur donner un maintien ; mais il eut
" la main forcée ſur tout. Il éprouva des chagrins d'au-
" tant plus vifs qu'il ſupportoit impatiemment la contra-
" diction, & qu'il tenoit avec entêtement à ſes opinions ; ſes
" amis l'ont ſouvent entendu ſe repentir amèrement d'avoir,
" en voulant réformer un mal, donné l'occaſion de faire pis.

" On peut reprocher à M. D. V. de n'avoir pas, avec
" beaucoup d'eſprit & d'expérience, prévenu les obſtacles
" qu'il a rencontrés, de n'avoir peut-être pas choiſi les
" meilleurs moyens d'aller à ſon but. Sept ou huit jeunes
" gens à la ſuite de chaque Régiment auquel on auroit at-
" taché un maître de mathématiques, & qui leur auroit donné
" preſque tous les autres, auroient peut-être rempli ſon
" objet plus complètement & d'une manière plus écono-
" mique.

" Quoi qu'il en ſoit, ſon idée étoit belle, digne de louange,
" & d'un excellent Citoyen ; & je ne doute point que toute
" âme honnête ne trouve très-repréhenſible qu'on lui ſuppoſe
" ſans preuve, dans la ſeule vue de faire une note piquante
" & bien encadrée, les coupables motifs d'une inſupportable
" vanité.

" Je vous prie d'être perſuadé, Monſieur, que le deſir
" de vous préſerver d'une action que je crois injuſte, entre
" preſqu'autant dans les motifs qui m'ont fait écrire ces
" détails dont je vous garantis la vérité, que celui d'éviter
" un chagrin très-vif à mes amis.

reux, eſt une aſſociation plus que ſuſpecte à la liberté republicaine. Ce droit de ſoulager l'indigence, de payer les ſervices, eſt un droit qui dans une République appartient à l'Etat. S'il ſouffre qu'un corps envahiſſe le domaine de la bienfaiſance, il aliène un des plus beaux domaines de la ſouveraineté, le ſentiment général de reconnoiſſance que les Citoyens doivent à la Patrie; il détache d'elle les cœurs de ſes enfans pour les attacher à des particuliers puiſſans; il commet un crime aux yeux de la liberté. Dans les Républiques anciennes la plupart des Tyrans ont commencé la ſervitude par des bienfaits; ils ont ſoudoyé le pauvre pour aſſervir le riche, & préparé le malheur général en ſoulageant des maux particuliers. Ce Manlius, qui avoit chaſſé les Gaulois du Capitole & ſauvé les Romains, enorgueilli peut-être de ſa victoire, fut accuſé de vouloir régner dans le pays pour lequel il avoit vaincu; & ce furent les tréſors qu'il verſoit qui le dénoncèrent comme un Tyran. Je crains bien que plus accoutumés à voir des Monarchies que des Républiques, nous ne voulions imprudemment mêler enſemble des inſtitutions qui ſe combattent & ſe repouſſent. Sans doute on eſt trop heureux ſous des Monarques, que des ſociétés particulières s'uniſſent pour adoucir les maux que le gouvernement fait

naître, & que ſa coupable indifférence néglige de ſecourir. Là que les vertus des hommes ſervent de contrepoids à la puiſſance ; que les particuliers acquittent la dette de l'Etat ; j'y conſens. Mais nous égaux, & libres ; nous dont le premier devoir eſt une vertu publique ; nous qui ne devons, qui ne pouvons ſubſiſter que par elle ; gardons-nous bien de donner un ſemblable exemple, & de laiſſer dépoſſéder l'Etat de ſa plus noble fonction ; celle de prévenir les maux, ou de les adoucir quand la néceſſité les fait naître. S'il la négligeoit, avertiſſons-le de la remplir, mais ne l'en dépouillons pas. Sans doute il ſeroit dangereux pour l'infortune même qu'un corps s'arrogeât un tel privilège. L'Etat s'accoutumeroit à croire qu'il ſeroit diſpenſé du plus beau de ſes devoirs. En abandonner l'éxercice à un corps, ce ſeroit à la fois nous préparer des fers & des vices, riſquer notre conſtitution & nos mœurs.

Ils ſe vouent *à conſerver intacts les droits les plus éminens de la nature humaine.*(1) ..... & détruiſent le premier, qui eſt celui de l'ÉGALITÉ.

---

(1) *Attend inceſſantly to preſerve inviolate the exalted rights of human nature.*

Illuſtres Cincinnati ! eſt-il donc deux ſortes de droits appartenans à la nature humaine ? Eſt-il dans la nature une eſpèce qui ſoit forcée par état de trahir ou d'abandonner ſes droits ? Eſt-il dans la nature une eſpèce réduite à l'humble condition des PLÉBÉIENS ? & une autre plus éminente, dont les individus ſoient incapables de conſerver leurs droits ſans l'attention continuelle d'un ordre doté de la dignité de PATRICIENS ? . . . . . Voilà cependant ce qu'ils entendent, ou ils ne s'entendent pas ! Les peuples de l'Amérique ne leur paroiſſent donc pas dignes qu'on leur laiſſe le ſoin de leur honneur national, ou celui de leurs propres affaires, à moins qu'un ordre diſtinct n'en prenne la ſurintendance ! Ah ! tant de ſoins ſont trop officieux !....Eſt-il une contradiction plus frappante ? En un inſtant ils inſtituent un ordre, ils élèvent une diſtinction du haut de laquelle ils abaiſſent des yeux protecteurs ſur tout ce qui n'eſt pas eux ; ils ont battu en ruine cette belle & ſimple & naturelle égalité que l'Auteur des Etres avoit créée pour notre utilité & notre bonheur, que le philoſophe contemploit avec un plaiſir conſolateur, que nos loix & notre gouvernement nous promettoient & devoient nous garantir. . . . . Ils ont tout violé ! . . . . . & c'eſt dans le traité même de leur ligue uſurpatrice

qu'ils parlent DES DROITS ÉMINENS DE LA NATURE HUMAINE ! ils vantent ce qu'ils outragent ! ils jurent de défendre le domaine de la liberté publique qu'eux ſeuls attaquent aujourd'hui ! ..... Ah ! le voile n'eſt pas aſſez épais ! Certes il n'eſt plus d'homme jouiſſant de ſa raiſon qui puiſſe croire que les droits d'un peuple, qui les a payés de ſon ſang, ne ſeront pas bientôt envahis par des guerriers qui, mépriſans la condition de citoyens privés, l'abandonnent pour s'élever à un titre préſomptueux qu'ils ſe ſont forgé ! Le premier des droits ſublimes de l'humanité eſt la *liberté* ; le ſecond eſt l'*égalité*, ſans laquelle la liberté ne peut être reſpectée ; le troiſième eſt la *propriété*, fruit légitime d'un uſage égal de la liberté. Les Cincinnati en détruiſant le ſecond de ces droits, abuſent du premier, portent atteinte au dernier, & anéantiſſent leur lien commun.

Ils exciteront, ils entretiendront dans les Etats reſpectifs l'union & l'honneur national !(1) . . .

UNION ! HONNEUR ! . . . . . Déſunion plutôt & aviliſſement ! Quoi ! l'UNION par un éta-

---

(1) *Promote and cheriſh, between the reſpective States, union and national honour.*

bliſſement d'Ariſtocrates, dont l'effet néceſſaire eſt de diviſer les Citoyens, & d'en armer une partie contre l'autre! Quoi! l'HONNEUR NATIONAL par une inſtitution qui doit dégrader la nation même, en lui raviſſant ce droit d'égalité, première ſource de la grandeur, premier gage de la liberté! Laiſſons au Baron de Steuben vanter le bien qu'un ordre produit dans les petites principautés d'Allemagne, où chaque génération voit inventer dans chaque village un nouveau ſymbole de noble ſervitude; où le tarif de l'honneur eſt l'ancienneté des titres & des livrées. Pour nous, qui ne connoiſſons d'honneur que la liberté, & de maître que les loix; loin de voir un lien d'union politique dans un ordre national, hâtons-nous d'y découvrir une ſource intariſſable de diſſentions, puiſqu'une telle inſtitution établit parmi nous deux corps diſtincts; l'un compoſé de l'armée, & l'autre du peuple. N'ouvrons pas un vaſte & humiliant théâtre aux diſtinctions oppreſſives, aux jalouſies incendiaires, & bientot aux haines civiles qui finiſſent toujours par le ſilence honteux de l'eſclavage.(1)

---

(1) Car le parti long-tems opprimé devient à ſon tour oppreſſeur. *Adeò moderatio tuendæ libertatis, dum æquare velle ſimulando ita ſe quiſque extollit, ut deprimat alium in difficili eſt. Cavendo que ne metuant homines, metuendos ſe ultrò efficiunt, et injuriam à nobis repulſam, tanquam aut facere aut pati neceſſe ſit, injungimus aliis.* Tit. Liv. L. iii. C. 65.

Quant à cet *honneur national* dont les Cincinnati réclament le dépôt ; malheur à nous s'il ne peut réſider que dans un corps, s'il ne peut être entretenu que par lui ! Quoi ! toujours des idées monarchiques dans des têtes républicaines ! J'avoue que ce mêlange & cette confuſion d'idées m'épouvante. Encore n'eſt-il pas vrai que l'HONNEUR NATIONAL, même dans les monarchies, réſide dans un corps de nobleſſe. L'Allemagne a plus & de meilleurs nobles que la France & l'Angleterre ; & ſi l'Angleterre & la France ont plus de gloire, c'eſt qu'elles ont produit plus de talens ; or les talens ſont l'appanage & la nobleſſe de la roture.

Mais enfin l'honneur, cette production Européenne qui ſupplée aux vertus, peut ſi l'on veut être confié ſous des Rois à un corps, parce qu'il peut difficilement exiſter dans le corps entier des Citoyens ; il a beſoin de préjugés ; il vit de diſtinctions ; c'eſt une vanité déguiſée en orgueil qui peut donner quelque reſſort à des ames affaiſſées ſous la ſervitude générale. Mais parmi nous, où chaque Citoyen eſt l'égal d'un Citoyen, l'honneur ne doit être que la vertu, que l'amour de nos droits, que l'horreur & le mépris de l'inégalité, que la diſpoſition éternelle à verſer tout notre ſang pour l'Etat & la liberté ; & ſous peine d'être

déjà vils & corrompus, nous devons tous donner l'exemple d'un pareil ſentiment. Quiconque prétend en être ſeul ou premier dépoſitaire, nous outrage. C'eſt à nos loix, c'eſt à notre conſtitution, c'eſt aux magiſtrats que nous choiſiſſons, & qui nous gouvernent, que nous devons confier ce feu ſacré. Placé ailleurs, il ne ſeroit plus que comme ces lampes funéraires qui répandent quelque foible lueur ſur un mauſolée, mais qui ne peuvent communiquer la vie aux cendres inanimées qui l'habitent.

Mais un ordre de nobleſſe donnera de la force, de la durée, de la conſidération à notre gouvernement. (1)

Eh! quoi! la guerre d'Amérique n'a-t-elle donc pas aſſez convaincu l'univers qu'un ordre de nobleſſe n'eſt pas néceſſaire dans notre confédération? Ne pourroit-elle pas faire douter qu'elle ſoit utile dans les autres? Faut-il une autre épreuve? Quand nous osâmes lever la tête devant nos oppreſſeurs, nous n'avions aucune diſtinction parmi nous. Notre peuple étoit principalement compoſé de ces hommes, que, dans les contrées eſclaves, on appelle PAYSANS;

(1) *An order of Nobility will give ſtrength, duration, and reverence to our Government.*

Paysans(1); & ces cultivateurs, qui n'avoient ni décorations, ni titres, ni médailles, ni rubans, produisirent de bons officiers, de braves soldats, de véritables hommes d'Etat, à qui l'adulation ou la présomption des courtisans de l'Europe oseroit à peine trouver des rivaux, ou des émules, dans cette foule d'esclaves titrés & décorés qui pressent les gradins du trône des monarques.

Que disoient-ils cependant au commencement de la guerre ? comment traitoient-ils dans leurs discours ces hommes qui bientôt alloient devenir des Héros? . . . . . *ces vils Laboureurs, ces Artisans méprisables, devoient fuir devant un régiment de Cipayes Européens* . . . . . Ils rougissoient de les combattre, ils dédaignoient de les nommer, de les désigner . . . . . Ils l'ont vu pourtant; ils ont vu combien le vrai courage

---

(1) On lit dans une notice de la vie du Comte de Panin, traduite du Russe : " L'ame de son père étoit aussi noble que " sa naissance ; QUATORZE MILLE PAYSANS E'TOIENT " TOUT SON BIEN ; TOUTE ME'DIOCRE QU'E'TOIT " CETTE FORTUNE, & malgré la situation où étoit alors LA " PATRIE (la PATRIE c'est LA RUSSIE) il ne négligea rien " pour l'éducation de ses enfans" . . . . . Telles sont les opinions, la modération, la pauvreté, les vertus des Patriciens héréditaires !

brave la routine militaire appellée discipline ; ils ont vu ce que pouvoient des Laboureurs, des ouvriers républicains contre les flottes, & les armées, & les tréfors, & les intrigues des monarques . . . . . ils l'ont vu ! & ils ont retourné baiſer leurs chaînes ! Et nous ſommes libres !

Cette vertu militaire de nos Concitoyens, ce ſentiment de leur dignité, ce mépris des dangers & des Tyrans ; tant d'efforts généreux qu'ils ont accumulés, & que la liberté & la gloire ont couronnés ; qu'étoit-ce donc que l'effet naturel de l'égalité ; de l'énergie mâle & fière d'hommes qui combattoient pour eux-mêmes, & non pour des maîtres ; qui ſe ſervoient de leurs Chefs reſpectés, & qui ne les ſervoient pas, & dont l'ame & le caractère n'étoient enveloppés ni comprimés par aucune ſupériorité factice ? Ce fut cet orgueil ſublime qui dit à l'homme, qu'un être de ſon eſpèce n'eſt pas au-deſſus de lui ; ce fut cet orgueil qui nous leva des flottes & des armées, qui nous créa des reſſources, qui nous fit ſoutenir contre une des plus formidables puiſſances de l'univers des campagnes ſans paie & ſans murmures ; dévouement ſi glorieux que l'hiſtoire n'en offre aucun exemple ! & qu'il eſt impoſſible qu'on en trouve jamais un autre chez les nations quelconques où la nobleſſe a uſurpé

une conſidération excluſive ! Si l'inſtitution qui l'établiroit dans notre patrie n'y eſt pas entièrement extirpée, les vertus nobles & généreuſes qui ont opéré la révolution s'éteindront pour ne ſe rallumer jamais. L'orgueil & le mépris inſultant, que le Patricien Salluſte appelle *le mal épidémique de la nobleſſe*(1), aviliront tellement l'ame de nos enfans, que bientôt on oſera leur imprimer l'idée que dès ſon origine l'indépendance de l'Amérique fut ainſi limitée ; que l'effuſion de tant de ſang, la mort de tant d'illuſtres victimes, une ſi grande variété d'actions glorieuſes, de ſouffrances honorables, d'exploits qui tiennent du prodige, n'ont pas été l'ouvrage du peuple, n'ont pas eu ſon bien pour objet ; qu'ils ſont la gloire particulière d'un certain nombre de familles, dont ils ont juſtement fondé la grandeur, le privilège excluſif, & pour ainſi dire le monopole du pouvoir dans le Continent : car après la violation des droits de la nature, il reſte à la tyrannie de chercher dans un prétendu droit poſitif, ou dans le code de la ſuperſtition, les titres hiſtoriques qui conſacrent ſes prétentions & légitiment ſes attentats.

---

(1) *Nobilitatis commune malum ſuperbia & contemptor animus.*

Il eſt un peuple à qui la ſageſſe ſemble avoir donné le droit d'immortalité parmi les nations. Le privilège d'ennoblir les ancêtres(1) eſt chez lui la récompenſe des ſublimes vertus, des ſervices diſtingués rendus à l'Etat & à l'humanité. Là tout grand homme eſt trop au-deſſus des diſtinctions qu'invente & proſtitue la vanité humaine, pour qu'on oſe en verſer ſur ſa tête. On récompenſe ceux à qui la nation doit le bienfait de ſon exiſtence.

Les Cincinnati prétendent un autre ſalaire ; ils ennobliſſent leurs enfans aux dépens de leur patrie !

La coutume d'ennoblir les ancêtres eſt à la fois noble & ſage ; l'honneur qui remonte n'eſt pas du moins contraire à la raiſon, comme l'honneur qui deſcend ; il ſuppoſe avec vraiſemblance que l'inſtruction & l'exemple des pères ont préparé d'excellens Citoyens à l'Etat, & que

---

(1) Si un Chinois eſt placé par l'Empereur au rang des Mandarins, ſon père & ſa mère ont auſſi-tôt droit aux mêmes honneurs que le Mandarin ; & ſi ſon mérite eſt très-élevé, on donne des titres d'honneur à ſes ancêtres, en remontant quelquefois juſqu'à la dixième génération.

les vertus des enfans ſont un héritage domeſtique(1).

Mais que dire en faveur de la coutume d'ennoblir les enfans? de cette coutume qui communique l'orgueil d'une récompenſe à ceux qui n'ont rien fait pour l'obtenir? qui contribue même à les rendre indignes de cette nobleſſe en faiſant germer les vices à côté des honneurs(2)? qui applique trop ſouvent à des hommes vils le

---

(1) *Virtus generis*, dit Plutarque, en cela plus philoſophe qu'Ariſtote, qui, ſelon Charron, définit la nobleſſe: *antiquité de race & de richeſſes*. On diroit qu'Ariſtote écrivoit dans le Pays où le P. Meneſtrier a fait imprimer un traité de la *véritable nobleſſe*, & un autre ſur les deviſes qu'il appelle LA PHILOSOPHIE DES IMAGES.

(2) Cette coutume renverſe les bienſéances, qui, après les loix & mieux que les loix, régiſſent la ſociété, en ſubſtituant aux égards dus à la ſupériorité de l'âge, le reſpect d'un vieillard pour un jeune homme ſupérieur à lui par le rang. Cette coutume corrompt juſqu'aux ſentimens de la nature, en mêlant à l'hommage dû au rang l'expreſſion du reſpect pour la paternité. On montre à Roſny, dans ce ſéjour faſtueux de l'Ariſtide François, du Caton millionaire des monarchies modernes; on y montre encore les deux bancs de pierre où cet illuſtre Chevalier, de race ſi ancienne, ſe repoſoit avec ſa famille, lui bien aſſis, elle debout, chapeau bas, près d'un banc vis-à-vis . . . . . Je me trompe peut-être; mais j'aime mieux le bâton ſur lequel Agéſilas jouoit avec ſes enfans. Il ſe trouve entre les grands hommes anciens & les modernes les plus célèbres, à peu près la même différence que les talens mettent entre Tacite & le

prix des ſervices & du ſang des grands hommes ? à-peu-près comme la ſuperſtition a tranſporté à des ſimulacres de pierre ou d'airain le culte que la reconnoiſſance n'inſtitua d'abord que pour la divinité.

L'honneur rétroactif eſt d'ailleurs utile à l'Etat : il encourage les parens à donner à leurs familles une éducation vertueuſe ; & c'eſt ainſi qu'il rend héréditaire la vraie nobleſſe, celle de l'ame. Mais l'honneur de ſucceſſion, tombant ſur une poſtérité qui ne peut prétendre aucune part à ces vertus paſſées dont il eſt pourtant la récompenſe, n'eſt pas ſeulement abſurde ; il eſt encore ridicule, parce qu'il s'accroît dans l'opinion à meſure qu'il s'affoiblit réellement en s'éloignant de plus en plus de ſa ſource(1). Il nuit à cette poſtérité méme, parce qu'il lui eſt plus commode de jouir d'une dignité de convention que de ſe faire une dignité perſonnelle ; parce qu'il la rend fière & pareſſeuſe ; parce qu'il ne lui laiſſe de perſpective que le métier

---

P. Daniel. D'où vient cela ? on en aſſigneroit beaucoup de cauſes ; mais les petiteſſes du cérémonial qui rétreciſſent les hommes, & aviliſſent l'hiſtoire, ſont une de ces cauſes.

(1) Ceci n'eſt pas ſeulement une vérité philoſophique. C'eſt encore un calcul mathématique de la démonſtration la plus ſimple & la plus facile. En effet on conviendra que le fils d'un homme n'appartient que pour moitié à la famille de ſon père ; l'autre moitié appartient

de ſoldat, qui n'éxige ni talent, ni travail ; parce qu'il fonde ſur l'orgueil héréditaire l'inégalité des partages & des fortunes, laquelle nuit autant aux familles qu'à l'Etat. Telle eſt la ſource intariſſable de vanité & de pauvreté, de baſſeſſe & d'orgueil, de ſervitude & de tyrannie, qui verſe dans les pays infectés de cette nobleſſe de race tous les maux particuliers & publics.

Ils ſeront dans notre patrie l'ouvrage des Cincinnati. LA NOBLESSE, dit Machiavel, LA NOBLESSE EST UNE VERMINE QUI CARIE INSEN-

---

à la famille de ſa mère ; ainſi quand le fils entre dans une autre famille, la part du père de celui-ci ſur ſon petit-fils n'eſt que de . . . . $\frac{1}{4}$ ſur l'arrière petit-fils de . . $\frac{1}{8}$ à la génération ſuivante de $\frac{1}{16}$ enſuite de . . . . . $\frac{1}{32}$ } & progreſſivement ainſi, de ſorte qu'en neuf générations qui embraſſeront environ trois cens ans, tel qui eſt aujourd'hui Chevalier de l'ordre de Cincinnatus ne participera que pour $\frac{1}{512}$ dans le Chevalier exiſtant alors ; ce qui, en admettant comme indubitable la fidélité des femmes Américaines pendant neuf générations, mérite ſi peu de conſidération, qu'il n'eſt pas un homme raiſonnable qui, pour aſpirer à un ſi mince avantage, voulût courir les dangers de la jalouſie, de l'envie, de la malveuillance de ſes compatriotes.

Remontons d'après ce calcul à la portée d'un enfant depuis ce jeune noble qui ne ſera qu'un cinq-cent-douzième d'un Chevalier de nos jours, & faiſons-le arriver à travers

SIBLEMENT LA LIBERTÉ. Conſolidé par le tems, l'ordre, que l'Amérique enviſage avec indifférence, fera des enfans des Chefs militaires une race diſtincte, privilégiée, dominatrice ; car

---

les neuf générations auxquelles il devra l'exiſtence juſqu'à l'année de l'inſtitution de l'ordre——il aura un père & une mere 2

Et chacun d'eux aura un père & une mère	4	
Voici quatre individus qui ayant auſſi chacun un père & une mère nous en donneront huit à la troiſième génération	8	
A la ſuivante	16	1022
Enſuite	32	
Enſuite	64	
Puis	128	
Puis	256	
Enfin la dixième génération en rétrogradant offre	512	individus

qui doivent tous exiſter aujourd'hui pour contribuer chacun en proportion au futur Chevalier de Cincinnatus.

TOTAL MILLE VINGT DEUX AUTEURS DE CE CHEVALIER.

Ainſi, pour que nous ayions mille de ces Chevaliers à venir, il faut qu'à preſent, ou par la ſuite, il exiſte un million vingt deux mille pères & mères qui contribuent à cette production.

Conſidérez, je vous prie, ſi après une juſte eſtimation des fols, des mauvais ſujets, des frippons, des Royaliſtes & des proſtituées, qui doivent néceſſairement ſe rencontrer dans ce million de prédéceſſeurs, la poſtérité aura de grandes raiſons de ſe vanter de la nobleſſe du ſang des Cincinnati alors éxiſtens. Le Généalogiſte même de ces Chevaliers, en prouvant la ſucceſſion de leur honneur à travers tant de générations, ne pourra que prouver auſſi la foible part de cet honneur

l'homme voit une divinité dans tout ce qui lui eſt utile ou redoutable(1). Des Poètes nourris aux menſonges, de ſerviles Orateurs proſtitueront l'éloquence à conférer les honneurs de l'apothéoſe aux parricides qui affermiront leur pays (2).

---

qu'ils auront droit de réclamer, puiſque la progreſſion arithmétique ci-deſſus démontre que le droit à l'honneur de l'Ancêtre diminuera en raiſon de l'ancienneté de la famille.

Je ne vois qu'une réponſe à cela. Il faut que le Cincinnatus actuel me diſe naïvement : " Votre calcul eſt juſte ; mais " vous avez oublié d'y faire entrer un élément principal, " MA VANITÉ : elle eſt entièrement incalculable & incom- " menſurable : c'eſt elle qui déjà réſide & repoſe dans la per- " ſonne de ce futur & précieux Chevalier, fraction de mon " neuvième deſcendant dont l'exiſtence rappellera la mienne, " dont le nom fera revivre mon nom ; & c'eſt à ce noble " intérêt, c'eſt à cette grande idée que je ſacrifie ma ſureté " préſente, & que j'immole le bonheur des générations à " venir."

(1) *Deus eſt mortali juvare mortalem, & hæc ad æternam gloriam via. . . . . hic eſt vetuſtiſſimus referendi bene merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adſcribantur ; quippe & omnium aliorum nomina deorum, & quæ ſupra retuli ſiderum, & ex hominum ſunt nata meritis.* Plin. lib. ii. Cap. 7.

(2) Ce ne ſont pas des Poètes ; c'eſt le Sénat de Rome qui fit mettre dans le Capitole, du vivant de Céſar, à ſa ſtatue, une inſcription dans laquelle on lui donnoit le nom de DEMI-DIEU (Dion. L. 43) ; & c'eſt aux Sénateurs qui venoient lui rendre compte de leurs délibérations pour lui trouver de nouveaux honneurs que Céſar répondit : *il faut plutôt penſer à retrancher une partie de ceux qu'on m'a déjà décernés.* Plutar. in Ceſ.

Le reſte des Citoyens ne ſera qu'une tourbe obſcure, humiliée, dégradée, avilie, indigne de ménagemens, deſtinée aux vexations, comme ſi, ſelon la belle expreſſion de Tite-Live, *tout Plébéien étoit odieux aux immortels même*(1). Peu d'inſtans encore & les Cincinnati ſe perſuaderont qu'ils deſcendent en ligne droite du Ciel, qu'ils ſont de droit divin les Incas de notre Amérique; ils regarderont comme un déshonneur, & preſque comme un ſacrilège de s'allier avec la race proſcrite, & leur caſte ſuperbe condamnera leurs frères à l'eſclavage.

Telle eſt la leçon éternelle qu'offre à toutes les pages l'hiſtoire de l'homme & des nations. La nature des choſes ne ſauroit changer. La corruption naît à la ſuite de l'inégalité. Les diſſentions s'aggravent avec la corruption. Les partis ſe forment. La guerre civile ſurvient. De nouveaux Sylla ſe placent à la tête de la nobleſſe; de nouveaux Marius ſont les chefs du peuple. Vainqueurs ou vaincus, les banniſſemens, les confiſcations, les proſcriptions; toutes les cruautés, toutes les oppreſſions ſont l'inévitable effet du choc des partis. Un Dic-

(1) *Inviſi diis immortalibus.* Tit. Liv.

tateur ſurvient, & ſur les ruines de la patrie il élève l'édifice du pouvoir arbitraire. Ainſi, pour condeſcendre à la timide circonſpection de nos tems modernes, & ne citer que des exemples anciens, Céſar, ce prétendu défenſeur du peuple, n'eut pas plus tôt triomphé de Pompée, cet imprévoyant chef des Ariſtocrates, qu'on le vit fouler à ſes pieds la liberté publique. Ainſi tant d'actions, de victoires & de travaux, qui ébranlent encore notre imagination étonnée, ne profitèrent qu'à l'ambition d'un ordre de CINCINNATI, non décorés, moins nombreux, moins impoſans, moins redoutables que les nôtres ; & ne valurent à un peuple de héros que des maîtres atroces, & le deſpotiſme le plus cruel qui jamais ait enfoncé le poignard au ſein de l'humanité.

Voilà ce que l'inſtitution d'une nobleſſe héréditaire, ou ſi l'on veut perpétuelle ; voilà ce que ce *déſordre* contre nature qu'on décore du nom d'ORDRE(1) rapporte à la Société. Partout il fut un volcan de diſſentions, de troubles & de tyrannie ; par tout il le ſera, & ſur-tout

---

(1) C'eſt le déſordre légitimé par une ſanction publique. C'eſt le cahos tranquille.

dans une République ; car on ne peut oppoſer à l'inſtitution d'une nobleſſe, que l'inſtitution d'un Roi qui défende le peuple contr'elle ; & peut-être ce point de vue pourroit-il ſeul excuſer un homme de bien, qui, n'ayant pas pour but l'oppreſſion du peuple, concourt à l'inſtitution d'un corps de nobles. Loin d'être *des colonnes pour ſoutenir l'Etat ou la Couronne* (1), comme il plaît au Juge Blackſtone de les nommer, les nobles des Républiques n'ont eté, & ne ſont que des tyrans ; les nobles des Monarchies n'ont été, & ne ſont que des inſtrumens fidèles d'oppreſſion(2); maîtres auſſi durs qu'eſ-

---

(1) *Pillars for ſupporting the crown.*

(2) Il faut peut-être en excepter la nobleſſe d'Angleterre; mais c'eſt parce qu'elle eſt eſſentiellement différente de toute autre nobleſſe Européenne, & notamment de la Françoiſe.

1°. La nobleſſe d'Angleterre fait une partie eſſentielle de la Conſtitution, & l'on peut dire qu'à ſuppoſer que la conſtitution Françoiſe ne ſoit pas un être de raiſon, rien n'y eſt plus étranger que la nobleſſe, qui, comme je l'ai écrit ailleurs, ne fait pas même corps en France, tandis que les artiſans y forment des jurandes.

2°. La nobleſſe Angloiſe a des prérogatives comme corps ; & comme corps judiciaire recruté parmi les Chefs de Juſtice diſtingués, & des hommes de mérite de toutes les claſſes ; & non pas excluſivement, comme en France, parmi les Satellites armés du Monarque, ou parmi les Scribes ou les

claves rampans, toujours prêts à humilier, à vexer, à preſſurer le peuple ruiné, deſſéché, anéanti par ces nobles, comme de foibles taillis, ombragés & affamés par des chênes trop nombreux, languiſſent, rappetiſſent, meurent.

Publicains. L'exercice de ces prérogatives a plus d'une fois ſauvé la conſtitution. Les nobles François n'ont de prérogatives que comme individus ; & les prérogatives des individus nobles ſont toutes des prérogatives d'oppreſſion pour les individus qui ne le ſont pas.

3°. En Angleterre la qualité de noble n'appartient qu'aux ſeuls Pairs du Royaume ; c'eſt-à-dire aux *Ducs*, *Marquis*, *Comtes*, *Vicomtes*, & *Barons*. En France elle ſe communique par la naiſſance aux perſonnes qui n'ont ni titres, ni terres ; elle ſe communique pour de l'argent aux deſcendans des derniers individus des dernières claſſes de la ſociété. Ce n'eſt préciſément qu'une ſpéculation fiſcale qui peut multiplier les nobles juſqu'à l'infini, & qui les a déjà multipliés juſqu'à la plus pitoyable dériſion.

4°. En Angleterre, la nobleſſe n'eſt tranſmiſſible qu'aux fils aînés des Pairs, ou aux aînés des collatéraux lorſque les Pairies ne doivent pas s'éteindre dans la ligne directe. Les cadets des Ducs portent à la vérité le titre de *Lords* ; mais uniquement par courtoiſie, comme les filles des Comtes s'appellent *Lady :* ils ne le tranſmettent point à leurs enfans, dont toute la diſtinction eſt dans le titre d'*honorable* placé devant leur nom. Ce titre ne leur eſt point dû, & ſe perd dès la ſeconde génération. Les cadets de la nobleſſe,

Les Cincinnati, n'en doutons point, traiteront de DÉCLAMATIONS l'expreſſion de nos

---

rangés ainſi dans la claſſe des ſimples *Gentlemen**, forment pour ainſi dire le lien d'union entre la Pairie & les ſimples Citoyens. Il eſt aiſé de ſentir, que ſi le membre de la Chambre des Communes qui peut devenir Pair par le choix du Souverain, ménage la Pairie qu'il a l'eſpoir d'atteindre (ce qui ne l'empêche pas de ſe rappeller qu'il peut n'être jamais Pair, & qu'il y auroit par conſéquent de l'imprudence à bleſſer les propriétés du ſimple Citoyen, dont il eſt l'égal ſans que la plus légère nuance de droits les ſépare) le Pair penſe auſſi qu'un ſeul de ſes enfans participera aux prérogatives de la Pairie, & que tous les autres ſeront de ſimples *Gentlemen*.

* Il eſt bon de remarquer pour les François (qui l'ignorent généralement, ou qui du moins l'oublient ſans ceſſe par un effet naturel de la routine des mots qui jette une grande confuſion dans les choſes) il eſt bon de remarquer, que ce qu'on appelle *Gentlemen* ou *Gentry*, par oppoſition à *Noblemen* & à *Nobility*, ne veut pas le moins du monde dire *nobleſſe:* c'eſt un mot générique, dont les ſous-diviſions déſignent un certain nombre de claſſes d'hommes, qui n'ont aucune influence dans la conſtitution & pas la moindre prérogative.

1°. *Les enfans des Pairs.*

2°. *Les Chevaliers Baronets*; eſpèce de titre de nobleſſe intermédiaire, qui paſſe ſeulement aux aînés, & qui donne aux femmes de ceux qui le portent le titre de *Lady*.

3°. *Les ſimples Chevaliers*; titre perſonnel, qui donne aux femmes le titre de *Lady*, mais qui ne ſe tranſmet point.

4°. *Les Docteurs* en Droit, Théologie, Médecine.

5°. *Les Squires*; nom qui ſe donne à toute perſonne qui poſsède une certaine étendue de terre, ou qui vit de ſa fortune; à tous les avocats; à la plupart des employés dans les bureaux d'état de finance, ou dans

trop juſtes craintes. Quelques-uns d'eux prennent déjà le manteau d'une politique modeſte, & feignent de s'étonner qu'on les trouve plus *dangereux que toute autre réunion d'hommes, qu'une aſſemblée de Francs-maçons, que certains clubs qui portent des ſymboles & des médailles, ou même qu'une corporation de marchands ou d'ouvriers méchaniques*(1) . . . . . Etrange paſſion que l'orgueil, qui ſe maſquant & ſe reproduiſant ſous toutes les formes, conſent même à s'humilier pour arriver à ſon but! Serpent qui ſe replie pour s'élancer !.... Ainſi donc tantôt les Cincinnati s'arrogent *la ſurintendance des bienfaits, la ſurveillance de la choſe publique, de l'honneur, de l'union, du bonheur des nations, la conſervation des droits les plus éminens de la nature humaine* ; & le moment d'après ils ſe ravalent au niveau d'hommes auxquels, dans toute autre occaſion, ils ne croiroient pas pouvoir être comparés ſans outrage! . . . . Vains détours de l'ambi-

---

les cours de judicature, aux officiers municipaux des villes, aux négotians en gros, &c.

6°. *Les Gentlemen* proprement dits, par leſquels on entend toutes les perſonnes qui ont quelque éducation, qui ne ſont employées ni au travail de la terre, ni aux ouvrages de méchanique groſſière.

(1) *No more dangerous than a city corporation of ſhop-keepers, taylors or other mechanics ; or like the Free-maſons, and other clubs, who wear badges or medals.*

tion ! qui ne ſauroient pallier aux yeux de la liberté vigilante une ligue d'autant plus odieuſe que les Citoyens, dont la vanité conſpire contre leur patrie, ſe vantent de projets plus honorables, feignent de s'impoſer de plus grands devoirs, & déguiſent mieux leur redoutable exiſtence . . . . Il n'eſt pas juſqu'au nom qu'ils ſe ſont donné, dont ils doivent un compte rigoureux.

Leur vénération pour Lucius Quintius Cincinnatus ; appellé comme eux à la défenſe de ſa patrie ; leur ferme réſolution de ſuivre ſon exemple en retournant à leur état de Citoyens, leur a, diſent-ils, fait naître l'idée de donner ſon nom à leur ſociété(1).

Ainſi le Républicain, qui, dans ſon héroïque ſimplicité, rapportoit auprès de la charrue, dont l'avoit arraché la confiance publique, ſon épée victorieuſe & ſes palmes triomphales, eſt invoqué par des ambitieux turbulens, *appellés comme lui*, de leur aveu, à la miſſion ſacrée de défenſeurs de la patrie, & qui n'ont pas ſu attendre

---

(1) *The officers of the American army having generally been taken from the citizens of America, poſſeſs high veneration for the character of that illuſtrious Roman, Lucius Quintius Cincinnatus ; and being reſolved to follow his example, by returning to their citizenſhip, they think they may with propriety denominate themſelves the ſociety of the Cincinnati.*

attendre de ſa main les diſtinctions qu'ils convoitoient ! les a-t-elle appellés auſſi à une récompenſe héréditaire ? Ils vantent leur retraite, comme s'il eût été à leur choix de poſer les armes ! En retournant à leur état de Citoyens ont-ils cru faire grace à leur pays ? S'étoit-il donné à eux ? On immole très-bien dix mille Céſars ! ils s'arrogent une dignité inconſtitutionnelle ! & ils uſurpent le nom ; & ils prétendent à l'imitation du Romain qui fut le plus ſoumis & le plus modeſte des enfans de ſa république ! C'eſt uniquement ſous cet aſpect qu'on le connoît, & qu'on le loue. Où donc ont-ils lu que Cincinnatus ſe ſoit donné un ordre, & l'ait conféré à ceux qui avoient combattu avec lui ? qu'il ait gardé ſes faiſceaux en labourant ſon champ ? Une telle entrepriſe étoit trop au-deſſous de ſon ame ; mais c'étoit plus qu'il n'eût oſé tenter. Pour de moindres crimes, la République Romaine, aux jours de ſa liberté & de ſa vraie gloire, chaſſa, bannit, mit à mort quelques ambitieux, auſſi recommandables par leurs talens, & par leurs ſervices, que les plus illuſtres de nos Concitoyens.

Les Romains tenoient d'une fâcheuſe expérience une importante leçon. Ils ſavoient que les Commandans militaires accoutumés à l'obéiſ-

ſance paſſive des armées, enivrés de leur réputation, ſont en général Ariſtocrates dans le cœur & implacables ennemis de l'égalité. A meſure qu'ils deviennent illuſtres, ils ſont tentés d'uſurper, ſous l'apparence plauſible de mérite & de juſtice, des prérogatives d'une pernicieuſe conſéquence. Le vulgaire les adore avec une vénération ſtupide,(1) qu'ont dédaigné les grands

---

(1) M. Æmilius Scaurus, vivement ſoupçonné d'avoir ſuſcité en Italie la guerre des Alliés par reconnoiſſance pour l'or de Mithridate, comme il avoit autrefois au même prix ſauvé Jugurtha, eſt accuſé devant le peuple auſſi bien que Cotta & Mummius. Cotta s'exile lui-même. On relègue Mummius à Delos. Scaurus âgé de 72 ans ſe rend à la place publique, appuyé ſur de jeunes Patriciens, & s'adreſſant au peuple aſſemblé: " Romains! leur dit-il, eſt-ce à " vous de juger de mes actions? Ce ſont vos pères qui les " ont vues. Je m'en rapporte cependant à vous-mêmes. " *Un certain Varius de Sucrone accuſe Marc Emile d'avoir* " *trahi la République en faveur d'un Roi de Pont, Marc-* " *Emile Prince du Sénat le nie : que faut-il croire?*". . . . . A l'inſtant le peuple oblige par ſes cris l'accuſateur à ſe déſiſter de ſa pourſuite. Sans doute auprès du Peuple la fermeté tient ſouvent lieu de raiſon; mais l'origine de la maiſon patricienne Æmilia, dont ſortoit Scaurus, ſe perdoit dans la nuit des tems; mais il avoit eu les honneurs Conſulaires, & ceux du triomphe; & le peuple, ce peuple que l'on dégrade & que l'on calomnie avec tant de perſévérance & de concert, eſt toujours la dupe de ſa généroſité. Toute apparence de

hommes(1) & qui fait redouter aux véritables amis de la liberté la reconnoiſſance du peuple comme un gage de ſa ſervitude : cette vénération fomentée exalte leur orgueil ; & le deſpotiſme s'élève derrière la fumée de l'encens qu'on brûle à leurs pieds. Auſſi certaines républiques prennent-elles toujours un étranger(2) pour commander leurs armées, & les peuples éclairés

---

magnanimité le ſurprend & l'entraîne : il faut le garder de lui-même. Je me repréſente des Cincinnati moins vertueux que les officiers Américains ; je les vois traitant de vains ſophiſmes toutes nos objections & ſe plaignant pathétiquement de l'envie qui veut leur ravir une récompenſe à laquelle ils ſe ſont hâtés d'enlever eux-mêmes tout ce qu'elle avoit d'alarmant. Ils iroient juſqu'à convenir des conſéquences ; mais ils diroient qu'il eſt affreux de craindre d'eux rien de pareil ; qu'en leur arrachant leur ruban on va flétrir à jamais des hommes qui ont bien mérité de la patrie ; & cela pour une erreur du patriotiſme même qu'ils avoient déjà réparée . . . . . il ne faudroit qu'un moment peut-être pour que ces vains prétextes devinſſent la robe de Céſar.

(1) Scipion l'Africain refuſa que ſa ſtatue prît place ſur les lits ſacrés parmi celles des Dieux. *Voluerunt . . . . . imaginem ejus triumphali ornatu indictam capitolinis pulvinaribus applicare.* Val. Max. l. iv.

(2) Les Vénitiens. Leur Général eſt aujourd'hui M. Paterſon, Ecoſſois.

par la prévoyance des ſages ſe ſont vus forcés d'éloigner les Citoyens illuſtres par leurs ſervices militaires ; ils ont été exclus des dignités ; on a ſans ceſſe lutté contre leur influence. Leur célébrité, leur réputation, leur gloire étoient regardées comme une récompenſe aſſez grande pour les conſoler de cette ſurveillance ſévère peut-être ; & probablement même ce fut par crainte, autant que par vertu, que quelques grands hommes de l'antiquité s'abſtinrent de ce qui pouvoit alarmer leurs concitoyens ; car je ne ſuppoſe pas qu'ils fuſſent plus déſintéreſſés que nos chefs ; & l'on peut, indépendemment des documens hiſtoriques, conclure de leur modération que leurs Républiques avoient des mœurs que nous n'avons plus, ou des loix réprimantes que nous n'avons point encore.

Il n'eſt pas une de ces vérités qui ne ſoit connue des hommes de ſens qui compoſent l'armée Américaine ; mais leur ambition ne ſauroit ſe contenter de la réputation que leurs ſervices leur ont donnée, ſi elle ne leur aſſure point un Patriciat. Il ne leur ſuffit donc pas que l'admiration des âges élève un trophée ſur leur tombe que ni la révolution des ſiècles ni la puiſſance du ſort ne puiſſent démolir ! . . . . . S'ils n'ont pas un titre enté dans

leur famille, & ſur leur poitrine un ſymbole, que dans d'autres tems ils auroient regardé comme une parure puérile, ils ne ſont pas récompenſés. Ah! ſi les magnanimes défenſeurs de l'Amérique veulent réfléchir dans le ſecret de leur conſcience & de leur génie; ils ſe convaincront qu'un mouvement de vanité plus que d'orgueil leur a ſuggéré un projet qui ne peut qu'empoiſonner leur bonheur & ternir leur gloire. D'eux-mêmes, ils diſſoudront cette inſtitution funeſte, & ſe contenteront du tribut de la vénération & de la reconnoiſſance de leurs concitoyens.

Quoi qu'il en ſoit, l'alarme eſt ſonnée; que les braves ſe réveillent. La liberté peut être renverſée par des cauſes imperceptibles aux yeux de la multitude; ſur-tout lorſque les aſſemblées populaires, emportées par la paſſion, frappent ſur les perſonnes au lieu de frapper ſur les choſes. Alors on travaille très-rapidement à l'agrandiſſement des ambitieux; & tandis qu'on ſe venge de petits ennemis & d'injures légères, on tend un piège à la liberté, ce premier objet des travaux des hommes, ce tréſor de leur poſtérité.

Mais il ne s'agit plus de légères atteintes de menées ſecrètes, de cauſes imperceptibles.

Les Cincinnati, nous l'avons démontré, créent dans leur patrie deux ordres distincts :

Une race de PATRICIENS, de nobles héréditaires, élite de l'armée, des familles puissantes, des Citoyens du premier rang, des Chefs de l'Etat, recommandables par leur mérite, la nature & la gloire de leurs services, l'éclat de leur réputation ; redoutables par leurs alliances ; & qui auront pour but éternel de commander.

Le PEUPLE, ou les Plébéiens, appellés par la médiocrité même de leurs fortunes à la modération, dont ils ne s'écartent jamais aussi longtems qu'on ne les irrite, ni par des mépris, ni par des injustices ; & qui n'ont d'autre but que de n'être pas opprimés ; mais qui sont trop inévitablement destinés à l'être, par cette institution usurpatrice, qui ne peut que perpétuer la grandeur des familles dans une noblesse Aristocratique, & se terminer à une tyrannie monarchique(1).

---

(1) Le peuple Romain étoit en possession de choisir *in comitiis calatis* tous ceux qui devoient avoir sur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement, ou dans la réligion. (*Si hoc fieri non potest, ut in hâc civitate quisquam*

L'Amérique peut, & va même déterminer avec certitude ſi l'eſpèce humaine eſt deſtinée par la nature à la liberté ou à l'eſclavage. Car un gouvernement Républicain n'a jamais rencontré dans aucune partie du globe des circonſtances auſſi favorables à ſon établiſſement. Terre nouvelle, inépuiſable, dotée de toutes les richeſſes de la nature; enceinte de mers immenſes; facile à défendre; éloignée des ſouillures & des attentats du deſpotiſme. Siècle de lumières & de tolérance. Epuiſement ou impuiſſance; enfance ou délire du reſte du globe. Exemples récens de révolutions ſemblables; des ſuccès & des fautes qui les ont ſignalées. Corps de nation déjà redoutable. Principes & même préjugés favorables; germes de bonnes loix; ébauche d'une conſtitution réfléchie & non for-

---

nullis comitiis imperium aut poteſtatem aſſequi poſſit. Cic. de Leg. Agr. ii.) Servius Tullius, qui s'empara le premier du trône ſans ſon conſentement, changea la forme du gouvernement, pour faire paſſer toute l'autorité aux riches & aux Patriciens, auxquels il étoit redevable de ſon élévation.* (*Tum demum palam facto, & comploratione in regia orta, Servius præſidio firmo munitus, primus injuſſu populi, voluntate Patrum regnavit.* Tit. Liv. i. C. 41.)

* Denis d'Halicarnaſſe, l. iv. ſemble contredire cette opinion; mais on concilie ces deux auteurs en diſtinguant les tems. Voyez M. Boindin ſur les tribus Romaines.

tuite; hommes de génie; chefs vaillans .... tous ces avantages, l'ordre des Cincinnati les étouffera dans peu d'années. Eh! quelle bleſſure mortelle pour la liberté humaine! Faudra-t-il donc croire avec ſes ennemis, que les belles idées des Sidney, des Locke, des Rouſſeau, & de tant d'autres qui ont rêvé le bonheur politique peuvent être l'objet d'une ſuperbe théorie; mais que l'exécution en eſt impraticable? Notre exemple ſervira-t-il à fortifier le Deſpotiſme qui pèſe ſur l'Europe, en démontrant qu'un peuple qui fut ſoumis à un monarque eſt trop dégradé pour ſe gouverner déſormais par lui-même, pour ſupporter la liberté, ou tout au moins pour ſe paſſer des diſtinctions, des ordres, des titres, de tous les hochets avec leſquels le gouvernement monarchique amorce la vanité humaine,(1) & qui nous ont tellement faſciné

---

(1) Un nommé Jenkins à la fin de 1762, ou au commencement de 1763, préſenta à Milord Bute le projet ſuivant, pour prévenir non-ſeulement l'indépendance, mais même l'émancipation des Colonies Anglo-Américaines, & les retenir à jamais dans l'obéiſſance.

1°. Il propoſoit avant tout de conſerver ſur pied la plupart des troupes qui ſe trouvoient alors en Amérique, & qui furent licentiées ou rappellées à la paix—Il entretenoit les forts diſperſés ſur la frontière des ſauvages, qu'on a démolis ou abandonnés; & il en conſtruiſoit de nouveaux ſur

l'eſprit & les yeux, que les talens, les vertus, la fortune même ne ſont pas pour nous

---

la côte, *pour s'oppoſer aux invaſions des François*. Les conceſſions de terre accordées aux vétérans devoient toujours ſe trouver dans les arrondiſſemens d'un fort, ce qui dans peu de tems devoit former, ſur-tout vers la frontière, des banlieues militaires fort reſpectables.

2°. La création d'un certain nombre d'Evêques Anglicans formoit le ſecond article de ſon projet : il les établiſſoit d'abord à Philadelphie, dans le Maryland, la Nouvelle-york, & les Carolines—Jenkins craignoit peu d'oppoſition de la part de ces Colonies ; & quant aux réclamations des quatre Provinces anti-épiſcopales qui conſtituent la Nouvelle Angleterre, elles euſſent été trop foibles, vu l'engoument général & la prépondérance Britannique au moment de la paix, pour empêcher cet établiſſement dans les autres provinces.—Jenkins les laiſſoit ſe plaindre : il ſuivoit ſon projet, & ſe flattoit même d'être en état avant peu d'années d'établir quelques Evêques *in partibus* dans la Nouvelle Angleterre. Le Gouvernement commençoit par ſoudoyer magnifiquement chacun de ces Evêques, auxquels on auroit fait ſur les lieux, des conceſſions de terre proportionnées à leur état.—Si l'on en croit l'auteur du projet, chaque Evêque auroit eu avant dix ans révolus une Cathédrale avec ſon Chapitre, compoſé de Doyens & de Chanoines comme en Angleterre, auxquels il auroit été également facile d'accorder des conceſſions. Il ne faut pas oublier qu'il ajoutoit à cet établiſſement une Univerſité Royale.

3°. Il créoit une quantité indéfinie de Baronets & de Lords héréditaires (tous conférant le titre de *Lady* à leurs femmes) & les choiſiſſoit parmi les citoyens les plus riches

des objets auſſi reſpectables qu'une médaille & un ruban ?

Ah ! ne trompons pas ainſi l'attente des Nations ; n'imprimons pas ce déshonneur au nom Américain, cette tache à la nature humaine ; ne donnons pas ce ſujet de douleur aux

---

& les plus accrédités. Le Conſeil des Gouverneurs reſpectifs, qui formoit une eſpèce de Chambre haute, n'auroit été compoſé que des Lords héréditaires, mais avec des modifications différentes dans chaque Colonie, & toujours avec des exceptions que le Gouvernement *dans ſa ſageſſe* devoit ſe reſerver.

Obſervez que Jenkins vouloit établir tout cela à la fois ; Evêques, Nobleſſe héréditaire, Armée protectrice, Univerſité ; tout devoit paroître au même moment. L'enthouſiaſme étoit au comble ; on voyoit dans les Anglois les libérateurs des Américains, que la France devoit dévorer. Ils s'étoient couverts de gloire dans les quatre parties du monde. Qui auroit pu, qui auroit oſé leur ſuppoſer d'autres motifs que ceux d'une mère tendre & éclairée, qui veut aſſûrer l'état de ſes enfans après les avoir ſauvés du naufrage ?

Thomas Jenkins, mort en 1772, avoit été Commis de l'Acciſe, enſuite facteur dans les Carolines & la Penſylvanie, puis employé à la ſuite de l'armée Anglo-Américaine qui conquit le Canada. Il croyoit de bonne foi que ſon projet devoit aſſûrer le bonheur & le repos des Américains. Au moins n'étoit-il ni ſanguinaire, ni abſurde.

ſages ! " Il eſt impoſſible qu'ils ne faſſent pas
" des vœux pour que la République Américaine
" parvienne à toute la proſpérité dont elle eſt
" ſuſceptible. Elle eſt l'eſpérance du genre
" humain ; elle doit en devenir le modèle ;
" elle doit prouver au monde par le fait que
" les hommes peuvent être libres & tranquilles,
" & ſe paſſer des chaînes de toute eſpèce que
" les tyrans & les charlatans de toute robe ont
" prétendu leur impoſer ſous le prétexte du
" bien public. Elle doit donner l'exemple de
" la liberté politique, de la liberté civile, de la
" liberté religieuſe, de la liberté du commerce
" & de l'induſtrie. Elle doit donner l'exemple
" de toutes les libertés. L'aſyle qu'elle ouvre
" à tous les opprimés de toutes les nations doit
" conſoler la terre. La facilité d'en profiter,
" pour ſe dérober aux ſuites d'un mauvais
" gouvernement, forcera les Gouvernemens
" d'être juſtes & de s'éclairer. Le reſte du
" monde ouvrira peu à peu les yeux ſur le
" néant des illuſions dont les politiques ſe ſont
" bercés ; mais il faut pour cela que l'Amé-
" rique s'en garantiſſe, & qu'elle ne redevienne
" pas une image de notre monde vieux & cor-
" rompu, un amas de puiſſances diviſées, ſe
" diſputant des territoires, ou des profits de
" commerce, & cimentant continuellement l'eſ-

" clavage du peuple par toutes les manœuvres
" de la politique Européene"(1).

Que la Légiſlation foudroie cette inſtitution meurtrière d'une nobleſſe factice & décorée qui en eſt le chef-d'œuvre ; mais avant de frapper, avant de détruire juſqu'au nom des Cincinnati, qu'elle inſtruiſe ſes enfans ; qu'elle leur diſe ; (ils ont mérité d'elle cette tendre déférence :)

" Les vues patriotiques, les pieux projets
" qui vous ont ſéduits, ſeront tôt ou tard le
" voile d'une combinaiſon politique des Com-
" mandans militaires, combinaiſon périlleuſe

---

(1) Ce fragment appartient à une lettre de M. Turgot à Monſieur le Docteur Price, qui ſe trouve à la ſuite de cet ouvrage,* & dans laquelle les Américains trouveront ce qui a été écrit de plus profond & de plus ſage ſur les vices de leurs conſtitutions, & ſur les moyens de les améliorer. La philoſophie de l'homme d'état, du ſincère ami des hommes & de la liberté, n'a jamais mieux guidé un plus beau génie. C'eſt l'ame de Fenelon, avec bien plus d'étendue dans l'eſprit.

* Cette lettre vient d'être imprimée pour la première fois dans un ouvrage de M. le Docteur Price, intitulé, *Obſervations on the importance of the American Revolution, and the means of making it a Benefit to the World*. On ne ſauroit trop recommander aux Américains la lecture de cet écrit rempli d'obſervations judicieuſes, de vues ſages, de conſeils utiles ; & reſpirant l'amour de la liberté, & de l'humanité.

" pour la choſe publique, & par conſéquent
" criminelle. Des hommes libres ne peuvent
" que cenſurer, réprouver, extirper une telle
" innovation. Que votre lot ſoit notre recon-
" noiſſance, & la gloire que vous avez méritée;
" il eſt aſſez digne d'envie. Il vous donne une
" aſſez grande influence dans votre patrie."

" Rappellez-vous ces jours d'alarmes, où
" les troupes méridionales, campées près de
" Jackſon-borough, couvroient l'Aſſemblée de
" la Caroline occupée de l'affaire triſte & cruelle
" des confiſcations(1). L'armée entière, de-
" puis le Général juſqu'au ſoldat le moins in-
" téreſſé au reſpect des propriétés, avoit cette
" proſcription en horreur. Ils s'étonnoient
" que les habitans de la Caroline Méridionale
" puſſent être dévorés d'une ſoif ſi ardente de
" vengeance. Demi-nuds & preſque affamés,
" ces guerriers magnanimes avoient bravé tra-
" vaux, beſoins, périls. Sans paie, & preſque
" ſans eſpoir, ils avoient affronté les rigueurs de
" tous les climats depuis les murs de Quebec
" juſqu'aux lignes de Savanah. La plupart &
" plus d'une fois priſonniers ſur terre & ſur mer
" avoient eſſuyé tous les outrages des plus inſo-

(1) En 1782.

" lens vainqueurs qui, dans les vaincus, ne
" voyoient que des révoltés. Eh bien! ils ne
" comprenoient pas que le malheur pût rendre
" cruels. La rage immodérée de nos compa-
" triotes, qui précipitoit la ruine de leurs frères,
" leur inſpiroit une ſorte d'horreur. Leur pitié
" ne fut pas ſtérile. Ils ſe mêlèrent parmi les
" Membres des deux Chambres, & s'opposèrent
" par la ſeule force de la diſcuſſion, & d'une rai-
" ſon ſenſible & modérée, aux réſolutions vio-
" lentes, avec un tel ſuccès que la liſte des proſ-
" crits fut très-diminuée .... Hommes illuſtres
" & généreux! tel eſt l'empire de vos vertus,
" & nous en béniſſons la providence!....Puiſſe
" la main de l'oppreſſion ne jamais contraindre
" vos deſcendans de boire à la coupe amère de
" l'adverſité! ou ſi l'ordre du Ciel les deſtinoit
" à ſouffrir, qu'ils trouvent un être reconnoiſſant
" qui ſe rappelle que leurs pères furent les
" amis de l'humanité ſouffrante!....Hommes
" illuſtres & généreux! qui nous avez délivrés
" du joug d'une nation hautaine, n'attentez
" pas à votre ſublime ouvrage! ne flétriſſez
" pas votre gloire! ne léguez pas à vos enfans
" le pouvoir d'être oppreſſeurs, & le danger
" d'être punis!

" Les honneurs & les privilèges excluſifs d'un
" ordre héréditaire ſont une uſurpation formelle

" de la ſouveraineté, puiſqu'ils attentent à la
" conſtitution : ils ſont au-deſſous de vous, puiſ-
" qu'ils ſuppoſent le beſoin de conſtater ce que
" ſait l'univers. Guerriers Américains ! nobles
" entre tous les hommes par vos actions !
" craignez de vous avilir ! Quelle nobleſſe plus
" réelle & plus grande cherchez-vous que la
" participation à la Souveraineté, qui vous ap-
" partient comme à vos frères ? Que ſeroit
" auprès d'elle cette nobleſſe factice que vous
" tentez de vous donner ? que ſeroit-elle même
" parmi les Nobles d'Europe ? Portez chez les
" Européens votre décoration futile, & la diſ-
" tinction que vous prétendez tranſmettre à
" vos enfans ; voyez comme elles y ſeront
" dédaignées ; voyez à quelle diſtance ſe croient
" de vous les eſclaves titrés des Deſpotes, qui
" conſervent ſoigneuſement depuis pluſieurs
" ſiècles les monumens de leur ſervitude ; voyez
" quelle ſupériorité ils affectent ſur des hommes
" qui ne ſont que des héros ; & jugez ce que
" c'eſt que la nobleſſe de convention, puiſque,
" rayonnans de vertus & de gloire, vous n'êtes
" encore, aux yeux des Nobles d'Europe, que
" des Roturiers.

" Vous avez aſpiré au nom d'hommes libres ;
" vous l'avez conquis : c'eſt le premier des

" titres ; reſpectez-le, faites le reſpecter. La
" baſe du gouvernement que vous avez fondé,
" c'eſt l'égalité ; vous ne la détruirez pas, vous
" qui l'avez achetée de votre ſang : vous n'ou-
" blierez pas que ce peuple généreux n'a pas ceſſé
" de combattre avec vous. Héros de la Liberté,
" vous n'en ſerez pas les ennemis ! Libéra-
" teurs du nouveau-monde, vous n'en ſerez pas
" les fléaux. . . . . mais ſi vous oſiez le ten-
" ter, vous ſauriez bientôt que ce n'eſt pas
" pour le choix des oppreſſeurs que l'Amérique
" a combattu !"

POST-SCRIPTUM.

POSTSCRIPTUM.

LES vœux du Citoyen dont on vient de lire les utiles obſervations, n'ont pas été trompés. Il paroît que l'Amérique a des hommes pour qui les vérités philoſophiques & politiques ne ſont pas de ſimples abſtractions.

RHODE ISLAND, pepinière illuſtre de Républicains prévoyans & intrépides, A RETIRÉ A TOUTES LES PERSONNES DE L'ETAT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES CINCINNATI LEURS PRIVILÈGES, ET LES A DÉCLARÉES INCAPABLES D'AUCUN OFFICE DANS LE GOUVERNEMENT.

La PENSYLVANIE ne pouvoit pas être la dernière à ſentir & manifeſter les dangers d'une telle inſtitution. La patrie adoptive de l'immortel Franklin (1) ne ceſſera point d'être éclairée de ſon génie, & n'a pas de Concitoyens indignes de lui. Il a paru un Rapport du Comité des deux Chambres de la Cour générale de cet Etat, nommé pour faire des recherches ſur l'exiſtence,

(1) Cet homme étonnant eſt né à Boſton dans la Nouvelle Angleterre, le 17 Janvier 1706 ; mais il a reſté la plus grande partie de ſa vie dans la Penſylvanie ; & c'eſt au Corps Légiſlatif de cet Etat qu'il appartenoit lors de la Révolution.

la nature, l'objet & la tendance probable, ou l'effet de l'Ordre, ou Société des Cincinnati ; & ce rapport leur a été entièrement défavorable.

L'Etat de MASSACHUSETTS, dont on peut dire que la liberté Américaine eſt vraiment ſon ouvrage, & qui s'eſt toujours diſtingué dans la Confédération par la fermeté & la ſagacité de ſes réſolutions, vient d'arrêter dans un Comité des deux Chambres de la Légiſlature: QUE LA SOCIÉTÉ DES CINCINNATI NE PEUT PAS ÊTRE TOLÉRÉE, ET QUE SI ELLE N'EST POINT DÉTRUITE, ELLE TROUBLERA LA PAIX ET LA LIBERTÉ DES ETATS-UNIS. Cet Arrêté, qui a été lu aux deux Chambres aſſemblées & approuvé par elles après une mûre délibération, nous a paru digne d'être mis ſous les yeux de nos Lecteurs (1).

" I. L'exiſtence de cette ſociété eſt no-
" toire par une copie atteſtée de ſon inſtitution ;
" & par la dite inſtitution il conſte auſſi qu'elle
" n'a pas été formée avec la ſanction ou la
" protection d'aucune autorité légiſlative ; mais
" qu'elle s'eſt créée elle-même, & fondée ſur
" les principes ſuivans qui doivent être inva-
" riables.

(1) Cette pièce ſe trouve dans le Journal de Penſylvanie en date du 14 Avril. On n'a prétendu donner qu'une traduction préciſément littérale de cet excellent morceau.

" Savoir : une attention continuelle à pré-
" ſerver de toute violation les droits ſublimes
" & les libertés de la nature humaine pour leſ-
" quels ils ont combattu, & répandu leur ſang,
" & ſans leſquels le haut rang d'être raiſonnable
" eſt une malédiction au lieu d'être une béné-
" diction(1) ; & une détermination inaltérable
" à avancer & à cultiver, entre les Etats reſpec-
" tifs, cette union & cet honneur national ſi
" eſſentiellement néceſſaires à leur bien-être, &
" à la dignité future de l'Empire Américain.
" Cette Inſtitution ſe propoſe encore de rendre
" permanente l'affection cordiale qui ſubſiſte
" entre les officiers ; eſprit qui leur inſpirera
" un amour fraternel en toutes choſes, & l'éten-
" dra particulièrement aux actes les plus eſſen-
" tiels de bienfaiſance, à proportion des facultés
" de la ſociété, envers ces officiers & leurs fa-
" milles, qui malheureuſement peuvent être
" dans la néceſſité de les recevoir. A chaque
" Aſſemblée les principes de l'inſtitution ſeront
" pleinement conſidérés, & l'on adoptera les
" meilleures meſures pour les propager.

---

(1) Il ne peut jamais y avoir de *malédiction* à être raiſonnable ; car c'eſt par la raiſon qu'on réſiſte à tous les maux, qu'on acquiert tous les biens, qu'on s'oppoſe à tous les abus; qu'on réprime toutes les violations des droits ; même celles que ſe permettent actuellement les Cincinnati,—*Note de l'Auteur François.*

" II. Il ſuit delà que la dite ſociété prend ſur
" elle-même le pouvoir d'adopter telles meſures
" qu'après mûre conſidération elle jugera les
" meilleures, pour avancer certains objets im-
" portans publics & nationaux ; pour leſquels
" objets le peuple des Etats-Unis a conſtitué
" & établi ſes Aſſemblées, revêtues du pouvoir
" légiſlatif, & le Congrès."

" III. Quoi qu'il ſoit du devoir de tous Ci-
" toyens, dans leur qualité reſpective & leur
" conduite générale, de prêter leur ſecours
" aux différens pouvoirs du Gouvernement
" établi, légalement exercés pour la conſer-
" vation des droits communs & pour l'avance-
" ment de l'union des Etats confédérés ; cepen-
" dant l'action de quelque claſſe de perſonnes
" que ce ſoit, de ſe former en ſociété choiſie,
" & de s'aſſembler expreſſément pour délibérer
" ſur des meſures, (en juger & les adopter)
" qui concernent des matières de telle nature,
" qu'il appartient excluſivement à la puiſſance
" légiſlative d'en connoître, & de ſe déterminer
" à ce ſujet ; ou à tels autres corps qui ſont
" connus dans la conſtitution, ou autoriſés par
" les loix du pays ; ſent trop une diſpoſition,
" qui aſpire à l'indépendance de l'autorité lé-
" gale & conſtitutionelle, tendante à créer, ſi
" elle n'eſt reſtreinte, *Imperium in imperio*, &

" par conſéquent à la confuſion & à la ſubver-
" ſion de la liberté publique."

" IV. La dite Société par ſon inſtitution
" s'arroge auſſi le pouvoir de lever des fonds,
" & de recevoir des dons, ſans limitation, par
" l'autorité du Corps légiſlatif; leſquels fonds
" pourroient être augmentés par la ſuite à une
" valeur énorme, & quoique réellement deſtinés
" à des objets légaux & louables, convertis à
" des uſages illégaux & dangereux."

" V. Comme il a été trouvé par expérience
" que le pouvoir & l'influence ſont inſéparables
" de la propriété; & comme l'inſtitution de
" la dite Société pourvoit avec beaucoup de
" précaution & de préciſion à ce qu'il ſe tienne
" des Aſſemblées réglées & fixes, tant dans les
" diſtricts & Etats particuliers, qu'une Aſſem-
" blée générale des Délégués de tous les Etats,
" ainſi qu'à la correſpondance, à l'information
" la plus exacte entr'elles; l'on pourroit ob-
" tenir par-là une influence indue, & former des
" ligues deſtructives des libertés des Etats, &
" de l'exiſtence de leurs conſtitutions libres."

" VI. Le danger de telles ligues ſe montre
" plus viſiblement, non-ſeulement en ce que

" les membres qui conſtituent la Société dans
" ſon origine, ont été des officiers militaires,
" détachés de la communauté civile, & accou-
" tumés, pendant une guerre de huit ans, aux
" loix, maximes, opinions, habitudes & ſenſa-
" tions militaires ; mais auſſi parce que l'ordre
" & la marche par leſquels les membres de la
" Société ſeroient connus, & ſe diſtingueroient de
" leurs Concitoyens, devroient être héréditaires
" aux aînés de leur poſterité mâle, & à leur dé-
" faut deſcendre aux branches collatérales ; & il
" eſt ſoigneuſement ſtatué que les membres ho-
" noraires ne le ſeront que leur vie durant, & que
" le nombre de tels membres n'excédera pas
" dans la proportion d'un à quatre celui des
" officiers & de leurs deſcendans."

" VII. Le danger ſus-mentionné n'eſt nulle-
" ment diminué par l'admiſſion d'officiers mi-
" litaires étrangers dans la dite Société, qui,
" quelques reſpectables que ſoient leurs carac-
" tères, ſont néanmoins ſoumis & fortement
" attachés à un Gouvernement qui diffère eſſen-
" tiellement en principes, non moins qu'en
" forme, des Conſtitutions Républicaines des
" *Etats-Unis*."

" VIII. L'ambition & l'envie de dominer
" ſont des paſſions qui gouvernent l'eſprit hu-

" main, & qui ſont les plus dangereuſes pour
" la Société & l'adminiſtration civile; & l'ex-
" périence du paſſé a pleinement convaincu le
" monde que des diſtinctions héréditaires & des
" ordres pompeux frappent l'eſprit d'une mul-
" titude incapable de réfléchir, & favoriſent les
" vues & les deſſeins d'hommes ambitieux, qui
" s'élèvent ſouvent parmi la nobleſſe héré-
" ditaire; ce qui eſt contraire à l'eſprit des
" gouvernemens libres, & expreſſément dé-
" fendu par un article de la Confédération des
" Etats-Unis".

" IX. Le reſpect reconnoiſſant que la poſté-
" rité pourra conſerver pour la mémoire de ces
" hommes, qui, dans le cabinet, ou au champ de
" bataille, ont eu une part diſtinguée à délivrer
" leur patrie de la tyrannie *Britannique*, & à éta-
" blir la liberté & l'indépendance, pourra proba-
" blement faire ſur leur eſprit des impreſſions
" peu convenables, & les accoutumer, dans un
" tems où ils ne ſeroient point en garde
" contre l'ambition humaine, à l'idée de récom-
" penſer les familles de ceux d'entr'eux qui
" pourroient être décorés de ce qui auroit
" l'apparence d'honneurs héréditaires, en leur
" conférant les pouvoirs uſités, non moins que
" les pompeuſes diſtinctions de la nobleſſe."

" X. Le Comité après mûre délibération eſt
" d'avis que la dite Société, nommée les *Cin-*
" *cinnati*, ne ſauroit ſe juſtifier; & que ſi on ne s'y
" oppoſe pas comme il convient, elle pourroit
" être dangereuſe pour la paix, la liberté, & la
" ſureté des Etats-Unis en général, & pour
" celles de cette République en particulier."

" XI. Le Comité rapporte auſſi comme ſon
" opinion, qu'il convient de renvoyer la conſi-
" dération ultérieure des meſures propres &
" néceſſaires à être priſes à l'égard de la Société
" des Cincinnati, à l'aſſemblée prochaine de la
" Cour générale."

Enfin le Gouverneur de la Caroline Méridionale, dans une Aſſemblée du mois de Fevrier dernier, a tenu le diſcours ſuivant, qui probablement hâtera la reſolution de cet Etat.

" Je crois de mon devoir de vous commu-
" niquer mes idées ſur ce qui paroît être d'une
" tendance dangereuſe dans ce nouvel inſtitut
" qui s'étend au loin, LA SOCIÉTÉ DES CINCIN-

" NATI. Nous paroiſſons entichés aujourd'huî
" de la manie des Sociétés.——Il eſt inutile
" que je m'étende ſur l'utilité des Sociétés(1);
" c'eſt contre leur nombre uniquement, & ce
" qu'il y a de peu convenable dans celle dont
" il s'agit en particulier, que je veux vous
" prémunir. Si l'on peut remplir les mêmes
" vues utiles, en devenant membre du grand
" nombre des très-excellentes Sociétés déjà
" établies, (mais c'eſt ce qu'on ne veut pas
" faire; on veut en former de nouvelles) alors
" il eſt naturel d'inférer qu'on viſe à obtenir
" par ces nouvelles Sociétés auxquelles on porte

---

(1) Il ne doit y avoir qu'une Société dans l'Etat ; & ſur-tout qu'une Société qui prétende à ſe mêler des affaires publiques. Cette Société qui conſtitue la République eſt compoſée de tous les Citoyens ayant âge d'homme & jouiſſant de leur raiſon : hors delà il ne doit y avoir que des individus & des familles ; leſquelles n'ont elles-mêmes à réclamer que les droits qui appartiennent aux individus dont elles ſont compoſées, mais n'ont aucun droit en qualité de corps ou de familles. Les liaiſons ſont ſans doute permiſes, les Sociétés libres de commerce ſont utiles, les rapports de bienfaiſance doivent être encouragés ; mais ſeulement lorſqu'il n'en réſulte aucune *Aſſociation* uſurpatrice des droits de la République, & propre à introduire l'inégalité entre ſes membres.—*Note de l'Auteur François.*

" ſa petite contribution quelques objets cachés,
" & que leur patriotiſme, leur charité, leur
" piété ne ſont que pour la montre ; tandis
" que des deſſeins dangereux, l'ambition, la
" vanité, en ſont les raiſons cachées, mais
" réelles.

" Les Sociétés s'élèvent quelquefois tout
" d'un coup par des motifs très-peu honorables,
" myſtérieux, artificieux & ſiniſtres de la part
" de leurs fondateurs. Des hommes entre-
" prenans, ambitieux, égarent & trompent
" quelquefois les Sociétés elles-mêmes, en y
" faiſant paſſer des points *maſqués* qui les ren-
" dent entièrement dépendantes de leurs deſirs.
" J'eſpère que les Citoyens vertueux de l'*Amé-*
" *rique*, particulièrement les Pilotes qui nous
" ont conduit ſans toucher ni Charibdis ni
" Scylla, ne permettront jamais que leur gloire
" ſoit ſouillée, ni leurs noms ternis & affectés
" par des imputations de cette eſpèce: &
" quoique je ſouhaite ſincèrement à notre
" Armée tout applaudiſſement, gratitude &
" honneur, je voudrois néanmoins qu'elle reprît
" en conſidération cette Inſtitution alarmante,
" & qu'elle peſât mûrement le grand nombre
" de remarques très-oppoſées qui ont été

" avancées, ou qui pourroient l'être encore
" contre le projet de l'adopter *in toto*(1).

---

(1) Qu'il nous ſoit permis de rappeller ici le texte vraiment prophétique du diſcours précédent (pages 42 & 43). " La " moindre partie de cette inſtitution ne peut être tolérée ſans " rendre une ſorte de vie à ſa totalité. Si l'on accorde aux " Cincinnati qu'ils ont pu ſe diſtinguer de leurs concitoyens, " & ſi l'on conſent qu'ils en ſoient diſtingués même à terme, " & qu'ils forment un corps pour quelques inſtans, même " dans de ſimples vues de bienfaiſance ; ce ſera récompenſer " la violation des loix de la République, & ſanctionner une " mauvaiſe action qui mériteroit bien plutôt d'être punie. " On ne pourra empêcher qu'il n'en réſulte pour leur poſté- " rité un titre d'honneur héréditaire ; que la médaille que " leurs deſcendans n'oſeront pas porter, mais qu'ils con- " ſerveront dans le tréſor particulier de leur famille, ne leur " tranſmette à perpétuité un ſentiment d'orgueil qui s'op- " poſera aux alliances de ces familles avec celles de leurs " Concitoyens, égales & peut être ſupérieures en mérite, " mais qui du tems de la Révolution n'auront pas eu le " bonheur d'avoir des membres dans le corps des officiers. " Ces ſortes d'inégalités fondées ſur une vanité puérile, qui " mettent obſtacle au cours naturel de l'amour honnête, qui " font ſéparer des individus que le ciel ſembloit avoir " formés l'un pour l'autre, & qui ne peuvent trouver dans une " autre alliance un bonheur égal à celui qu'ils ſe ſeroient " procurés, eſt un des maux les plus cruels qui afflige l'Eu- " rope, & qui par des mariages mal-aſſortis au phyſique & " au moral, y détériore les races, ſur-tout les races les plus " illuſtres, punies & non pas corrigées par-là de leur pro- " pre orgueil. Les mêmes cauſes auront les mêmes effets, " &c." L'inſtitution des Cincinnati ne doit donc être adoptée ni en *tout* ni en *partie*.—*Note de l'Auteur François.*

" Soulager des veuves dans l'indigence &
" des enfans d'officiers morts au ſervice, élever
" la jeuneſſe dans la guerre ; voilà ſans doute
" des vues que tout le monde doit approuver
" & recevoir avec applaudiſſement : mais s'ar-
" roger de ſa propre autorité le pouvoir de
" créer des ordres, qui deſcendent aux aînés
" de la poſtérité mâle, & conférer des hon-
" neurs, des récompenſes & des faveurs à des
" membres honoraires, leur vie durant, (eſpèce
" de titre ſemblable à celui de *Chevalier* pour
" la vie, titre plus ſouvent conféré à des inſtru-
" mens lâches, vénaux, & corrompus, qu'à des
" Hommes d'une valeur réelle & d'un mérite
" diſtingué) ; voilà ce qui préſente inconteſta-
" blement des ſuites très-alarmantes.

" Si cette inſtitution eſt maintenue dans ſa
" forme préſente, l'exemple ſera dangereux &
" contraire à la politique juſqu'au dernier degré,
" autant du moins qu'on peut porter la pré-
" voyance. Si ce corps & cette Société d'Hom-
" mes, qui ſe lient enſemble, peuvent, toutes
" les fois qu'il leur plaît, s'arroger un pouvoir
" de la même durée que la Légiſlation, le
" boulevard d'une République & le *Palladium*
" de la liberté, à quoi ſerviront nos Loix, & qui

" pourra dire que nous ayons ſureté ni aſſurance
" pour nos perſonnes & nos biens ? Ces aſſo-
" ciations ne reconnoîtront point de ſupérieurs.
" Ainſi les liens d'union, les ſyſtêmes les plus
" ſages ſe relâcheront & s'anéantiront : à leur
" place la rage civile prédominera ; effets
" horribles, que le Ciel détourne de deſſus nos
" têtes !

" Lorſque des Hommes ſe ſéparent par un
" pouvoir qu'ils ont créé eux-mêmes, de la
" maſſe du peuple, *leurs égaux* ; lorſqu'ils s'arro-
" gent *un rang ſupérieur*, leur procédé dénonce,
" qu'ils croient que *tous les Hommes qui ne ſont*
" *pas également élevés, ſont leurs inférieurs* ; ſans
" ajouter ici qu'on exclut notre marine(1) &
" notre milice de tout droit de participer à
" l'ordre, & d'immortaliſer leurs noms, quoi-
" qu'elles l'aient également mérité, comme
" s'étant également évertuées—cette circonſ-
" tance ſeule de placer les autres au-deſſous de
" ſoi fera certainement naître des ſoupçons, de
" la jalouſie, des diviſions, & une diſcorde do-
" meſtique, ſi finalement elle n'aboutit à nous

(1) C'eſt une erreur. Les officiers de la marine ſont admis dans l'ordre des Cincinnati.—*Note de l'Auteur François.*

" ouvrir l'artère, & à nous noyer dans un déluge
" de ſang.

" L'ordre eſt auſſi réverſible aux branches
" collatérales.(1) De tels hommes peuvent ſe
" trouver être les gens les plus indignes, du
" caractère le plus vil, qui méritent mieux la
" corde, que des honneurs ou des illuſtrations
" propres à perpétuer leurs noms. Conférer des
" dignités à des hommes de cette eſpèce, ce
" ſeroit récompenſer l'infamie à l'égal de la
" vertu. Des traîtres méritent-ils d'autre
" élévation que d'une façon unique ? Sont-ils
" des membres, qu'on puiſſe deſirer dans une
" ſociété ou communauté quelconque ?

" Inviter des Citoyens à devenir *membres*
" *honoraires*, *membres dignifiés à demi*, c'eſt
" leur demander de ſe ſoumettre à manquer
" de délicateſſe ; c'eſt faire une inſulte in-
" ſigne à leur bon ſens, à leur eſprit, à leur
" généroſité ; c'eſt exiger qu'ils portent des
" offrandes ſur l'autel de la baſſeſſe & de la
" lachêté ; car ils doivent ſentir qu'une telle

---

(1) On en pourroit malheureuſement dire autant quand la ſucceſſion ne ſeroit qu'en ligne directe. *Commode* paſſa pour fils, & fut ſucceſſeur de MARC AURELE.—*Note de l'Auteur François.*

" invitation équivaut à les prier de ſouſ-
" crire à leur propre infériorité, de reconnoître
" & de ſanctifier un pouvoir uſurpé.

" Après avoir vaincu leur Ennemi, il eſt
" réellement trop humiliant pour les officiers
" de l'armée *Américaine*, dont la réputation s'eſt
" étendue au loin avec juſtice, de copier une na-
" tion étrangère dans ſon extravagance, dans
" ſon luxe, dans ſon amour pour la volupté &
" les mœurs efféminées, dans ſon envie de s'or-
" ner de miſérables décorations & de dignités
" vuides par elles-mémes ; décorations & di-
" gnités qui ont été la ſource de tous les maux
" de ſon pays, & qui finalement ſeront la cauſe
" de ſa chûte totale.

" Pour finir, l'ordre de Cincinnatus eſt in-
" compatible avec la magnanimité, la modeſtie,
" & le bon ſens. Il y a même pour une bande
" intrépide & illuſtre de Héros un air de foi-
" bleſſe & de vanité à entreprendre de ſigner
" eux-mêmes leurs propres louanges, & de per-
" pétuer leur mérite & leurs hauts faits ! Des
" hommes ſages & grands attendent toujours
" avec patience, avec défiance même, que la
" Renommée embouche la trompette, & que
" l'hiſtoire conſigne leurs éloges dans les faſtes

" des nations. Une conduite contraire dans le
" cas préſent fournira un prétexte pour dire,
" que la vanité, que la ſoif des dignités, de
" colifichets, & de babioles, ont été les objets
" de la dernière conteſtation, & non pas ſim-
" plement le *Patriotiſme*, *l'Indépendance*, & la
" *Liberté*.

" Je dois avouer que j'ai pris beaucoup de
" votre tems en vous faiſant voir ce qu'il y a de
" repréhenſible dans cette Inſtitution : mais
" dans le poſte que j'occupe, j'ai dû néceſſai-
" rement remplir ce devoir.

Ces diſpoſitions ont effrayé les Cincinnati : ils ont ſenti que l'on ne faiſoit pas impunément ombrage à des hommes récemment libres, & qui doivent à eux-mêmes leur liberté. Dans une Aſſemblée générale de l'Aſſociation tenue à Philadelphie le trois Mai, on a modifié les ſtatuts de l'ordre.

Nous commencerons par les tranſcrire tels qu'ils ſe trouvent dans le premier diplôme ; & nous ſuivrons la traduction qu'on en trouve dans le Journal militaire du 15 Avril de

cette année. *Peu de monumens auſſi précieux !* dit le Journaliſte : *on croit relire l'hiſtoire des beaux ſiècles d'Athènes & de Rome !* Le Lecteur appréciera les raiſons pour leſquelles nous ne ſommes pas du même avis.

PREMIER ACTE *d'*ASSOCIATION *des* CINCINNATI.

" Ayant plu au Gouverneur ſuprême de l'univers, dans la diſpoſition des affaires humaines, " de ſéparer les Colonies de l'Amérique Septentrionale de la domination de la Grande " Bretagne, & après un conflit ſanglant de " huit années de les établir Etats libres, indépendans & ſouverains, alliés par des traités " fondés ſur des avantages réciproques avec " quelques-uns des plus grands Princes & " Puiſſances de la terre ; c'eſt pourquoi, pour " perpétuer le ſouvenir de ce grand évènement " auſſi bien que l'amitié mutuelle qui a été " formée ſous le poids de nos dangers communs, " & dans beaucoup de circonſtances, cimentée " par le ſang des parties, les officiers de l'Armée " Américaine s'aſſocient & ſe conſtituent de

" la manière la plus ſolemnelle dans une ſociété
" d'amis, qui durera auſſi long-tems qu'eux-
" mêmes, ou aucuns de leur poſtérité maſculine ;
" & en cas qu'elle manque, autant que les
" branches collatérales qui ſeront jugées dignes
" d'être ſupports & membres de cette Société.

" Les officiers de l'armée Américaine, ayant
" généralement été pris dans le nombre des
" Citoyens de l'Amérique pour la défenſe de
" leur pays, ont la plus haute vénération pour le
" caractère de cet illuſtre Romain, *Lucius*
" *Quintius Cincinnatus*, & étant réſolus de ſuivre
" ſon exemple en retournant à leur domicile,
" ils penſent qu'ils peuvent avec convenance
" ſe dénommer LA SOCIÉTÉ DE CINCINNATUS.

" Les principes ſuivans ſeront immuables,
" & formeront la baſe de la Société de Cin-
" cinnatus.

" Une attention continuelle pour conſerver
" les droits élevés & inviolables, & les libertés
" de la nature humaine, pour leſquels ils ont
" combattu & verſé leur ſang, & ſans leſquels
" les plus hauts rangs dans un être raiſon-
" nable, ſont un opprobre au lieu d'une béné-
" diction.

" Une détermination inaltérable de faire
" fleurir & chérir entre les Etats reſpectifs, cette
" union & cet honneur national ſi eſſentielle-
" ment néceſſaire à leur bonheur, & à la di-
" gnité future de l'empire Américain.

" Pour rendre permanente l'affection cordiale
" ſubſiſtante entre les officiers, cet eſprit leur
" dictera l'amitié fraternelle en toute occaſion,
" & particulièrement s'étendra aux actes les
" plus ſolides de généroſité, ſuivant le pouvoir
" de la Société envers ces officiers, & leurs fa-
" milles, qui malheureuſement ſe trouveroient
" dans la néceſſité de les recevoir.

" La Société générale, pour avoir une com-
" munication plus fréquente, ſera diviſée en
" Sociétés d'Etats, & celles-ci en diſtricts tels
" qu'ils ſeront réglés par la Société de l'Etat.

" Les Sociétés de diſtricts s'aſſembleront auſſi
" ſouvent qu'il ſera réglé par la Société d'Etat ;
" celle-ci le quatre Juillet annuellement, ou
" plus ſouvent ſi on le juge néceſſaire ; & par
" la ſuite au moins une fois en trois ans. A
" chaque Aſſemblée les principes de l'inſtitu-
" tion ſeront pleinement conſidérés, & les meil-
" leures meſures pour les faire fleurir y ſeront
" adoptées.

" Les Sociétés d'Etats consisteront dans tous
" les membres existans dans chaque Etat respec-
" tivement, & chaque membre changeant de
" demeure d'un Etat dans l'autre, doit être
" considéré à tous égards comme appartenant
" à la Société de l'Etat dans lequel il résidera
" actuellement.

" Les Sociétés de l'Etat auront un Président,
" un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier,
" & un Aide-Trésorier, qui seront élus annuelle-
" ment à la pluralité des suffrages à l'Assem-
" blée de l'Etat.

" Chaque Assemblée de l'Etat écrira annu-
" ellement, ou plus souvent si cela est nécessaire,
" une lettre circulaire aux autres Sociétés de
" l'Etat ; notant ce qu'ils jugeront digne
" d'observation pour le bien de la Société &
" l'union générale des Etats, & les informera
" des officiers choisis pour l'année courante.
" Copies de ces lettres seront régulièrement
" transmises au Secrétaire général de la Société
" qui en tiendra registre.

" La Société d'Etat réglera toutes choses
" pour elle & les sociétés de ses districts, con-
" formément aux maximes générales de l'ordre
" de Cincinnatus ; jugera des qualités des mem-
" bres qui leur seront proposés, & chassera tous
" ceux de ses membres, qui, par une conduite

" indigne d'un gentilhomme, d'un homme
" d'honneur, & qui, en oppoſition aux intérêts
" de la Communauté en général, & de la So-
" ciété en particulier, ſeront jugés indignes de
" continuer à en être membres.

" Dans le deſſein de former des fonds qui
" puiſſent être ſuffiſans pour aſſiſter les infor-
" tunés, chaque officier délivrera au tréſor de
" la Société d'Etat un mois de paie, qui reſtera
" pour toujours au profit de la dite Société ;
" les intérêts ſeulement, ſuivant ce qui ſera
" jugé neceſſaire, ſeront appropriés au ſoulage-
" ment des infortunés.

" Il pourra être fait des donations par des
" perſonnes qui ne ſont pas de la Société, &
" par des membres de la Société, dans le deſ-
" ſein exprès de former des fonds permanens
" pour l'avantage de la Société d'Etat, & les
" intérêts de ces donations ſeront appropriés
" de la même manière que le mois de paie.

" On pourra ſouſcrire dans les Sociétés de
" diſtrict, ou dans les Sociétés d'Etat, ſuivant
" la volonté des membres, différentes ſommes
" pour le ſoulagement des membres infortunés,
" de leurs veuves & enfans orphelins, pour être
" diſtribuées par la Société d'Etat ſeulement.

" L'Affemblée de la Société générale con-
" fiftera dans fes officiers & une repréfentation
" de chaque Etat en nombre, qui n'excède pas
" cinq, dont les dépenfes feront fupportées par
" leur Société d'Etat refpective.

" Dans l'Affemblée générale, le Préfident
" général, Vice-Préfident, Secrétaire, Secré-
" taire Affiftant, Treforier & Aide-Tréforier,
" feront choifis pour fervir jufqu'à la première
" Affemblée.

" Les lettres circulaires qui auront été écrites
" par les Etats refpectifs l'un à l'autre, & leurs
" loix particulières, feront lues & confidérées,
" & toutes les mefures qui pourront conduire
" au bien-être général de la Société y feront
" concertées.

" Il eft probable que quelques perfonnes
" feront des donations à la Société générale,
" dans le deffein d'établir des fonds pour le
" fecours des infortunés, dans lequel cas ces
" donations feront placées dans les mains du
" Tréforier général, & l'Affemblée générale
" difpofera fuivant la néceffité feulement de
" l'intérêt de ces fonds.

" Tous les officiers de l'Armée Américaine,
" ainfi que ceux qui ont refigné avec honneur

" après trois ans de ſervice dans l'état d'officier,
" ou qui ont été déplacés par les réſolutions
" du Congrès dans les différentes réformes de
" l'Armée, comme ceux qui continueront juſ-
" qu'à la fin de la guerre, ont droit de faire
" partie de cette inſtitution, pourvu qu'ils
" ſouſcrivent un mois de paie, qu'ils ſignent
" les règles générales dans les Sociétés de leurs
" Etats reſpectifs, ſavoir ceux qui ſont préſens
" avec l'armée immédiatement; & ceux qui ſont
" abſens ſix mois après le licenciement de l'ar-
" mée, les cas extraordinaires exceptés. Le
" rang, le tems du ſervice, les réſolutions du
" Congrès par leſquelles quelqu'un d'eux pour-
" roit avoir été réformé, & les places de leur
" réſidence, devoient être ajoutées à leur nom.

" Et en témoignage d'affection à la mémoire
" & à la poſtérité des officiers qui ſont morts
" au ſervice, les aînés de leurs héritiers mâles
" auront le même droit de devenir membres,
" que les enfans des membres actuels de la
" dite Société.

" Les officiers étrangers qui ne réſident dans
" aucuns Etats ſeront inſcrits par le Secrétaire
" général, & ſeront conſidérés comme membres

" de la Société, dans quelque Etat qu'ils ſe
" trouvent par la ſuite.

" Et comme il y a, & qu'il y aura en tout
" tems dans chaque Etat des hommes éminens
" par leur habileté & leur patriotiſme, dont
" les vues peuvent être dirigées aux mêmes
" objets louables avec ceux de la Société de
" Cincinnatus; il fera de règle d'admettre des
" hommes de tel caractère, comme membres
" honoraires de la Société pour leur vie ſeule-
" ment, pourvu toutefois que les membres ho-
" noraires de chaque Etat n'excèdent pas dans
" la proportion d'un contre quatre le nombre
" des officiers, ou de leurs deſcendans.

" Chaque Société d'Etat fera une liſte de
" ſes membres, & à la première Aſſemblée
" annuelle le Secrétaire de l'Etat enregiſtrera
" ſur parchemin deux copies de l'Inſtitution
" que chaque membre préſent ſignera, & le
" Secrétaire tâchera de ſe procurer la ſignature
" de chaque membre abſent. Une de ces liſtes
" ſera tranſmiſe au Secrétaire général, pour
" être conſervé dans les archives de la Société,
" & l'autre reſtera dans les mains du Secrétaire
" d'Etat.

" De ces liſtes des Etats, le Secrétaire géné-
" ral fera à la première Aſſemblée générale
" une liſte complète de la Société entière, dont
" il tranſmettra des copies au Secrétaire de
" chaque Etat.

" La Société aura un ordre par lequel ſes
" membres ſeront connus & diſtingués, qui
" ſera une médaille d'or d'une largeur conve-
" nable pour recevoir les emblêmes, & ſuſpen-
" due par un cordon bleu foncé, large de deux
" pouces, bordé de blanc pour marque de l'union
" de l'Amérique & de la France.

" La principale figure, Cincinnatus; trois
" Sénateurs lui préſentans une épée & d'autres
" attributs militaires; au fond & plus loin,
" ſa femme à la porte de ſa chaumière; près
" d'elle ſa charue & les inſtrumens du labou-
" rage; autour: *omnia reliquit ſervare Rem-*
" *publicam.* Sur le revers: le Soleil levant;
" une Cité avec ſes portes ouvertes, & des
" vaiſſeaux entrans dans le Port; la Renommée
" couronnant *Cincinnatus*, & cette inſcription,
" *virtutis præmium*; au-deſſous deux mains
" jointes ſupportant un cœur, avec le mot,
" *Eſto perpetua*; autour du tout, *Societas Cincin-*
" *natorum inſtituta A. D.* 1783.

" La Société vivement pénétrée de recon-
" noiſſance de l'aſſiſtance généreuſe que cette
" contrée a reçûe de la France, & deſirant de
" perpétuer l'amitié qui a été formée, & a ſi
" fortement ſubſiſté entre les officiers des
" forces alliées dans la pourſuite de la guerre,
" ordonne que le Préſident général tranſmettra
" auſſi-tôt que poſſible à chacun des perſonnages
" ci-après nommés une médaille contenant
" l'ordre de la Société.

" Fait dans le cantonnement de la rivière
" d'Hudſon dans l'année 1783.

Signé par le Commandant en Chef, les Officiers Généraux, les Délégués de pluſieurs Régimens & corps de l'Armée.

NOUVEAUX STATUTS (1).

" *Section I.* Les perſonnes qui compoſent
" cette Société, ſont tous les officiers brévetés
" de l'*Armée* & de la *Marine* des Etats-Unis,

---

(1) Nous croyons devoir rapporter le texte des nouveaux ſtatuts, puiſque les Cincinnati les regardent aujourdhui comme la baſe de leur exiſtence. Nous omettons le préambule, qui eſt

" ayant ſervi trois années, & quitté le ſervice
" *avec diſtinction* ; tous les officiers qui étoient
" en activité de ſervice à la fin de la guerre,
" tous les principaux officiers de l'Etat-major
" de l'Armée continentale, & les officiers qui
" ont été licenciés par les diverſes réſolutions
" du Congrès ſur les différentes réformes de
" l'Armée.

" *Section II.* Seront auſſi admis dans cette
" Société les derniers Miniſtres, & les Miniſtres
" actuels de S. M. T. C. auprès des Etats-Unis,
" tous les Généraux & Colonels de régimens
" & des légions des forces de terres, tous les
" Amiraux & Capitaines de vaiſſeaux ayant

---

en ſubſtance, quoique fort abrégé, le même que dans le premier diplôme.

SECTION I.

" The perſons who conſtitute this Society, are all the
" *commiſſioned* and *brevet officers* of the *Army* and *Navy* of the
" United-States, who have ſerved *three years*, and who left
" the ſervice with *reputation* ; all officers who were in *actual*
" *ſervice* at the concluſion of the war ; all the *principal ſtaff-*
" *officers* of the continental army ; and the *officers* who have
" been *deranged* by the ſeveral reſolutions of Congreſs, upon
" the different reforms of the army.

" *Section II.* There are alſo admitted into this Society,
" the *late* and *preſent Miniſters of his Moſt Chriſtian Majeſty*
" to the *United-States* ; all the *Generals and Colonels* of re-
" giments and legions of the *land forces*, all the *Admirals*

" *rang de Colonels* qui ont coopéré avec les
" armées des Etats-Unis à l'établiſſement de
" leur liberté ; & les autres perſonnes qui ont
" été admiſes par les Aſſemblées d'Etat reſpec-
" tives.

" *Section III.* La Société aura un *Préſident*,
" un *Vice-Préſident*, un *Secrétaire* & un *Sous-Se-*
" *crétaire*.

" *Section IV.* La Société s'aſſemblera *au moins*
" *une fois tous les trois ans*, le premier Lundi du
" mois de Mai, dans le lieu indiqué par le Pré-
" ſident. La dite Aſſemblée ſera compoſée des
" ſuſdits officiers (dont les dépenſes ſeront
" ſupportées également par les fonds de l'Etat)
" & d'une repréſentation de chaque Etat. Cette

" and *Captains* of the *Navy*, *ranking as Colonels*, who have
" co-operated with the armies of the *United-States* in their
" exertions for Liberty ; and *ſuch other perſons* as have been
" admitted by the reſpective *State-meetings*.

" *Section III.* The Society ſhall have a Preſident, Vice-
" Preſident, Secretary, and Aſſiſtant Secretary.

" *Section IV.* There ſhall be a meeting of the Society,
" *at leaſt once in three years*, on the firſt Monday in May, at
" ſuch place as the Preſident ſhall appoint. The ſaid meet-
" ing ſhall conſiſt of the *aforeſaid officers*, (whoſe expences
" ſhall be equally borne by the State-funds,) and a *repre-*
" *ſentation* from each State. The buſineſs of this general

" Aſſemblée générale s'occupera du ſoin de
" régler la diſtribution du reſte des fonds, de
" nommer des officiers pour les trois années
" ſuivantes, & de conformer les Statuts des
" Aſſemblées d'Etat aux objets généraux de
" l'inſtitution.

" *Section V.* La Société ſera diviſée en Aſſem-
" blées d'Etat ; chaque Aſſemblée aura reſpec-
" tivement un *Préſident*, un *Vice-Préſident*, un
" *Secrétaire*, & un *Tréſorier*, qui ſeront choiſis
" tous les ans à la pluralité des voix.

" *Section VI.* Les Aſſemblées d'Etat ſe tien-
" dront à *l'anniverſaire de l'Indépendance.* Elles
" prendront les meſures relatives aux projets de
" bienfaiſance de la Société ; & les diverſes

" meeting ſhall be—to regulate the diſtribution of ſurplus
" funds—to appoint officers for the enſuing term—and to
" conform the bye-laws of State-meetings to the general
" objects of the inſtitution.

" *Section V.* The Society ſhall be divided into *State-*
" *meetings :* each meeting ſhall have a *Preſident*, *Vice-Pre-*
" *ſident*, *Secretary*, and *Treaſurer*, reſpectively to be choſen
" by a majority of votes, annually.

" *Section VI.* The State-meetings ſhall be on the *Anni-*
" *verſary of Independance :* they ſhall concert ſuch meaſures
" as may conduce to the benevolent purpoſes of the Society ;
" and the ſeveral State-meetings ſhall, at ſuitable periods,

" Aſſemblées d'Etat s'adreſſeront, en tems
" convenable à leurs Légiſlatures reſpectives,
" pour l'octroi des Chartes.

" *Section VII.* Tout membre ſe retirant d'un
" Etat dans un autre, doit être conſidéré *à tous*
" *égards* comme appartenant à l'Aſſemblée de
" l'Etat où il réſidera pour lors.

" *Section VIII.* L'Aſſemblée d'Etat ſera juge
" des qualités de ſes membres, réprimandera,
" & chaſſera s'il eſt néceſſaire tout membre
" qui ne ſe conduiroit pas comme il con-
" vient.

" *Section IX.* Le Secrétaire de l'Aſſemblée
" d'Etat enregiſtrera les noms des membres

" make application to their reſpective Legiſlatures for grants
" of charters.

" *Section VII.* Any member, removing from one State
" to another, is to be conſidered *in all reſpects* as belonging
" to the meeting of the State in which he ſhall actually
" reſide.

" *Section VIII.* The State-meetings ſhall judge of the
" qualification of its members, admoniſh, and (if neceſſary)
" *expel* any one who may conduct himſelf unworthily.

" *Section IX.* The Secretary of each State-meeting
" ſhall regiſter the names of the members reſident in each

" réſidens dans chaque Etat, & en délivrera une
" copie au Secrétaire de la Société.

" *Section X.* Afin de former des fonds pour
" le ſoulagement des membres qui ont beſoin
" de ſecours, ainſi que pour leurs veuves &
" orphelins, chaque officier remettra un
" mois de ſa paie au Tréſorier de l'Aſſemblée
" d'Etat.

" *Section XI.* Aucune donation ne ſera reçue
" que des Citoyens des *Etats-Unis.*

" *Section XII.* Les fonds de chaque Aſſem-
" blée d'Etat ſeront prêtés à l'Etat par per-
" miſſion de la Légiſlature, & l'intérêt de ces
" fonds ſera appliqué aux projets de la Société:

" State, and tranſmit a copy thereof to the Secretary of
" the Society.

" *Section X.* In order to form funds for the relief of un-
" fortunate members, their widows and orphans, each
" officer ſhall deliver to the Treaſurer of the State-meeting
one month's pay.

" *Section XI.* No donations ſhall be received but from
" Citizens of the *United-States.*

" *Section XII.* The funds of each State-meeting ſhall be
" loaned to the State, by permiſſion of the Legiſlature, and
" the intereſt only annually to be applied for the purpoſes
" of the Society; and, if in proceſs of time difficulties

" & ſi par la ſuite des tems il ſurvenoit des
" difficultés dans l'exécution des intentions de
" la Société, les Légiſlatures des différens
" Etats ſeront requiſes de faire les diſpoſitions
" qui leur paroîtront les plus équitables, & con-
" venir le mieux aux vues primitives de l'Inſ-
" titution.

" *Section XIII.* Les ſujets de S. M. T. C.
" Membres de cette Société, peuvent tenir des
" Aſſemblées à leur volonté, & faire des règle-
" mens pour leur police, conformément aux ob-
" jets de l'inſtitution, & à l'eſprit de leur gou-
" vernement.

" *Section XIV.* La Société aura un ordre ;
" qui ſera un Aigle d'or portant ſur ſa poitrine
les

" ſhould occur in executing the intentions of the Society,
" the Legiſlatures of the ſeveral States ſhall be requeſted
" to make ſuch equitable diſpoſitions as may be moſt cor-
" reſpondent with the original deſign of the inſtitution.

" *Section XIII. The ſubjects of his Moſt Chriſtian Majeſty,*
" members of this Society, may hold meetings at their
" pleaſure, and form regulations for their police, confor-
" mably to the object of the inſtitution, and to the ſpirit
" of their government.

" *Section XIV.* The Society ſhall have an *Order* ; which
" ſhall be a bald Eagle of gold, bearing on its breaſt the

" les emblêmes décrits ci-après(1) ſuſpendus
" à un ruban bleu foncé, liſeré de blanc, qui
" repréſente l'union de l'Amérique & de la
" France."

Les obſervations que nous pourrions faire ſur ces nouveaux Statuts, ſe trouveront pour la plupart dans celles que nous avons pris la liberté de placer en marge de la lettre ſuivante, adreſſée circulairement avant l'Aſſemblée générale du 3 Mai 1784, aux différentes aſſociations de l'ordre par ſes Délégués, & ſignée du Général Waſhington en ſa qualité de Préſident.

" emblems hereafter deſcribed, ſuſpended by a deep blue
" ribbon edged with white, deſcription of the union of
" America and France.

(1) Ce ſont les mêmes qu'on trouve dans le premier diplôme.

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE,

Adreſſée aux Sociétés d'Etat de l'ordre des CINCINNATI par l'Aſſemblée Générale convoquée à Philadelphie le 3 Mai 1784, ſignée du Général Waſhington en ſa qualité de Préſident.

NOUS Délegués des Cincinnati, après les plus mûres délibérations & la diſcuſſion la plus approfondie des principes & des objets de notre Société,

---

(1) Comme à notre avis il y a quelques différences notables entre le véritable ſens, le ſens littéral de la Lettre Circulaire ſur laquelle nous nous ſommes permis quelques obſervations que nous croyons importantes; & la traduction que l'on en a donnée dans les papiers publics, & dont nous nous ſommes ſervis en général; nous rapporterons au bas de la page le texte Anglois, afin de juſtifier nos corrections.

Circular to the State Society of the CINCINNATI.

" Gentlemen,

" WE, the Delegates of the Cincinnati, after the moſt
" mature and deliberate diſcuſſion of the principles and ob-
" jects of our Society, have thought proper to recommend

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

avons jugé à propos de recommander que l'incluſe Inſtitution de la Société des Cincinnati, telle qu'elle a été réformée & modifiée à leur première Aſſemblée Générale, ſoit adoptée par la Société de votre Etat.

Pour que notre conduite en cette occaſion ſoit connue & approuvée de tout l'univers; pour ne point encourir le reproche d'obſtination d'une part, ou de légèreté d'une autre (a);

(a) C'eſt une extrémité fâcheuſe pour des

" that the incloſed Inſtitution of the Society of the Cincin-
" nati, as altered and amended at their firſt meeting, ſhould
" be adopted by your State Society.

" In order that our conduct on this occaſion may ſtand
" approved in the eyes of the world; that we may not in-
" cur the imputation of obſtinacy on the one hand, or le-
" vity on the other; and that you may be induced more

hommes associés à Washington & présidés par lui, que de se trouver, de leur aveu, pressés entre le reproche *d'obstination* & celui de *légèreté*. Il étoit un moyen d'éviter celui de *légèreté*: c'étoit de ne rien faire que sous l'autorité & la sanction du Gouvernement. Quant à *l'obstination*, elle seroit *révolte* quand les Législatures ont parlé.

Et afin que vous vous déterminiez plus volontiers à effectuer ce que nous vous recommandons, nous demandons la permission de communiquer les raisons d'après lesquelles nous avons agi.

" chearfully to comply with our recommendation, we beg
" leave to communicate the reasons on which we have
" acted.

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

Avant de vous en rendre compte, nous nous croyons obligés, par nos devoirs envers vous & envers nos Concitoyens, de déclarer, & nous prenons le Ciel à témoin de la véracité de notre declaration (b),

(b) HONOREZ LES DIEUX ; ET RESPECTEZ LE SERMENT *: c'étoit le premier précepte des anciens. Le vrai reſpect pour le ſerment c'eſt de s'en abſtenir ; car le plus sûr moyen de n'en pas abuſer, c'eſt de n'en point uſer. Une République eſt perdue le jour où LE GRAND MYSTÈRE de ſa

---

" Previous to our laying them before you, we hold it a " duty to ourſelves and to our fellow-citizens to declare, " and we call Heaven to witneſs the veracity of our decla-

* Καὶ σεβου ὅρκον.

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

politique n'eſt pas LE SERMENT *.

Que dans toute notre conduite à ce ſujet nous avons été dirigés par les principes les plus purs. Quoique nous ſoyons intérieurement & invinciblement perſuadés de la droiture de nos intentions en établiſſant une Confrairie, (c) & en nous y uniſſant ;

(c) Ce mot eſt remarquable. Les Cincinnati ſont de leur aveu une CONFRAIRIE militaire. Mais les Templiers, les Chevaliers de St. Jean de Je-

" ration, that, in our whole agency on the ſubject, we have
" been actuated by the pureſt principles. Notwithſtanding

* L'Empereur Maximin appelloit le Serment *le grand myſtère de la République Romaine*: Σεμνὸν τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς μυστήριον.

rusalem, ceux de l'ordre Teutonique, ceux de S. Lazare n'étoient-ils pas aussi des *Confrairies?* & de telles *Confrairies* sont-elles une acquisition très-républicaine? le Congrès général ne le pense point, puisqu'il n'a pas voulu permettre que quelques officiers Américains fussent admis dans *l'ordre de la Divine Providence* (*). Il ne

---

" we are thus conscious for ourselves of the rectitude of our " intentions in instituting or becomin members of this

* Résolution du Congrès du 5 Janvier 1784—Sur le rapport d'un Comité auquel avoit été renvoyée une lettre du Commandant en Chef, en date du 28 Août, contenant une proposition de la part du Secrétaire de *l'Ordre* Polonois *de la Divine Providence*, que le Congrès nommeroit un nombre de personnes propres pour être créées Chevaliers du dit ordre, RESOLU; " Que l'ancien Commandant en Chef sera prié d'informer " le Chevalier *Jean de Hintz*, Secrétaire de l'ordre de la *Divine Providence*, que le Congrès est sensible à l'attention de cet ordre, en lui proposant de nommer un nombre de personnes propres pour être créées " Chevaliers de la *Divine Providence*; mais que le Congrès ne sauroit, " conformément aux principes de la Confédération, accepter sa " obligeante proposition."

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

le penſe pas, puiſque dans le plan du Gouvernement proviſoire, propoſé pour les dix nouveaux Etats, adopté & paſſé en loi, on trouve cet article : LEURS GOUVERNEMENS RESPECTIFS AURONT UNE FORME RÉPUBLICAINE; ET AUCUNE PERSONNE JOUISSANT D'UN TITRE HÉRÉDITAIRE, NE POURRA ÊTRE AU NOMBRE DES CITOYENS DE CES ÉTATS.

& malgré la conviction intime où nous ſommes qu'on trouvera dans votre conduite, tant paſſée que future, la preuve évidente que vous n'avez été déterminés

---

" fraternity; and notwithſtanding we are confident the
" higheſt evidence can be produced from your paſt, and will
" be given by your future behaviour, that you could not

OBSERVATIONS.

(d) Etrange PATRIOTISME que celui qui s'iſole de la Patrie! BIENVEILLANCE veut dire *protection* : & convient-il à des ſujets de protéger leur Souverain?

(c) L'ACTE D'ASSOCIATION d'hommes ſi diſtingués tendant à

LETTRE CIRCULAIRE.

par aucuns autres motifs que ceux de l'Amitié, du Patriotiſme & de la Bienveillance (d),

Néanmoins comme nos vues, à certains égards, ont été mal ſenties ; comme l'acte de notre Aſſociation a été néceſſairement rédigé à la hâte (c),

---

" have been influenced by any other motives than thoſe of " friendſhip, patriotiſm, and benevolence : yet, as the in- " ſtrument of our aſſociation was of neceſſity drawn up in a

élever un nouveau corps dans leur République a été RÉDIGÉ A LA HATE ! Pourquoi cette précipitation ? les peuples de Maſſachuſetts & de Penſylvanie, dans les préambules mémorables de leurs conſtitutions, rendent hommage " à la bonté ſi-
" gnalée du Légiſla-
" teur ſuprême de l'u-
" nivers, qui, par une
" ſuite des décrets de
" la Providence, leur a
" procuré l'occaſion &
" la faculté de faire
" *avec le tems d'une*
" *mûre délibération*, avec
" tranquillité, & ſans
" ſurpriſe, un pacte
" original, explicite &
" ſolemnel, & de for-

" haſty manner, at an epocha as extraordinary as it will be
" memorable in the annals of mankind—when the mind,

" mer une conſtitution
" nouvelle de gouver-
" nement civil pour
" eux & pour leur poſ-
" térité." N'eſt-ce pas inſulter à *cette bonté ſignalée du Légiſlateur ſuprême de l'univers*, que de violer les loix de la Patrie, faites enſuite d'une *mûre délibération*, par un acte d'Aſſociation inconſtitutionnelle, *rédigé à la hâte?*

" *à une époque*
" *auſſi extraordinaire*
" *qu'elle ſera mémorable*
" *dans les annales du*
" *genre humain, où,*
" *agités par une foule de*
" *ſenſations différentes,*
" *nous n'avions point*
" *la liberté d'eſprit néceſ-*

" agitated by a variety of emotions, was not at liberty to
" attend minutely to every circumſtance which reſpected
" our ſocial connexion, or to digeſt our ideas into ſo correct a

OBSERVATIONS.

(f) L'inſtitution d'un ordre de Chevalerie illégal & inconſtitutionnel étoit-elle donc ſi preſſée ? & ne pouvoit-on pas attendre le tems où l'on auroit eu LA LIBERTÉ D'ESPRIT NÉCESSAIRE pour réfléchir ſur les conſéquences d'un tel projet ?

LETTRE CIRCULAIRE.

" *ſaire* (f) *pour prêter*
" *une attention minu-*
" *tieuſe à toutes les cir-*
" *conſtances qui avoient*
" *rapport à notre con-*
" *nexion ſociale, ou pour*
" *rédiger nos idées dans*
" *une forme auſſi cor-*
" *recte qu'on auroit pu*
" *le deſirer ; comme*
" *l'inſtitution originaire*
" *aux yeux de pluſieurs*
" *perſonnes reſpectables*
" *a paru comprendre des*
" *objets que l'on juge in-*
" *compatibles avec le*
" *génie & l'eſprit de*
" *la Confédération ; &*
" *comme dans ce cas, il*
" *pourroit ſe faire que*
" *notre but ne fût pas*

" form as could have been wiſhed ; as the original inſti-
" tution appeared in the opinion of many reſpectable
" characters to have comprehended objects which are deemed
" incompatible with the genius and ſpirit of the Confedera-
" tion ; and as in this caſe it would eventually fruſtrate
" our purpoſes, and be productive of conſequences which

OBSERVATIONS.

(g) Pour détruire TOUTE SORTE DE JALOUSIES, jettez vos croix, & déchirez votre acte.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *rempli, & produisît des*
" *ſuites que nous n'avions*
" *pas prévues: en conſé-*
" *quence, pour détruire*
" *toute ſorte de Ja-*
" *louſies,* (g)

" *pour éloigner*
" *toute cauſe d'inquiétude,*
" *pour déſigner d'un ema-*
" *nière diſtincte le ter-*
" *rein ſur lequel nous*
" *voulons nous fixer, &*
" *pour donner une nou-*
" *velle preuve que les*
" *anciens officiers de l'ar-*
" *mée Américaine ont le*
" *droit d'être comptés*

" we had not foreſeen ;—therefore, to remove every cauſe
" of inquietude, to annihilate every ſource of jealouſy, to
" deſignate explicitly the ground on which we wiſh to ſtand,
" and to give one more proof that the late officers of the
" American army have a claim to be reckoned among the

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *parmi les Citoyens les*
" *plus fidèles ; nous*
" *avons arrêté qu'il ſe-*
" *roit fait à notre inſti-*
" *tution les réformes &*
" *modifications impor-*
" *tantes que voici : la*
" *ſucceſſion héréditaire*
" *ſera abolie ; toute in-*
" *terpoſition dans les*
" *affaires politiques ceſ-*
" *ſera d'avoir lieu ; &*
" *les fonds ſeront pla-*
" *cés ſous la con-*
" *noiſſance immédi-*
" *ate des différentes*
" *Légiſlatures, qui*
" *ſeront auſſi requi-*
" *ſes d'octroyer des*
" *Chartes* (h)

(h) Pourquoi des CHARTES? Il n'eſt

" moſt faithful citizens, we have agreed that the following
" material alterations and amendments ſhould take place:
" that the hereditary ſucceſſion ſhould be aboliſhed—that
" all interference with political ſubjects ſhould be done
" away,—and that the funds ſhould be placed under the

qu'une *charte* néceſſaire dans un pays, & ſurtout dans une République ; c'eſt celle de l'Aſſociation générale; ce ſont les PACTA CONVENTA de la Patrie. Si des *chartes* ſont accordées, voilà donc une jurande & une jurande militaire ! Si des *chartes* ſont accordées, voilà un corps diſtinct enté dans la patrie ; & l'hérédité quelconque, ou du moins la perpétuité ſuivra infailliblement. On a donné en Europe des *chartes* à des religieux auxquels on a défendu d'être héréditaires, & qui n'ont pas laiſſé que d'être ſuffiſamment perpétués.

" immediate cogniſance of the ſeveral Legiſlatures, who
" ſhould alſo be requeſted to grant charters for more effec-
" tually carrying our humane deſigns into execution.

OBSERVATIONS.

(i) Nul beſoin de CHARTES pour exercer la bienfaiſance; chacun en a la *charte* de par la nature, & nul corps n'a le droit de s'ériger en diſpenſateur public des bienfaits.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *pour donner*
" *d'autant plus d'effi-*
" *cacité au projet que*
" *nous avons de ſecou-*
" *rir l'humanité* (i).

" *En expoſant nos rai-*
" *ſons pour le change-*
" *ment du premier ar-*
" *ticle, nous devons*
" *vous demander la per-*
" *miſſion de rappeller à*
" *votre ſouvenir & à*
" *votre attention la*
" *cauſe primitive qui*

" In giving our reaſons for the alteration of the firſt
" article we muſt aſk your indulgence while we recall your
" attention to the original occaſion which induced us to
" form

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *nous a engagés à nous*
" *former en une Société*
" *d'amis. Ayant été*
" *conſtamment unis*
" *par les liens de la*
" *plus étroite* AMI-
" TIE'(k),

(k) L'AMITIÉ entre dix mille hommes !..... Des officiers qui ont vaillamment combattu pour la même cauſe, dans la même armée, dans le même régiment, ont l'un pour l'autre de l'eſtime, de la conſidération, des égards, ſouvent du reſpect, quelquefois de la vénération, quand ils ont deployé leur talent ou verſé leur ſang d'une manière très dif-

---

" form ourſelves into a Society of Friends. Having lived
" in the ſtricteſt habits of amity through the various ſtages

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

tinguée.... L'AMITIÉ s'achète plus cher!

" *dans les*
" *différentes révolutions*
" *d'une guerre qu'une*
" *infinité de circonſtan-*
" *ces rendent remarqua-*
" *bles & vraiment ex-*
" *traordinaires ; après*
" *avoir eu le bonheur de*
" *remplir l'objet pour*
" *lequel nous avions pris*
" *les armes ; à l'époque*
" *du triomphe & de la*
" *ſéparation, parvenus*
" *enfin à la dernière*
" *ſcène de notre drame*
" *militaire, dont le dé-*
" *nouement étoit à la*
" *fois un ſujet d'alégreſſe*

" of a war, unparallelled in many of its circumſtances ;
" having ſeen the objects for which we contended, happily
" attained, in the moment of triumph and ſeparation, when
" we were about to act the laſt pleaſing melancholy ſcene
" in our military drama,—pleaſing, becauſe we were to
" leave our country poſſeſſed of independence and peace—

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *& d'affliction pour*
" *nos cœurs — d'allé-*
" *greſſe, parce que nous*
" *voyons notre patrie en*
" *poſſeſſion de l'indépen-*
" *dance & de la paix —*
" *d'affliction, parce que*
" *nous allions nous ſé-*
" *parer, & peut-être*
" *pour ne nous revoir*
" *jamais. Dans un*
" *moment où tous les*
" *cœurs étoient pénétrés*
" *d'affections plus aiſées*
" *à concevoir qu'à dé-*
" *crire, où le moindre*
" *acte de bienveillance*
" *& de ſenſibilité étoit*
" *encore tout récent dans*
" *notre ſouvenir ; il*
" *étoit impoſſible de*

" melancholy, becauſe we were to part, perhaps never to
" meet again ; while every breaſt was penetrated with
" feelings which can be more eaſily conceived than deſcri-
" bed ; while every little act of tenderneſs recurred freſh to
" the recollection, it was impoſſible not to wiſh our friend-

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

" *ne pas desirer la*
" *continuation d'une*
" *amitié si douce & si*
" *nécessaire à nos ames*
" *attendries; & il étoit*
" *très-naturel de sou-*
" *haiter qu'elle pût*
" *être transmise par*
" *notre postérité jus-*
" *qu'aux siècles les*
" *plus reculés*(1).

(1) Un ordre, une jurande, une institution POUR TRANSMETTRE UNE AMITIÉ, LA CONTINUATION D'UNE AMITIÉ, entre dix mille hommes & leur *postérité!*

Tels étoient, nous le
" *confessons naïvement,*
" *& nos sentimens &*

" ships should be continued; it was extremely natural to
" desire they might be perpetuated by our posterity to the
" remotest ages. With these impressions, and with such senti-

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *nos impreſſions, lorſ-*
" *que nous avons ſigné*
" *l'inſtitution. Nous ſa-*
" *vons que nos motifs*
" *étoient irréproc hables;*
" *mais pluſieurs de*
" *nos compatriotes crai-*
" *gnant que ce ne fût tirer*
" *contre tout droit, une*
" *ligne de ſéparation entre*
" *nos deſcendans & les*
" *autres citoyens; & bien*
" *éloignés nous-mêmes de*
" *vouloir créer des diſ-*
" *tinctions inutiles &*
" *déſagreables, nous*
" *n'héſitons point à*
" *faire le ſacrifice de*
" *tout* (m),

(m) Pourquoi donc conſerver les médailles

" timents, we candidly confeſs we ſigned the inſtitution.—We
" know our motives were irreproachable —But, finding it
" apprehended by many of our countrymen, that this would
" be drawing an unjuſtifiable line of diſcrimination between
" our deſcendants and the reſt of the community, and averſe

& les rubans? pourquoi demander des chartes? On ne peut plus, ſi on laiſſe ſubſiſter les Cincinnati, les empêcher d'être héréditaires, quand même ils renonceroient à jamais, comme ils le feignent aujourd'hui, à cette branche de leur inſtitution. Nous l'avons dit: le ſiège de la nobleſſe eſt dans l'opinion; on gardera dans la famille l'Aigle de l'ancêtre qui fut CINCINNATUS. On refuſera d'épouſer les filles qui ne conſerveront pas un pareil titre de nobleſſe. Ainſi non-ſeulement l'ordre doit être détruit; mais le ſacrifice que ſes mem-

---

" to the creation of unneceſſary and unpleaſing diſtinctions;
" we could not heſitate to relinquiſh every thing but our per-

bres doivent à la patrie, eſt celui de leurs médailles même, qui doivent être remiſes au tréſor public & fondues pour acquitter d'autant les dettes envers l'armée ; car c'eſt ainſi qu'on aime une armée.

" *à l'exception*
" *de nos amitiés perſon-*
" *nelles, dont nous ne*
" *pouvons nous départir,*
" *& des actes de bien-*
" *faiſance qui ſuivant*
" *notre intention, doivent*
" *en être l'effet. C'eſt*
" *avec une intention*
" *auſſi pure, & auſ-*
" *ſi déſintereſſée que*
" *nous avons propoſé*

" ſonal friendſhips, of which we cannot be diveſted ; and
" thoſe acts of beneficence which it is our intention ſhould
" flow from them. With views equally pure and diſintereſted,
" we propoſed to uſe our collective influence in ſupport of

OBSERVATIONS.

(n) Une INFLUENCE COLLECTIVE dans la République autre que celle de la République! Qu'entendez-vous par Gouvernement? Sont-ce, comme on le doit croire, les magiſtrats nommés par le peuple? Il n'y a aucune raiſon d'entreprendre leur défenſe; le peuple les défendra tant qu'ils le ſerviront bien. S'ils ne le ſervent pas bien, ils ne doivent pas être défendus; & dans aucun cas ils ne doivent l'être que par lui. Eſt-ce le corps de la So-

LETTRE CIRCULAIRE.

" *de faire uſage de*
" *toute notre influence*
" *collective pour dé-*
" *fendre le Gouverne-*
" *ment* (n),

" that Government, and confirmation of that union, the eſta-
" bliſhment of which has engaged ſo conſiderable a part of

eiété que vous voulez défendre? Alors ce n'eſt pas leur gouvernement. Eh! quelle force eſt, ou doit être ſupérieure à la ſienne? & comment ſéparez-vous la vôtre de la ſienne?—Mais nous ſommes propres à ſa défenſe, car nous ſommes des guerriers. —Fort bien, Meſſieurs, A STANDING ARMY, dont celle, qui fut votre mère-patrie elle-même, ne veut pas. L'armée d'Angleterre ne peut pas être *Standing Army*, parce qu'elle a beſoin d'être renouvellée par le conſentement des repréſentans du peuple & de ſon argent. La vôtre trouve le moyen

---

" our lives; but learning from a variety of information,
" that this is deemed an officious and improper interference,

de ſe recruter & de ſe perpétuer ſans argent.

" *& confirmer cette union*
" *à l'établiſſement de la-*
" *quelle nous avons em-*
" *ployé une partie ſi con-*
" *ſidérable de notre vie ;*
" *mais ayant appris*
" *de pluſieurs parts,*
" *que l'on eſtimoit nos*
" *offres de ſervices par*
" *trop officieuſes & même*
" *déplacées, & que ſi*
" *l'on ne nous a pas di-*
" *rectement accuſés d'a-*
" *voir des deſſeins dan-*
" *gereux, du moins nous*
" *a-t-on reproché d'a-*
" *voir trop entrepris en*
" *nous arrogeant le droit*
" *de défendre les libertés*
" *de notre patrie: dans*
" *ces circonſtances*
" *nous ne pouvions*
" *pas penſer à nous*
" *oppoſer à l'opinion*
" *générale de nos Con-*

" and that if we are not charged with having ſiniſter deſigns,
" yet we are accuſed of arrogating too much, and aſſum*ing*

OBSERVATIONS.

(°) Vous ne *pouviez* pas *penſer* à faire une choſe à laquelle vous VOUS CROYEZ FONDÉS! Dans les Républiques on n'accorde, ni ne reçoit de grace: on doit penſer, dire & faire, tout ce que l'on eſt fondé à faire, dire ou penſer. On peut y dire que les loix ſont mauvaiſes; on ne peut jamais s'y oppoſer à leur exécution. Vous ne *pouviez* donc pas être *fondés* à vous oppoſer à l'opinion générale de vos Concitoyens, réduite en loi, quoique vous puſſiez indiquer les change-

LETTRE CIRCULAIRE.

" *citoyens, quelques*
" *fondés que nous y*
" *fuſſions* (°);

" the guardianſhip of the liberties of our country : thus cir-
" cumſtanced we could not think of oppoſing ourſelves to the
" concurring opinion of our fellow-citizens, however founded,

mens que vous auriez cru néceſſaires à ces loix. Si vous oſez croire que vous fuſſiez *fondés* à rien de plus, vous avouez que vous imaginez être élevés au-deſſus des loix par la force militaire dont vous avez été revêtus ; & par conſéquent être devenus les ſouverains de votre patrie ; mais cela, vous ne *pouviez pas penſer à le dire*, parce qu'en votre conſcience vous ne croyez pas encore y être *fondés*.

" *ni cauſer des déſagré-*
" *mens à ceux dont il*
" *étoit de notre intérêt*
" *& de notre devoir de*
" *promouvoir le bon-*
" *heur.*

" *Paſſons actuelle-*

" or of giving anxiety to thoſe whoſe happineſs it is our
" intereſt and duty to promote.

" We come next to ſpeak of the charitable part of our in-
" ſtitution, which we eſteem the baſis of it. By placing

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *ment au point de vue*
" *charitable qui fait la*
" *baſe de notre inſtitu-*
" *tion.* *En dépoſant*
" *vos fonds entre les*
" *mains de la Légiſla-*
" *ture de notre Etat,*
" *pour qu'elle veille*
" *à leur juſte emploi,*
" *vous prouverez l'in-*
" *tégrité de vos ac-*
" *tions & la rectitude*
" *de vos principes* (P).

(P) On ne PROUVE rien avec de l'argent, mais on affoiblit des réſiſtances. Plaiſe aux ciel que cela ne ſoit pas encore dans une république auſſi nouvelle!

" your fund in the hands of the Legiſlature of your Sate, and
" letting them ſee the application is to the beſt purpoſes,
" you will demonſtrate the integrity of your actions, as well
" as the rectitude of your principles. And having convinced

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

" *Convaincus en*
" *conſéquence de l'inno-*
" *cence & de la généro-*
" *ſité de vos intentions,*
" *nous ne doutons pas*
" *qu'elle ne protège un*
" *deſſein qu'elle ne ſau-*
" *roit qu'approuver, &*
" *qu'elle ne nouriſſe &*
" *n'encourage les bonnes*
" *diſpoſitions où vous*
" *êtes d'adopter les*
" *moyens les plus effi-*
" *caces & les plus ſurs*
" *pour ſecourir les mal-*
" *heureux. A cet effet,*
" *il y a lieu d'eſpérer*

" them your intentions are only of a friendly and benevolent
" nature, we are induced to believe they will patroniſe
" a deſign which they cannot but approve, that they will
" foſter the good diſpoſitions, and encourage the beneficent
" acts of thoſe who are diſpoſed to make uſe of the moſt ef-
" fectual and moſt unexceptionable mode of relieving the diſ-
" treſſed: for this purpoſe it is to be hoped that charters
" may be obtained in conſequence of the applications which
" are directed to be made. It is alſo judged moſt proper

OBSERVATIONS.

(q) Encore une fois, il ne peut y avoir qu'une CHARTE dans un pays bien gouverné ; la conſtitution. Voulez-vous des corporations? On en fait en Europe, mais c'eſt par des vues fiſcales ; auſſi propoſez-vous de l'argent au Gouvernement.

(r) IL PAROÎT TRÈS A-PROPOS ! . . . . . L'obéiſſance à la loi

LETTRE CIRCULAIRE.

" *que l'on obtiendra*
" *des Chartes* (q),

" *en conſéquence des*
" *demandes qu'on en*
" *doit faire. Il paroît*
" *auſſi très à-propos*
" *que l'on ſe règle*
" *d'après ces char-*
" *tes* (r),

" moſt proper that the admiſſion of members ſhould be ſub-
" mitted to the regulation of ſuch charters, becauſe, by thus

OBSERVATIONS.

ne ſera donc déſormais pour des Républicains qu'un acte de déférence !

(') Qu'eſt-ce que votre CONFIANCE dans le Gouvernement? Comme particulier chacun de vous a droit de contribuer de ſa voix à le reprimer, s'il ſe comporte mal. Comme Aſſociation,

LETTRE CIRCULAIRE.

" *pour l'admiſſion des*
" *membres, puiſqu'en à-*
" *giſſant ainſi, confor-*
" *mément aux ſentimens*
" *du Gouvernement, non*
" *ſeulement nous lui*
" *donnerons une nou-*
" *velle preuve de*
" *notre confiance en*
" *lui* (s),

" acting in conformity to the ſentiments of Government,
" we not only give another inſtance of our reliance upon it ;

" but

vous ne lui devez qu'*obéiſſance*; & à ce titre vous n'auriez pas dû vous former ſans ſon intervention. Mais comment pourriez-vous refuſer votre *confiance* aux dépoſitaires de celle de la Patrie?

" *mais*
" *encore de notre diſ-*
" *poſition à ôter tout*
" *motif de mécon-*
" *tentement concer-*
" *nant notre Société* (t).

(t) VOTRE DISPOSITION! ... Vous traitez toujours de couronne à puiſſance, comme l'a très bien prévu la cour de Penſylvanie; IMPERIUM, & par conſéquent IMPERATOR IN IMPERIO.

" but of our diſpoſition to remove every ſource of uneaſi-
" neſs reſpecting our Society.

OBSERVATIONS.

(u) Diſtinguons les *ſouvenirs* qui vous ſont juſtement précieux, & que rien ne peut faire perdre ni à vous, ni à l'univers, des établiſſemens inutiles & dangereux qui rendroient ces ſouvenirs moins honorables pour vous.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *Vous*
" *aurez ſans doute re-*
" *marqué, Meſſieurs, que*
" *les ſeuls objets, dont*
" *nous deſirons con-*
" *ſerver le ſouve-*
" *nir* (u),
" *ſont d'une nature qui*
" *ne peut déplaire à nos*
" *Concitoyens, ni faire*
" *tort à la poſtérité:*

" We truſt it has not eſcaped your attention, Gentlemen,
" that the only objects of which we are deſirous to preſerve
" the remembrance, are of ſuch a nature as cannot be diſ-
" pleaſing to our countrymen, or unprofitable to poſterity:

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *nous avons en conſé-*
" *quence conſervé les*
" *deviſes qui recon-*
" *noiſſent la manière*
" *dont nous devons*
" *rentrer dans l'état*
" *de Citoyens, non*
" *comme des marques*
" *d'une diſtinction*
" *orgueilleuſe, mais*
" *comme des gages de*
" *notre amitié, &*
" *comme des emblêmes*
" *dont la préſence*
" *nous empêchera de*
" *nous éloigner du*
" *ſentier de la ver-*
" *tu* (x).

(*) Des rubans flattent une vanité puérile, ou ſont un ſigne de

---

" we have retained accordingly thoſe devices which recog-
" nize the manner of returning to our citizenſhip; not as
" oſtentations marks of diſcrimination, but as pledges of our
" friendſhip, and emblems whoſe appearance will never per-
" mit us to deviate from the paths of virtue: and we pre-

ralliement : des rubans ont été plus ſouvent le ſigne de la complicité, que l'emblême d'une union vertueuſe : des rubans enchaînent mal à la VERTU, & n'attachent guères à la patrie.

" Il eſt même à-
" propos de rappeller
" ici que ces décora-
" rations ſont eſtimées
" comme des gages
" précieux d'amitié,
" & qu'ils ſont révé-
" rés par ceux de nos
" alliés qui les ont
" mérités de notre
" part, en contribuant

" ſume, in this place, it may not be inexpedient to inform
" you, that theſe are conſidered as the moſt endearing tokens
" of friendſhip, and held in the higheſt eſtimation by ſuch
" of our allies as have become entitled to them, by having
" contributed their perſonal ſervices to the eſtabliſhment of

OBSERVATIONS

LETTRE CIRCULAIRE.

" *par des ſervices*
" *perſonnels à l'éta-*
" *bliſſement de notre*
" *indépendance ; que*
" *ces perſonnes diſtin-*
" *guées, & du pre-*
" *mier rang, ſoit par*
" *leur naiſſance ou*
" *leur réputation, ont*
" *eu l'agrément de*
" *leur Souverain pour*
" *s'en décorer ; &*
" *qu'enfin ce Mo-*
" *narque illuſtre re-*
" *garde cette union*
" *fraternelle, comme*
" *un nouveau lien*
" *propre à reſſerrer*

" our independence ; that theſe gentlemen, who are among
" the firſt in rank and reputation, have been permitted by
" their Sovereign to hold this grateful memorial of our reci-
" procal affections ; and that this fraternal intercourſe is
" viewed by that illuſtrious Monarch, and other diſtinguiſhed
" characters, as no ſmall additional cement to that har-

OBSERVATIONS.

(y) Les Républicains peuvent reſpecter les Rois ; ils peuvent être pénétrés pour eux de reconnoiſſance : mais ils ne doivent jamais imiter ce qui ſe paſſe dans leurs Etats, ni faire de l'opinion de leur cour un motif de conduite. Celle qui fut votre mère-patrie frémit au ſeul nom D'INFLUENCE SECRETE. Sa fille ſouffrira-t-elle qu'on appelle publiquement

LETTRE CIRCULAIRE.

" *de plus en plus*
" *l'harmonie, & la*
" *réciprocité de bons*
" *offices, qui règnent*
" *déjà ſi heureuſe-*
" *ment entre les deux*
" *nations* (y).

" mony, and reciprocation of good offices, which ſo happily
" prevail between the two nations.

OBSERVATIONS.

dans ſon ſein une INFLUENCE ÉTRANGÈRE?

LETTRE CIRCULAIRE.

" *Après avoir*
" *ainſi réformé tout*
" *ce que l'on a cri-*
" *tiqué dans notre in-*
" *ſtitution originaire,*
" *ſans rien diminuer*
" *cependant de la*
" *conſidération que*
" *nous nous flattons*
" *de conſerver dans*
" *l'eſprit du ſiècle*
" *préſent, & des gé-*
" *nérations à ve-*
" *nir* (z);

(z) Rien n'eſt plus affuré *dans le ſiècle*

" Having now relinquiſhed whatever has been found ob-
" jectionable in our original inſtitution; having by the de-
" ference thus paid to the prevailing ſentiments of the com-
" munity, neither, as we conceive, leſſened the dignity nor
" diminiſhed the conſiſtency of character, which it is our
" ambition to ſupport in the eyes of the preſent, as well as
" of future generations; having thus removed every poſ-

OBSERVATIONS.

préſent, & chez les générations à venir, que la conſidération & le reſpect qu'ont mérité Waſhington & les guerriers Américains. Rien n'y pourroit porter atteinte que l'inſtitution de leur confrairie militaire; mais il eſt à croire qu'elle n'aura pas de durée.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *Après*
" *avoir déféré à la plu-*
" *ralité des opinions de*
" *nos Concitoyens ; après*
" *avoir répondu à toutes*
" *les objections que l'on*
" *pourroit faire rela-*
" *tivement à notre*
" *union ſociale, & à*
" *ſa perpétuité, nos ami-*
" *tiés mutuelles devant*

" ſible objection to our remaining connected as a ſociety,
" and cheriſhing our mutual friendſhips to the cloſe of life ;

OBSERVATIONS.

(a) CITOYENS avant d'être AMIS : JUSTES avant d'être CHARITABLES.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *durer juſqu'à notre*
" *dernier ſoupir ; après*
" *avoir établi ſur un*
" *fondement auſſi per-*
" *manent & auſſi ſo-*
" *lide qu'il puiſſe l'être,*
" *l'article primitif de*
" *notre aſſociation, qui*
" *regarde les malheu-*
" *reux ; il ne nous reſte*
" *plus qu'à conſolider*
" *l'édifice de notre inſ-*
" *titution ſur ces deux*
" *baſes originaires, l'A-*
" *mitié & la Cha-*
" *rité* (a) ;

" *Et à invoquer*
" *votre libéralité, votre*

" and having, as we flatter ourſelves, retained in its utmoſt
" latitude, and placed upon a more certain and permanent
" foundation, that primary article of our aſſociation which
" reſpects the unfortunate ; on theſe two great original pil-
" lars, FRIENDSHIP and CHARITY, we reſt our inſtitution ;
" and we appeal to your liberality, patriotiſm and magna-

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *patriotiſme & votre*
" *généroſité, ainſi que*
" *votre conduite paſſée*
" *dans toutes les occa-*
" *ſions qui ſe ſont pré-*
" *ſentées, & la pureté*
" *de vos intentions dans*
" *la conjoncture préſente,*
" *pour la ratification*
" *de nos réſolutions. Nous*
" *attendons égale-*
" *ment de la juſ-*
" *tice & de l'inté-*
" *grité du public que*
" *les réformes & les*
" *modifications que*
" *nous venons de faire*
" *à notre inſtitution,*
" *paroîtront très-*
" *ſatisfaiſantes* (b),

(b) Comment le *public* ſera-t-il SATISFAIT

" nimity ; to your conduct on every other occaſion, as well
" as to the purity of your intentions on the preſent, for
" the ratification of our proceedings. At the ſame time we
" are happy in expreſſing a full confidence in the candour,
" juſtice and integrity of the public, that the inſtitution as
" now altered and amended will be perfectly ſatisfactory,

OBSERVATIONS.

quand vous prétendez vous distinguer de lui?

(c) Vous menacez de retirer votre *bienveillance* à la Puissance Législative si elle ne passe pas en votre faveur des actes dérogatoires au premier pacte de la Constitution!

LETTRE CIRCULAIRE.

" *& que la Puis-*
" *sance Législative*
" *passera bientôt des*
" *actes qui mettront*
" *le sceau à votre*
" *Bienveillance* (c).

" *Qu'il nous*
" *soit encore permis d'a-*
" *jouter que la culture*
" *de l'amitié & de la cha-*
" *rité, que nous profes-*
" *sons, sera à ce que nous*

" and that acts of legislative authority will soon be passed to
" give efficacy to your benevolence.

" Before we conclude this address, permit us to add, that
" the cultivation of that amity we profess, and the extension
" of this charity, we flatter ourselves, will be objects of

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

" *eſpérons un objet aſſez*
" *important pour pré-*
" *venir toute négligence*
" *ou relâchement dans*
" *leur exécution. Con-*
" *ſoler & ſecourir*
" *ceux de nos infor-*
" *tunés compagnons*
" *qui ont vu luire*
" *pour eux des jours*
" *plus heureux, & qui*
" *ont mérité un meil-*
" *leur ſort; ſécher*
" *les larmes des*
" *veuves malheureu-*
" *ſes, qui, ſans notre*
" *charitable inſtitu-*
" *tion, ſe ſeroient vues*
" *réduites, avec leurs*

" ſufficient importance to prevent a relaxation in the proſe-
" cution of them—To diffuſe comfort and ſupport to any of
" our unfortunate companions who have ſeen better days, and
" merited a milder fate; to wipe the tear from the eye of
" the widow, who muſt have been conſigned, with her

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *enfans, aux hor-*
" *reurs de l'indigence*
" *& du malheur;*
" *ſoutenir les orphe-*
" *lins des deux ſexes;*
" *ſouſtraire d'inno-*
" *centes filles au*
" *vice*([d]);

([d]) O douleur! déjà les plus vertueux des Américains ſont aſſez corrompus pour que chez eux les filles indigentes ſoient expoſées au VICE, & ils l'avouent! La beauté & la vertu ne ſont donc plus à leurs yeux des titres ſuffiſans pour déterminer une union légitime! Il leur faut des dots! L'ambition & la

---

" helpleſs infants, to indigence and wretchedneſs, but for
" this charitable inſtitution—to ſuccour the fatherleſs—to
" reſcue the female orphan from deſtruction—to enable

cupidité influent sur leurs mariages! L'amour honnête commence à fuir de leurs climats! . . . Il n'y a plus de nouveau-monde!

" *encourager*
" *les fils à ſuivre les*
" *traces d'un père*
" *vertueux : telles*
" *ſont les œuvres con-*
" *ſolantes que nous*
" *nous propoſons de*
" *faire* (e)

(e) L'Evangile dit: *que votre main gauche ne ſache pas le bien que fait la main droite.* Les Cincinnati diſent: REGARDEZ NOTRE RUBAN BLEU; NOUS FAISONS DU BIEN `A TOUT LE MONDE. Mais la

---

" the ſon to emulate the virtues of his father, will be no
" unpleaſing taſk : it will communicate happineſs to others,

OBSERVATIONS.

République voit l'Aigle, qui n'a jamais été un oiſeau bienfaiſant.

LETTRE CIRCULAIRE.

" *Le bonheur des*
" *malheureux que nous*
" *aurons ſecourus ſera*
" *le nôtre ; & cette idée*
" *charmera nos douleurs*
" *& nos derniers mo-*
" *mens. Pourſuivons donc*
" *avec chaleur ce que*
" *nous avons projetté*
" *avec cordialité ; que le*
" *ciel & notre conſci-*
" *ence ratifient notre*
" *conduite ; faiſons par*
" *nos actions le meilleur*
" *commentaire de nos*
" *idées ; & laiſſons pour*
" *précepte à la poſtérité,*
" *que* LA GLOIRE DES

" while it increaſes our own ; it will chear our ſolitary re-
" flections, and ſoothe our lateſt moments.—Let us then
" proſecute with ardour what we have inſtituted in ſince-
" rity ; let Heaven and our own conſciences approve our
" conduct ; let our actions be the beſt comment on our
" words ; and let us leave a leſſon to poſterity, that the

OBSERVATIONS.

Lettre Circulaire.

" GUERRIERS NE SAU-
" ROIT ÊTRE COM-
" PLÈTE QUE LORS-
" QU'ILS SAVENT REM-
" PLIR LES DEVOIRS
" DE CITOYENS.(f)

(Signé par ordre)

G. WASHINGTON,
Préſident.

(f) *La gloire des Guerriers ne ſauroit être complète que lorſqu'ils ſavent* AVANT TOUT *remplir les devoirs de Citoyens!* . . . . . Ici l'on retrouve Waſhington, & le langage qui convient à ce noble & ſage bienfaiteur du monde. Après avoir parlé pour ſes frères d'armes, il eſt revenu au ſentiment naturel dont il eſt pénétré pour leurs aînés ſes frères de Patrie.

LA GLOIRE DES GUERRIERS NE SAUROIT ÊTRE COMPLÈTE QUE LORSQU'ILS SAVENT AVANT TOUT REMPLIR LES DEVOIRS DE CITOYENS.

" glory of ſoldiers cannot be completed, without acting
" well the part of citizens.

Signed by order,
G. WASHINGTON, PRESIDENT.

Qu'il paſſe à la poſtérité, ce beau précepte ! qu'il ſoit l'Arrêt de tout guerrier qui croiroit avoir pu ſe lier à une autre Société que ſa Patrie ! qui pourroit imaginer quelque oppoſition entre ſes attachemens & ſes devoirs ! Si quelqu'un fût digne d'apprendre au monde que la plus belle récompenſe eſt dans l'eſtime de ſes compatriotes, méritée, & non commandée ; que la plus brillante des décorations eſt dans la vertu, qui ſe fait remarquer d'elle-même ; que la plus noble des chartes eſt celle de membre d'une ſouverainété qu'on a eu le bonheur d'éclairer par ſa raiſon, & de fonder par ſa vaillance ; c'étoit WASHINGTON.

LETTRE

DE M. TURGOT,

MINISTRE D'ETAT EN FRANCE,

*A M. LE DOCTEUR PRICE.**

---

* Annoncée page 96 (en note) de l'ouvrage précédent.

LETTRE de M. TURGOT,

Ministre d'Etat en France,

Ecrite à M. le Docteur PRICE,

De Paris, le 22 Mars, 1778.

M. FRANKLIN m'a remis, Monsieur, de votre part, la nouvelle édition de vos Observations sur la Liberté Civile, &c. Je vous dois un double remerciement; 1°. de votre ouvrage, dont je connois depuis long-tems le prix, & que j'avois lu avec avidité, malgré les occupations multipliées dont j'étois assailli, lorsqu'il a paru pour la première fois; 2°. de l'honnêteté que vous avez eue de retrancher l'imputation de *mal adresse** que vous aviez mêlée au bien que vous

* Ceci se rapporte à quelques détails relatifs à l'administration de M. Turgot, qui se trouvent dans le second traité *sur la Liberté civile, & sur la Guerre d'Amérique* de M. le Docteur Price (p. 150, &c.). Dans la première Edition de ce traité, Monsieur Price avoit compté *le défaut d'adresse* au nombre des causes du renvoi de M. Turgot. Celui-ci, dans une lettre bien précieuse, informa le vertueux Anglois des véritables raisons qui lui avoient fait perdre sa place. Telle fut l'origine d'une

diſiez d'ailleurs de moi dans vos obſervations additionnelles. J'aurois pu la mériter, ſi vous n'aviez eu en vue d'autre mal-adreſſe que celle de n'avoir pas ſu démêler les reſſorts d'intrigues que faiſoient jouer contre moi des gens beaucoup plus *adroits* en ce genre que je ne le ſuis, que je ne le ſerai jamais, & que je ne veux l'être. Mais il m'a paru que vous m'imputiez la mal-adreſſe d'avoir choqué groſſièrement l'opinion générale de ma nation ; & à cet égard je crois que vous n'aviez rendu juſtice ni à moi ni à ma nation, où il y a beaucoup plus de lumières qu'on ne le croit généralement chez vous, & où peut-être il eſt plus aiſé que chez vous même de ramener

---

correſpondance qui a duré juſqu'à la mort de M. Turgot, & dont la lettre que le Lecteur a ſous les yeux fait partie.

Que les honnêtes gens, que les hommes éclairés de tous les pays du monde, pleurent l'ami de l'humanité, le philoſophe, l'homme grand par ſes vaſtes connoiſſances, très-grand par ſon génie, plus grand par ſes vertus, qui avoit approché les Rois, habité les cours, traité avec les hommes, & conſervé de tels principes, de tels ſentimens, de telles opinions; & auquel on n'a pas permis de reſtaurer un Royaume dont les fautes ou la ſageſſe importent également à l'humanité !—Je ne connois parmi ceux qui ont gouverné les hommes que Marc-Aurèle digne d'avoir laiſſé un tel écrit—Marc-Aurèle fit le bonheur du monde, dont il fut, dont il eſt adoré ; & Turgot n'a pas pu reſter deux ans Miniſtre en France ! & la génération préſente, la génération honorée de ſes travaux, de ſes bienfaits, compte encore un très-grand nombre de ſes détracteurs & de ſes ennemis !

le public à des idées raiſonnables. J'en juge par l'infatuation de votre nation ſur ce projet abſurde de ſubjuguer l'Amérique, qui a duré juſqu'à ce que l'aventure de Burgoyne ait commencé à lui deſſiller les yeux. J'en juge par le ſyſtême de monopole & d'excluſion qui règne chez tous vos Ecrivains politiques ſur le commerce (j'excepte Mr. Adam Smith & le Doyen Tucker); ſyſtême qui eſt le véritable principe de votre ſéparation avec vos colonies. J'en juge par tous vos écrits polémiques ſur les queſtions qui vous agitent depuis une vingtaine d'années, & dans leſquelles, avant que le vôtre eut paru, je ne me rappelle preſque pas d'en avoir lu un où le vrai point de la queſtion ait été ſaiſi. Je n'ai pas conçu comment une nation, qui a cultivé avec tant de ſuccès toutes les branches des ſciences naturelles, a pu reſter ſi fort au-deſſous d'elle même, dans la ſcience la plus intéreſſante de toutes, celle du bonheur public; dans une ſcience où la Liberté de la Preſſe, dont elle ſeule jouit, auroit dû lui donner ſur toutes les autres nations de l'Europe un avantage prodigieux. Eſt-ce l'orgueil national qui vous a empêché de mettre à profit cet avantage? Eſt-ce parce que vous étiez un peu moins mal que les autres, que vous avez tourné toutes vos ſpéculations à vous perſuader que vous étiez bien? Eſt-ce l'eſprit de parti, & l'envie de ſe faire un appui des opinions populaires qui a retardé vos progrès

en portant vos politiques à traiter de *vaine métaphyſique** toutes les ſpéculations qui tendent à établir des principes fixes ſur les droits & les vrais intérêts des individus & des nations ? Comment ſe fait-il que vous ſoyez preſque le premier parmi vos Ecrivains qui ayez donné des notions juſtes de la liberté, & qui ayez fait ſentir la fauſſeté de cette notion rebattue par preſque tous les Ecrivains les plus républicains, que la liberté conſiſte à n'être ſoumis qu'aux loix, comme ſi un homme opprimé par une loi injuſte étoit libre. Cela ne ſeroit pas même vrai, quand on ſuppoſeroit que toutes les loix ſont l'ouvrage de la nation aſſemblée ; car enfin l'individu a auſſi des droits que la nation ne peut lui ôter que par la violence, & par un uſage illégitime de la force générale. Quoique vous ayez eu égard à cette vérité, & que vous vous en ſoyez expliqué, peut-être méritoit-elle que vous la développaſſiez avec plus d'étendue, vu le peu d'attention qu'y ont donné même les plus zélés partiſans de la liberté.

C'eſt encore une choſe étrange, que ce ne fût pas en Angleterre une vérité triviale de dire qu'une nation ne peut jamais avoir droit de gouverner une autre nation, & qu'un pareil gou-

* Voyez la lettre de Mr. Burke au Shérif de Briſtol.

vernement ne peut avoir d'autre fondement que la force, qui eſt auſſi le fondement du brigandage & de la tyrannie; que la tyrannie d'un peuple eſt de toutes les tyrannies connues la plus cruelle & la plus intolérable, celle qui laiſſe le moins de reſſource à l'opprimé : car enfin un deſpote eſt arrêté par ſon propre intérêt; il a le frein du remord, ou celui de l'opinion publique : mais une multitude ne calcule rien, n'a jamais de remords, & ſe décerne à elle-même la gloire lorſqu'elle mérite le plus de honte.

Les évènemens ſont pour la nation Angloiſe un terrible commentaire de votre livre. Depuis quelques mois ils ſe précipitent avec une rapidité très-accélérée. Le dénouement eſt arrivé par rapport à l'Amérique. La voilà indépendante ſans retour : ſera-t-elle libre & heureuſe ? Ce peuple nouveau, ſitué ſi avantageuſement pour donner au monde l'exemple d'une conſtitution où l'homme jouiſſe de tous ſes droits, exerce librement toutes ſes facultés, & ne ſoit gouverné que par la nature, la raiſon & la juſtice, ſaura-t-il former une pareille conſtitution ? ſaura-t-il l'affermir ſur des fondemens éternels, prévenir toutes les cauſes de diviſion & de corruption qui peuvent la miner peu à peu, & la détruire ?

Je ne ſuis point content, je l'avoue, des conſtitutions qui ont été rédigées juſqu'à préſent par les différens Etats Américains. Vous reprochez, avec raiſon, à celle de la Penſylvanie le ſerment religieux exigé pour avoir entrée dans le corps de Repréſentans. C'eſt bien pis dans les autres ; il y en a une, je crois que c'eſt celle des Jerſeys, qui exige qu'on croie à la divinité de Jeſus Chriſt*. Je vois dans le plus grand nombre l'imitation ſans objet des uſages de l'Angleterre. Au lieu de ramener toutes les autorités à une ſeule, (celle de la nation,) l'on établit des corps différens ; un corps de Repréſentans, un Conſeil, un Gouverneur ; parce que l'Angleterre a une Chambre des Communes, une Chambre Haute & un Roi. On s'occupe à balancer ces différens pouvoirs ; comme ſi cet équilibre de forces qu'on a pu croire néceſſaire pour balancer l'énorme prépondérance de la Royauté, pouvoit être de quelque uſage dans des Républiques fondées ſur l'égalité de tous les Citoyens ; & comme ſi tout ce qui établit différens corps n'étoit pas une ſource de diviſions.

---

* C'eſt la conſtitution de Delaware qui impoſe la néccſſité de ce ſerment. Celle de Jerſey, plus impartiale, interdit toute préférence de ſecte à ſecte, & accorde des droits & des privilèges égaux à tous les Proteſtans—*Voyez à cet égard ci-après l'ouvrage de M. le Docteur Price, & les notes que je me ſuis permis d'y joindre.*

En voulant prévenir des dangers chimériques, on en fait naître de réels. On veut n'avoir rien à craindre du Clergé : on le réunit ſous la barrière d'une proſcription commune. En l'excluant du droit d'éligibilité, on en fait un corps, & un corps étranger à l'Etat. Pourquoi un Citoyen, qui a le même intérêt que les autres à la défenſe commune de ſa liberté & de ſes propriétés, eſt-il exclu d'y contribuer de ſes lumières, & de ſes vertus, parce qu'il eſt d'une profeſſion qui exige des lumières & des vertus ? Le Clergé n'eſt dangereux que quand il exiſte en corps dans l'Etat, que quand il croit avoir en corps des droits & des intérêts, que quand on a imaginé d'avoir une religion établie par la Loi, comme ſi les hommes pouvoient avoir quelque droit, ou quelque intérêt à régler la conſcience les uns des autres ; comme ſi l'individu pouvoit ſacrifier aux avantages de la Société civile les opinions auxquelles il croit ſon ſalut éternel attaché ; comme ſi l'on ſe ſauvoit ou ſe damnoit en commun. Là où la vraie tolérance, c'eſt-à-dire l'incompétence abſolue du Gouvernement ſur la conſcience des individus eſt établie, l'eccléſiaſtique au milieu de l'Aſſemblée nationale n'eſt qu'un Citoyen, lorſqu'il y eſt admis ; il redevient eccléſiaſtique lorſqu'on l'en exclut.

Je ne vois pas qu'on ſe ſoit aſſez occupé de réduire au plus petit nombre poſſible les genres d'affaires dont le gouvernement de chaque Etat ſera chargé ; ni à ſéparer les objets de légiſlation de ceux d'adminiſtration générale, & de ceux d'adminiſtration particulière & locale ; à conſtituer des aſſemblées locales ſubſiſtantes, qui rempliſſant preſque toutes les fonctions de détail du Gouvernement, diſpenſent les aſſemblées générales de s'en occuper, & ôtent aux membres de celles-ci tout moyen, & peut-être tout deſir d'abuſer d'une autorité qui ne peut s'appliquer qu'à des objets généraux, & par-là même étrangers aux petites paſſions qui agitent les hommes.

Je ne vois pas qu'on ait fait attention à la grande diſtinction, la ſeule fondée ſur la nature, entre deux claſſes d'hommes, celle des propriétaires des terres, & celle des non-propriétaires, à leurs intérêts, & par conſéquent à leurs droits différens, relativement à la légiſlation, à l'adminiſtration de la juſtice & de la police, à la contribution aux dépenſes publiques, & à leur emploi.

Nul principe fixe établi ſur l'impôt. On ſuppoſe que chaque province peut ſe taxer à ſa

fantaiſie, établir des taxes perſonnelles, des taxes ſur les conſommations, ſur les importations, c'eſt-à-dire ſe donner un intérêt contraire à l'intérêt des autres provinces.

On ſuppoſe par-tout le droit de régler le commerce ; on autoriſe même les corps exécutifs, ou les Gouverneurs à prohiber l'exportation de certaines denrées dans de certaines occurrences ; tant on eſt loin d'avoir ſenti que la loi de la liberté entière de tout commerce eſt un corollaire du droit de propriété ; tant on eſt encore plongé dans le brouillard des illuſions Européennes.

Dans l'union générale des provinces entre elles, je ne vois point une coalition, une fuſion de toutes les parties qui n'en faſſe qu'un corps UN, & homogène. Ce n'eſt qu'une aggrégation de parties, toujours trop ſéparées, & qui conſervent toujours une tendance à ſe diviſer, par la diverſité de leurs loix, de leurs mœurs, de leurs opinions ; par l'inégalité de leurs forces actuelles ; plus encore par l'inégalité de leurs progrès ultérieurs. Ce n'eſt qu'une copie de la République Hollandoiſe ; & celle-ci même n'avoit pas à craindre, comme la Ré-

publique Américaine, les accroiſſemens poſſibles de quelques-unes de ſes Provinces. Tout cet édifice eſt appuyé juſqu'à preſent ſur la baſe fauſſe de la très-ancienne & très-vulgaire politique ; ſur le préjugé que les nations, les provinces, peuvent avoir des intérêts, en corps de province & de nation, autres que celui qu'ont les individus, d'être libres, & de défendre leurs propriétés contre les brigands & les conquérans ; intérêt prétendu de faire plus de commerce que les autres ; de ne point acheter des marchandiſes de l'étranger, de forcer l'étranger à conſommer leurs productions & les ouvrages de leurs manufactures ; intérêt prétendu d'avoir un territoire plus vaſte, d'acquérir telle ou telle province, telle ou telle île, tel ou tel village ; intérêt d'inſpirer la crainte aux autres nations ; intérêt de l'emporter ſur elles par la gloire des armes, par celle des arts & des ſciences.

Quelques-uns de ces préjugés ſont fomentés en Europe, parce que la rivalité ancienne des nations, & l'ambition des Princes oblige tous les Etats à ſe tenir armés pour ſe défendre contre leurs voiſins armés, & à regarder la force militaire comme l'objet principal du Gouvernement.

L'Amérique a le bonheur de ne point avoir d'ici à bien long-tems d'ennemi extérieur à craindre, ſi elle ne ſe diviſe elle-même ; ainſi elle peut & doit apprécier à leur juſte valeur ces prétendus intérêts, ces ſujets de diſcorde qui ſeuls ſont à redouter pour ſa liberté. Avec le principe ſacré de la liberté du commerce, regardé comme une ſuite du droit de la propriété, tous les prétendus intérêts de commerce diſparoiſſent. Les prétendus intérêts de poſſéder plus ou moins de territoire s'évanouiſſent par le principe que le territoire n'appartient point aux nations, mais aux individus propriétaires des terres ; que la queſtion de ſavoir ſi tel canton, tel village, doit appartenir à telle Province, à tel Etat, ne doit point être décidée par le prétendu intérêt de cette Province ou de cet Etat ; mais par celui qu'ont les habitans de tel canton, ou de tel village, de ſe raſſembler pour leurs affaires dans le lieu où il leur eſt plus commode d'aller ; que cet intérêt étant meſuré par le plus ou le moins de chemin qu'un homme peut faire loin de ſon domicile, pour traiter quelques affaires plus importantes, ſans trop nuire à ſes affaires journalières, devient une meſure naturelle & phyſique de l'étendue des Juriſdictions & des Etats, & établit entre tous un équilibre d'éten-

due & de forces*, qui écarte tout danger d'inégalité & toute prétention à la ſupériorité.

L'intérêt d'être craint eſt nul quand on ne demande rien à perſonne, & quand on eſt dans une poſition où l'on ne peut être attaqué par des forces conſidérables avec quelque eſpérance de ſuccès.

La gloire des armes ne vaut pas le bonheur de vivre en paix. La gloire des arts, des ſciences, appartient à quiconque veut s'en ſaiſir ; il y a dans ce genre à moiſſonner pour tout le monde ; le champ des découvertes eſt inépuiſable, & tous profitent des découvertes de tous.

J'imagine que les Américains n'en ſont pas encore à ſentir toutes ces vérités, comme il faut qu'ils les ſentent pour aſſurer le bonheur de leur poſtérité. Je ne blâme pas leurs chefs. Il a fallu pourvoir aux beſoins du moment, par une union telle qu'elle, contre un ennemi préſent & redoutable. On n'avoit pas le tems de ſonger à corriger les vices des conſtitutions, & de

* L'inégalité d'étendue & de force entre les différens Etats me paroît la circonſtance la plus défavorable qu'offre la ſituation des Américains. *Voyez ci-après les notes à la ſuite de l'ouvrage de M. Price.*

de la compoſition des différens Etats ; mais ils doivent craindre de les éterniſer, & s'occuper des moyens de réunir les opinions & les intérêts, & de les ramener à des principes uniformes dans toutes leurs provinces.

Ils ont à cet égard de grands obſtacles à vaincre. En Canada*, la conſtitution du Clergé Romain, & l'exiſtence d'un corps de Nobleſſe.

Dans la Nouvelle Angleterre, l'eſprit encore ſubſiſtant du Puritaniſme rigide, & toujours, dit-on, un peu intolérant.

Dans la Penſylvanie, un très-grand nombre de Citoyens établiſſant en principe religieux que la profeſſion des armes eſt illicite, & ſe refuſant par conſéquent aux arrangemens néceſſaires pour que le fondement de la force militaire de l'Etat ſoit la réunion de la qualité de citoyen avec celle d'homme de guerre & de

---

* Il paroît que M. Turgot regardoit la réunion du Canada à la République Américaine comme un évènement inévitable. Le Canada eſt encore à l'Angleterre ; mais ce n'eſt pas le philoſophe qui s'eſt trompé. *S'il étoit donné à la politique de faire d'avance ce qu'elle ſera infailliblement forcée de faire plus tard*, l'Angleterre ne tenteroit pas ſur le Canada les ſpéculations ruineuſes dont elle s'occupe ; & les vrais amis de la proſpérité Britannique s'en réjouiroient.

milicien ; ce qui oblige à faire du métier de la guerre un métier de mercenaires.

Dans les colonies méridionales, une trop grande inégalité des fortunes, & ſur-tout le grand nombre d'eſclaves noirs, dont l'eſclavage eſt incompatible avec une bonne conſtitution politique, & qui même en leur rendant la liberté embarraſſeront encore en formant deux nations dans le même Etat.

Dans toutes, les préjugés, l'attachement aux formes établies, l'habitude de certaines taxes, la crainte de celles qu'il faudroit y ſubſtituer, la vanité des Colonies qui ſe ſont crues les plus puiſſantes, & un malheureux commencement d'orgueil national. Je crois les Américains forcés à s'aggrandir, non par la guerre, mais par la culture. S'ils laiſſoient derrière eux les déſerts immenſes qui s'étendent juſqu'à la mer de l'Oueſt,* il s'y établiroit du mêlange de leurs bannis, & des mauvais ſujets échappés à la ſévérité des loix, avec les ſauvages, des peuplades de brigands qui ravageroient l'Amérique, comme les barbares du nord ont ravagé l'Em-

* Par *la mer de l'Oueſt* il faut entendre la partie du nord de l'Océan Pacifique, & non pas une vaſte mer intérieure, comme Mr. Turgot ſemble le croire d'après MM. de l'Iſle, Buache, & d'autres Géographes François, qui ſur les rapports mal compris des ſauvages, avoient imaginé cette *mer de l'Oueſt*. Ce ſont les Anglois qui nous ont appris qu'elle n'exiſtoit pas.

pire Romain. Delà un autre danger, la néceſſité de ſe tenir en armes ſur la frontière, & d'être dans un état de guerre continuelle. Les colonies voiſines de la frontière ſeroient en conſéquence plus aguerries que les autres, & cette inégalité dans la force militaire ſeroit un aiguillon terrible pour l'ambition. Le remède à cette inégalité ſeroit d'entretenir une force militaire ſubſiſtante, à laquelle toutes les provinces contribueroient en raiſon de leur population ; & les Américains, qui ont encore toutes les craintes que doivent avoir les Anglois, redoutent plus que toute choſe une armée permanente. Ils ont tort. Rien n'eſt plus aiſé que de lier la conſtitution d'une armée permanente avec la milice, de façon que la milice en devienne meilleure, & que la liberté n'en ſoit que plus affermie. Mais il eſt mal aiſé de calmer ſur cela leurs alarmes.

Voilà bien des difficultés ; & peut-être les intérêts ſecrets des particuliers puiſſans ſe joindront-ils aux préjugés de la multitude pour arrêter les efforts des vrais ſages & des vrais citoyens.

Il eſt impoſſible de ne pas faire des vœux pour que ce peuple parvienne à toute la proſpérité dont il eſt ſuſceptible. Il eſt l'eſpérance

du genre humain ; il peut en devenir le modèle. Il doit prouver au monde, par le fait, que les hommes peuvent être libres & tranquilles, & peuvent ſe paſſer des chaînes de toute eſpèce que les tyrans & les charlatans de toute robe ont prétendu leur impoſer ſous le prétexte du bien public. Il doit donner l'exemple de la liberté politique, de la liberté religieuſe, de la liberté du commerce & de l'induſtrie. L'aſyle qu'il ouvre à tous les opprimés de toutes les nations doit conſoler la terre. La facilité d'en profiter, pour ſe dérober aux ſuites d'un mauvais gouvernement, forcera les gouvernemens d'être juſtes & de s'éclairer ; le reſte du monde ouvrira peu-à-peu les yeux ſur le néant des illuſions dont les politiques ſe ſont bercés. Mais il faut pour cela que l'Amérique s'en garantiſſe, & qu'elle ne redevienne pas, comme l'ont tant répété vos Ecrivains miniſtériels, une image de notre Europe, un amas de puiſſances diviſées, ſe diſputant des territoires ou des profits de commerce, & cimentant continuellement l'eſclavage des peuples par leur propre ſang.

Tous les hommes éclairés, tous les amis de l'humanité, devroient en ce moment réunir leurs lumières, & joindre leurs réflexions, à celles des ſages Américains, pour concourir au grand ou-

vrage de leur légiſlation. Cela ſeroit digne de vous, Monſieur. Je voudrois pouvoir échauffer votre zèle; & ſi dans cette lettre je me ſuis livré plus que je ne l'aurois dû peut-être à l'effuſion de mes propres idées, ce deſir a été mon unique motif, & m'excuſera à ce que j'eſpère de l'ennui que je vous aurai cauſé. Je voudrois que le ſang qui a coulé, & qui coulera encore dans cette querelle, ne fût pas inutile au bonheur du genre humain.

Nos deux nations vont ſe faire réciproquement bien du mal, probablement ſans qu'aucune d'elles en retire aucun profit réel. L'accroiſſement des dettes & des charges, peut-être la banqueroute de l'Etat & la ruine d'un grand nombre de Citoyens, en ſeront probablement l'unique réſultat.

L'Angleterre m'en paroît plus près encore que la France. Si au lieu de cette guerre vous aviez pu vous exécuter de bonne grace dès le premier moment; s'il étoit donné à la politique de faire d'avance ce qu'elle ſera infailliblement forcée de faire plus tard; ſi l'opinion nationale avoit pu permettre à votre gouvernement de prévenir les évènemens, en ſuppoſant qu'il les eût prévus; s'il eût pu conſentir d'abord à

l'indépendance de l'Amérique ſans faire la guerre à perſonne ; je crois fermement que votre nation n'auroit rien perdu à ce changement. Elle y perdra aujourd'hui ce qu'elle a dépenſé, ce qu'elle dépenſera encore : elle éprouvera une grande diminution pour quelque tems dans ſon commerce, de grands bouleverſemens intérieurs, ſi elle eſt forcée à la banqueroute ; & quoi qu'il arrive, une grande diminution dans l'influence politique au dehors. Mais ce dernier article eſt d'une bien petite importance pour le bonheur réel d'un peuple ; & je ne ſuis point du tout de l'avis de l'Abbé Raynal dans votre épigraphe*. Je ne crois point que ceci vous mène à devenir une nation mépriſable, & vous jette dans l'eſclavage.

Vos malheurs feront peut-être au contraire l'effet d'une amputation néceſſaire ; ils ſont peut-être le ſeul moyen de vous ſauver de la

---

" Cependant ſi les jouiſſances du luxe venoient à per-
" vertir entièrement les mœurs nationales—ſi l'Angleterre
" perdoit ſes colonies à force de les étendre, ou de les
" gêner, elle ſeroit tôt ou tard aſſervie elle-même—Ce
" peuple reſſembleroit à tant d'autres qu'il mépriſe, &
" l'Europe ne pourroit montrer à l'univers une nation dont
" elle osât s'honorer."—*Hiſtoire Philoſophique & Politique du Commerce des deux Indes*, liv. xix. tom. vi. p. 89. Genève 1780.

gangrène du luxe & de la corruption. Si dans vos agitations vous pouviez corriger votre conſtitution en rendant les élections annuelles, en répartiſſant le droit de repréſentation d'une manière plus égale & plus proportionnée aux intérêts des repréſentés ; vous gagneriez peut-être autant que l'Amérique à cette révolution ; car votre liberté vous reſteroit, & vos autres pertes ſe répareroient bien vîte avec elle & par elle.

Vous devez juger, Monſieur, par la franchiſe avec laquelle je m'ouvre à vous ſur ces points délicats, de l'eſtime que vous m'avez inſpirée, & de la ſatisfaction que j'éprouve à penſer qu'il y a quelque reſſemblance entre nos manières de voir.

Je compte bien que cette confidence n'eſt que pour vous. Je vous prie même de ne point me répondre en détail par la poſte ; car votre réponſe ſeroit infailliblement ouverte dans nos bureaux de poſte ; & l'on me trouveroit beaucoup trop ami de la liberté pour un Miniſtre, & même pour un Miniſtre diſgracié.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) TURGOT.

OBSERVATIONS

SUR L'IMPORTANCE

De la Révolution de L'AMERIQUE,

ET

Sur les Moyens de la rendre utile au Monde.

Par RICHARD PRICE, D. D. LL. D.

Membre de la Socie´te´ Royale de Londres, & de
l'Académie des Sciences & des Arts
de la Nouvelle Angleterre.

AVIS

DU TRADUCTEUR.

L'OUVRAGE ſuivant a paru lorſqu'on finiſſoit d'imprimer celui qui précède. La réputation de Monſieur le Docteur PRICE, ſi eſtimé, & ſi digne de l'être, pour ſes excellens écrits ſur la Liberté, & ſur l'Arithmétique politique; la confiance que lui ont témoignée les Américains, & l'utilité des *obſervations* qu'il leur conſacre comme un dernier témoignage de ſon dévouement, m'ont inſpiré de les traduire.

Mais il s'eſt rencontré entre ſes idées & les miennes pluſieurs différences, dont quelques-unes ſont peut-être fort eſſentielles; & quelque défiance que j'aie de mes lumières, ſur-tout lorſque je les compare aux ſiennes, j'oſerai dire, mon avis; la ſolemnité de l'occaſion, l'intérêt de ces peuples dont le bonheur eſt ſi intéreſſant pour l'humanité; la vérité qui doit paſſer avant tout, & qui ne naîtra jamais que du concours des efforts & du choc des opinions, me paroiſſent des objets trop grands pour céder à des conſidérations d'un autre genre.

Je dois à Monſieur Price cette juſtice honorable, qu'il m'a prié avec ardeur d'expoſer mes objections & mes doutes à la ſuite de ſon ouvrage;

tant la vérité & l'utilité ſont le premier but de ſes recherches & de ſes travaux. Je diſcuterai donc les opinions du reſpectable Citoyen dont je m'honore d'être le Traducteur, avec une liberté égale à mon reſpect pour ſon caractère, ſes intentions & ſes lumières ; & j'ai cette double ſatisfaction, que j'écris mes notes de ſon aveu, & avec le ſecours d'un homme très-diſtingué.

Nous voudrions tous trois ; pluſieurs Anglois, qui ſavent, en eſtimant & ſervant leur nation, s'élever au-deſſus de ſes préjugés, voudroient auſſi vivement que nous, que les penſeurs & les ſages de tous les pays ſe réuniſſent pour donner des conſeils au nouveau-monde dont l'ancien attend ſa régénération ;

mais qui ſe trouve dans une criſe plus périlleuſe peut-être que la guerre qui l'a précédée. La Sageſſe elle-même ſeroit à-peine un pilote digne d'un tel danger.

OBSER-

OBSERVATIONS

SUR L'IMPORTANCE

De la Révolution de L'AMERIQUE,

ET

Sur les Moyens de la rendre utile au Monde.

De l'importance de la Révolution qui a établi l'Indépendance des Etats-unis.

C'EST enſuite d'une conviction ſincère que j'ai pris un intérêt très-vif aux ſuccès des colonies Angloiſes, devenues les Etats-unis de l'Amérique. Ce ſentiment de bienveillance m'ayant expoſé à des critiques amères, & même à quelque danger, on ſuppoſera facilement que j'attendois l'évènement avec inquiétude. Je me trouve heureux d'en voir la fin, & d'avoir aſſez vécu pour être témoin de la paix qui n'a pas ceſſé d'être l'objet de mes deſirs. Je vois ſur-tout avec une ſatisfaction profonde la Révolution en faveur de la liberté univerſelle, dont l'Amérique a été le théâtre; cette Révolution qui ouvre un nouveau période dans l'hiſtoire du monde; qui préſente aux hommes une grande perſpective, & dont les Anglois eux-mêmes retireront d'importans avantages, s'ils ſavent mettre à profit le coup porté au deſpotiſme de

leurs Miniſtres, & s'ils s'enflamment du ſaint amour de la liberté qui a ſauvé leurs frères d'Amérique.

La dernière guerre a fait un grand bien dans ſon principe & dans ſes progrès, en ſemant parmi les nations des opinions ſaines ſur les droits du genre humain, & ſur la nature d'un gouvernement légitime ; en excitant univerſellement cet eſprit de réſiſtance à la tyrannie qui a déjà émancipé une des contrées de l'Europe, * & qui probablement en émancipera d'autres ; en donnant à l'Amérique un gouvernement plus équitable & plus ami de la libérté, qu'aucun autre du monde connu.

Mais ſi cette guerre fût utile, la paix qui la termine eſt plus ſalutaire encore. Elle conſerve ces Gouvernemens favorables qui auroient péri dès leur naiſſance, ſi l'Angleterre eût triomphé ; elle aſſure dans une vaſte continent, favoriſé de la nature, un aſyle aux opprimés de toutes les nations ; elle poſe les fondemens d'un Empire qui peut devenir le ſiège de la liberté, le ſanctuaire de la ſcience & des vertus ; elle nous donne droit d'eſpérer que l'Amérique conſervera ce tréſor

ſacré

* Je ſuppoſe que l'Auteur parle de l'Irlande.

ſacré juſqu'à ce que tous les peuples en jouiſſent, & que le tems arrive où il ne ſera plus au pouvoir des Rois & des Prêtres d'opprimer, où l'infâme ſervitude qui dégrade la terre ſera pour jamais exterminée . . . . Oui, je crois voir la main de la Providence travaillant pour le bien général dans la dernière guerre ; & je puis à peine m'empêcher de m'écrier : C'EST L'OEUVRE DU SEIGNEUR.

La raiſon, auſſi bien que la tradition & la révélation, nous portent à croire que le ſort des hommes s'améliorera avant la conſommation des choſes. Le monde s'eſt perfectionné par degrés : la lumière & la ſcience ſe ſont étendues, & la vie humaine des ſiècles qui nous ont précédés eſt à celle de nos jours ce que l'enfance eſt à la jeuneſſe voiſine de la virilité.

La nature des choſes eſt telle que cette progreſſion doit continuer. Elle peut être interrompue, elle ne peut pas être détruite. Chaque progrès fraie un chemin à de nouveaux progrès ; une ſimple expérience, une ſeule découverte eſt quelquefois la ſource de pluſieurs connoiſſances d'un genre plus élevé, & produit ſoudainement l'effet d'un nouveau ſens, ou celui de l'étincelle qui tombe ſur une traînée de poudre & fait jouer une mine. L'homme peut donc arriver à un

degré de perfection dont notre imagination ne devine pas même la poſſiblité. Un ſiècle de ténèbres peut ſuivre un ſiècle de lumières ; mais alors la lumière, pour avoir été cachée quelque tems, brille d'un nouveau luſtre. Les beaux ſiècles de la Grèce & de Rome ont été ſuivis d'un période de barbarie auquel ſuccède notre âge perfectionné. Certains progrès une fois obtenus ne peuvent jamais ſe perdre entièrement. Ceux de l'antiquité s'étoient conſervés dans l'obſcurité des ſiècles barbares, puiſqu'à la renaiſſance des lettres, les ſciences & les arts ont recouvré une vigueur dont l'accroiſſement rapide diſtingue nos tems modernes.

Cette réflexion doit plaire à l'eſprit humain; elle doit l'encourager. Un homme de génie obſerve dans un jardin les effets de la gravité. Ce haſardheureux lui offre la découverte des loix qui gouvernent les mondes *, & nous permet de regarder avec une ſorte de pitié l'ignorance des tems les plus éclairés de l'antiquité. Quelle nouvelle dignité n'a pas donné à l'homme, que n'a pas ajouté à ſa puiſſance l'invention des verres optiques, de l'imprimerie, de la poudre, le *perfectionnement* de la navigation, des mathématiques, de la philoſophie naturelle !

---

* Ceci ſe rapporte aux détails que l'on trouve ſur Iſaac Newton dans la préface du Docteur Pemberton.—*View of his Philoſophy.*

Qui auroit oſé imaginer dans les premiers âges du monde que les hommes parviendroient à déterminer la diſtance & la grandeur du ſoleil & des planètes? Qui même au commencement de ce ſiècle auroit pu penſer que dans peu d'années l'homme acquerroit le pouvoir de ſoumettre la foudre à ſa volonté, ou de planer dans les airs à l'aide d'une machine aëroſtatique? Le dernier de ces pouvoirs, quoique ſi long-tems ignoré, eſt-il autre choſe que l'application ſimple d'un principe familier? Beaucoup d'autres découvertes paroîtront encore, qui procureront à l'homme de nouveaux moyens d'étendre ſa puiſſance; & ce n'eſt peut-être pas trop préſumer que de dire: " ſi les " gouvernemens civils n'y apportent point " d'obſtacles, les progrès humains ne s'arrêteront pas que l'ignorance, & les vices, & la " guerre, ne ſoient bannis de notre globe *."

---

* Voici la phraſe de Monſieur le Docteur Price: " and " it may not perhaps be too extravagant to imagine that " (ſhould civil government throw no obſtacles in the way) " the progreſs of improvement will not ceaſe till it has ex- " cluded from the earth, not only *vice* and *war*, BUT " EVEN DEATH *itſelf*, *and reſtored that paradiſaical* " *ſtate*, *which*, *according to the Moſaic hiſtory*, *preceded our* " *preſent ſtate*." Comme l'eſpérance de chaſſer la mort du ſein des hommes ne m'a point paru s'accorder avec une ſaine philoſophie, j'ai omis cette phraſe.—*Note du Traducteur.*

Parmi les évènemens modernes qui contribueront à reſtaurer le genre humain, il n'en eſt probablement aucun qui préſente des conſéquences auſſi étendues que celui qui eſt l'objet des obſervations ſuivantes. Peut-être pourrois-je ſoutenir ſans crainte d'exagération, qu'après l'introduction du Chriſtianiſme, la Révolution de l'Amérique eſt l'époque la plus importante dans le cours progreſſif des évènemens humains qui tendent à la perfection de l'eſpèce. Cette Révolution peut produire une *diffuſion* générale des vrais principes ſur les droits de l'homme, & procurer aux nations les moyens de s'affranchir du joug de la ſuperſtition & de la tyrannie, en apprenant, en démontrant : " Que rien dans les " choſes humaines n'eſt FONDAMENTAL, ſi ce " n'eſt une diſcuſſion impartiale, une ame " honnête, & la pratique des vertus—que la " politique d'un Etat ne doit pas avoir pour " objet d'ordonner ou de protéger des opinions " ſpéculatives & des formules de foi—que les " membres d'une communauté civile ſont " CONFÉDÉRÉS, & non pas SUJETS ; leurs chefs " SERVITEURS, & non pas MAÎTRES—que tout " Gouvernement légitime conſiſte dans l'auto- " rité des loix, égales pour tous & faites du " conſentement de tous ; c'eſt-à-dire dans l'au- " torité raiſonnable des hommes ſur eux-mêmes;

" & non pas dans l'autorité *d'un homme* ſur
" *d'autres hommes*, ou *d'une communauté d'hom-*
" *mes* ſur une *communauté d'hommes*."

Le monde ſera heureux lorſque ces vérités ſeront généralement reconnues & pratiquées. Alors le bigotiſme, cette production des enfers, ſera bientôt oublié. Les gouvernemens, les hiérarchies, qui ourdiſſent l'eſclavage, ſeront anéantis; & l'on verra enfin l'accompliſſement des vieilles prophéties: LE DERNIER EMPIRE UNIVERSEL SUR LA TERRE SERA CELUI DE LA RAISON ET DE LA VERTU; L'ÉVANGILE DE LA PAIX (mieux entendu) AURA UN LIBRE COURS, ET SERA GLORIFIÉ; PLUSIEURS COURRONT ÇA ET LA, ET LE SAVOIR SERA AUGMENTÉ; LE LOUP DEMEURERA AVEC L'AGNEAU; LE LÉOPARD AVEC LE CHEVREAU; ET UNE NATION NE TIRERA PLUS L'ÉPÉE CONTRE UNE AUTRE NATION.

Je ſuis convaincu que l'indépendance des colonies Angloiſes en Amérique eſt un des évènemens ordonnés par la Providence pour amener ces tems fortunés; & je ne crains pas que mon attente ſoit déçue, ſi les Etats-unis échappent aux dangers qui les menacent; s'ils s'occupent ſagement des moyens de mettre à profit leur ſituation préſente, & de l'améliorer.

Alors on dira avec vérité, comme on disoit du peuple choisi: QU'EN EUX TOUTES LES FAMILLES DE LA TERRE SERONT BÉNIES. Il est presque impossible que ces peuples aient une trop grande idée d'eux-mêmes: peut-être n'en fut-il jamais dont on ait dû attendre plus de sagesse & de vertu. Peut-être n'en fut-il jamais auquel la Providence ait dans ses décrets assigné une plus haute importance. Ils ont commencé avec gloire; ils ont triomphé pour eux, & pour le reste du monde. Au milieu des dévastations d'une guerre périlleuse, ils ont établi un Gouvernement favorable aux droits du genre humain. Ils ont beaucoup fait—mais il leur reste beaucoup à faire, & beaucoup plus même qu'il n'est possible de le dire.

Mon dessein dans cet écrit est de noter seulement les points principaux qui me paroissent dignes de leur plus grande attention, s'ils veulent assurer sur une base permanente leur bonheur, & promouvoir celui du genre humain. Je dirai ce que je pense avec la liberté qu'autorise la pureté de mes intentions, mais avec une défiance sincère de mon opinion; car j'ai la conscience de mes foibles lumières.

DE LA DETTE NATIONALE.

IL paroît évident que le premier objet qui doit occuper les Etats-unis eſt l'abolition de leur dette nationale, & la ſolde de l'armée qui a ſoutenu la guerre. Leur crédit vient de naître: s'ils ne le conſervent pas, s'ils ne l'étendent pas, ſa chûte eſt certaine, & leur réputation, leur honneur national ne peut que tomber avec lui.

Heureuſement il eſt facile de le maintenir. Les Américains ont de grandes reſſources intérieures & territoriales dans un vaſte continent qui poſsède tous les avantages du ſol & du climat, & qui contient une multitude de terres non concédées. Les établiſſemens y ſeront rapides, ainſi que l'augmentation de leur valeur. Si les Etats-unis en diſpoſent en faveur des troupes & des émigrans, bientôt la plus grande partie de la dette nationale ſera éteinte; mais quand ils n'auroient pas cette reſſource, ils peuvent ſupporter des impôts ſuffiſans pour la réduire graduellement..

En ſuppoſant que leurs dettes montent à neuf millions ſterlings qui portent un intérêt de cinq & demi pour cent; un impôt d'un million payeroit cet intérêt, & fourniroit chaque année

un excédent d'un demi-million pour une caiſſe d'amortiſſement, qui éteindroit le principal en treize années. Un excédent d'un quart de million feroit la même choſe en vingt ans & demi. Le principal une fois acquitté, l'impôt n'étant plus néceſſaire, on pourroit en alléger le fardeau; mais il ſeroit imprudent de l'abolir en entier. Cent mille livres ſterling annuellement réſervées, & religieuſement employées à défricher les terres non concédées, & à d'autres améliorations, deviendroient en peu de tems un tréſor, ou plutôt un patrimoine continental qui ſubviendroit à toute la dépenſe de la confédération, & qui préſerveroit à jamais les Etats particuliers de dettes & de taxes *.

Un tel fond, à ſuppoſer qu'en le faiſant valoir on en retirât le cinq pour cent, formeroit un capital de trois millions ſterling en dix-neuf

---

* Les terres, les forêts, les impôts, &c. qui formoient le revenu de la Couronne d'Angleterre, ſubvenoient à la plus grande partie des dépenſes du Gouvernement. Il eſt heureux pour les peuples Britanniques, que par l'extravagance de l'Adminiſtration Angloiſe ce domaine ait été aliéné, car il en ſeroit bientôt réſulté l'indépendance de la Couronne; mais en Amérique un tel domaine deviendroit une propriété continentale, qui pourroit être utilement employée au bien public ſous la direction des repréſentans du peuple.

ans, de trente millions en cinquante-ſept ans, de cent millions en quatre-vingt-un ans, de deux cent ſoixante un millions en un ſiècle ; & ſi l'on parvenoit à lui faire produire un intérêt de dix pour cent, il monteroit à cinq millions en dix-neuf ans ; à cent millions en quarante-neuf ans ; à dix mille millions en quatre-vingt dix-ſept ans.

Il eſt incroyable qu'on ne puiſſe pas citer un ſeul Gouvernement qui ait penſé à un moyen ſi ſimple d'augmenter ſa grandeur & ſes richeſſes. Le plus léger fond d'amortiſſement, s'il eſt fidèlement reſpecté, influe ſur l'abolition des dettes, comme l'intérêt de l'intérêt ſur l'accroiſſement du capital dans le commerce de l'argent. Une telle réſerve eſt donc une ſpéculation de la plus haute importance *.

---

* Un ſol placé à cinq pour cent à l'époque de l'Ere Chrétienne & combiné avec l'intérêt de l'intérêt, rapporteroit de nos jours une ſomme plus forte que ne contiendroient deux cens millions de globes tels que le nôtre ſuppoſés d'or maſſif ; mais calculé avec l'intérêt ſimple, il n'auroit rapporté que ſept ſhellings & ſix ſols. Les Gouvernemens, qui aliènent les fonds deſtinés à des rembourſemens, ſacrifient pour faire profiter leur argent le premier de ces moyens au ſecond.

Mais ſi l'on ſe permet de diſpoſer des fonds en réſerve, tout eſt perdu. L'Angleterre en eſt un exemple bien frappant. Les fonds de la caiſſe d'amortiſſement, autrefois l'unique eſpérance du Royaume, pour avoir été aliénés ſont devenus inutiles & impuiſſans. Si on les eût employés à l'objet auquel ils avoient été deſtinés, ils auroient, en 1775, augmenté le revenu de l'Etat de plus de cinq millions par an. Au lieu de cela la nation étoit alors écraſée d'une dette de cent trente ſept millions portant près de quatre millions & demi d'intérêt, qui ne laiſſoit dans le revenu de l'Etat qu'un excédent de peu d'importance. Cette dette s'eſt accrue depuis juſqu'à la ſomme de deux cent quatre-vingt millions portant neuf millions & demi d'intérêt, ſi l'on y joint les frais de régie. Quelle faute monſtrueuſe!

Si l'on n'emploie pas des moyens efficaces pour réduire cette dette effroyable de manière à diminuer les inquiétudes publiques, il en réſultera, dans un tems ou dans un autre, mais infailliblement, d'horribles convulſions.

Que cet exemple mémorable ſerve de leçon aux Etats-unis! Leurs dettes actuelles ne ſont pas énormes. Une caiſſe d'amortiſſement à l'abri

de toute malverſation*doit bientôt les acquitter, & ſeroit une reſſource aſſurée dans les occaſions les plus importantes. Que ce fond ſoit établi ; qu'il ſoit auſſi reſpecté que l'arche du Seigneur l'étoit chez les Juifs, & les Américains en recevront la même aſſiſtance.

Je ne dois cependant pas oublier qu'il eſt une de leurs dettes qu'une caiſſe d'amortiſſement ne diminuera point, & qu'ils ne peuvent jamais acquitter : dette plus grande qu'aucune autre nation ait jamais contractée ; dette incalculable, & qui s'étendra juſqu'à la dernière poſtérité. Mais ce n'eſt pas une dette d'argent ; c'eſt une dette de reconnoiſſance éternelle envers le Général ſuſcité par la Providence pour établir la liberté & l'indépendance de l'Amérique, & dont le nom doit briller parmi les annales futures des bienfaiteurs du genre humain.

Les reſſources que je viens de propoſer préſerveront à jamais l'Amérique d'une trop

---

* Quand les fonds publics ne ſont pas fidèlement adminiſtrés, ils deviennent le pire des maux, en ce qu'ils donnent aux Gouvernemens toute ſorte de facilités pour corrompre, en lui laiſſant la diſpoſition entière du revenu de l'Etat.

grande accumulation de dettes, & conſéquemment du fardeau des impôts ; maladie mortelle, qui vraiſemblablement cauſera la deſtruction non-ſeulement de la Grande-Bretagne, mais encore des autres Etats de l'Europe.

Il eſt des meſures d'une plus haute importance, que je deſire ardemment de voir adopter par les Américains. Ce ſont celles qui tendront à conſerver chez eux la paix, & à faire des Etats-unis le théâtre d'une liberté entière & pacifique, où, ſans verſer du ſang, on puiſſe diſcuter les droits de l'homme.

DE LA PAIX,

Et des moyens de la rendre perpétuelle.

L'OBJET de tout Gouvernement eſt de réunir la ſageſſe & la force d'une communauté, ou d'une confédération, pour préſerver la paix & la liberté de toute attaque intérieure ou extérieure. Les Etats-unis ſont parfaitement à l'abri des invaſions du dehors; mais ils ſont bien éloignés d'être auſſi en ſureté au dedans. Le ſuccès de leur réſiſtance contre la puiſſance Britannique, & leur éloignement de l'Europe ne leur laiſſent aucun ennemi étranger à redouter; mais ils ſont en danger de s'armer les uns contre les autres, & ce ſeroit-là le plus grand des malheurs; ils doivent à tout prix le prévenir, ou l'Amérique n'offrira bientôt que des ſcènes ſanglantes; & loin d'être le réfuge des autres nations, on ne regardera cette terre parricide qu'avec horreur.

Pourquoi la paix entre des Etats confédérés, ne pourroit-elle pas être conſervée ou rétablie par les mêmes moyens qui la maintiennent entre les individus? Les particuliers portent

leurs litiges à une cour de loi, c'eſt-à dire à la juſtice & à la ſageſſe de l'Etat. Cette cour décide; les parties condamnées acquieſcent; ſi elles ne le font pas, la puiſſance publique les y force.—Je ne puis m'empêcher de croire qu'il eſt poſſible que des moyens du même genre établiſſent un jour la paix univerſelle, & banniſſent à jamais la guerre de la ſurface du globe.—Pourquoi n'eſpérerions-nous pas de voir commencer cette grande révolution chez les Américains? Elle peut dépendre de la rédaction des articles de la Confédération.

Si un différend s'élève entre quelques Etats, l'Acte d'Union ordonne un appel au Congrès.—Enquête de la part du Congrès.—Il diſcute; il décide—Là s'eſt arrêté le Légiſlateur. Il a omis ce qui étoit le plus eſſentiel. On n'a rien fait pour donner de la force aux déciſions du Congrès, & par cela même elles ſeront inefficaces & frivoles. Je ſuis loin de me flatter de pouvoir remédier à ce grand défaut de la Légiſlation Américaine: il faut beaucoup d'efforts pour y parvenir, & l'on n'en ſauroit trop faire.

Nul doute que le pouvoir du Congrès ne doive être augmenté, & ſur-tout qu'il ne faille lui donner le droit de raſſembler en certaines

occaſions les forces des Confédérés, & de les employer pour faire exécuter les délibérations de l'union. Celui des Etats contre lequel le Congrès aura décidé ne balancera point à ſe ſoumettre quand il ſaura qu'il peut y être contraint, & qu'il n'a nulle eſpérance de réſiſter. Mais par la force coactive dont je deſire que le Congrès ſoit inveſti, je n'entends pas une ARMEÉ PERPÉTUELLE. A Dieu ne plaiſe qu'une telle inſtitution ſoit jamais établie en Amérique. Les armées perpétuelles ſont par-tout le grand ſoutien du pouvoir arbitraire, & la principale cauſe de l'aviliſſement du genre humain. Un peuple ſage ne laiſſera point échapper de ſes mains le ſoin de ſa propre défenſe, & ne conſentira jamais à livrer ſes droits à la merci d'éſclaves armés. Les Etats libres doivent former un corps de Citoyens bien armés, bien dirigés, bien diſciplinés, toujours prêts à marcher quand il eſt néceſſaire de faire exécuter les loix, d'appaiſer une révolte, de maintenir la paix. Telle eſt, ſi je ſuis bien informé, la ſituation des Américains. Pourquoi donc le Congrès ne ſeroit-il pas revêtu du pouvoir de demander aux Etats-unis leur contingent d'une milice ſuffiſante pour forcer à la ſoumiſſion celui des Etats qui voudroit rompre l'union en réſiſtant au jugement de ſes repréſentans ?

Je ſuis bien perſuadé qu'il ſera difficile d'empêcher que quelques abus ne ſe gliſſent à la ſuite de ce pouvoir ; & peut-être eſt-il quelque moyen plus efficace & plus sûr de remplir le but propoſé. Mais dans les affaires humaines, lorſque le choix nous eſt offert, de deux maux il faut choiſir le moindre. Nous préférons la gêne d'un Gouvernement civil, parce qu'il eſt un mal moins funeſte que l'anarchie : de même dans le cas préſent le danger de l'abus du pouvoir qui appuyera quelquefois peut-être des délibérations peu juſtes & peu ſenſées, eſt un mal moindre que les calamités d'une guerre inteſtine.

Au reſte il eſt beaucoup de moyens d'obvier à ce danger. Le neuvième article de la Confédération, ou quelque loi ſemblable, préviendra en grande partie les déciſions partiales ou trop précipitées. La rotation des Repréſentans établie par le cinquième doit prévenir la corruption que la longue poſſeſſion du pouvoir entraîne ordinairement avec elle. Le droit réſervé à chaque Etat de rappeller ſes députés quand ils en ſont mécontens, les maintiendra toujours circonſpects & ſoumis au contrôle de leurs Conſtituans.

Les

Les obſervations que je viens de faire ſur l'inſuffiſance des pouvoirs accordés au Congrès doivent auſſi s'appliquer aux finances. Il faut qu'il ait le pouvoir de lever les ſubſides indiſpenſables pour ſubvenir aux dépenſes de la Confédération ; de contracter des dettes, d'établir les fonds néceſſaires pour les acquitter ; & ce pouvoir ne doit pas être détruit par l'oppoſition de la minorité dans les Etats.

Enfin le crédit des Républiques Américaines, leur force, leur conſidération chez l'étranger, leur liberté civile & politique, & même leur exiſtence dépendent d'une union étroite & ſolide, qui ne peut ſe conſerver qu'en donnant tout le poids & toute l'énergie poſſible à l'autorité de la députation qui repréſente l'union, & qui la caractériſe.

Ne ſeroit-il pas à-propos de faire un examen périodique de chaque Etat, du nombre de ſes habitans, de leur ſexe, de leur âge, de leurs propriétés, de leurs occupations, de leurs reſſources? Une telle recherche conſignée dans des regiſtres fidèles de mariage, de naiſſance & de mort, fourniroit les inſtructions les plus importantes ; montreroit quelle eſt la ſituation, quelles ſont les loix, les inſtitutions, les travaux les plus fa-

vorables à la multiplication, à la ſanté, au bien-être, au bonheur de l'eſpèce humaine. Le meilleur, & peut-être le ſeul moyen de déterminer avec certitude la proportion d'hommes & d'argent dans laquelle chaque Etat doit contribuer pour maintenir la confédération, ou pour lui donner plus de force ; c'eſt d'avoir conſtamment l'œil fixé ſur les progrès de la population, ſur l'accroiſſement & ſur la diminution des reſſources de chacun des Etats.

DE

DE LA LIBERTE'.

LE premier de tous les intérêts ſans doute eſt celui de la liberté. L'objet ſur lequel j'inſiſterai comme le plus important eſt donc l'établiſſement d'un ſyſtême de liberté parfaite, ſoit religieuſe, ſoit civile, qui fera de l'Amérique le pays de la vérité, de la raiſon, exempte de préjugés & de contrainte; où les facultés humaines auront une libre carrière, & pourront atteindre enfin le terme de la perfectibilité de l'eſpèce.

Le libre uſage des facultés de l'homme a été dans tous les pays du monde plus ou moins reſtreint par l'intervention de l'autorité civile dans les matières de ſpéculation, par les loix tyranniques contre l'héréſie, par l'eſprit excluſif & dominateur de toutes les inſtitutions hiérarchiques & religieuſes. Combien n'eſt-il pas à deſirer que l'Amérique n'impoſe jamais de telles chaînes à la raiſon ! J'obſerve avec un plaiſir inexprimable qu'il n'y en exiſte point encore. Les Légiſlations Anglo-Américaines ſont à cet égard incomparablement ſupérieures à toutes les autres; les Etats-unis ont l'honneur diſtingué d'être les premiers ſous le ciel dans leſquels des formes de gouvernemens favorables à

la liberté humaine aient été établies. Telle fut leur enfance ; & que ne peuvent-ils pas devenir dans un période plus avancé, lorſque le tems, l'expérience, & le concours des hommes ſages & vertueux de toutes les parties du monde, auront introduit dans chacun de ces Gouvernemens les réformes & les améliorations qui les rendront encore plus amis de la liberté, plus propres à augmenter le bonheur & la dignité de l'eſpèce humaine !—Oh, puiſſions-nous leur devoir l'aurore du jour le plus ſerein qui ait jamais brillé ſur la terre ! Puiſſe le monde ſe renouveller par eux ! . . . . Mais je m'arrête pour n'être pas emporté trop loin par l'ardeur de mes eſpérances.

La liberté, telle que je la conçois, emporte avec elle toute liberté de conduite dans les affaires civiles—toute liberté de diſcuſſion dans les matières ſpéculatives—toute liberté de conſcience dans celles de religion.—C'eſt ainſi que ſe compoſe la liberté parfaite, qui n'admet d'autre reſtriction que le tort fait au tiers dans ſa perſonne, ſa propriété, ou ſa réputation.

Dans la liberté de diſcuſſion je comprends celle d'examiner la conduite des gens en place, auſſi bien que les meſures publiques ; d'écrire ſur tous les objets de doctrine & de ſpéculation, & de publier ces écrits.

DE LA LIBERTE' DE DISCUTER.

L'OPINION commune eſt que certaines doctrines ſont tellement ſacrées, & d'autres tellement dangereuſes dans leurs conſéquences, que l'on ne doit pas les diſcuter publiquement. Mais ſi cette opinion étoit fondée, toutes les perſécutions poſſibles ſeroient juſtifiées : car ſi c'eſt une partie du devoir des magiſtrats civils de prévenir l'examen des doctrines de ce genre, ils doivent y travailler d'après leur jugement perſonnel ſur la nature & ſur la tendance de ces doctrines ; & conſéquemment ils doivent avoir le droit d'empêcher qu'on n'argumente ſur celles qu'ils croient trop dangereuſes ou trop ſacrées pour en permettre la diſcuſſion. Or ils ne peuvent exercer ce droit que de la ſeule manière dont le pouvoir civil agiſſe, c'eſt-à-dire en infligeant des peines à tous ceux qui combattent des doctrines ſacrées, ou qui ſoutiennent des opinions dangereuſes.

Ainſi dans les pays Mahométans le magiſtrat civil auroit le droit d'impoſer ſilence à tous ceux qui nieroient la divine miſſion de Mahomet,

& même de les punir, puiſqu'on y regarde cette doctrine comme très-ſacrée. Il en ſeroit de même des dogmes de la tranſubſtantiation, du culte de la vierge Marie, &c. dans les pays Catholiques ; ainſi que des dogmes de la Trinité & des ſatisfactions religieuſes, &c. dans les pays Proteſtans, & nul ne ſeroit fondé à réclamer la tolérance.

En Angleterre même on a ſuivi ce principe ; & il y a produit les loix qui aſſujettiſſent à diverſes peines quiconque écrit ou parle contre la ſuprême Divinité du Chriſt, contre le livre des Prières Communes, ou contre les trente-neuf Articles de l'égliſe Anglicane. Si le principe eſt juſte, toutes ces loix ſont équitables. Mais en réalité le pouvoir civil eſt incompétent dans ces matières ; & les adminiſtrateurs des humains outre-paſſent leurs droits, & dérogent pitoyablement à leur dignité, lorſqu'ils prennent ſur eux de protéger la vérité de telle ou telle doctrine ; ils ne ſont point les juges de cette vérité. S'ils prétendent l'établir ou l'expliquer, ils ſe compromettent. Tels ſont les vrais principes ſur l'application du pouvoir civil aux points de doctrine ; principes qu'il eſt aſſez facile de faire adopter à tous les peuples, pour tous les pays du monde, excepté pour le leur. Mais ſi toutes les

opinions religieuſes ne ſont pas également vraies ; ſi c'eſt une ſuperſtition, une idolâtrie, une extravagance que la plupart des Gouvernemens protègent ſous le prétexte ou dans l'opinion de ſoutenir une vérité ſacrée, & de s'oppoſer à des erreurs dangereuſes, la neutralité parfaite du Gouvernement en matière de religion ne ſeroit-elle pas le parti le plus ſage ? La liberté ne gagneroit-elle pas infiniment à ce que les chefs de l'Etat n'euſſent d'autre but que de conſerver la paix, & ſe regardaſſent comme chargés des *matières ſéculières*, & non des *matières eccléſiaſtiques* ; du *bonheur terreſtre* des hommes ; & non de leur *bonheur éternel*, du *ſalut* de leurs *ames* & de leur *croyance ?*

L'expérience a prouvé que la conſéquence néceſſaire du pouvoir de juger la nature & la tendance des différentes doctrines, eſt d'empêcher infailliblement les progrès de la vérité & le perfectionnement de l'eſpèce. Anaxagoras fut jugé & condamné pour avoir enſeigné que le ſoleil & les étoiles n'étoient point des divinités, mais ſeulement des maſſes corruptibles. Une accuſation à peu près ſemblable prépara la mort de Socrate. Les menaces des dévots & la crainte de la perſécution, ont empêché Copernic de publier pendant ſa vie ſes découvertes ſur le

vrai ſyſtême du monde. Galilée fut obligé de renoncer à ſa théorie du mouvement de la terre, & ſubit un an de priſon pour l'avoir affirmé. Dans ces derniers tems * le plus bel ouvrage de philoſophie naturelle qu'ait produit l'eſprit humain (LES PRINCIPES DE NEWTON) a été défendu à Rome parce qu'il ſoutenoit la même doctrine; & ſes commentateurs ont été obligés de faire précéder leurs écrits d'une déclaration qu'ils ſe ſoumettoient à cet égard aux déciſions des Saints Pontifes. Telle a été, telle ſera, auſſi long-tems que les hommes ſeront aveugles & ignorans, l'effet de l'intervention des Gouvernemens civils dans les matières de ſpéculation.

Quand les hommes ſe réuniſſent pour former une ſociété, ils ne le font ni pour établir des vérités métaphyſiques, ni pour maintenir des formules de foi ou des opinions ſpéculatives; mais pour défendre leurs droits civils, & ſe protéger mutuellement dans le libre exercice de leurs facultés phyſiques & morales. Donc lorſque l'autorité civile intervient dans les matières de cette eſpèce, elle va directement contre le but de ſon inſtitution. Le vrai moyen de favoriſer les intérêts du genre humain, de reſpecter &

* En 1742.

d'augmenter ſa dignité, c'eſt d'encourager les hommes à chercher la vérité par-tout où ils peuvent la trouver & de protéger leurs recherches contre les méchans & les ſuperſtitieux. Si quelques ſectes cherchent à ſe nuire dans leurs conteſtations reſpectives, le Gouvernement doit s'oppoſer à leur violence & maintenir impartialement la liberté de chacune d'elles en puniſſant ceux qui eſſayeroient d'y attenter. La conduite de tout magiſtrat en cette occaſion devroit être celle de GALLIO. Ce ſage proconſul chaſſa de ſa préſence les délateurs qui s'étoient ſaiſis violemment de la perſonne de l'apôtre Paul, en leur diſant:—S'IL ÉTOIT QUESTION D'ACTIONS MÉCHANTES OU DE PROPOS SÉDITIEUX, LA RAISON ME DICTEROIT DE VOUS ÉCOUTER : MAIS CE N'EST ICI QU'UNE QUESTION DE MOTS ; IL S'AGIT DE VOTRE DOCTRINE : C'EST A VOUS D'Y REGARDER ; JE NE SUIS POINT JUGE DANS DES MATIÈRES SEMBLABLES !—Combien le monde auroit été plus heureux ſi tous les magiſtrats euſſent agi de même ! Que l'Amérique profite de cette importante leçon, & de l'expérience des ſiècles ! La diſſidence des opinions & des doctrines établies a troublé horriblement la ſociété, produit de grands maux, & fait verſer des flots de ſang ; mais il ne faut point oublier que ces troubles n'ont eu lieu que par l'inter-

vention du pouvoir civil, qui a voulu faire recevoir par force des points de doctrine abandonnés depuis. Si le Gouvernement eût fait son devoir, s'il eût établi la liberté de conscience, s'il eût ouvert un champ libre à l'argumentation au lieu de s'y oppoſer, le mal ſe ſeroit arrêté de lui-même, & les hommes auroient fait infiniment plus de progrès dans les Sciences & dans les Arts.

Quand le Chriſtianiſme, le premier & le meilleur de tous les moyens pour faciliter les progrès de l'eſpèce humaine, commença à pénétrer dans le monde, on prétendit qu'il devoit le bouleverſer. Les chefs des religions Juive & Païenne prirent l'alarme ; ils s'opposèrent à ſa propagation, & firent d'une religion de paix & d'amour, une ſource de violences & de meurtres. Par-là fut accomplie la prophétie du Chriſt, QU'IL ÉTOIT VENU NON POUR ENVOYER LA PAIX, MAIS UNE ÉPÉE SUR LA TERRE. Tous ces déſordres furent l'effet du mauvais emploi du pouvoir civil, qui, loin de donner naiſſance à de tels maux, devoit les prévenir, & n'employer l'activité du Gouvernement qu'à préſerver les Chrétiens de toute inſulte, & à leur procurer les moyens d'être écoutés ſans trouble.—On en peut dire autant au ſujet des premiers réformateurs

Mais ce qui auroit été autrefois évidemment ſage, de la part des Gouvernemens Païens & Catholiques relativement au Chriſtianiſme & à la réformation ; ne l'eſt-il pas de même aujourd'hui pour les Gouvernemens Chrétiens ou Proteſtans, relativement à une religion nouvelle, ou à toute autre doctrine oppoſée à celles qu'on regarde parmi nous comme ſacrées ? De nouvelles religions, de nouvelles doctrines, ſi elles n'ont pas pour elles la raiſon, ou même l'évidence, ſe décréditeront bientôt d'elles-mêmes ; l'impoſture ne ſoutiendra jamais une diſcuſſion libre & éclairée ; tandis que la vérité ne peut qu'y gagner. Le Mahométiſme ſeroit tombé dès ſa naiſſance, ſi l'on n'eût employé d'autre force que celle de l'évidence pour le propager ; & l'argument le plus victorieux en faveur du Chriſtianiſme, c'eſt qu'il s'eſt répandu ſucceſſivement par l'évidence ſeule, en oppoſition aux plus grands efforts du pouvoir civil, juſqu'au point de devenir la religion univerſelle au période où le monde eſt le plus éclairé. Il ne peut pas exiſter une preuve plus ſatisfaiſante que la liberté de la diſcuſſion ſuffit pour détruire l'erreur, & pour répandre la vérité. Je ſuis cruellement affligé lorſque je vois des Chrétiens invoquer le pouvoir civil pour défendre leur religion. Rien ne la dégrade autant. Si elle a beſoin d'un tel

ſecours, elle ne peut pas être divine. Sa corruption & ſa dégradation datent du moment où le Gouvernement civil l'a priſe ſous ſa protection ; & cette corruption, cette dégradation ſe ſont aggravées juſqu'à ce que la théorie du vrai Chriſtianiſme ait été convertie en un ſyſtême d'abſurdité & de ſuperſtition plus groſſier & plus barbare que le Paganiſme même.

La religion du Chriſt ne doit avoir aucun rapport avec les établiſſemens civils de ce monde ; & leur union lui a beaucoup nui. Au lieu de contraindre au ſilence les incrédules, qu'on les encourage au contraire à produire leurs plus forts argumens. Ce qui s'eſt paſſé ſur ce ſujet en Angleterre montre aſſez que c'eſt-là le moyen le plus sûr de faire mieux connoître, comprendre & croire la religion Chrétienne.

Je ne craindrois pas d'étendre ces obſervations à tous les points de la foi, quelque myſtérieux qu'ils puiſſent être. Ce qui eſt raiſonnable ne peut rien perdre à être diſcuté ; toute doctrine vraiment ſacrée doit être ſuſceptible d'une démonſtration qui brave les objections. L'autorité civile ne lui eſt nullement néceſſaire ; elle n'interviendra jamais que pour ſoutenir des abus, ou protéger de fauſſes interprétations.

Le prétexte qu'on a tant allégué pour défendre la diſcuſſion publique d'une infinité de doctrines, c'eſt leur prétendue immoralité. Mais cette immoralité réſulte directement & immédiatement de la doctrine accuſée, ou elle n'exiſte que dans les conſéquences éloignées ou indirectes qu'on lui attribue. Dans le premier cas, de telles doctrines ne ſe répandront jamais parmi les hommes ; les principes empreints au fond de leur ame de la main de la nature les feront rejetter ; & ceux qui les répandront n'obtiendront que du mépris. Si au contraire on ne condamne ces doctrines que pour des conſéquences éloignées ou indirectes, il faut conſidérer qu'il n'eſt point de ſecte qui ne rejette le même blâme, & n'attribue de mauvaiſes vues à toute autre doctrine que la ſienne. Qui ne ſait que les Calviniſtes & les Arminiens, les Trinitaires & les Sociniens, les Fataliſtes & les partiſans du Libre Arbitre déclament continuellement contre les conſéquences dangereuſes & licentieuſes de leurs doctrines reſpectives ? Le Chriſtianiſme même n'a pu échapper à de telles accuſations. Ceux qui le profeſſoient à ſa naiſſance furent regardés comme des Athées, parce qu'ils condamnoient l'idolâtrie : leur zèle religieux étoit, diſoient les païens, un enthouſiaſme pernicieux & deſtructeur.

En un mot, ſi les chefs de l'Etat ont droit d'empêcher la propagation des doctrines dont ils appréhendent la tendance immorale, la carrière eſt ouverte à toute perſécution. Il n'y aura point de doctrine, quelque vraie, quelque importante qu'elle puiſſe être, dont les zélateurs ne ſe trouvent aſſujettis aux peines civiles dans un pays ou dans un autre.

Sans doute il eſt des doctrines dont les principes bleſſent la ſaine morale ; mais la morale des opinions ſpéculatives a ſouvent peu d'effet dans la pratique. L'auteur de la nature a imprimé dans le cœur & dans l'eſprit humains, des principes & des ſenſations qui détruiſent infailliblement l'effet de toute théorie qui ſemble les contredire. Chaque ſecte, quelques ſoient ſes dogmes, a toujours quelque exception qui ſuppoſe la néceſſité de la vertu. Les philoſophes, qui ſoutiennent que la matière & le mouvement n'ont d'exiſtence que dans nos idées, ne croient à cette théorie que dans leur cabinet. Il en eſt de même de ceux qui ſoutiennent que rien n'exiſte que la matière & le mouvement ; que l'homme n'a par lui-même aucun pouvoir déterminé; qu'un deſtin inflexible gouverne toutes choſes ; que chaque individu n'eſt que ce qu'il ne peut pas éviter d'être ; qu'il ne

fait rien que ce qu'il ne peut pas éviter de faire. Ces philoſophes n'agiſſent-ils pas dans la ſociété comme les autres hommes ? Le ſens commun, la raiſon commune, ne manquera jamais de l'emporter ſur leur théorie ; & je connois beaucoup de ces philoſophes qui ſont de très-honnêtes gens, & les amis les plus chauds du véritable intérêt de la ſociété. Leur doctrine ſemble conduire au vice ; leur pratique eſt un exemple de vertu ; & le gouvernement qui voudroit leur impoſer ſilence ſe feroit du mal à lui-même. En un mot il n'y a que les actes d'injuſtice, de violence ou de diffamation préméditée, dont le pouvoir civil doive prendre connoiſſance. Si j'étois magiſtrat, & qu'un particulier préchât au milieu de Londres que la propriété eſt fondée ſur la grace, je le laiſſerois prêcher tranquillement auſſi long-tems qu'il ne feroit qu'enſeigner, ſans rien craindre, ſi non qu'il trouvât bientôt un logement à *Bedlam* ; mais s'il étendoit les conſéquences de ſa doctrine juſqu'à ſe permettre, en ſa qualité de ſaint, de filouter, je croirois de mon devoir de le faire arrêter comme voleur, ſans examiner ſon opinion ou ſa théorie.

Je ſuis perſuadé qu'il ne réſultera que peu ou point d'inconvéniens d'une telle liberté. Si

les magiſtrats ſont leur devoir à la première violence ; s'ils interpoſent le pouvoir civil dès l'inſtant où quelques actes publics détruiront la paix ; la neutralité qu'ils auront gardée juſque-là n'aura nul danger : & fallût-il accorder qu'au moyen d'une telle liberté, l'autorité civile ſera rallentie dans ſes opérations, on n'en pourroit pas conclure que cette liberté ne doit pas être accordée ; mais qu'il faut opter entre deux maux ; le moindre deſquels doit ſans doute être préféré. L'un n'eſt que le défa t de rapidité dans les opérations du Gouvernement : l'autre renferme chacun des maux qui pourra naître de l'erreur des adminiſtrateurs érigés en juges de la tendance des doctrines, ſoumettant toute liberté de recherche & de diſcuſſion au contrôle de leur ignorance, & perpétuant l'obſcurité, l'intolérance & l'eſclavage. Je n'ai pas beſoin de dire lequel de ces maux eſt le plus grave.

De la liberté de Conſcience, & des établiſſemens civils concernant la Religion.

DANS la liberté de conſcience, je renferme beaucoup plus que la tolérance. Jéſus-Chriſt a établi une égalité parfaite entre ſes diſciples. Son commandement eſt qu'ils ne s'attribueront aucune juriſdiction l'un ſur l'autre, & qu'ils ne reconnoîtront d'autre maître que lui-même. C'eſt donc une préſomption orgueilleuſe dans quelques-uns d'eux de réclamer un droit de ſupériorité ou de prééminence ſur leurs frères ; & cette réclamation eſt ſuppoſée de leur part quand ils prétendent les *tolérer*. Non-ſeulement tous les Chrétiens, mais tous les hommes de toutes les religions, doivent être conſidérés par l'Etat comme ayant un droit égal à ſa protection, autant qu'ils ſe comportent honnêtement & paiſiblement. La *tolérance* ne peut donc avoir lieu que dans les pays où il y a un établiſſement civil pour une forme particulière de religion ; c'eſt-à-dire, où une ſecte dominante jouit d'avantages excluſifs, fait entrer comme une partie eſſentielle dans la conſtitution de

de l'Etat l'encouragement à ſuivre cette forme de créance & de culte, & juge cependant convenable de *tolérer* l'exercice des autres formes religieuſes. Graces à Dieu, les nouveaux Etats de l'Amérique ſont à préſent étrangers à de tels établiſſemens. A cet ègard, auſſi bien qu'à beaucoup d'autres, ils ont montré, en réglant leurs conſtitutions, un degré de ſageſſe & de libéralité qui eſt au-deſſus de toute louange.

Les établiſſemens civils qui fixent les formules de foi & de culte, ſont incompatibles avec les droits de la liberté individuelle ; ils engendrent les diſputes ; ils font de la religion un trafic ; ils ſervent d'appui à l'erreur ; ils produiſent l'hypocriſie & la prévarication ; ils détournent l'eſprit humain de la rectitude qui doit diriger ſes recherches ; ils arrêtent les progrès de la vérité. Une religion pure eſt un intérêt qui n'exiſte qu'entre Dieu & nos ames. Cet intérêt ne peut recevoir aucun ſecours des inſtitutions humaines. Il eſt ſouillé auſſi-tôt que des loix & des motifs mondains y mêlent leur influence. Les hommes d'état ne doivent l'appuyer qu'en montrant dans leur propre conduite une attention ſincère pour cet intérêt, ſuivant les formes qui s'accordent le mieux avec leur propre

jugement, & en encourageant leurs compatriotes à les imiter. En qualité d'hommes publics ils ne peuvent rien de plus. Tout ce qui eſt au-delà, tout ce qui eſt *influence publique* dans la religion, a produit les conſéquences les plus fâcheuſes & fait un mal eſſentiel à la religion même.

L'établiſſement civil de l'égliſe en Angleterre eſt l'un des plus doux qui exiſte. Cependant là même quel piège n'a-t-il pas été pour la bonne foi ? Quel obſtacle aux recherches libres ? Quelles diſpoſitions favorables au deſpotiſme n'a-t-il pas nourri ? Quel penchant à l'orgueil, à la vanité, à la domination n'a-t-il pas donné aux eccléſiaſtiques ? Quels combats n'a-t-il pas produits en eux pour accommoder leurs opinions à la ſoumiſſion & aux ſermens qu'il impoſe ? Quel abus de ſcience n'a-t-il pas occaſionné pour défendre des ſymboles aujourd'hui hors d'uſage & des abſurdités reconnues ? Quel fardeau n'eſt-il pas pour la conſcience de pluſieurs des membres les plus eſtimables du Clergé, qui, forcés de ſe ſoumettre à un ſyſtême qu'ils n'approuvent pas, & n'ayant d'autre moyen de ſubſiſter que celui qu'ils tirent de leur état en ſe conformant à ce ſyſtême, ſe trouvent dans la néceſſité

cruelle, ou de prévariquer, ou de tomber dans la misère ? Perſonne ne doute que le Clergé Anglois en général ne pût déclarer qu'il ne donne pas ſon conſentement ſincère à chacune des choſes contenues dans les trente-neuf Articles, & dans le livre des Communes Prières, avec plus de vérité qu'il ne déclare qu'il le donne ; & cependant ce n'eſt qu'après cette déclaration ſolemnelle que ſes membres peuvent entrer dans un office, qui, par-deſſus tous les autres, exige que ceux qui l'exercent ſoient des modèles de ſimplicité & de ſincérité.—Quel honnête nomme peut s'empêcher de maudire la cauſe d'un tel mal ?

Mais ce que je deſire de démontrer, c'eſt la tendance des inſtitutions religieuſes à empêcher le perfectionnement de notre eſpèce. Ces inſtitutions ſont des bornes preſcrites par la folie humaine aux recherches des hommes ; elles ſont des obſtacles qui interceptent la lumière & bornent l'exercice de la raiſon. Que l'on imagine quelle peut être l'influence de tels établiſſemens ſur la philoſophie, ſur la navigation, la métaphyſique, la médecine, ou les mathématiques ! Quelque choſe de ſemblable a eu lieu dans la logique & dans la philoſophie. Qu'on en conſidère les effets. Le *ipſe dixit* d'Ariſtote & les abſurdités de l'Ecole maintenoient une

autorité pareille à celle des confeſſions de foi des eccléſiaſtiques. La conſéquence en a été que le monde a reſté plus long-tems dans l'ignorance & la barbarie des ſiècles de ténèbres. Mais les établiſſemens civils de religion ſont encore plus pernicieux. Le genre humain eſt ſi diſpoſé à ſe former une fauſſe idée du caractère de la divinité, à faire dépendre ſes faveurs de quelques formules particulières de foi, qu'on doit néceſſairement attendre qu'une religion ainſi établie ſera ce qu'elle a été juſqu'à préſent, une ſuperſtition ſombre & cruelle, portant le nom de religion.

On a long-tems diſputé pour décider lequel eſt le plus dangereux par ſes effets ſociaux d'une telle religion, ou de l'athéiſme ſpéculatif. Pour moi, je donnerois preſque la préférence au dernier. L'athéiſme eſt ſi oppoſé à tous les principes du ſens commun, qu'il ne gagnera jamais beaucoup de terrein, ou ne deviendra point dominant. Au contraire, il y a dans l'eſprit humain une pente particulière à la ſuperſtition, & rien ne peut plus vraiſemblablement dominer les hommes. L'athéiſme nous laiſſe entièrement à l'influence de la plupart de nos ſenſations naturelles & des principes de ſociabilité ; & cette influence eſt ſi forte dans ſon action, qu'en général elle préſerve ſuffiſam-

ment l'ordre de la ſociété. Mais la ſuperſtition combat ſes principes, en repréſentant les hommes les uns aux autres comme des objets de la haine divine, en les engageant à ſe tourmenter, à impoſer ſilence à leurs ſemblables, à empriſonner, à brûler leurs frères pour rendre ſervice à Dieu. L'athéiſme eſt un ſanctuaire pour le vice, en ce qu'il ôte à la vertu les motifs qui naiſſent de la volonté de Dieu & de la crainte d'un jugement à venir : mais la ſuperſtition eſt plus funeſte encore, parce qu'elle enſeigne aux hommes qu'on peut plaire à Dieu ſans vertus morales, & qu'elle les conduit même à compenſer leurs crimes par des rites, par des expiations & des mortifications corporelles, en ornant des reliquaires, en entreprenant des pélerinages, en récitant un grand nombre de prières, en recevant l'abſolution des prêtres, en exterminant les hérétiques, &c.—L'athéiſme détruit la ſainteté & l'obligation du ſerment : mais n'eſt-il pas une religion (car on lui a donné ce nom) qui produit le même effet, en enſeignant qu'il eſt une puiſſance qui peut diſpenſer de l'obligation du ſerment, que les fraudes pieuſes ſont juſtes, & qu'on ne doit point garder la foi donnée aux hérétiques ?

Certainement il n'eſt qu'une religion noble & raiſonnable ; c'eſt la religion fondée ſur de

juſtes notions du Grand Etre, qu'elle nous repréſente comme regardant du même œil ſes ſincères adorateurs, & les favoriſant tous également, autant qu'ils ſe conduiſent ſuivant les lumières dont ils ſont doués. Cette religion conſiſte dans l'imitation des perfections morales du Gouverneur de la nature, tout-puiſſant mais bienveillant, & qui dirige tous les évènemens pour le mieux ; dans la confiance aux ſoins de ſa providence, dans la réſignation à ſa volonté, & dans l'exercice fidèle de tous les devoirs de la piété & de la morale, par la conſidération de l'autorité du grand rémunérateur, & par la crainte d'un juſte rétribution à venir.—Cette religion, principe actif de tout ce qui eſt beau, bon, ſatisfaiſant, n'eſt que l'amour de Dieu, des hommes & de la vertu, qui échauffe le cœur, & dirige la conduite : elle peut ſeule faire le bien de l'eſpèce & l'avantage de la ſociété. C'eſt cette religion que tout ami éclairé du genre humain enſeignera & propagera avec zèle : mais c'eſt une religion que les puiſſances de la terre connoiſſent peu, & qui ſera toujours d'autant plus floriſſante qu'elle ſera laiſſée libre & à découvert.

Je ne puis m'empêcher d'aujouter ici que telle eſt la Religion Chrétienne. Le Chriſ-

tianiſme nous enſeigne qu'il n'y a qu'un ſeul être bon, c'eſt Dieu ; qu'il veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & qu'il ne punira que le crime ; qu'il veut miſéricorde & non ſacrifice ; bienfaiſance plutôt que cérémonies ; que l'aimer de tout notre cœur, aimer notre prochain comme nous-mêmes, eſt la ſomme de nos devoirs ; & que dans chaque nation celui qui le craint, & qui fait ce qui eſt juſte, eſt bien reçu de lui.

Le Chriſtianiſme appuie ſon autorité ſur la puiſſance de Dieu, non ſur celle de l'homme ; il s'en rapporte entièrement pour l'inſtruction des mortels à leur intelligence. Il nous fait les ſujets d'un Royaume qui n'eſt pas de ce monde ; il nous demande d'élever nos eſprits au-deſſus des avantages temporels, & d'aſpirer à un état de pureté & de récompenſe au-delà du tombeau, où les ames vertueuſes ſeront élevées, ſous ce Meſſie qui a éprouvé la mort pour chaque homme. Qu'eſt-ce que les puiſſances de la terre ont de commun avec une telle religion ? Cette religion eſt née & s'eſt étendue malgré ces puiſſances, elle s'eſt déshonorée & avilie lorſqu'elle a été ſoutenue par elles.

On peut entrevoir, par les conſidérations ſuivantes, le tort que les inſtitutions civiles font au Chriſtianiſme.

1°. L'eſprit des établiſſemens religieux eſt un eſprit d'orgueil & de tyrannie, contraire à l'eſprit humble du Chrétien ; un eſprit étroit & perſonnel contraire à l'eſprit de bienveillance étendue du Chrétien ; un eſprit terreſtre, contraire à l'eſprit céleſte du Chretien.

2°. Les établiſſemens religieux ſont fondés ſur une prétention d'autorité dans l'Egliſe Chrétienne, qui renverſe l'autorité de Jéſus Chriſt. Il a donné à ſes diſciples, dans l'écriture ſainte, un code de loix auquel il leur demande de s'attacher comme à leur ſeul guide. Mais le langage de ceux qui forment les établiſſemens religieux eſt au contraire : " Nous avons l'autorité dans " les controverſes de foi, & le pouvoir de " décider des rites & des cérémonies : nous " ſommes les députés du Chriſt ſur la terre ; " nous avons reçu de lui la commiſſion d'inter- " prêter ſes loix, & de diriger ſon Egliſe. Vous " êtes donc obligés de nous obéir. Les Ecri- " tures ſont inſuffiſantes. Vous devez recevoir " nos interprétations comme les loix du Chriſt ;

" nos confeſſions de foi ſont ſa doctrine, & nos " inventions ſont ſes inſtitutions.

Il eſt évident, comme l'excellent *Hoadly* l'a montré,* que ces prétentions ôtent à Jeſus Chriſt

---

* Voyez ſes écrits polémiques dans la controverſe, appellée en Angleterre *the Bangorian controverſy* ; parce que Hoadly étoit Evêque de Bangor quand il prononça, devant George I, en 1717, un ſermon célèbre *ſur la nature du royaume de l'égliſe du Chriſt**, dont le texte étoit : MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE ; & que ce ſermon fut l'origine d'une diſpute théologique entre lui & Sherlock Evêque de Londres, & pluſieurs autres partiſans de la hiérarchie eccléſiaſtique. La controverſe Bangorienne fit éclore environ quatre cens pamphlets, & n'a pas peu contribué à augmenter en Angleterre la liberté des opinions en matière de religion. Il eſt à remarquer que la famille régnante venoit d'être appellée au trône ; & que Guillaume & George I. ont fort encouragé les principes favorables aux révolutions, & conſéquemment propres à juſtifier leur avènement à la couronne. Auſſi l'Evêque Hoadly & les diſſidens trouvèrent-ils de l'appui à la Cour lorſque l'Aſſemblée du Clergé montra un grand acharnement à les perſécuter ; & cette aſſemblée fut diſſoute. Depuis cette époque, le Clergé Anglican s'aſſemble encore ; mais *ſa Convocation*, car c'eſt ainſi que l'on appelle ſon aſſemblée, n'eſt de nulle conſéquence ; parce que le Roi la proroge auſſi-tôt. — Au reſte on dit en Angleterre que les principes de liberté religieuſe & politique que favoriſoient Guillaume & George I. ſont

* The nature of the Kingdom or Church of Chriſt ; a ſermon preached before the King, March 31, 1717.

le gouvernement de ſon propre Royaume, & placent des uſurpateurs ſur ſon trône. Elles ſont dérogatoires à l'honneur qui lui appartient, & l'on ne peut s'y ſoumettre ſans manquer à l'obéiſſance qui lui eſt due. Elles ont preſque été fatales au vrai Chriſtianiſme ; & c'eſt en tâchant de le ſoutenir par des peines civiles que les gouvernemens ont inondé le monde Chrétien du ſang des ſaints & des martyrs.

3°. La difficulté d'introduire des changemens dans les établiſſemens religieux, lorſqu'ils ſont une fois formés, eſt une autre objection contr'eux ; car il arrive qu'ils reſtent toujours les mêmes, au milieu de toutes les variations des mœurs & des opinions publiques,* & qu'un

---

très-affoiblis à la cour ; & rien n'eſt moins ſurprenant ; car tels principes qu'on protège immédiatement après une révolution perdent leur faveur lorſqu'on a pour ſoi le conſentement univerſel & la preſcription—Hoadly eſt né en 1676, & mort en 1761.——*Note du Traducteur.*

* C'eſt un inconvénient qui ſe trouve dans les établiſſemens civils, auſſi bien que dans les établiſſemens religieux, & dont les nouvelles conſtitutions des Américains ſe ſont préſervées avec beaucoup de ſageſſe. En décidant qu'il en ſera fait une reviſion à de certaines époques, on laiſſe toujours une place aux améliorations, ſans courir le riſque des convulſions qui accompagnent ordinairement la correction des abus quand ils ont acquis la ſanction du tems.

peuple peut perſiſter pendant des ſiècles dans un culte idolâtre, après avoir acquis la conviction qu'il n'y a qu'un ſeul objet de culte religieux, ſavoir Dieu, qui eſt le père de notre Seigneur Jéſus Chriſt. Quel funeſte ſpectacle d'hypocriſie religieuſe doit produire une telle diſcordance entre la conviction générale & les formes publiques ! Aujourd'hui dans quelques Etats de l'Europe l'abſurdité ſervile des hiérarchies religieuſes eſt reconnue ; mais comme elle eſt incorporée avec l'Etat, il eſt à peine poſſible de s'en affranchir.

Quoi de plus frappant, à cet égard, que la ſituation de l'Angleterre ? Le ſyſtême de foi & de culte qu'on y voit établi étoit formé il y a plus de deux cens ans, quand l'Europe ſortoit à peine des ténèbres & de la barbarie. Depuis cette époque les lumières ont fait des progrès continuels, mais ſans aucun effet ſur cet établiſſement : nul rayon de cette lumière toujours croiſſante, ne l'a pénétré ; aucune imperfection, quelque groſſière qu'elle fût, n'a été corrigée. On ſouſcrit aux mêmes articles de foi ; on pratique les mêmes rites de dévotion : il eſt fort à craindre que l'on n'ait ſouvent recours à *l'abſolution des malades*, qui forme une partie de ces rites, comme à un paſſeport pour le ciel, après

une vie coupable ; & cependant on la conſerve. Peut-être jamais rien de plus choquant pour la raiſon & pour l'humanité, que les clauſes de condamnation du ſymbole de St. Athanaſe n'a fait partie d'un ſyſtême religieux ; & cependant l'obligation du Clergé de déclarer ſon conſentement à ce ſymbole, & de lire comme une partie de la dévotion publique cette obligation, ſubſiſte encore.

La conſéquence néceſſaire d'un tel état de choſes eſt que, 4°. le Chriſtianiſme lui-même eſt déshonoré ; & l'on en vient à conſidérer toute religion comme une ruſe d'Etat, & une barbare momerie. Il eſt bien notoire que dans quelques Royaumes catholiques il y a peu de Chrétiens dans la claſſe d'hommes la plus élevée. Dans ces pays la Religion de l'Etat eſt confondue avec la Religion de l'Evangile. Ce mêlange montre une inattention criminelle dans ceux qui commettent une telle erreur ; car ils devroient conſidérer que le Chriſtianiſme a été exceſſivement corrompu, & que pour en avoir des idées ſaines, il faudroit ne les prendre que dans le Nouveau Teſtament. Il eſt cependant ſi naturel de confondre le vrai Chriſtianiſme avec la forme qu'on lui a donnée dans tous les établiſſemens religieux, qu'une telle

erreur ne peut manquer d'arriver, & de produire de très-fâcheuſes conſéquences.

Il y a probablement un plus grand nombre de Chrétiens raiſonnables (c'eſt-à-dire de ceux qui le ſont d'après leur examen) en Angleterre que dans tous les pays catholiques. La raiſon en eſt qu'ici l'établiſſement religieux eſt le Papiſme réformé, & qu'un corps conſidérable n'y adhère point, mais qu'il s'applique au contraire à montrer la néceſſité de faire une diſtinction entre le Chriſtianiſme établi par les loix, & celui qui eſt enſeigné dans la Bible.—Il eſt certain que juſqu'à ce que cette diſtinction ſoit faite, le Chriſtianiſme ne pourra point recouvrer ni ſon influence légitime, ni ſon utilité.

Tels ſont donc les effets des inſtitutions civiles pour la Religion.—Puiſſe le Ciel y mettre bientôt une fin ! Le genre humain ne ſera jamais généralement ſage, vertueux, heureux, juſqu'à ce que ces ennemis de ſa paix & de ſon perfectionnement ſoient renverſés. Graces à Dieu, ils s'affoibliſſent à meſure que les lumières font des progrès. Qu'ils ne ſe montrent jamais en Amérique ! Qu'un monſtre tel que L'AUTORITÉ HUMAINE EN MATIÈRE DE RELIGION n'y

ſoit jamais connu ! Que tout homme honnête & paiſible, quelle que ſoit ſa foi, y trouve protection ! Qu'il y trouve une défenſe aſſurée contre les attaques du bigotiſme & de l'intolérance ! — Puiſſe la religion fleurir dans les Etats-unis ! Ils ne ſauroient ſans elle être vraiment grands & heureux. Mais que ce ſoit une Religion meilleure que la plupart de celles qui ont été juſqu'à préſent profeſſées dans le monde ! Que ce ſoit une Religion qui renforce les obligations morales ; non une Religion qui les relâche, ou les élude : une Religion tolérante & vraiment *catholique* ; non une rage pour le proſélitiſme : une religion de paix & de charité ; non une Religion qui perſécute, qui maudit & qui damne ! En un mot, que ce ſoit le pur Evangile de paix, qui élève au-deſſus de ce monde, qui échauffe le cœur par l'amour de Dieu & de ſes créatures, qui ſoutient la *fortitude* des gens de bien par l'eſpérance aſſurée d'une délivrance future de la mort, & d'une récompenſe infinie dans le Royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur.

On peut conclure des obſervations précédentes, qu'il eſt impoſſible que je n'admire pas l'article ſuivant dans *la Déclaration des Droits* qui ſert de fondement à la Conſtitution de Maſſachuſſets. —

" Dans cet Etat, les Chrétiens de quelque
" dénomination qu'ils ſoient, qui ſe conduiront
" d'une manière paiſible & comme de bons
" ſujets de la République, ſeront également
" ſous la protection des loix ; aucune ſubor-
" dination d'une ſecte à une autre ne ſera jamais
" établie *.

Une telle loi eſt libérale au-delà de tout exemple : cependant je l'admirerois encore plus ſi elle l'eût été davantage, & que les mots : TOUS LES HOMMES DE TOUTES LES RELIGIONS, euſſent été ſubſtitués à ceux-ci : *les Chrétiens de toutes les dénominations*.

On peut conclure auſſi des obſervations précédentes, que je déſapprouve profondément le ſerment religieux qui fait partie des Conſtitutions Américaines. Dans la Conſtitution de Maſſachuſſets il eſt ordonné que tous ceux qui prendront ſéance dans la chambre des Repréſentans, ou dans le Sénat, " declareront qu'ils ſont
" fermement perſuadés de la vérité de la Reli-
" gion Chrétienne." La même choſe eſt requiſe

* La Conſtitution de la Caroline Septentrionale ordonne auſſi qu'il n'y aura dans cet Etat aucun établiſſement de quelque Egliſe, ou de quelque dénomination religieuſe que ce ſoit, préféré à aucun autre.

quiſe par la Conſtitution de *Maryland* comme une condition néceſſaire pour être admis dans les places lucratives ou de confiance. Dans la *Penſylvanie* chaque membre de la chambre des Repréſentans eſt obligé de déclarer qu'il reconnoît " que les Ecritures de l'Ancien & du Nou-" veau Teſtament ont été divinement inſpirées." Dans l'Etat de Delaware *Il doit jurer qu'il croit en Dieu le père, & en Jéſus Chriſt ſon fils unique, & au Saint Eſprit, un ſeul Dieu béni éternellement.* C'eſt plus que l'on n'exige même en Angleterre, où l'on eſt tenu de participer à la communion, fût-on un libertin effréné ou un athée opiniâtre, ſi l'on prétend même aux places inférieures ; mais où aucun autre ſerment religieux n'eſt impoſé aux membres du Parlement qu'une déclaration contre le Papiſme.—C'eſt une obſervation auſſi juſte que fréquente que de tels ſermens n'excluent que les hommes honnêtes, les autres ne ſe faiſant aucun ſcrupule de les prononcer.

Monteſquieu n'étoit probablement pas Chrétien. Newton & Locke n'étoient pas Trinitaires, & par conſéquent pas Chrétiens, ſelon l'idée vulgaire qu'on attache à ce mot. Les Etats-unis voudroient-ils refuſer à de tels hommes, s'ils étoient vivans, toutes les places de confiance & d'autorité ?

DE L'EDUCATION.

TEL eſt le ſyſtême que je deſirerois que les Etats-unis d'Amérique adoptaſſent. Mais pour l'introduire & le perpétuer, & en même tems pour lui communiquer cette force irréſiſtible qui fixe les mœurs & les épure, rien n'eſt plus néceſſaire qu'un plan d'éducation fondé ſur des principes nobles & raiſonnables. Il eſt impoſſible de préſenter dignement l'importance d'une pareille inſtitution. Il a plu à l'Auteur de la nature d'ordonner tellement les choſes que, dans le développement de l'eſprit humain, ſa forme bonne ou mauvaiſe dépende en grande partie des premières impreſſions qu'il reçoit; & j'ai ſouvent réfléchi qu'il y a peut-être dans l'éducation un ſecret à découvrir, lequel une fois trouvé, formeroit des générations d'hommes vertueux & heureux, & accéléreroit les progrès de l'eſprit humain dans un degré dont il eſt bien difficile aujourd'hui de ſe former une idée.

Le but de l'éducation eſt de diriger les facultés de l'eſprit dans leur développement, & de

leur aider à prendre le pli & à acquérir le degré de force dont elles ſont ſuſceptibles. Pour y réuſſir, on devroit s'attacher à enſeigner la manière de bien penſer, plutôt qu'à préſenter des objets à la penſée ; à mettre dans la voie de la vérité, plutôt qu'à enſeigner la vérité même. Et quel homme eſt en état de s'acquitter de cette dernière fonction ? Pluſieurs à la vérité l'entreprennent avec autant d'empreſſement que de préſomption. Tous les partis, toutes les ſectes ſe croient en poſſeſſion de la vérité, & s'imaginent ſeules en défendre dignement la cauſe. Mais qu'ils ſont loin de la connoître, ces hommes, & que leurs contradictions multipliées, leurs inconſéquentes aſſertions prouvent bien qu'il vaudroit mieux ne rien enſeigner du tout que de prêcher ce qu'ils prennent pour la vérité ! Plus leur confiance eſt grande, plus on doit ſe défier d'eux. En général leur zèle ſemble s'échauffer à proportion que le ſujet qui l'allume eſt plus abſurde.

Ces obſervations tendent à prouver que l'éducation doit plutôt donner à l'eſprit une diſpoſition à l'impartialité & à la candeur, que l'aſſujettir à un ſyſtême quelconque ; le former à l'habitude de chercher tranquillement & patiemment la vérité, que l'enchaîner aux opinions d'autrui.

Mais jusqu'ici l'éducation a été conduite sur des principes diamétralement opposés : on s'est moins appliqué à étendre les facultés intellectuelles, qu'à les rétrécir; à les éclairer & à les perfectionner, qu'à les dépraver par de faux principes qui rendent tout retour à la vérité comme impossible. Au lieu d'ouvrir l'esprit, de le fortifier & de lui apprendre à voir & à penser en agent libre, on a relâché tous ses ressorts, on l'a accablé de chaînes, on ne lui a laissé qu'une manière de voir. Au lieu d'inspirer de l'humilité, de la bienveillance, de la générosité, & de faciliter ainsi la recherche & l'accès de la vérité, l'éducation n'a rempli l'homme que d'une vanité folle & présomptueuse; source de tous les préjugés qui le tyrannisent & le rendent misérable.

On sent que plus l'esprit humain a fait de progrès avec une semblable éducation, plus il a de choses à oublier & à désapprendre, avant que les véritables connoissances puissent s'y faire jour. Telle étoit l'éducation dans l'origine du Christianisme. L'art malheureux de disputer & d'embrouiller la vérité par des sophismes, l'invincible attachement à un système reçu qui en faisoit la base, avoient perverti l'esprit humain, & lui avoient fourni de nouvelles

armes pour combattre l'évidence avec plus d'effronterie, ou pour lui échapper plus sûrement. Il eſt arrivé delà que cette doctrine céleſte eſt devenue pour les Juifs *une pierre d'achoppement & pour les Grecs une folie*, & qu'en dépit des miracles même, les perſonnes qui la rejettèrent avec le plus de dédain, ou qui la combattirent avec le plus de violence furent ceux qui avoient été élevés dans les collèges, & qui étoient plus profondément verſés dans la fauſſe ſcience de ces tems-là. Mettez la vraie Philoſophie à la place de la vraie Religion, vous verrez qu'elle auroit eu le même ſort. Le ſyſtême qui démontre que le Soleil eſt immobile, & que la terre tourne autour de lui, n'eût pas paru moins abſurde & moins incroyable que le dogme d'un Meſſie crucifié. Et ceux qui ſe ſeroient élevés avec le plus de fureur contre cette Philoſophie, ceux qui l'auroient couverte de plus de ridicule, ſe ſeroient trouvés dans cette claſſe d'hommes doctes & ſages, c'eſt-à-dire, des fiers ſophiſtes & des profonds docteurs de ces tems-là, qui avoient étudié le ſyſtême de Ptolomée, & au moyen de cycles & d'épicyles y avoient appris à rendre raiſon de tous les phénomènes des corps céleſtes.

Ainſi lorſque l'Eſſai de Locke ſur l'Entendement Humain, ouvrage qui a tant contribué à

perfectionner la Logique, parut en Angleterre, les principes lumineux qu'il développe furent adoptés avec moins de peine par ceux qui n'avoient point reçu leur éducation dans les collèges, & dont l'esprit n'avoit par conséquent point été corrompu par l'absurde jargon des écoles ; mais quant aux professeurs, son Essai, comme son Christianisme raisonnable, leur parut une nouveauté & une hérésie dangereuse, & l'Université d'Oxford en particulier se signala par l'anathême qu'elle lança contre l'Auteur. La même chose arriva lorsque Newton publia ses découvertes. Un roman (je veux parler de la Philosophie de Descartes) étoit alors le système à la mode. L'éducation l'avoit comme assimilé au cerveau des doctes, & il s'écoula vingt-sept ans avant que le *Livre des Principes* fût assez connu pour qu'une seconde édition en devînt nécessaire. Voilà les préjugés que se sont généralement opposés à l'introduction des lumières nouvelles. Tels sont les obstacles & les entraves qu'une éducation étroite a toujours apportés aux progrès des connoissances. De nos jours même, le principal objet de l'éducation, sur-tout en théologie est d'enseigner des systêmes établis comme de vérités certaines, de faciliter à leurs sectateurs les moyens de la défendre contre les attaques des rebelles, d'armer ainsi l'esprit

contre l'évidence, & de le rendre impénétrable à la lumière.

En vérité ſi j'avois à opter entre le ſimple bon ſens d'un homme qui ne devroit rien à l'éducation, & la profonde érudition de nos Profeſſeurs d'Univerſité, je préférerois ſans balancer le premier, bien perſuadé qu'avec lui je ſerois moins éloigné de la véritable ſcience. Un eſprit ſimple & nud me paroît infiniment préférable à un eſprit empêtré dans ſes ſyſtêmes, & le défaut de ſavoir, à la plus grande partie de cette eſpèce de ſcience qui a fait juſqu'ici l'objet de notre admiration & de nos recherches ; ſcience qui enfle l'eſprit, & qui n'eſt au fond qu'une ignorance plus épaiſſe & qu'un préjugé plus enraciné.

Il n'eſt pas inutile d'ajouter qu'une éducation étroite & circonſcrite, quand même elle ne produiroit pas les maux dont nous parlons, en occaſionneroit vraiſemblablement d'autres tout auſſi graves quoique d'une nature contraire. Je veux parler de ces dangers que courront les perſonnes élevées de cette manière, quand elles viendront à découvrir l'abſurdité de quelques opinions dont elles ont été imbues. Il eſt à craindre qu'alors elles ne ſe laiſſent prévenir

contre toutes, que par conſéquent elles ne les rejettent toutes, & ne donnent tête baiſſée dans le ſcepticiſme & l'incrédulité, effet qui de nos jours n'eſt que trop commun en Europe.

Je ne me ſens pas les talens néceſſaires pour développer la méthode particulière qu'on devroit ſuivre pour éviter ces écueils, c'eſt-à dire pour dégager l'eſprit de ſes entraves, pour lui donner ce coup-d'œil pénétrant & ſûr qui ſaiſit l'évidence, & pour le diſpoſer à l'embraſſer de quelque côté qu'elle lui arrive & de quelque manière qu'elle lui ſoit offerte. Mais il eſt certain que la meilleure éducation ſera celle qui pourvoira le mieux à ces choſes, qui prémunira plus sûrement l'eſprit contre les ſots préjugés, qui l'enflammera davantage de l'amour du vrai, qui le diſpoſera le mieux à l'impartialité & à la candeur, & qui lui laiſſera un plus profond ſentiment de ce qui lui reſte encore à apprendre. Si l'éducation avoit toujours eu un ſi noble but, les hommes auroient fait de plus grands progrès dans la vérité. Cette éducation cependant ſuppoſe une ſociété perfectionnée; mais une fois bien établie, elle en favoriſe, elle en accélère les progrès.

Dans le cours de ces obſervations, j'ai montré quelque averſion pour les ſyſtêmes. Mais j'ai

voulu ſeulement condamner cet entêtement trop commun qui nous les fait adopter comme modèles de la vérité. Il ne ſera pas inutile dans l'éducation de faire uſage des livres qui les expoſent. Mais on ne devroit s'en ſervir que comme de guides & de ſoutiens dans la recherche de la vérité. Pour que cette étude ſoit vraiment utile, il faut bien poſer l'état de la queſtion, peſer avec candeur les preuves pour & contre, diſpoſer l'eſprit à ne ſe déterminer que d'après la prépondérance des preuves, & à proportionner dans tous les cas l'aſſentiment au degré précis de cette prépondérance, ſans avoir aucun égard pour l'autorité, l'antiquité, la ſingularité, la nouveauté, ou les préjugés qui trop ſouvent déterminent cet aſſentiment. Rien n'eſt plus propre à faire naître & à cultiver cette heureuſe diſpoſition que l'étude des Mathématiques. Dans ces ſciences nul ne donne ſon aſſentiment à une propoſition que lorſqu'il la comprend parfaitement, & qu'il en voit les preuves déduites logiquement de propoſitions déjà entendues & démontrées. Dans ces ſciences l'eſprit ſe forme à une attention fixe & ſoutenue; il apperçoit la marche de la raiſon & la vraie nature du ſyllogiſme; il apprend à ſe former des idées diſtinctes des choſes, & à ne ſe rendre qu'à l'évidence. Ces ſciences ſont par conſé-

quent le véritable aliment des facultés intellectuelles; elles les exercent, & ſont pour l'eſprit la meillure défenſe contre cette crédulité, cette précipitation, & cette confuſion d'idées, qui ſont les ſources ordinaires de l'erreur.

Il y a cependant ici un écueil à éviter. L'étude des Mathématiques peut abſorber l'attention à un point qui devient dangereux; alors elle rétrécit l'eſprit en le rendant incapable de voir en grand, d'apprécier toute évidence qui n'eſt pas mathématique, & le diſpoſe ainſi à un ſcepticiſme déraiſonnable dans toutes les queſtions qui ne ſont pas ſuſceptibles de cette évidence rigoureuſe. Plus d'un mathématicien peut ſervir d'exemple de ce que j'avance ici.

Mais pour revenir à mon ſujet dont cette digreſſion m'a un peu écarté, je ne puis m'empêcher d'obſerver ici que, relativement au Chriſtianiſme en particulier, l'éducation devroit conduire à l'habitude de juger de ſa doctrine telle qu'elle exiſte dans le code même; que cette doctrine ne ſauroit s'apprendre que par une interprétation judicieuſe du ſens de ce code, & des recherches faites avec candeur; que toute inſtruction relative à cette doctrine ne devroit être qu'une préparation à ces recherches, &

une communication de ſecours dans l'examen des preuves qui établiſſent la divinité de l'Inſtituteur, & du degré précis de force de ces preuves, après avoir donné toutefois à chaque objection le poids qu'elle peut avoir. Mais c'eſt ce qui ne s'eſt jamais pratiqué parmi les Chrétiens. On a regardé juſqu'ici l'Evangile comme un modèle inſuffiſant de la théologie Chrétienne ; & ſous prétexte de l'expliquer & de l'éclaircir on a ſubſtitué à ſa doctrine des formules d'invention humaine, qui n'ont ſervi qu'à l'embrouiller & à le déshonorer ; & c'eſt ce cahos monſtrueux d'obſcurités qu'on a appellé la ſcience & l'école du Chrétien. Il eſt à remarquer que, dans les Univerſités d'Angleterre, on n'a jamais ſouffert ces ſortes de lectures & de commentaires ſur le Nouveau Teſtament, & que dans toute la Chrétienté on l'a beaucoup moins étudié que les ſyſtêmes & les *credos* qu'on a entés ſur le tronc.

J'ajouterai ſimplement, à ce ſujet, qu'il eſt ſouverainement néceſſaire de mêler à l'inſtruction de fréquentes réflexions ſur l'imbécillité de l'eſprit humain & ſur ſon extrême penchant à l'erreur ; de le diſpoſer à prêter l'oreille aux objections, même dans les matières en apparence les plus claires ; & de faire regarder un

cœur intègre comme la ſeule choſe qui ait un rapport immédiat à notre intérêt futur.

La nature nous a conſtitués de manière que nous ne pouvons nous empêcher de nous attacher aux opinions que nous avons une fois conçues. Il étoit néceſſaire que cela fût, pour prévenir en nous cette légèreté, cette inconſtance, cette irréſolution d'eſprit qu'eût produit infailliblement une trop grande facilité à renoncer à nos idées. Mais ce penchant naturel, ſi ſagement combiné d'ailleurs, tend à franchir ſes limites & à nous rendre trop entêtés. Il faut donc s'appliquer à le modérer, ainſi que tous les autres ; & c'eſt à quoi l'éducation doit pourvoir. Il faut ſur-tout fortement inculquer cette obſervation déjà faite : " Que les hommes " ont toujours été d'autant plus entêtés de leurs " opinions qu'elles étoient plus fauſſes, & qu'ils " ſe ſont crus plus éclairés à proportion qu'ils " étoient enveloppés de plus profondes ténè- " bres." Cette réflexion eſt, je l'avoue, fort humiliante; mais elle eſt d'un grand ſecours pour nous guérir de ce miſérable orgueil, de ce ton tranchant & dogmatique, qui oppoſent tant d'obſtacles aux progrès de nos lumières. Quel eſt l'homme qui ne ſe rappelle pas un tems où ſon eſprit ſe repoſoit tranquillement & en toute

confiance ſur des matières que des réflexions plus approfondies lui ont fait regarder enſuite comme fort au-deſſus de ſon intelligence ? Quel homme par exemple ne ſe rappelle pas une époque de ſa vie où la queſtion ſuivante l'auroit fort étonné : *Pourquoi l'eau deſcend-elle ?* Quel ignorant n'eſt perſuadé qu'il entend cela parfaitement ? Mais tout homme éclairé voit que c'eſt une queſtion qu'il ne ſauroit réſoudre ; & c'eſt préciſément cette perſuaſion de ſon inſuffiſance qui le diſtingue dans ce cas-ci de l'ignorant. Ceci eſt également vrai dans une foule d'autres exemples qu'on pourroit citer. Une des meilleures preuves de notre ſavoir eſt la conviction de notre ignorance, & celui-là eſt le mieux inſtruit qui en eſt le plus perſuadé.

En jettant les yeux ſur moi, cette réflexion m'encourage. Je vois aujourd'hui que je n'entends rien à pluſieurs choſes qui jadis me ſembloient fort claires. Plus j'ai approfondi & étendu mes recherches, & mieux j'ai apperçu les ténèbres de mon eſprit. Un coup-d'œil jetté ſur un période de ma vie rendra ſenſible ce que j'avance.

Je me ſouviens que dans ma jeuneſſe l'ouvrage de l'Evêque Butler *ſur l'Analogie de la*

Religion naturelle & révélée avec la Conſtitution & le Cours de la Nature, me frappa. Je regarde comme un bonheur pour moi que ce livre ait été un des premiers qui me ſoit tombé entre les mains. J'y ai puiſé la vraie méthode de raiſonner ſur les ſujets religieux & moraux, & de bonnes idées ſur l'importance de bien connoître l'imperfection des connoiſſances humaines. Les ſermons de Butler alors auſſi me parurent excellens, & j'en fais encore un très-grand cas aujourd'hui. Après ces ouvrages ceux que j'ai toujours le plus eſtimés ſont les livres du Dr. Clarke. Et j'ajouterai, quelque étrange que cela paroiſſe, que j'ai de grandes obligations aux Ecrits Philoſophiques de Mr. Hume, que j'ai auſſi médités dans ma jeuneſſe. Bien qu'ennemi de ſon ſcepticiſme, je n'ai pas laiſſé de le mettre à profit. En attaquant avec beaucoup d'art tous les principes de la vérité & de la raiſon, cet écrivain m'a appris à bien examiner mon terrein, & à ne jamais recevoir rien ſur parole. Les premiers fruits de mes lectures & de mes recherches parurent dans un traité intitulé : *Examen des Queſtions & des Difficultés principales dans l'étude de la Morale.* Cet ouvrage a été ſuivi de pluſieurs autres ſur divers ſujets. Et maintenant dans le déclin d'une vie conſacrée toute entière à la recherche de la

vérité, & employée à ſervir, quoique foiblement, l'humanité, & à l'éclairer ſur ſes vrais intérêts préſens & futurs, j'attends tranquillement le jour du Grand Juge des mortels ; bien convaincu que l'ordre de la nature eſt parfait, qu'une ſageſſe & une bonté infinies gouvernent le monde, & que la Religion Chrétienne émane de la Divinité ; arrêté d'ailleurs par pluſieurs difficultés, implorant de nouvelles lumières, mais me repoſant en pleine confiance ſur cette grande & unique vérité : QUE LA VERTU EST LE DEVOIR ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME, ET QU'A TOUT ÉVÈNEMENT, EN LA SUIVANT IL NE SAURÒIT S'ÉGARER.

Des dangers auxquels les Etats-unis d'Amérique ſont expoſés.

J'AI tâché d'indiquer dans les obſervations précédentes pluſieurs moyens d'améliorer la ſituation des Etats-unis, & d'accélérer leurs progrès. J'ai inſiſté particulièrement ſur l'importance de régler & de conſtater LE POUVOIR DE L'UNION FÉDÉRALE, d'établir & de garantir une liberté entière dans les matières de ſpéculation, dans celles du gouvernement, dans l'éducation, dans la religion. Les Etats-unis ne ſont que de naître, & tout dépend du ſoin & de la prévoyance avec leſquels on commence. Un plan bien conçu, doit n'avoir beſoin par la ſuite que d'être affermi & mûri. C'eſt donc en ce moment qu'il faut donner aux Américains des avis; & les miens, quelque médiocres qu'il ſoient, peuvent du moins inſpirer des vues utiles. En Angleterre, quand on propoſe quelque amélioration, ou qu'on entreprend de remédier à des abus ſi choquans qu'ils rendent notre prétention

tion de liberté vraiment ridicule * ; auſſi-tôt il s'élève une clameur générale contre L'INNOVATION ; l'alarme eſt univerſelle ; on tremble que les efforts pour reſtaurer ne détruiſent.— En Amérique on n'a point à craindre de pareils préjugés. Le tems n'y a point encore rendu les abus ſacrés. Le chemin eſt ouvert à la dignité ſociale, & au bonheur. La raiſon peut faire entendre ſa voix avec confiance & ſuccès.

---

* La majorité de la Chambre des Communes Britanniques eſt choiſie par quelques milliers d'individus tirés de la lie du peuple, & dont on achète conſtamment les ſuffrages—n'eſt-il pas ridicule d'appeller *libre* un pays ainſi gouverné ?— Voyez un détail frappant ſur l'état de la repréſentation du Parlement d'Angleterre dans les Recherches Politiques de M. Burgh, vol. I. p. 39, &c.——*Telle eſt la note de M. Price. On trouvera dans celles que j'ai miſes à la ſuite de ſes Conſidérations la queſtion de l'inégalité de la repréſentation Parlementaire nettement expoſée, & quelques détails frappans ſur ce ſujet tirés, ſoit de l'ouvrage de M. Burgh, auquel l'Auteur renvoit ; ſoit d'un écrit récent & très-exact ſur la Conſtitution de l'Ecoſſe,* LETTERS OF ZENO, *&c.*—Note du Traducteur.

Des Dettes, & des Guerres intérieures.

J'AI obſervé dans l'introduction de cet écrit que les Etats Américains ont pluſieurs dangers à éviter. Je vais donner un détail abrégé des principaux de ces dangers.

J'ai ſuffiſamment remarqué l'accroiſſement indéfini des dettes publiques.

J'ai porté une attention particulière ſur le danger des guerres inteſtines. Mais je voudrois inſiſter encore ſur la néceſſité de prendre toutes les meſures & d'employer toutes les précautions qui peuvent préſerver les Etats-unis de ce malheur. Il ſeroit affreux de voir dans le nouveau monde tous les maux qui ont juſqu'à préſent ravagé l'ancien.—La guerre exerçant ſes fureurs dans les lieux où l'on croyoit que la paix & la liberté avoient enfin fixé leur ſéjour.—Les bayonnettes & les canons réglant les objets en diſpute, au lieu de la ſageſſe des membres réunis d'une confédération.— Peut-être un Etat inquiet & ambitieux s'élevant par une conquête ſanglante au-deſſus des autres, & de-

venant un Etat *Souverain*, qui réclameroit avec impiété (comme la Grande-Bretagne l'a fait une fois) la pleine autorité de promulguer des loix obligatoires pour les autres Etats ſes frères, & qui attireroit à lui excluſivement tous les avantages de l'union. Je maudis cette calamité; je frémis quand je conſidère combien il eſt poſſible qu'elle ſurvienne, & j'eſpère que ceux-là ſe trompent qui penſent que telles ſont les jalouſies qui gouvernent les hommes, & les imperfections des meilleurs arrangemens humains, qu'il n'eſt pas au pouvoir de la ſageſſe de découvrir les moyens aſſurés de prévenir ces maux, ſans empiéter trop ſur la liberté & l'indépendance des Etats. J'ai parlé d'augmenter les pouvoirs du Congrès. D'autres ont propoſé de concentrer les pouvoirs de chaque Gouvernement dans un ſeul Parlement qui repréſenteroit tous les Etats, & d'abroger les Parlemens particuliers par leſquels chacun d'eux eſt maintenant gouverné. Mais il évident qu'une telle inſtitution ſeroit ſuivie des plus grands inconvéniens, & qu'elle empiéteroit ſur la liberté des Etats, bien plus que l'augmentation de pouvoir que j'ai propoſé de donner au Congrès. Si un Parlement commun ne doit abroger aucun des autres Parlemens, ce ſeroit le Congrès, tel qu'il eſt à préſent conſtitué.

De la distribution inégale des Propriétés.

C'est une observation triviale que la puissance est fondée sur la propriété. Plusieurs Etats libres ont montré qu'ils sentoient la vérité de cette observation, en s'efforçant de trouver des moyens pour prévenir une trop grande inégalité dans la distribution des biens. Quels tumultes ne furent pas occasionnés à Rome dans les plus beaux jours de la République par les tentatives que l'on fit pour mettre en exécution la loi agraire ! Chez le peuple d'Israël, sous la direction du Ciel, toutes les propriétés foncières, qui avoient été aliénées pendant l'espace de cinquante ans, retournoient à leurs possesseurs primitifs à la fin de ce période. Une des circonstances les plus favorables aux Etats Américains dans la formation de leurs nouvelles Constitutions de Gouvernement, est l'égalité qui subsiste entr'eux.

L'état le plus heureux de l'homme est l'état moyen entre le sauvage & le policé. C'est précisément à ce point que se trouve la société en Connecticut & dans quelques autres des provin-

ces Américaines, leſquelles, ſi je ſuis bien informé, ſont habitées par des cultivateurs indépendans & robuſtes, à peu près tous au niveau les uns des autres.—Accoutumés à manier les armes—inſtruits de leurs droits—doués de mœurs ſimples—étrangers au luxe—habillés de toiles filées chez eux—retirant avec abondance le produit de leurs terres,—recueillant aiſément cette abondance par la main de l'induſtrie ;—delà des mariages formés dès la jeuneſſe, nombreux, heureux, féconds ;—conſervant la ſanté & la vie, & donnant à l'Etat un accroiſſement rapide.—Dans ces pays fortunés le riche & le pauvre, le grand hautain & le ſycophante rampant ſont également inconnus—Les citoyens ſont protégés par des loix qui ne peuvent être oppreſſives, puiſqu'elles ſont leur volonté, & par un gouvernement égal, qui n'offrant point de places lucratives ne donne lieu ni à la corruption, ni à la brigue*, ni aux intrigues de l'ambition.—O peuple diſtingué ! puiſſiez-vous reſter longtems dans cette heureuſe ſituation ! & puiſſe

---

* Dans cet Etat, auſſi bien que dans ceux de *Maſſachuſſets, New Jerſey, &c.* la moindre brigue, ou ſeulement l'expreſſion du deſir d'être choiſi, exclut un Candidat de la Chambre des Repréſentans. Il en eſt de même s'il a quelque tache dans ſon caractère moral.

le bonheur dont vous jouiſſez ſe répandre ſur toute la terre !—Mais je m'oublie.

Il eſt dangereux qu'un état de ſociété ſi heureux ne ſoit pas de longue durée ; que la dépravation ne prenne la place de la ſimplicité & de la vertu ; que le tems ne détruiſe l'égalité ; que la fatale paſſion de dominer ne ſe montre ; que la liberté ne languiſſe ; & que le gouvernement civil dégénérant par degrés ne devienne un inſtrument dans les mains d'un petit nombre d'ambitieux pour opprimer & pour dépouiller la ſociété.—Tel a été juſqu'à préſent le progrès du mal dans les choſes humaines. Quelques grands hommes, Platon, Thomas Morus, Monſieur Wallis,* ont propoſé, pour s'oppoſer à cette pente rapide, des plans, qui, en établiſſant une communauté de biens & en aboliſſant la propriété, rendroient impoſſible à aucun membre de l'Etat de penſer à mettre les autres dans l'eſclavage, ou de ſe conſidérer comme ayant quelque intérêt diſtinct de celui de ſes Concitoyens. De telles théories ſont agréables dans la ſpéculation, & probablement elles ne ſont pas entièrement impraticables. On pourra s'en approcher dans la ſuite, & peut-être l'homme parviendra-t-il à trouver une forme

* Voyez ſur Monſieur Wallis & ſes ouvrages une Note à la ſuite de ces Conſidérations—*Note du Traducteur.*

de Gouvernement qui laiſſera ſi peu d'autres moyens de diſtinction que le mérite perſonnel, qu'elle excluera de la ſociété la plupart des cauſes du mal. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut pas douter qu'il ne ſoit une égalité ſociale eſſentielle à la liberté, que tout Etat qui met quelque prix à la vertu & au bonheur doit maintenir de toutes ſes forces.—Il n'eſt pas en mon pouvoir de donner la meilleure méthode pour y parvenir; j'obſerverai ſeulement qu'il y a trois ennemis de l'égalité contre leſquels l'Amérique doit ſe tenir en garde.

1°. La conceſſion d'honneurs héréditaires & de titres de nobleſſe. Les perſonnes ainſi diſtinguées, quoique peut-être d'un caractère plus bas que les derniers des individus qui dépendent d'eux, ſont portées à ſe conſidérer comme appartenant à un ordre d'Etres plus élevés, faits pour exercer le pouvoir & pour gouverner. Leur naiſſance & leur rang les diſpoſent néceſſairement à être les ennemis de la liberté générale; & quand ils ne le ſont pas, quand ils montrent un vrai zèle pour les droits du genre humain, c'eſt toujours un triomphe du bon ſens & de la vertu ſur les ſéductions & les pièges de leur ſituation. C'eſt donc avec une vive ſatisfaction que j'ai trouvé paſſé en loi dans les articles de la Confédération, *qu'aucun*

titre de nobleſſe ne ſera jamais accordé par les Etats-unis. Qu'il y ait des honneurs pour encourager le mérite, mais que ces honneurs meurent avec les hommes qui les ont mérités : qu'ils ne deſcendent pas à leur poſtérité ; ils nourriroient un eſprit de domination, & produiroient une Ariſtocratie orgueilleuſe & tyrannique—en un mot, que les Etats-unis conſervent toujours ce qui fait maintenant leur gloire—une confédération d'Etats heureux & proſpères, ſans *Lords*, ſans *Evêques*,* & ſans *Rois*.

2°. *Le droit d'aîneſſe.* Il eſt très-évident que ce droit tend à produire une inégalité nuiſible. La diſpoſition à élever un nom en accumulant

---

* Je n'entends pas par les *Evêques* des officiers purement Spirituels entre les Chrétiens, mais des *Lords Spirituels*, en tant que diſtingués des *Lords Temporels*, ou des Eccléſiaſtiques élevés à cette prééminence & revêtus d'honneurs & d'autorité civile en vertu d'une inſtitution dans l'Etat. Je dois ajouter que je ne prétends point exprimer une préférence générale pour la conſtitution du Gouvernement Républicain. Il eſt un degré de dégénération politique incompatible avec une telle conſtitution. La Grande Bretagne en particulier eſt trop compoſée de haut & de bas, d'écume & de lie pour l'admettre ; & des gouvernemens républicains ne conviendroient plus à l'Amérique ſi elle devenoit auſſi corrompue que l'Angleterre.

les propriétés dans une branche d'une famille, eſt une vanité non moins injuſte & cruelle que dangereuſe pour les intérêts de la liberté. Aucun Etat ſage ne doit ni l'encourager, ni le tolérer.

3°. *Le commerce étranger* eſt un autre des ennemis contre leſquels je ſouhaite de précautionner les Etats-unis. Mais il a une influence contraire au bien de l'Etat ſous tant d'autres rapports que la deſtruction de l'égalité, première baſe de la liberté, qu'il ſera convenable d'y porter une attention plus particulière.

Du

Du Commerce, des Banques & du Papier Monnoie.

LE Commerce étranger, à quelques égards, a les plus utiles effets. En établiſſant une communication entre des Royaumes éloignés, il étend l'exercice d'une bienveillance univerſelle; il éloigne les préjugés locaux; il engage chaque homme à ſe conſidérer plutôt comme Citoyen du monde que comme membre d'aucun Etat particulier; & par conſéquent, il modère les excès de *l'amour de la Patrie**, ſi long-tems applaudi comme

* L'amour de la Patrie n'eſt une paſſion noble que lorſqu'elle nous engage à avancer le bonheur intérieur de notre pays, & à défendre ſes droits & ſes libertés contre toute invaſion domeſtique ou étrangère; en conſervant en même tems un reſpect égal pour les droits & les libertés des autres pays. Mais ce n'eſt point là, & ce n'a point été un de ſes effets les plus ordinaires. Au contraire l'amour de la Patrie n'a été en général qu'un eſprit de rivalité entre différentes ſociétés, qui a produit des diſputes, & allumé la ſoif des conquêtes & de la domination. Qu'eſt-ce que la patrie d'un Ruſſe, d'un Turc, d'un Eſpagnol, &c. ſi ce n'eſt un pays où il ne jouit d'aucun droit, & où ſes maîtres diſpoſent de lui comme s'il étoit une bête de ſomme? & qu'eſt-ce que ſon amour pour la Patrie, ſi ce n'eſt un attachement

un des principes les plus nobles du cœur humain, & qui dans le fait eſt un des plus deſtructifs que nourriſſe la nature. Le commerce, en donnant à chaque pays la facilité de tirer des autres contrées les commodités & les avantages qu'il ne peut trouver en lui-même, produit parmi les nations un ſentiment de dépendance mutuelle, il accélère le perfectionnement général.

Mais il n'eſt aucune partie du genre humain pour laquelle l'uſage du commerce ſoit moins important que pour les Etats Américains. Répandus ſur un vaſte continent, ils forment un monde à eux ſeuls. Le pays qu'ils habitent renferme tous les différens ſols & les différens climats. Il produit non-ſeulement

---

à la dégradation & à l'eſclavage? Qu'étoit l'amour de la Patrie parmi les Juifs, ſi ce n'eſt une malheureuſe partialité pour eux-mêmes & un mépris orgueilleux pour les autres nations? Qu'étoit-il même parmi les Romains, quelque ſublime qu'il ait été dans pluſieurs de ſes effets, ſi ce n'eſt un principe qui réuniſſoit une bande de voleurs dans leurs attentats pour détruire toute liberté excepté la leur propre? Le Chriſtianiſme s'eſt ſagement diſpenſé de recommander l'amour de la Patrie. En le preſcrivant il auroit favoriſé un vice parmi les hommes. Il a fait infiniment mieux, il a recommandé *la bienveillance univerſelle*.

toutes les néceſſités, mais auſſi toutes les commodités de la vie. Les grandes rivières, & les lacs immenſes qui le coupent, forment une communication intérieure entre ſes diverſes parties qui n'eſt connue au même degré dans aucune autre région de la terre. Les Etats-unis poſsèdent donc en eux-memes les meilleurs moyens de trafic intérieur le plus utile des trafics; & le but le plus étendu qu'ils puiſſent lui donner. Pourquoi regarderoient-ils au-delà? Qu'eſt-ce qui pourroit leur faire deſirer d'étendre leur commerce étranger, ou même d'élever une grande force maritime? La Grande-Bretagne, peuplée d'habitans qui ne ſont pas armés, & menacée comme elle l'eſt par des voiſins ambitieux & puiſſans, ne peut ſe flatter de conſerver long-tems ſon exiſtence lorſqu'en perdant ſa ſupériorité ſur la mer elle ſera ouverte aux invaſions. Mais les Etats Américains n'ont pas les mêmes craintes. Ils n'ont rien à redouter de voiſins puiſſans: il faut traverſer la vaſte mer Atlantique avant de pouvoir les attaquer: ils forment tous une milice bien exercée; & la réſiſtance efficace qu'ils ont oppoſée, dans l'enfance de leur Etat & ſans forces navales, à la première Puiſſance de l'Europe, découragera ſans doute & préviendra pour l'avenir toute invaſion. Avec un tel bonheur

pourquoi chercheroient-ils à former en Europe des liaiſons qui les expoſeroient au danger d'être enveloppés dans ſes querelles? Qu'ont-ils à faire avec ſa politique? Y-a-t-il des choſes très-importantes pour eux qu'ils puiſſent en tirer ſi ce n'eſt l'infection ſociale?—Je tremble lorſque je penſe à cette rage univerſelle pour le commerce qui trop vraiſemblablement prévaudra parmi les Américains. Cette paſſion funeſte peut leur occaſionner de grands maux. Toutes les nations dreſſent des pièges autour d'eux, & les recherchent pour établir avec ce grand continent une communication qui ne peut que lui être fatale. Le plus grand intérêt des Américains demande qu'ils s'en préſervent par tous les moyens convenables, & particulièrement en impoſant des droits conſidérables ſur les importations. Mais ces moyens ne réuſſiront pas, à moins qu'ils ne ſoient aidés par les mœurs. Il eſt ſur-tout à craindre que la paſſion pour les marchandiſes étrangères, s'augmentant ſans ceſſe, ne rende les meilleurs règlemens inutiles; & ſi cela arrive, cette ſimplicité de caractère, cet eſprit mâle & ferme, ce dédain du clinquant dans lequel conſiſte la vraie dignité, diſparoîtront de l'Amérique. La molleſſe, l'eſprit de ſervitude & la vénalité, en prendront la place. La liberté & la vertu ſeront

englouties dans l'abyme de la corruption. Tel ſera le cours des évènemens dans les Etats Américains, s'ils s'adonnent au commerce. Ne ſeroit-il pas infiniment plus avantageux pour eux de former une nation de ſimples & honnêtes fermiers, plutôt qu'un corps de marchands opulens & faſtueux? Où les mœurs les plus pures prévalent-elles dans les Etats-unis? Où les habitans vivent-ils plus heureux & plus égaux? N'eſt-ce pas dans les parties intérieures où l'agriculture donne la ſanté & l'abondance, & où le commerce eſt à-peine connu? Dans quels lieux au contraire les habitans ſont-ils perſonnels, adonnés au luxe, abandonnés & vicieux, & en même tems malheureux? N'eſt-ce pas le long des côtes de la mer, & dans les grandes villes, où le commerce fleurit, & où les marchands abondent? L'effet de ces différentes ſituations ſur la vigueur & la félicité de la vie humaine, eſt ſi frappant & ſi rapide que dans l'une la population languit, ſi elle n'eſt pas ſuppléée par les émigrations, pendant que dans l'autre elle s'accroît à un degré preſqu'inconnu juſqu'ici.

Mais paſſons à des obſervations différentes.

Je crois que les Etats-unis ont une raiſon particulière de craindre les effets ſuivans du commerce étranger.

Si l'importation augmente pour nourrir le luxe, & ſatisfaire la prodigalité, leur argent monnoyé ſortira du pays; ce qui occaſionnera la ſubſtitution d'un papier monnoie trompeur, dont la conſéquence ſera qu'une richeſſe idéale prendra la place de la richeſſe réelle, & que leur sûreté dépendra comme de la force & de la durée d'une illuſion. Je ſens très-bien que le papier monnoie eſt une des reſſources les plus commodes qu'ait trouvé l'homme; mais cela même rend cette monnoie idéale une des plus grandes tentations qui puiſſent irriter la cupidité humaine. Une banque publique, tant qu'elle peut faire circuler ſes billets, facilite le commerce & ſeconde les opérations de l'Etat, à proportion de ſon crédit. Mais quand elle n'eſt pas ſoigneuſement reſtreinte & ſurveillée; quand ſes billets excèdent les ſommes dont elle peut diſpoſer & ſont portés preſque juſqu'au dernier terme que la confiance publique puiſſe accorder; quand en conſéquence ſa durée dépend uniquement de la durée de la crédulité univerſelle; une telle banque pourra pour un tems, (c'eſt-à-dire pendant que la balance du commerce trop défavorable n'occaſionnera pas une trop grande quantité de demandes, & qu'aucun évènement n'excitera des craintes)

une telle banque pourra, dis-je, produire pour un tems tous les effets d'une mine de laquelle on peut tirer des millions dans une minute: elle remplira un royaume d'argent, elle le rendra capable de ſoutenir quelque dette que ce ſoit, elle lui donnera une eſpèce de toute-puiſſance. Mais cette banque malgré ces avantages paſſagers deviendra infailliblement une grande calamité dans les circonſtances que j'ai ſuppoſées; & un Royaume ſoutenu par cet expédient, au moment même de ſes plus grandes opérations, ne fera par ſes efforts les plus violens qu'augmenter l'horreur de la convulſion qui s'approche.

Les Etats-unis ont déjà verifié une partie de ces obſervations; ils ont éprouvé juſqu'à un certain degré les conſéquences que j'ai expoſées; obligés pendant la guerre de créer une quantité de papier monnoie qui n'avoit point d'appui ſolide, ils lui ont vu perdre toute ſa valeur: il eſt bien ſurprenant ſans doute que n'étant aſſuré ſur aucun fond, & ne pouvant pas être converti en eſpèces, il ait jamais pu avoir cours, ou ſervir à remplir aucun but important.

Malheureuſement pour la Grande-Bretagne, elle a employé les moyens néceſſaires pour donner

ner plus de ſtabilité à ſon papier monnoie : c'eſt ainſi qu'elle s'eſt donné les moyens de ſoutenir des dépenſes qui ſurpaſſent tout excès connu juſqu'à nos jours, & de contracter une dette qui étonne aujourd'hui, mais qui occaſionnera dans la ſuite une cataſtrophe dont le monde ſera ébranlé. Si la dernière guerre eût duré plus long-tems, elle auroit néceſſité cette cataſtrophe. La paix l'a éloignée. Veuille le Ciel que, s'il eſt encore poſſible, l'on adopte des meſures qui l'écartent à jamais !

DES SERMENS.

LE Serment eſt un expédient auquel tous les Etats ont eu recours, afin d'obtenir des informations vraies, & de ſe convaincre des faits, en s'aſſurant de la véracité des témoins. Mais je ne ſais ſi je puis approuver l'imprécation qui fait toujours partie d'un ſerment. Peut-être n'eſt-elle pas auſſi néceſſaire qu'on l'imagine communément. Une affirmation ſolemnelle, avec des loix qui infligeroient des peines ſévères au menſonge quand il ſeroit découvert, rempliroit probablement le but des ſermens. Je ſouhaite donc que dans les Etats-unis l'on aboliſſe les ſermens accompagnés d'imprécations, & qu'à cet égard la même indulgence qui eſt maintenant accordée aux Quakers le ſoit à tous les hommes. Mais je crains qu'on ne penſe que cette expérience ne fût trop dangereuſe. Ce qu'il eſt du moins de la plus grande conſéquence d'éviter, c'eſt :

1°. Une telle multiplicité de ſermens qu'ils n'en deviennent trop familiers.

2°. Une manière légère d'adminiſtrer le ſerment. L'Angleterre à cet égard paroît être tombée au plus profond degré poſſible de corruption. On exige les ſermens parmi nous dans tant d'occaſions, on les adminiſtre avec ſi peu de ſoin, qu'ils ont perdu preſque toute leur efficacité. Il eſt probable que, ſi l'on compte les ſermens d'offices, les ſermens d'élection, les ſermens de la douane, &c. &c. il ſe commet annuellement environ un million de parjures en Angleterre. C'eſt-là ſans doute une des plus atroces de nos iniquités nationales, & il ſeroit étonnant qu'elle n'attirât pas ſur nous quelques-uns des plus ſévères jugemens de Dieu.

Du Commerce des Nègres, & de l'Eſclavage.

LE commerce des Nègres ne peut être cenſuré dans des termes trop ſévères. C'eſt un trafic qui, tel qu'il a été fait juſqu'à préſent, eſt inſultant pour l'humanité, cruel, impie, & diabolique. J'ai le plaiſir d'apprendre que les Etats-unis ont pris des meſures pour l'empêcher, & pour abolir l'odieux eſclavage qu'il a introduit. Juſqu'à ce qu'ils y ſoient parvenus, il ne paroîtra pas qu'ils méritent la liberté pour laquelle ils ont combattu. Car il eſt de toute évidence que s'ils ont le droit de tenir quelques hommes dans l'eſclavage, d'autres hommes ont pu avoir le droit de les y tenir eux-mêmes. Je ſens cependant que cette grande Révolution ne peut pas ſe faire ſubitement. Je ſuppoſe que l'émancipation des Nègres doit être abandonnée en partie à l'influence du tems & à celle des mœurs ; mais rien ne pourroit excuſer les Etats-unis, s'ils n'exécutoient pas cet acte de juſtice avec autant de promptitude & d'efficacité que

les circonſtances particulières de leur ſituation le leur permettent. Je me réjouis de pouvoir dans cette occaſion leur recommander l'exemple de mon pays. Dans la Grande-Bretagne, un Nègre devient libre du moment où il met le pied ſur le territoire du Royaume.

CONCLUSION.

TEL eſt l'avis que j'offre humblement, mais avec un zèle ardent, aux Etats-unis de l'Amérique. Tels ſont les moyens par leſquels leur pays peut devenir le ſiège de la liberté, de la ſcience, de la paix, & de la vertu ; l'aſyle du bonheur pour eux-mêmes, & le réfuge du reſte du monde.

En écrivant ces feuilles, j'ai ſouvent deſiré que mes conſeils méritaſſent plus d'influence. Le moment préſent, quelque favorable qu'il ſoit aux Etats-unis ſi l'on en profite ſagement, eſt encore critique ; & quoiqu'ils ſoient vraiſemblablement à la fin de tous leurs dangers, le péril le plus profondément redoutable peut ſurvenir encore.

Depuis que cet écrit eſt fini, j'ai été plus affligé que je ne peux l'exprimer, par des relations qui me conduiſent à craindre, que je n'aie conçu une opinion trop haute des Américains, & que je ne ſois trompé par une attente chimérique. Si cela eſt vrai ; ſi le retour de la paix, &

l'orgueil de l'indépendance les conduiſent à la ſécurité & la diſſipation; s'ils perdent ces mœurs vertueuſes & ſimples par leſquelles ſeules les Républiques peuvent ſubſiſter long-tems ; ſi une fauſſe délicateſſe ; ſi le luxe & l'impiété ſe répandent parmi eux; ſi des jalouſies exceſſives diviſent leurs gouvernemens ; ſi aucun des Etats ne reconnoiſſant une autorité ſupérieure à ſon autorité particulière, des chocs d'intérêt particulier rompent l'union fédérale ; il en réſultera cette conſéquence infaillible & déplorable, que la plus belle expérience qui ait jamais été tentée dans les affaires humaines reſtera ſans ſuccès, & qu'une révolution qui avoit reſſuſcité les eſpérances des gens de bien, & qui promettoit à l'eſpèce humaine, des tems meilleurs, un nouvel ordre de choſes, deviendra un exemple fatal, propre a décourager tous les efforts à venir en faveur de la liberté, & ne fera qu'ouvrir une nouvelle ſcène de corruption humaine & de misère.

FIN

RÉFLEXIONS

SUR

L'OUVRAGE PRÉCÉDENT.

RÉFLEXIONS

SUR

L'OUVRAGE PRÉCÉDENT.

QUE de révolutions déſaſtreuſes dans les mœurs & dans la conſtitution des Etats-unis de l'Amérique, ne faudroit-il pas prévoir pour craindre entre eux ces rivalités & ces guerres qui ont fait de l'Europe un théâtre de meurtres & de brigandages? Jamais aucunes nations n'ont eu d'auſſi grandes raiſons de s'aimer. Jamais des intérêts ſi puiſſans n'ont reſſerré les liens de la fraternité entre les hommes. Comment les Citoyens de chacun de ces Etats pourroient-ils oublier ce qu'ils doivent aux Citoyens des autres? Ils rencontreront à chaque pas un monument du courage employé par leurs amis pour la défenſe de la liberté; le bonheur dont ils jouiront ſera le garant éternel d'une mutuelle reconnoiſſance; &, diviſés en provinces, ils ſentiront qu'ils peuvent faire trois cent lieues ſans changer de patrie. LA PAIX.

D'où pourroient naître un jour des germes de diviſion entre ces peuples de frères? Ils ont tant de conquêtes à faire ſur la nature avant de pouvoir former

l'abſurde vœu d'une poſſeſſion nouvelle ! Une terre immenſe à couvrir de demeures, de charues, d'habitans, s'étend de la mer au-delà des montagnes, & force les Américains à tourner vers une louable induſtrie l'activité de leur population naiſſante. Un monde entier à peupler avant de ſe ſentir preſſés les uns par les autres ; voilà le préſervatif que la Providence leur a donné ; voilà ce qu'elle n'avoit donné avant eux à aucune nation connue ; voilà chez ces peuples appellés au bonheur le garant de la paix, ſans même avoir beſoin de compter ſur leur modération ou leur vertu.

LE CONGRÈS.

Mais les précautions qu'indique le reſpectable Auteur dont on vient de lire l'ouvrage n'en ſont pas moins dictées par la ſageſſe. L'auguſte aſſembleé du Congrès continental ne peut jamais être à craindre. Les choix ſeront faits avec prudence, parce qu'un peuple libre ne s'eſt jamais trompé ſur le choix de ſes repréſentans. La courte, & peut-être trop courte durée de leur adminiſtration, ne permet pas l'inquiétude. La nature de leurs fonctions, étrangères au gouvernement intérieur de chaque Etat particulier, eſt une barrière ſuffiſante à l'ambition. Ils ne peuvent ni ſonger à tout ſoumettre, ni employer contre la liberté d'un ſeul Etat les forces fédérales.

AUGMENTER SES POUVOIRS.

Donnez donc de la confiance au Congrès ; donnez-lui du pouvoir. Soyez jugés par les Députés de toutes vos contrées ; c'eſt-à-dire, ſoyez jugés par vous-mêmes. Rien ne réſiſtera aux déciſions d'une juſtice impartiale. Mais armez vos Juges d'une puiſſance qui ne peut être dangereuſe : armez-les de

toute votre force pour appuyer leurs arrêts ; & c'eſt ainſi que vos propres décrets prononcés par la bouche de vos ſages ſeront encore exécutés par vos mains.

Sans doute il n'entrera dans l'eſprit d'aucun homme libre que la défenſe d'une terre arroſée de votre ſang puiſſe être confiée à des mercenaires. Je le ſais, & j'en bénis le Ciel : le ſiècle, le moment eſt arrivé où l'amour de la Patrie ne ſera plus la haine du genre humain ; où la proſpérité d'un Etat libre ne ſera plus fondée comme à Rome ſur la ſoif de la domination, comme à Sparte ſur l'amour de la guerre. Mais la nature des hommes n'eſt pas changée. Rien de grand ne s'eſt jamais fait, & ne ſe fera jamais, ſans de grands motifs, ſans de fortes émotions ; & la raiſon ſeule, les notions de l'ordre, les idées de juſtice, ne ſoutiendront pas l'activité néceſſaire à la liberté, ſi l'on ignore l'art de les convertir en paſſions. La liberté ſeroit perdue peu de momens après celui où elle ceſſeroit d'être la plus douce & la plus ſentie des jouiſſances. Pour la conſerver il faut en être toujours épris : il faut que la poſſeſſion d'un ſi grand bien n'en éteigne jamais les charmes ; il faut que chaque jour rapporte à l'ame le ſentiment d'ivreſſe dont elle a joui au premier cri de la victoire.

Voulez-vous obtenir ce grand effet ? Parlez aux ſens : parlez-leur ſans ceſſe : placez à chaque inſtant ſous les yeux l'image affligeante des jours de votre eſclavage ; l'image raviſſante du jour de votre indépendance. Prenez l'enfant au berceau. Que pour premiers mots il bégaye le nom de WASHINGTON. Que

EDUCATION.

ſes premières leçons d'hiſtoire ſoient les injuſtices que vous éprouvâtes & le courage qui vous en affranchit. Que ſes prières de chaque jour ſoient un hommage de reconnoiſſance au Dieu qui vous donna des chefs habiles, qui guida vos armées, qui fortifia vos laboureurs contre la tyrannie & la diſcipline Européennes. Qu'il grandiſſe ce jeune enfant, eſpoir de la patrie, qu'il grandiſſe au milieu des cérémonies annuelles, des fêtes conſacrées aux évènemens de la guerre & à la mémoire de vos Héros. Qu'il apprenne de ſon père à pleurer ſur leur tombe, & à bénir leurs vertus. Que ſon premier livre ſoit le décret de votre indépendance, & le code de vos conſtitutions ébauchées au bruit des armes. Qu'au bout du champ qu'il labourera dans ſa jeuneſſe, il s'arrête, & les yeux humides liſe ces mots ſur la pierre brute—ICI DES BARBARES SOUDOYE´S PAR LE DESPOTISME ONT E´TOUFFE´ DANS LES FLAMMES, ONT BRISE´ CONTRE LES ARBRES UN VIEILLARD INFIRME, ET DES ENFANS ARRACHE´S DU SEIN DE LEUR ME`RE EXPIRANTE—LA` LES SATELLITES DE L'OPPRESSION ONT PLOYE´ LES GENOUX, REÇU DES FERS ET DEMANDE´ LA VIE.—Que le calendrier de l'année contienne ces faits immortels rapportés à chaque jour. Que l'épée dont ſon père defendit autrefois ſon épouſe; que l'épée dont il ſera ceint lui-même au jour de la raiſon & de la force, que ces épées ſoient attachées au ſoc de ſa charrue. Que l'arme de la guerre, ainſi unie à l'inſtrument de la paix, renouvelle pour lui cette langue des ſignes ſi puiſſamment employée dans l'antiquité pour des uſages moins ſacrés. Qu'elle lui diſe, ce qu'il n'oubliera jamais après l'avoir appris ainſi, que la fierté de l'homme libre brave tous les

dangers, mais ne trouble jamais l'ordre ; que le ſang humain doit être prodigué pour la liberté, & ne doit couler pour aucune autre cauſe ; que la guerre eſt affreuſe ſi elle n'eſt pas néceſſaire ; qu'elle eſt un opprobre pour le ſoldat mercenaire qui vend ſa vie à l'argent, ou à l'honneur odieux d'un froid état de barbarie ; mais qu'elle conſacre à l'immortalité le héros citoyen qui donne ſa vie pour ſes frères.

Enivré d'amour pour la liberté comme ces anciens Germains dont parle Tacite, QUI LIBERTATEM DEPERIBANT, UT POTE SANGUINE PARTAM, que ce jeune courage, un ou deux jours par mois, abandonne les travaux de la culture pour aller nourrir ſa fierté dans les exercices militaires ; qu'il manie les armes & s'exerce à la diſcipline ſous les yeux des hommes les plus révérés ; qu'il promette dans leurs mains à ſa patrie de périr pour ſa défenſe & pour celle des loix. . . . .

Voilà, voilà les troupes qu'il vous convient d'avoir. MILICE. Que dans nos monarchies on diviſe, on claſſe les Etats ; qu'on les ſoudoie avec de l'or, & un honneur de convention . . . . . Parmi vous, réuniſſez toutes les fonctions. Que le même homme ſoit à la fois laboureur, ſoldat, repréſentant de la cité ; qu'il contribue de ſes travaux, de ſon courage, de ſes lumières à la proſpérité publique, & ne ſe croie quitte envers la patrie qu'en lui donnant tout ſon être & tous les momens de ſa vie.

Ne craignez rien d'une milice ainſi conſtituée. Voilà la force dont il faut armer le Congrès pour

l'exécution de ſes jugemens. Voilà celle qu'il faut oppoſer aux courſes des ſauvages, ſi l'humanité & la bienfaiſance de vos invincibles Citoyens ne vous acquiert pas leur amitié. Voilà celle qu'il faut tenir préparée contre l'agreſſion des peuples Européens, qui ne voudront, qui n'oſeront jamais troubler la paix de vos demeures.

Mais que de choſes vous reſtent à faire ! . . . . . Après avoir donné le grand exemple d'une légiſlation philoſophique écloſe au milieu du carnage, donnez l'exemple plus admirable encore d'une noble & ſage modeſtie. Revoyez vos loix. Penſez aux mœurs. Penſez aux inſtitutions qui les entretiennent. Achevez votre ouvrage. Ne vous repoſez qu'après avoir atteint la perfection que comporte notre nature ; & ne ſouffrez pas que par votre négligence le plus bel inſtant de l'eſpèce humaine paſſe ſans fruit pour l'univers.

On le voit : mes idées ne ſont que celles de l'Homme vénérable dont j'ai traduit l'ouvrage. Mais j'oſerai rejetter ſon opinion ſur la nature des différens pouvoirs dont il croit que le Congrès continental doit être inveſti : " Il faut l'autoriſer, dit-il, à ſe procurer " les moyens de ſubvenir aux frais de la confédération. " On doit même lui conférer le droit d'emprunter " & de pourvoir à l'amortiſſement de la dette." Je ſuis loin de penſer ainſi, & c'eſt à Monſieur Price lui-même

même que j'offre mes objections, comme un hommage dû à ſon amour pour la vérité & pour le genre humain.

LE CONGRE'S NE DOIT POINT AVOIR LE DROIT D'EMPRUNTER.

La plus funeſte illuſion de ce qu'on appelle POLITIQUE en Europe a été de regarder le CREDIT comme utile, & de rejetter ſur les races futures une partie des devoirs de la génération préſente. Ce ſyſtême horrible eſt né de l'indifférence pour la patrie, & prépare le moment, plus ou moins éloigné, mais infaillible, d'une révolution qui effrayera le monde. Le fardeau agrave le fardeau ; les charges de chaque année ſont preſſées de tout le poids des précédentes. L'emprunt néceſſite l'emprunt ; en ſorte que cette politique ſi vantée ne conduit qu'à la certitude de rendre le ſervice public impoſſible, c'eſt-à-dire, à la diſſolution de la ſociété, qui ne peut trouver de remède que dans la violation de la foi & dans le renverſement général des fortunes .... Hommes libres, gardez-vous de la contagion de l'eſclavage, & ſongez que vous ne pouvez devenir ce qu'il faut que vous ſoyez, qu'en oubliant tout ce que vous avez été.

Un vrai Citoyen appartient tout entier à la cité. C'eſt avec joie qu'il paie ſa dette annuelle : jamais il ne la laiſſe arrérager ; jamais il ne remet au lendemain le ſervice du jour. C'eſt de ſa perſonne même qu'il exécute tout ce qui eſt néceſſaire. Les méchans qui troublent la ſociété, il les ſaiſit & les livre à la loi. Les communications néceſſaires au commerce intérieur,

à la choſe publique, il les ouvre, il les entretient ; les différends qui diviſent ſes frères, il les arbitre, il les juge ; les hordes ennemis, il les combat de la même main dont il dirige la charrue ſur le champ qui nourrit ſa femme, ſes enfans, ſa famille. Dans tout cela il n'eſt pas queſtion d'*emprunts* ; il n'eſt même preſque pas queſtion *d'argent*, mais de SERVICES ; & voilà comment agit, comment s'entretient & ſe tranſmet le généreux ſentiment du patriotiſme.

Payez donc la dette que vous avez contractée pour la plus noble des cauſes dans une criſe extraordinaire, qui ne ſouffroit ni règle, ni délai ; mais N'EMPRUNTEZ JAMAIS. Quittes à la fin de chaque année de tout ce que vous devez à la patrie ; recommencez l'année ſuivante les mêmes travaux avec un zèle égal, qui ſera récompenſé des mêmes jouiſſances. Regardez de loin votre ancienne métropole preſſée du fardeau de ſes papiers circulans, de ſon crédit, de ſa banque, s'enorgueillir de la faſtueuſe illuſion de ſon opulence, & hâter par ſon avide crédulité, ou ſa préſomptueuſe confiance, l'épouvantable réveil d'un ſi long rêve . . . . . Mais vous, paiſibles, heureux, modeſtement fiers d'avoir vengé les droits de l'homme ; ſoyez toujours au niveau de chaque journée, & montrez au monde ce que peuvent pour le vrai bonheur la modération, l'ordre, l'économie, à la ſuite de la liberté.

N'EMPRUNTEZ JAMAIS—La première délibération d'emprunt ſeroit un ſigne infaillible de la décadence de l'eſprit qui doit vous animer. Ce ſeroit déléguer

à d'autres le ſoin qui vous eſt impoſé par la nature & votre ſerment, & acquitter le cinq pour cent de vos devoirs. Ce ſeroit une injuſtice horrible qui forceroit vos deſcendans à porter en même tems le poids de leurs journées & des votres*. Ce ſeroit

---

* Et voilà ce qu'on n'a preſque point oſé dire. Je ne connois qu'un Ecrivain Anglois, qui, dans un ouvrage récent, imprimé en petit nombre, & diſtribué ſeulement à quelques amis, ait ſoutenu l'injuſtice & l'illégalité des emprunts. Ce morceau me paroît ſi bien fait, & tellement ſans réplique, que je ne puis me refuſer au plaiſir de le traduire.

" Un Anglois a par ſa naiſſance le droit de n'être taxé " que par des Repréſentans de ſon choix propre & immé- " diat.* Si l'on eût reſpecté ce droit, les ſubſides demandés " par le gouvernement auroient été levés dans l'année " même ; car la méthode conſtitutionnelle de voter les ſub- " ſides eſt que le Roi ayant déclaré quelle eſt la ſomme " néceſſaire pour le ſervice, la Chambre des Communes " décide S'IL EST PLUS PRUDENT ET PLUS DE L'IN- " TE´RET DU PUBLIC ET DE SES CONSTITUANS DE " SUPPORTER LA DE´PENSE, OU D'ARRETER TOUT " SERVICE.

* " La sûreté qu'avoit autrefois un Anglois contre l'abus du pouvoir " de taxation étoit que le Membre du Parlement lui-même payoit ſa " quote-part de chaque taxe qu'il conſentoit d'impoſer, en ſorte qu'il " ne pouvoit pas bleſſer la propriété de ſes Electeurs ſans faire tort à " la ſienne: mais il y a long-tems que cette ſécurité s'eſt évanouie par les " effets de l'influence ; & depuis que le Parlement eſt devenu une ſi " grande partie du négoce des courtiers des fonds, on voit comment les " fortunes des ſouſcripteurs aux emprunts publics s'augmentent par " l'acte même qui ruine leurs conſtituans.

ſur-tout une contagion funeſte, qui, détruiſant rapidement vos mœurs, éveilleroit la cupidité, multiplieroit

---

" Il eſt inconteſtable que ce principe a été violé, lorſque " les ſubſides ont ceſſé d'être levés dans l'année, & qu'on " les a rejettés ſur la poſtérité ; car lorſque le ſubſide étoit " de cinq millions par exemple, & qu'il étoit levé dans l'an- " née, ceux qui l'impoſoient en ſupportoient le fardeau. " Le mal pouvoit être ſuffiſant pour le jour ; mais il expiroit " avec lui ; au lieu que ceux qui accordent cinq millions levés " par hypothèque ne ſe chargent que de ſimple intérêt, tan- " dis qu'ils grèvent du principal & de l'intérêt de cinq " millions leurs enfans & les enfans de leurs enfans. NOUS " DONNONS ET ACCORDONS : telle eſt la formule des bills " d'argent. Elle ne fut imaginée que pour exprimer le don " & la conceſſion de la propriété des donateurs ; & non pas " de la propriété de leur poſtérité.

" La violation de ces principes paroîtra ſous un plus " grand jour, ſi l'on conſidère que l'accumulation de la " dette nationale eſt telle que l'intérêt ſeul monte à dix " millions ſterlings, qui doivent être levés CHAQUE AN- " NE'E DANS L'ANNE'E MEME ſur les habitans de la " Grande Bretagne. Eh ! quelle part avons-nous donc eu " dans le choix des hommes qui ont impoſé ſur nos biens une " taxe ſi exorbitante ? Ils étoient les repréſentans les uns " du dernier ſiècle ; quelques-uns du ſiècle actuel ; mais " aucun d'eux n'a été élu par ceux ſur leſquels tombe le " paiement de ces taxes.

" Lever des taxes ſur la poſtérité, ſans doute c'eſt s'écarter " de la conſtitution : c'eſt encore violer les devoirs de Par- " ticulier, de Citoyen, d'homme d'Etat ; car le devoir " d'un Particulier, père de famille, eſt de protéger l'héritage

les intrigues, & tourneroit vers la baſſeſſe de l'agiotage l'élévation de vos ames. Il n'y auroit bientôt plus de patrie & les champs de l'honneur ; l'aſyle de la liberté ſe changeroient en une bourſe de négocians.

" de ſes enfans & non pas de lui faire tort. Le devoir " d'un Citoyen eſt de ſacrifier ſon intérêt perſonnel & paſ- " ſager à l'avantage permanent & au bien-être à venir de " ſon pays. Enfin la différence entre un bon & un mau- " vais adminiſtrateur eſt que celui-ci ſe contente de pour- " voir aux beſoins du moment, tandis que l'autre ſe pré- " cautionne contre les évènemens qui doivent mettre en " danger la choſe publique dans les tems à venir.

" C'eſt d'ailleurs un devoir dont les bons Citoyens ſont " tenus envers le Souverain, de ne point mettre d'obſtacle " à ſes deſſeins pour le bien public, & ſur-tout de ne point " le gêner dans l'exécution de ſon premier & de ſon plus " grand office ; celui de défendre & de protéger ſon peu- " ple. Le pitoyable ſyſtême d'anticiper & d'accaparer les " reſſources nationales eſt donc plus nuiſible, s'il eſt poſſi- " ble au Roi, qu'aux ſujets ; car ſi le Roi eſt le plus inté- " reſſé à la conſervation & à la proſpérité de l'Etat, on lui " fait plus de tort qu'à tout autre en ôtant de ſes mains " les moyens de défenſe & d'amélioration. Et comment " avec le fardeau de notre dette actuelle, la couronne pourra- " t-elle embraſſer aucune meſure même de défenſe natio- " nale, ſans entaſſer des oppreſſions ſur des opprimés, & " ſans frapper toujours plus profondément le crédit public " déjà bleſſé peut-être au-delà de tout remède ?" Le mal paroît ſi grand à l'Auteur, qu'il ne craint pas de dire que, pour exprimer la ſituation de l'Angleterre, il faudroit emprunter l'expreſſion d'un ancien & dire: ETIAM SI DEU VOLUIT, SERVARE REMPUBLICAM NON POTEST.—*Political Letters, p.* 54 & 55, *Letter X. Written in March and April* 1784.—*Printed by W. Richardſon.*

Mais ſi les Américains n'empruntent pas, combien de ſiècles peſera ſur eux le fardeau de la dette actuelle qu'à la fin il faudra payer ? Et quel crédit auront-ils auſſi long tems que cette dette ne ſera point acquittée ?

NUL BESOIN DE S'ASSURER UN CREDIT.

Les Etats-unis doivent. On ſuppoſe que leur dette s'élève à neuf millions ſterling. Sans doute il faut qu'ils la paient, non pour acquérir un crédit futur, qui ſeroit le plus funeſte des avantages, ſi la réſolution de ne pas emprunter n'étoit pas burinée dans le livre des loix fondamentales ; mais parce que cela eſt juſte, & que la juſtice eſt la première vertu des hommes ; & que la République nouvelle eſt perdue, ſi elle ceſſe d'adorer la vertu.

J'oſerai le dire : je n'aime point l'eſprit arithmétique qui règne dans tout le chapitre qui traite de la dette publique. On n'y parle que de millions, de moyens de les augmenter, d'accroiſſement d'intérêts, de produits qui en peu d'années doublent, triplent & multiplient les capitaux à un degré que j'admettrai ſans examen, plutôt que de me deſſécher en en faiſant le calcul. . . . Pourquoi faire ſonner l'or aux oreilles des enfans de la liberté & des cultivateurs d'une terre bénie par la Providence ? Qu'importent les moyens imaginaires ou réels de devenir riches & corrompus, quand il ne s'agit que d'aſſurer le règne de la vertu & du bonheur ? . . . . O mes amis ! vous devez neuf millions ſterlings. Payez-les doucement, lentement, ſans efforts, par de ſages contributions établies ſur les propriétaires. Privez-vous quelque tems d'une partie

de votre aiſance. Ce ſacrifice eſt le prix de votre liberté? Pourra-t-il être onéreux à vos ames nobles & courageuſes? Que les ſervices publics ſoient tous exécutés par vous-mêmes; que la contribution diminue à proportion de l'extinction de la dette; & que les fonds dont la confédération n'aura plus beſoin retournent en améliorations au ſein d'une terre féconde, qui verſera dans vos mains des tréſors purs, dont vous n'aurez à remercier que la Providence.

Hélas! il eſt comme impoſſible que les ames les plus droites & les plus éclairées ne reçoivent pas quelque altération des préjugés qui les environnent. C'eſt d'Angleterre qu'on vous écrit; c'eſt d'Angleterre qu'on vous donne le conſeil d'établir un crédit permanent, & de former aux Etats-unis un patrimoine continental.

Le Credit! .... Le crédit eſt un ver qui ronge la racine de l'Etat. Croyez-moi la ſageſſe humaine conſiſte à ſe défier d'elle-même. Si un tems arrivoit où vous euſſiez moins de zèle; où l'intérêt privé pesât ſur la choſe publique; où vous aimaſſiez mieux votre fortune que celle de l'Etat; l'habitude d'emprunter ſeroit formée; vous emprunteriez au lieu d'agir: vous convertiriez les ſervices d'hommes libres en ſervices de mercenaires; & cette extrémité du monde, où repoſe l'eſpérance du reſte, ne ſeroit plus qu'une contrée avilie; dont l'exemple fourniroit un principe de plus aux tyrans pour l'oppreſſion de l'eſpèce humaine.

Vous êtes au commencement de tout: n'adoptez rien des Etats vieillis, que les préjugés, les révolutions,

les habitudes ont altérés ſans remède. Leur plus triſte ignorance eſt celle des maux dont ils ſont aſſiégés. Leur plus mortelle maladie eſt cet aveuglement des paſſions invétérées, qui perdent juſqu'au deſir de la guériſon. Le germe des maux qui menace l'enfant au jour de ſa naiſſance échappe à l'œil le plus éclairé; mais il contient la contagion & la mort. Il en eſt de même des Etats. C'eſt dans la première idée fauſſe, dans le premier principe injuſte mêlé à leur conſtitution naiſſante, qu'eſt la ſource de tous leurs malheurs & de leur ruine; d'autant plus dangereux que la fermentation ſera plus lente & plus difficile à prévoir. Le moindre levain de vice, ou d'erreur, ſuffit pour mettre ſourdement en diſcorde les mœurs & les loix, & pour opérer la diſſolution des républiques les mieux établies en apparence.

Tous les Etats confondent aujourd'hui l'argent avec la richeſſe, la richeſſe avec le bonheur, l'éclat avec la puiſſance, la renommée avec la vraie gloire. Fuyez ces illuſions; & n'en jettez pas la ſemence dans le berceau de vos ſociétés. Sachez & n'oubliez jamais qu'on n'eſt heureux que par la modération, puiſſant que par le nombre & le courage, illuſtre d'un éclat durable que par la vertu. Voici donc une règle sûre de conduite: tout ce qui peut altérer vos mœurs, affoiblir votre zèle, vous détacher de vos devoirs d'homme & de citoyen, eſt un mal, un grand mal, qui, dangereux dès aujourd'hui, deviendroit infailliblement un principe de ruine pour vos nations. L'emprunt réunit tous ces déſordres à la fois. Que ce ſoit donc une loi invariable de N'EMPRUNTER JAMAIS.

Le Congrès ne doit point avoir de domaine.

Je trouve dans l'Auteur une autre idée qui n'a pu naître qu'au milieu des préjugés qui affiègent la vieilleſſe des empires. Il vous conſeille de compoſer entre les mains du Congrès un domaine continental, & de préparer par cette précaution l'inſtant où vous n'aurez plus rien à faire pour la patrie. Si les calculs de cette arithmétique politique étoient vrais, ce ſeroit une raiſon de plus d'en rejetter les réſultats. Diſpoſez au contraire vos conſtitutions de manière que la patrie ait toujours beſoin de ſes enfans, que les citoyens aient toujours beſoin de leur mère. C'eſt au ſentiment de ces beſoins réciproques que la Providence a attaché les plus douces émotions de la nature, & l'homme ne peut faire rien de bon qu'en imitant ce grand ordre. Ne voyez-vous pas que la recherche des moyens de ſoutenir la choſe publique ſans le concours des citoyens a ſa racine dans un ſentiment vague, qui attache l'idée de bonheur à l'oiſiveté, à l'inertie, à l'intérêt perſonnel ? Comment une telle inſtitution n'améneroit-elle pas à ſa ſuite les diſpoſitions d'ame qui en ont inſpiré le deſir ? Et ſi ces diſpoſitions ſont le poiſon le plus funeſte pour un Etat libre, jugez vous-même ce que vous devez penſer des établiſſemens qui y conduiſent.

Les Domaines Publics ſont les inſtrumens qu'ont préparé de loin les chefs des peuples pour les conduire à l'eſclavage. Et ce ſeroit par-là que débuteroient des nations libres ! Des domaines publics à jamais livrés à l'adminiſtration des Repréſentans de vos contrées ! c'eſt-à-dire un pouvoir indépendant de vos volontés, confié à ceux qui n'ont que votre volonté à exprimer dans les décrets publics ! Et pourquoi ?

Pour vous décharger de vos devoirs ! . . . . . Vous ſapperiez du même coup les fondemens des mœurs & ceux de la liberté ; vous ſeriez corrompus, & détachés de l'intérêt général, par la même inſtitution qui livreroit vos enfans au deſpotiſme. Cette ſeule loi briſeroit tout ce que vous avez à défendre. Voulez-vous ſavoir ce qui pourroit vous arriver alors de moins malheureux ? C'eſt que l'indifférence des Députés de vos Provinces fût plus grande que leur ambition. Si, conſidérant les poſſeſſions qui leur ſeront confiés comme un domaine public, ils en négligent la culture, vous condamnez à la ſtérilité la terre que la Providence vous a chargé d'améliorer. Si les conſidérant comme leur bien, ils les fertiliſent ; vous condamnez votre poſtérité à la ſervitude ; & quoi qu'il arrive, vous ruinez dès le principe l'amour de la patrie & de la liberté.

N'enrichiſſez jamais les hommes que vous voudrez conſerver purs. La contagion de l'or eſt funeſte aux ames les plus ſaines, & la grandeur ſi vantée des peuples modernes n'eſt que la puiſſance de la corruption ſur la baſſeſſe . . . . . Hommes libres ! ſi vous nourriſſez au fond de vos cœurs d'autres deſirs que ceux d'une grande culture, d'une grande population, du bonheur que goûtent dans le ſein de la nature, de l'amitié, de la patrie, les pères, les mères, les enfans, les frères, les citoyens ; c'eſt à tort que l'on vous aime, c'eſt à tort que l'on vous admire : vous tromperez les eſpérances du genre humain, & vous ferez comme nous ; c'eſt-à-dire rien, pis que rien ; car le néant eſt préférable au vice & au malheur.

Quel rayon de lumière divine a percé les ténèbres qui nous environnent, & pénétré la ſageſſe de l'homme de bien qui vous parle dans l'écrit précédent ! Qu'il eſt grand d'avoir vu, qu'il eſt beau d'avoir ſenti au milieu de toutes les illuſions de la richeſſe, au milieu de tous les calculs de la cupidité, que le commerce étranger perdroit vos ſociétés ! Quel profond amour pour la liberté, pour les mœurs, a combattu dans ſon ame les préjugés, qui, dans ſon pays, attachent aux ſpéculations mercantiles l'idée de grandeur & de force ! Ah ! liſez ; reliſez ce chapitre ! Qu'il ſoit gravé dans toutes vos ſalles d'aſſemblées ſur le marbre, ſur l'airain. Je le graverois moi ſur des tables d'or, tant j'ai de confiance dans la vive impreſſion des images. Je voudrois que ce métal corrupteur qui a perdu la terre, ſervît une fois la ſageſſe & la vérité, en portant lui-même le décret de proſcription contre la cupidité qu'il allume.

Le Commerce, conſidéré comme union & rapport entre les hommes, eſt commandé par la nature. Il augmente ce ſentiment fraternel dont tout œil ſain lira l'ordre empreint ſur le viſage de ſon ſemblable. Que des hommes liés entr'eux par la ſociété des loix, du gouvernement, de la patrie, faſſent un échange de ſervices & d'induſtrie ; que dans une confédération plus étendue ils établiſſent un ſigne repréſentatif de cet échange mutuel : rien de plus naturel, rien de plus utile ; mais auſſi-tôt que le commerce paſſe ces bornes, il eſt dangereux, & funeſte à tout peuple qui n'en a pas beſoin.

Le Commerce, enviſagé comme moyen de vivre aux dépens des nations étrangères, eſt néceſſaire aux peuples qui habitent un ſol dont ils ne peuvent tirer leur ſubſiſtance. Les prodiges d'induſtrie, que cette ſituation a fait naître, ont quelque choſe de ſéduiſant & d'admirable, qui a trompé l'Europe entière, au point de lui faire regarder cette activité calculante comme la ſource de toute proſpérité pour les nations. Grande & funeſte erreur, qui a confondu l'étonnant avec l'utile ! & caché à tous les yeux, que les reſſources néceſſaires aux peuplades diſgraciés par la nature, deviennent le fléau des ſociétés favoriſées !

Voulez-vous mettre au commerce étranger ſon véritable prix ? Cherchez d'abord ce qui eſt eſſentiellement bon aux ſociétés humaines.

Il n'y a de bon que la liberté, la sûreté perſonnelle, la population, les mœurs & le courage. Tout ce qui n'eſt pas cela eſt indifférent ; tout ce qui y nuit eſt mauvais.

L'activité du commerce étranger a pour principe l'amour de la richeſſe. Il nuit donc aux mœurs. Cet amour n'a jamais ſubſiſté long-tems dans l'ame avec l'enthouſiaſme. Il affoiblit donc, & bientôt il éteint le ſentiment de la liberté & du courage. Le commerçant rétréci par ſes calculs & conſumé par ſes deſirs, regarde plutôt l'honnêteté comme néceſſaire, qu'il ne ſent combien elle eſt aimable. La vertu devient, comme tout le reſte, une affaire de ſpéculation. Dès-lors plus de véritable morale, plus de patriotiſme,

plus de citoyens. Eh ! quel attachement peut lier invinciblement à la patrie un homme qui, ſuivi de ſon art, ou de ſon porte-feuille, eſt auſſi bien par-tout ailleurs ? La choſe publique ne le touche qu'autant qu'elle ſert à ſa fortune. Ses vœux, au lieu de ſe confondre dans la maſſe des intérêts communs, le ſéparent, l'iſolent, & n'aboutiſſent plus qu'à ſon bien-être perſonnel.

Voilà l'effet moral de la ſoif du commerce. Voici ſon influence phyſique.

Si vous payez à l'étranger autant d'induſtrie que vous lui vendez de la vôtre ; à quoi bon s'agiter pour multiplier ſans fruit des jouiſſances qui n'ajoutent rien au bonheur, & qui accélèrent la corruption ? Si vous vendez plus que vous n'achetez ; c'eſt alors que vous croirez être ſur le chemin de la proſpérité, & vous marcherez rapidement vers la deſtruction. Les ruiſſeaux d'or couleront pour vous. Le plus habile, & ſurtout le plus avide, s'en empareront. L'homme honnête & modeſte ſera pauvre dans ſa première fortune, qui n'aura plus de proportion avec le prix des denrées. La funeſte inégalité, ſource de toutes les misères & de tous les crimes, poiſon de la liberté & de la vertu, exercera parmi vous ſes ravages. L'opulence ſera le pouvoir. La pauvreté ſera vouée à l'oppreſſion & au mépris. Les ſervices deviendront mercénaires ; & dans votre pays, gangréné par la cupidité, il n'y aura plus de loix qui ne ſoient à vendre, plus de magiſtratures qui n'aient leur prix, plus d'honneur qu'on ne mette à l'enchère. Enfin, pour punition d'un faux

calcul enté ſur des paſſions viles, le Commerce finira par ſe détruire & ſe ronger lui-même. Les tréſors qu'il aura amaſſés feront monter l'induſtrie à un taux qui écartera toute concurrence. Perſonne ne voudra plus rien de vous ; & ne ſachant plus ni comment employer votre or, ni comment vous en délivrer ; vos nations, ruinées par l'excès même de leurs richeſſes imaginaires, perdront leur commerce ſans retrouver le bonheur & l'innocence qu'elles lui avoient ſacrifiés. Alors vos mains demanderont des fers au premier ambitieux, ou vos tréſors deviendront la proie du premier brigand qui voudra s'en emparer.

C'eſt l'hiſtoire du monde entier que je viens de vous faire.

Appréciez maintenant la politique moderne. Jugez le ſot orgueil de nos philoſophes calculateurs, qui oſent mépriſer les antiques légiſlations, & préférer l'aridité de leurs chiffres au langage de la plus touchante ſageſſe. Voyez où ils nous conduiſent. Voyez où ſont arrivés les peuples qui ont ſuivi ces guides menteurs. Sans ſa profonde conſtitution, votre ancienne métropole n'exiſteroit plus. Cette conſtitution combat pour les Anglois plus que les Anglois eux-mêmes : mais ſi la mer ne défendoit pas les approches de l'Angleterre ; ſi la liberté individuelle y pouvoit être une ſeule fois impunément attaquée ; ſi l'eſprit d'ordre & les mœurs domeſtiques n'y étoient pas encore protégées par la ſéparation du Continent ; ſi vous ne lui aviez pas rendu le ſervice de réprimer ſon orgueil ; jugez vous-mêmes ce que deviendroient les reſtes de ſa liberté & de ſa puiſſance parmi le tumulte des factions, l'exceſſive inégalité des

fortunes, la vénalité des partis, le déſordre des banqueroutes, les variations du crédit, les alarmes de l'avarice, la ſurcharge des taxes de tout nom, de tout genre, l'énormité de la dette nationale, & l'oppreſſion que l'induſtrie même éprouve ſous le poids de l'or amoncelé depuis tant d'années! . . . Vous tiendrez tout de l'Angleterre; c'eſt à ſon injuſtice que vous devez votre liberté; c'eſt à ſes erreurs que vous devrez les leçons de ſageſſe qui vous les feront éviter.

POINT DE LOIX PROHIBITIVES.

Eh! quoi! vous conſeillai-je de porter des loix contre le commerce; d'établir des prohibitions, de proſcrire un ordre quelconque d'occupations & de travaux? . . . . . Que le Ciel me défende de cette injuſtice! La propriété & la liberté, ces dons inaliénables & ſacrés, la propriété & la liberté ſont la baſe de vos conſtitutions: gardez-vous d'y porter atteinte. Laiſſez faire tout ce qui n'eſt pas criminel; mais n'encouragez que ce qui eſt bon: là ſe réduiſent mes principes. Que toutes vos loix tendent à l'égalité des fortunes; que la richeſſe des pères partagée entre tous les enfans multiplie les citoyens, & ramène au niveau les familles. Que le territoire immenſe dont vous avez la diſpoſition ſoit délivré à quiconque ſe préſentera avec des moyens de le défricher. Donnez-le gratuitement. Ne vendez jamais; ne croyez point avoir le droit de vendre ces campagnes couvertes des forêts primitives qui n'appartiennent qu'à la nature, & qui ne peuvent lui être arrachées que par le travail. Appuyez, conſolez, aidez, protégez de toutes les forces du gouvernement ces cultivateurs qui vous paient de leurs ſueurs fécondes le bonheur de vivre au

milieu de vous. Le commerce vraiment utile, c'eſt celui de l'importation des hommes laborieux & pauvres que vous enverra l'univers. Ne donnez le droit de repréſentation nationale qu'aux propriétaires laboureurs d'une quantité de terre déterminée par la loi. Songez qu'un homme n'eſt qu'un homme, n'a qu'un cœur & une ame ; qu'il n'eſt utile que par ſon ſentiment & ſa penſée. Que le riche ne ſoit donc jamais pour vous plus que le pauvre. Si cent acres donnent une voix, que cent mille acres n'en donnent qu'une. Vous imprimerez, par cette inégalité apparente qui n'eſt qu'une juſtice plus profonde & mieux ſentie— vous imprimerez ſur le berceau même de vos ſociétés la marque toujours viſible de l'eſprit qui préſida à leur naiſſance. Vous ôterez à la cupidité l'un de ſes reſſorts les plus puiſſans, celui de l'ambition & du pouvoir. Vous tranſmettrez aux générations ſuivantes votre première opinion ſur la richeſſe. . . . . Et voilà comment on forme les mœurs des peuples, en donnant aux idées un cours néceſſaire dont elles ne pourront plus s'écarter.

Alors que le commerçant qui bâtit des magaſins, qui conſtruit des navires, qui ſpécule des entrepriſes, préfère, s'il le veut, la triſte arithmétique de ſon comptoir au ſpectacle ſi doux de la nature, à la richeſſe, ſi touchante des campagnes. . . . . Laiſſez-le faire. Que ſa propriété ſoit ſacrée comme tout autre ; que ſa liberté ſoit inviolable ſous l'empire de la loi. Mais il eſt habitant, & non pas citoyen de vos contrées. Il a choiſi d'appartenir au monde. Quand il le voudra, il aura une patrie. Il convertira ſes fonds en propriétés

territoriales ; & cette métamorphoſe favorable à votre eſprit & à vos mœurs, ſera la dernière ambition de tous vos habitans. Ainſi, ſans rien forcer, ſans rien gêner, ſans loix, ſans prohibitions, ſans injuſtice, vous aſſurerez le premier rang à cet art innocent & fraternel de l'agriculture, qui double la population, qui nourrit la fierté des ames libres, qui fournit des défenſeurs à la patrie, des conſeils à ſes aſſemblées, des arbitres à ſes différends, des amis à la vertu, &, puiſqu'il faut ſonger à la richeſſe, des richeſſes réelles, qui peuvent croître ſans danger, & dont la contagion n'eſt point à craindre.

Quant aux moyens iniques & petits que les Etats marchands ont imaginés pour repouſſer l'importation des denrées étrangères ; ne les employez jamais. J'oſe encore en ceci contrarier l'opinion de votre vénérable Ami. Ne ſongez point au commerce, ni pour le protéger, ni pour l'arrêter, ni pour le diriger. Ne vous en mêlez point. Oubliez le commerce. S'il eſt bon à quelque choſe, il faut le laiſſer libre ; car il ne peut agir que ſous le régime de la liberté. S'il eſt nuiſible, il faut encore le laiſſer libre, parce qu'il eſt plus dangereux d'enchaîner les hommes que de laiſſer la carrière ouverte à quelques abus ; parce qu'il eſt abſurde de défendre à une nation étrangère d'apporter ſes denrées, en ne lui permettant que d'acheter les nôtres, car elle n'achetera pas s'il lui eſt défendu de vendre ; parce qu'enfin, dans tous ces débats interminables de l'intérêt qui s'embarraſſe dans ſes propres règles, il n'y a qu'un point fixe, celui de la morale : or la morale veut que chacun uſe de ſa propriété comme

il lui plaît. Le ſeul principe raiſonnable & juſte, eſt donc de tirer de ſon pays tout ce qu'on en peut recueillir ; & de borner les beſoins de la nature par l'abondance, & ceux du luxe par la modération.

CONSTITUTIONS.

Le digne Ecrivain dont l'ouvrage a inſpiré ces réflexions, vous a peu parlé de vos conſtitutions ; mais il vous a fait un grand préſent en vous envoyant ſur ce ſujet quelques lignes d'un ſage. Un mot ſuffit ; & l'immortel Turgot l'a dit dans ſa lettre. Trop ſouvent en traçant vos légiſlations, les formes du gouvernement Anglois ſe ſont préſentées à votre eſprit. Ce qui convient à l'Angleterre n'eſt plus fait pour vous. Point de balance des pouvoirs. Point de conſtitutions compliquées. Vos Gouverneurs, eſſentiellement amovibles, ſont-ils des Rois ? Vos conſeils exécutifs ſont-ils des Pairs ? Avez-vous, pouvez-vous avoir une autre repréſentation que vos aſſemblées de Citoyens égaux par la nature & par la loi ? Ce ne ſont point des *Communes* (mot inſolent qu'ont impoſé des Patriciens) ; c'eſt LA NATION. Malheur aux peuples déjà corrompus où le chef-d'œuvre de l'intelligence humaine fut de créer un ſimulacre de paix par la diſcorde, & de faire contraſter les paſſions pour obtenir l'équilibre ! Préſumez mieux de vous-mêmes ; allez droit au but de la ſageſſe. Des mœurs ! des mœurs ! & point d'eſprit de corps oppoſé à un autre eſprit. Vous commenceriez comme les autres ont fini, & la naïve ſimplicité des enfans périroit parmi les fineſſes des hommes dépravés.

Dira-t-on que vous êtes ſortis des vieilles nations, & que vous n'êtes pas ſi jeunes que je le ſuppoſe ?

Mes Amis, chaque invidu eſt vieux; mais votre nation eſt neuve. Il n'eſt pas un ſeul d'entre vous qui n'ait dû être régénéré par les révolutions. N'avez-vous pas traverſé l'Océan ? N'êtes-vous pas dans un autre climat ? D'autres habitudes n'ont-elles pas ſuccédé aux anciennes ? n'avez-vous pas eu la guerre, & preſque la guerre civile ? n'êtes-vous pas éprouvés par le feu du malheur & des dangers ? Votre ſang n'a-t-il pas coulé pour la noble cauſe de la liberté ? N'avez-vous pas eu dans ce grand procès à pleurer la mort d'un père, ou d'une épouſe, ou d'un enfant, ou d'un ami ? . . . . . Croyez-moi ; vous n'êtes ni des hommes anciens, ni des hommes ordinaires. Vous n'avez du vieux monde que les lumières ; vous aurez toutes les vertus du nouveau.

J'oſe donc m'en flatter; il n'y a rien à changer dans vos mœurs ; mais vous avez tout à faire pour les conſerver. N'oubliez pas la puiſſance de l'éducation. Votre illuſtre Ami l'a ſentie. Il a écrit un chapitre entier ſur ce ſujet. Tout ce qu'il a dit eſt bon ; mais il n'a pas tout dit. Songez que l'éducation de l'enfance eſt moins dans les leçons qu'on lui donne, que dans les circonſtances & les tableaux dont on l'entoure. Songez que le mal de nos vieux empires eſt le contraſte des inſtructions reçues dans le premier âge, & des exemples offerts à la jeuneſſe. Chez vous l'enfant & ſon père, le jeune homme & le vieillard doivent être d'accord ſur tous les points. Ce n'eſt point une figure oratoire, ce n'eſt point une déclamation vaine que j'ai prétendu placer au commencement de ces réflexions. Ce que j'ai peint dans toute la chaleur

de mon ame enflammée par le desir de votre bonheur, c'est à vous à l'exécuter par la force de vos institutions. Multipliez les monumens, les rites, les cérémonies mémoratives. Déjà vous avez donné à la raison toute la puissance de l'autorité, en érigeant en loix positives les droits du genre humain. Ces vérités éternelles, ces nobles principes ne sont plus pour vous des objets de dispute ; ils sont des décrets du pouvoir législatif. C'est un pas de géant que vous avez fait dès l'entrée de la carrière pour l'amélioration de l'espèce humaine & pour la solidité du monument érigé par vos mains. Achevez votre ouvrage. Formez par l'instruction ; créez sur-tout par l'exemple & par l'impression des signes, la seule efficace & durable, une génération digne du tems de la Révolution, une race d'hommes, qui, croissant chaque jour dans les principes de la sagesse, aime la justice & la modération, déteste les fléaux de l'ambition & de la guerre, & montre enfin au monde le spectacle jusqu'à présent si rare de la réunion des lumières & des mœurs, de la paix & de la liberté. Que les tyrans frémissent au seul nom de vos heureuses contrées ! que les opprimés y trouvent un asyle toujours ouvert ! & puissent du sein de cette terre nouvelle rejaillir sur nos nations l'espèce de bonheur qui peut au moins adoucir les infortunes du vieux monde !

NOTES DÉTACHÉES

SUR L'OUVRAGE

De M. le Docteur *PRICE.*

I.

" *QUI même au commencement de ce ſiècle au-*
" *roit pu penſer que dans peu d'années, l'homme*
" *acquéreroit le pouvoir de ſoumettre la foudre à ſa*
" *volonté, ou de planer dans les airs à l'aide*
" *d'une machine aëroſtatique ?*—p. 245.

Monſieur le Docteur Price s'eſt élevé ici comme dans pluſieurs autres endroits de ſon ouvrage au-deſſus des préjugés de ſon pays. Perſuadé comme lui que l'invention des machines aëroſtatiques ajoutera infiniment à la puiſſance de l'homme & changera peut-être un jour la face des choſes humaines * ; ce n'eſt

---

* Il ne ſeroit pas difficile de démontrer par exemple que les machines aëroſtatiques, même dans leur enfance, doivent influer conſidérablement ſur la guerre ſoit de terre, ſoit de mer; & peut-être ne verra-t-on la fin de cette horrible démence, appellée GUERRE, que quand on aura atteint la perfection de l'art de détruire.

pas ſans une ſurpriſe mêlée de regrets que j'ai vu la nation Angloiſe, ſi diſtinguée par tous les genres de mérite & de connoiſſances, paſſer relativement à cette découverte ſublime de l'incrédulité la plus abſurde, de l'indifférence la plus inexplicable, à un enthouſiaſme ſans exemple pour des charlatans tout-à-fait ignorans; ſans que la curioſité publique ait paru d'ailleurs ſe porter ſur les progrès d'un art que la cupidité deshonore à Londres, tandis que des ſavans reſpectables en France, & même en Angleterre, en font l'objet de leurs méditations les plus profondes *. C'eſt le coſtume, c'eſt l'appareil ridicule, c'eſt la forfanterie des voyageurs aëriens, qui, les premiers, ont donné à l'Angleterre le ſpectacle du départ d'un ballon chargé d'hommes, qu'on a couru admirer en foule †; tandis qu'il n'y

* Voyez ci-après dans la Note de M. le Duc de Chaulnes une notice de la belle expérience de M. Prieſtley.

† Diroit-on que le chat & le chien, qui ont accompagné le Sieur Lunardi dans ſon voyage aërien, ont été l'objet de la curioſité de la ville de Londres, qui leur a porté un tribut de plus de quatre mille guinées? Diroit-on que des perſonnes connues ſe ſont applaudies d'être parvenues à toucher au Panthéon l'habit du Sieur Lunardi? Diroit-on que ce bon Italien, pour être parti dans un ballon mal fait & mal chargé, (qui n'a pu enlever que lui, quoiqu'il fut annoncé pour enlever deux hommes; & qui n'auroit pas emporté le S. Lunardi lui-même s'il eut peſé dix livres de plus, puiſqu'il fut obligé pour partir de changer ſa galerie & de jetter tout ſon leſt;) diroit-on que ce bon Italien a reçu des honneurs que n'a jamais connu Cook? Diroit-on que le Sieur Blanchard, qui, ſelon ſa judicieuſe coutume, n'a pas manqué d'annoncer des évolutions & des manœuvres, & de demander le concours des vaiſ-

a probablement pas dans les trois Royaumes vingt-cinq exemplaires des comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, & des autres mémoires qui conſtatent la découverte & ſes progrès infiniment rapides; progrès dont les Anglois, ſi l'on excepte un très-petit nombre de phyſiciens, ou d'hommes ſupérieurs aux préventions nationales, ne deſirent pas même d'être inſtruits *.

On ne doit peut-être attribuer les préjugés des Anglois contré l'art aëroſtatique qu'au mépris des ſages de cette nation pour la manie, qui, depuis un an, tranſforme en un ſpectacle bruyant & puérile une découverte qui doit être mûrie dans le ſilence, & qui ne peut plus ſe perfectionner que par des expériences impoſſibles à tenter devant une multitude impatiente. Mais ſi telle eſt la cauſe de ces préjugés, j'oſe dire qu'ils n'en ſont pas moins déraiſonnables; car cette manie très-

---

ſeaux de toutes les nations pour aſſurer ſa traverſée dans le continent (laquelle traverſée n'eſt qu'une entrepriſe très-facile qui devroit être exécutée depuis long-tems par ceux qui ne voient dans les ballons qu'un moyen de gagner de l'argent;) diroit-on que le Sieur Blanchard, qui n'a rien fait de tout ce qu'il a promis, parvient à balancer l'idolâtrie vouée au bon Lunardi, dont le ENGLISH BALLOON avoit pourtant les avantages de la primauté & d'un nom favorable & populaire? Diroit-on. . . . Mais en vérité je n'ai pas le plus petit projet de troubler la gloire de ces illuſtres aëronautes: je voudrois ſeulement qu'on s'occupât un peu moins d'eux & un peu plus de la perfection de l'art.

* Le nom de M. Meunier eſt à-peine connu en Angleterre. Voyez ſur ſes travaux la Note de M. le Duc de Chaulnes.

mépriſable en effet n'eſt qu'une métamorphoſe de la cupidité ; & c'eſt une raiſon de plus de lui arracher un ſi beau domaine, pour le rendre à la ſcience & au véritable amour de l'humanité : & tous les hommes inſtruits doivent concourir dans ce louable deſſein. Je me propoſois d'écrire quelques obſervations ſur ce ſujet lorſque Monſieur le Duc de Chaulnes m'a remis la note qu'on va lire.

Conforme à mes vues, cette note a d'ailleurs le mérite qui ſe retrouve dans tous les mémoires qu'il a donnés ſur les différentes parties des ſciences naturelles ; celui de la préciſion, & de la clarté. Il m'a paru que les hommes de ſens, qui n'ont point de grandes connoiſſances en phyſique, pourront puiſer dans cette note une idée claire & ſuffiſante de la théorie des machines aëroſtatiques, & ſur-tout de quoi ſoupçonner ſon importance. On ne ſauroit trop inviter les Anglois, au nom de leur gloire, & de l'humanité, dont quelque jour ſans doute ils feront paſſer les intérêts avant ceux de leurs prétentions nationales ; on ne ſauroit trop les inviter à s'occuper de la perfection d'un art admirable, dont la théorie eſt en quelque ſorte leur domaine ; puiſque c'eſt principalement aux chymiſtes Anglois que l'on doit les expériences les plus curieuſes ſur les différentes ſortes d'air. Eh ! qu'importe après tout ? Toute découverte utile n'eſt-elle pas la plus noble des conquêtes pour l'homme, dans quelque pays du monde qu'elle ait été faite ?

Un Anglois a dit : *Je donnerois la moitié de ma fortune pour que ce ne fût pas un François qui eût trouvé les ballons ; & je la ſacrifierois toute entière pour que ce*

fût un Anglois.—Ce mot n'eſt ni noble, ni ſage; & s'il étoit vrai que cette expreſſion de la partialité d'un individu haineux caractérisât à peu près le ſentiment national, ce ne ſeroit pas aux François à en être humiliés. J'en connois pluſieurs qui voudroient au contraire que l'inventeur fût un Anglois, afin que l'enthouſiaſme d'un peuple paſſionné, perſévérant, & pourvu de grands moyens, hâtât la perfection d'une découverte ſi belle, ſi féconde, ſi peu prévue, quoi qu'en ait pu dire l'envie.

Voici les propres mots qu'écrivoit, il y a ſept ans, un homme très-connu dans l'Europe.

" L'art de traverſer l'air en volant, malgré les " chimères qu'on a débitées en dernier lieu* ſur " les moyens de le réaliſer, *n'aura jamais lieu. Ni " individus, ni char, ne parcoureront l'atmoſphère:* " L'IMPOSSIBILITE' PHYSIQUE EST DE'CIDE'E. " Mais ſi elle ne l'étoit pas, il ſeroit très-pernicieux " qu'un tel deſſein fût conduit à l'exécution: les " hommes ne ſe font que trop de maux en avançant " ſur ce globe, ſoit par leur marche, ſoit à l'aide de " leurs montures. Que ſeroit-ce ſi l'on voyoit l'air " s'obſcurcir, & des bataillons former un gros nuage " qui viendroit fondre avec l'impétuoſité des tem- " pêtes ſur des contrées qu'aucune précaution ne " pourroit mettre à l'abri d'une ſemblable invaſion?

---

* Il eſt queſtion ſans doute ici des annonces du Sieur Blanchard & conſorts, prétendus méchaniciens, qui étoient SÛRS, il y bien des années, d'évoluer dans les airs, pourvu qu'on leur donnât un moyen de s'enlever, & qui ont oublié cette invention depuis qu'on leur a donné ce moyen.

" La ſociété ſeroit pareillement bouleverſée ſi les
" hommes pouvoient ſe rendre inviſibles, traverſer
" rapidement les plus grands eſpaces, & pénétrer
" dans les lieux les mieux fermés ; *mais il faut eſ-*
" *pérer que cela ne ſe trouvera jamais que dans les contes*
" *des fées* *."

Je crois qu'il eſt inutile de relever l'abſurdité de ce galimathias emphatique. On diroit qu'il a ſervi de texte, ſoit en Angleterre, ſoit en France, ſoit dans beaucoup d'autres contrées de l'Europe, aux eſprits ſuperficiels & tranchans qui depuis quelques mois affectent de parler avec mépris ou terreur d'une des plus grandes découvertes qu'ait fait l'eſprit humain. Tout homme de ſens comprendra facilement qu'il eſt impoſſible de faire contre les machines aëroſtatiques une objection qui n'eût pas dû proſcrire le ſoc de la charrue, le feu, l'échelle, l'allumette, en un mot toute invention utile, ou même de néceſſité première. Mais répétons ſouvent pour l'éternelle leçon des hommes préſomptueux & des détracteurs de tout ce qui eſt

---

* Tiré d'un mémoire de M. Formey ſur la queſtion : *Toutes les vérités ſont-elles bonnes à dire ?*—Mém. de l'Acad. de Berlin pour 1777, p. 338.—Voyez quelque choſe de plus ridicule, s'il eſt poſſible, dans les Annales Civiles, Politiques & Littéraires de Genève, année 1782, N°. 22, article *Pompes hydrauliques en ſervice actuel.* Il eſt aſſez remarquable que cet article, où l'on perſifloit ſi lourdement l'eſpérance d'un art aëroſtatique *dont le ſecret étoit perdu depuis feu Icare de décourageante mémoire*, s'imprimoit peu de ſemaines avant celles où M. de Montgolfier conſtatoit ſa ſublime découverte ; & cela eſt d'autant plus remarquable, qu'on ne peut aſſurément refuſer de l'eſtime, du moins aux talens & aux connoiſſances de l'Auteur de ce Journal.

grand, qu'en 1777 on imprimoit dans les mémoires de l'Académie de Berlin, *que l'impoſſibilité phyſique pour tout homme, pour tout char, de parcourir l'atmoſphère, étoit décidée ; & qu'un pareil voyage ne ſe trouveroit jamais que dans les contes des fées.*

Ainſi donc, cinq ans avant l'invention des machines aëroſtatiques, un philoſophe a dit : *qu'elles étoient impoſſibles & qu'elles ſeroient funeſtes !*

Quand les Philoſophes auront-ils le courage d'attendre & de douter ? Quand les hommes ſauront-ils que ſi le Ciel leur avoit refuſé le petit nombre de penſeurs qui les ont inſtruits, il ſeroit fort douteux que l'eſpèce humaine méritât quelque prééminence ſur les *orang-outang*, & qu'ainſi c'eſt une démence ſacrilège que de rabaiſſer les efforts du génie ? Quand les peuples ſeront-ils convaincus que tout ſuccès de l'eſprit humain eſt digne de la faveur, du reſpect, de la reconnoiſſance, de l'encouragement de toutes les nations ?— Mais laiſſons parler M. le Duc de Chaulnes.

SUR LES BALLONS AËROSTATIQUES.

POUR ſe faire entendre ſur un objet nouveau, il faut d'abord expoſer les principaux faits qui ont accompagné ſa découverte.

Celle de l'art aëroſtatique appartient inconteſtablement à M. de Montgolfier. Il eſt le premier qui ait enlevé de grandes enveloppes par la raréfaction de l'air contenu : ce procédé produit à-peu-près de l'air plus léger que l'atmoſphérique dans la proportion de 1 à 2.

M. Charles avoit déjà élevé & fait crever des bulles de ſavon remplies d'air inflammable, ſuivant le pro-

cédé de M. Cavallo. Cet air, fait par l'acide vitrioli-que & le fer, & produit en petit dans les laboratoires, eſt à l'air extérieur comme 1 à 10. Fait en grand, il eſt à peu près comme 1 à 6 ; & par des procédés particuliers, on peut l'obtenir comme 1 à 17. Il y avoit donc bien de l'avantage à employer l'air inflam-mable pour enlever des ballons.

D'après la découverte de M. de Montgolfier, M. Charles eut l'idée d'employer cet air. MM. Robert, deux frères qui logent avec lui & qui entendent par-faitement la partie méchanique, exécutèrent le premier ballon parti des Thuileries avec lequel ont voyagé MM. Charles & Robert.

MM. Robert, ſeuls, ont exécuté depuis à St. Cloud le ballon de 52 pieds de long ſur 30, qui appartient à M. le Duc de Chartres ; & celui de 44 pieds ſur 26, cylindrique comme le précédent, dans lequel ils ont fait leur voyage dans le mois de Septembre dernier.

Remplir les ballons d'air inflammable par le moyen de l'acide vitriolique étant fort cher, M. Prieſtley vient d'imaginer un procédé très-peu coûteux, & qui reſ-ſemble fort à celui que M. Lavoiſier emploie pour créer cet air. Le chymiſte François fait paſſer la vapeur de l'eau bouillante au travers d'un canon de fuſil entretenu rouge par des charbons ardens. M. Prieſtley a ſubſtitué au canon de fuſil un tube de cuivre rouge embraſé, ſur lequel la vapeur de l'eau n'a aucune action, & qu'il rem-plit avec les copeaux de fer que produit le forêt en des forant canons. Il ſe procure par ce moyen un air inflam-mable qui eſt à l'air commun comme 13 à 1. M. Prieſt-ley a eu la bonne foi auſſi reſpectable que rare de parler de ce qui avoit été fait en France avant lui ſur ce ſujet.

Enfin M. Meunier, jeune officier très inſtruit, qui a ſuccédé à M. d'Alembert à l'Académie des Sciences, vient de publier le mémoire le plus ſavant, le plus ingénieux, le plus clair, en un mot le plus diſtingué ſur la manière d'élever les ballons ſans perdre de leſt ni d'air inflammable, deux pertes, l'une impoſſible, l'autre très-difficile à réparer dans les airs. Il renferme dans ſon ballon un petit ballon rempli d'air commun, qui eſt tout naturellement comprimé par la dilatation de l'air inflammable, à meſure qu'il s'élève dans des couches d'air qui deviennent progreſſivement plus *rares* encore que lui. Cette compreſſion fait perdre de l'air atmoſphérique, & par conſéquent du poids, au petit ballon quand il s'élève. Un ſoufflet placé dans la galerie répare facilement cette perte lorſque cela eſt néceſſaire. A la ſuite de cet ingénieux moyen M. Meunier donne une table très ſavamment calculée des différens degrés de peſanteur ſpécifique de l'air aux hauteurs progreſſives où la rupture d'équilibre fait monter le ballon. En liſant cet excellent mémoire, il eſt difficile d'apprendre ſans plaiſir que M. Meunier eſt un des commiſſaires nommés par l'Académie des Sciences de Paris pour perfectionner l'art aëroſtatique, & de voir ſans chagrin que le nom de M. Meunier eſt à-peine connu en Angleterre.

Il y a donc juſqu'à ce jour deux moyens pour élever les ballons.

L'un par la raréfaction de l'air. Ce moyen ne produit qu'un excès de légèreté comme 1 eſt à 2, & demande par conſéquent une enveloppe d'un volume beaucoup plus conſidérable; mais on peut entretenir

la raréfaction avec des matériaux peu diſpendieux & faciles à trouver. Il eſt d'ailleurs aiſé d'éviter la combuſtion des ballons ainſi remplis ; accident trop ordinaire juſqu'à ce jour.

L'autre, par l'air inflammable, qui préſente de grands avantages. Il a été fort diſpendieux juſqu'à ce moment ; mais il le ſera beaucoup moins par le procédé des copeaux de fer & de la vapeur de l'eau que par celui de l'acide vitriolique ; les matériaux ſont peu coûteux & fourniſſent beaucoup d'air relativement à leur poids & à leur volume. Celui des ballons, & conſéquemment des enveloppes diſpendieuſes qu'on y emploie, eſt conſidérablement réduite ; puiſque l'excès de légèreté, qu'on n'obtient en raréfiant l'air que comme 1 eſt à 2, & par le gaz ordinaire que comme 1 eſt à 6, eſt annoncé par M. Prieſtley comme 13 eſt à 1. D'ailleurs en employant, comme MM. Robert, la forme cylindrique par laquelle on double la capacité ſans augmenter la réſiſtance, on gagne beaucoup, ſur-tout pour la poſſibilité de la direction ; de ſorte qu'il eſt probable qu'avec des ballons de 30 pieds de long ſur 15 à 19 de diamètre, on pourra enlever le même poids qu'ont porté MM. Robert dans leur dernier voyage. Ce poids eſt d'environ 800 à 1000 livres au-deſſus de la peſanteur du globe aëroſtatique.

On ne peut pas annoncer des faits auſſi ſatisfaiſans ſur les moyens de diriger les ballons. Il eſt à craindre qu'on ne ſoit long-tems arrêté par le principal obſtacle, la réſiſtance que les ballons préſentent par leur grande ſurface. On n'a point dans les airs, comme dans l'eau, la reſſource d'un point d'appui ſur un fluide qui d'ail-

leurs réſiſte beacoup plus que l'air. Ainſi il eſt difficile de compter pour une longue route ſur les efforts ſoutenus du petit nombre de perſonnes que le ballon peut porter, & dont on ne peut augmenter le nombre qu'en augmentant la capacité de l'enveloppe. Il eſt vrai que la réſiſtance de ſa ſurface, qui eſt celle du grand cercle de la ſphère, n'augmente pas autant que ſa ſolidité, & conſéquemment pas autant que la force requiſe par ſon étendue pour la rupture d'équilibre. Mais on n'a encore rien d'aſſez précis ſur ce point pour ſe décider à augmenter beaucoup cette capacité, en raiſon de laquelle ſeule on pourroit porter plus d'hommes, ou plus de moyens méchaniques capables de vaincre la réſiſtance d'un courant d'air déterminé.

Il eſt cependant certain, & c'eſt le ſeul eſpoir fondé de direction que l'on ait juſqu'à préſent ; il eſt certain, graces aux obſervations déjà faites, qu'il exiſte, à différentes hauteurs, différens courans d'air quelquefois oppoſés. Or, comme dès à préſent on eſt le maître de monter & de deſcendre à volonté, peut-être ſera-t-il poſſible d'aller chercher ces courans ! Peut-être auſſi l'étude des moyens par leſquels les oiſeaux tiennent contre le vent, & des obſervations d'anatomie comparée ſur les poiſſons & ſur les oiſeaux *, qui ſurmontent les courans des deux fluides qui nous ſont communs avec eux, donneront-ils des ideés nouvelles ſur la direction des machines aëroſtatiques.

C'eſt au tems ſeul & aux expériences qu'il appartient de mûrir ces réflexions & de réaliſer ces eſpérances.

---

* M. Tenon a déjà donné ſur ce ſujet un ſavant mémoire à l'Académie des Sciences de Paris.

On ne ſauroit donc trop encourager & multiplier les expériences.

Mais ſans parler de la direction, le plus grand, & preſque le ſeul progrès qui reſte à faire depuis environ un an que l'art aëroſtatique eſt découvert, quels avantages ne préſente-t-il pas dans ſon état préſent? On peut ſe procurer les obſervatoires & les laboratoires les plus élevés pour toutes les circonſtances. Il en eſt peu qui exigent une élévation qu'il fût pénible d'atteindre. On pourra répéter dans toutes les régions & à toutes les hauteurs les obſervations de phyſique & de chymie déjà faites; en eſſayer beaucoup de nouvelles, particulièrement ſur l'électricité, & ſur les cauſes de la direction & de la déclinaiſon de l'aiguille aimantée; enfin parcourir dans l'atmoſphère tous les degrés de raréfaction & de température indiqués par le baromètre & par le thermomètre. Toutes les ſciences naturelles ont donc acquis un grand moyen de plus. L'art de la guerre eſt déjà changé. Par le moyen des ballons on pourra ſavoir à point nommé toutes les manœuvres de l'ennemi. Une tempête ne pourra plus ſéparer les flottes, ſi chaque vaiſſeau élève du pied de ſon mât un ballon qui porte un obſervateur & un téleſcope. On ſera le maître de jetter des avis dans une place aſſiégée. La Géographie & l'Aſtronomie devront peut-être encore davantage aux machines aëroſtatiques. On pourra déſormais monter facilement ſur les ſommets qui ont été inacceſſibles juſqu'ici par tous les moyens connus. On ne fera, pour ainſi dire, que copier avec une certitude abſolue des plans & des cartes géographiques, qui n'ont été juſqu'ici que des guides infidèles. Ce ſera maintenant avec la plus grande facilité &

la plus grande ſécurité que l'on verra derrière les objets inacceſſibles dont on ne pouvoit avoir que des rapports infidèles ou tout au moins douteux. Enfin on ſe procurera tous les avantages qui réſultent de la poſſibilité de voir ſur un plan & d'une hauteur à volonté tous les objets.

Juſqu'ici les ballons n'ont été que le domaine preſque excluſif des charlatans, qui ont déguiſé, le plus qu'ils ont pu, tout ce qui pouvoit rendre cette découverte aiſée à répéter & conſéquemment à perfectionner. La plupart guidés ſeulement par l'âpre appas du gain, & par une ignorance preſque abſolue, ſe ſont livrés à une ſpéculation purement lucrative, & n'ont deſiré autre choſe que de faire voir dans de grandes ſalles, à un ſhelling par tête, leurs ballons & juſqu'aux animaux qui les ont accompagnés, comme ſi l'on ne ſavoit pas qu'un chien ou un chat reſpirent où un homme reſpire.

D'autre part, pendant que l'on a répété dans preſque toutes les parties du globe les expériences aëroſtatiques, cette découverte n'a fait en Angleterre que réveiller la haine & la jalouſie nationales. On a, pour ainſi dire, daté la découverte du premier ballon qui a été élevé en Angleterre par un étranger, à condition qu'il ne fût pas François.

J'ai ſouvent entendu dire à Londres, avec autant d'eſprit que de philoſophie : NOUS NOUS SOUCIONS BIEN DE VOS BALLONS. Il ſemble qu'il y ait eu une eſpèce d'accord, même entre les Savans, pour fuir

l'expérience la plus curieuſe qui fût jamais, dont le hazard avoit placé la découverte ſur le ſol de la France.

II.

" *LA majorité de la Chambre des Communes Bri-*
" *tanniques eſt choiſie par quelques milliers d'indi-*
" *vidus tirés de la lie du peuple, & dont on achète*
" *conſtamment les ſuffrages.—N'eſt-il pas ridicule*
" *d'appeller* LIBRE *un pays ainſi gouverné ?*"—
Note, p. 277.

J'ai entendu taxer cette note d'exagération. Un coup-d'œil rapide, mais exact, ſur la manière dont les Anglois ſont repréſentés en Parlement, ſuffira je crois pour juſtifier Monſieur Price & pour donner une idée nette de la queſtion ; car on répète tous les jours dans les pays étrangers que le peuple Anglois n'eſt point repréſenté comme il devroit l'être ; & je doute que l'on s'entende.

J'emprunte, relativement à l'Angleterre proprement dite, les faits rapportés par M. Burgh (*). On ne les con-

---

* *Political Diſquiſitions, or an Enquiry into public errors, defects, and abuſes.* Vol. I. cap. iv. p. 39, & ſeq.

teſte point ; & ils ſont, comme il le dit lui-même, le réſultat des calculs de M. Brown Willis, contre leſquels on n'a point propoſé d'objections. Quant à l'Ecoſſe, dont la repréſentation eſt plus inégale encore que celle de l'Angleterre, ce ſont *les lettres de Zenon* * qui me fourniſſent les faits dont la vérité eſt conſtante.

On s'eſt borné en Angleterre à prendre la majorité des voix comme total du nombre des électeurs. Par exemple ; ſi dans telle ville il y a CENT CINQUANTE perſonnes qui aient le droit de voter ; le nombre SOIXANTE SEIZE conſtitue la majorité ; comme en Parlement DEUX CENS QUATRE-VINGT équivalent à CINQ CENS CINQUANTE-HUIT & donnent à un bill ſanction de loi.

C'eſt-là ſans doute un premier inconvénient ; mais il eſt nul en comparaiſon des diſproportions exceſſives entre les droits d'élection des villes & des bourgs repréſentés †. Par exemple :

---

* *Letters of Zeno, addreſſed to the Citizens of Edinburgh on Parliamentary Repreſentation ; and, particularly, on the imperfect Repreſentation for the City of Edinburgh, and the other burghs of Scotland*—1783.

† M. Burgh ſoutient qu'en comparant les ſommes que chaque comté fournit pour les dépenſes de l'Etat, on trouve entr'elles des diſproportions non moins frappantes que celles de la repréſentation.

GRAMPOUND envoie deux Repréſentans qui ſont élus par une majorité de CINQ, le droit d'élection s'y trouvant dans un corps compoſé de NEUF membres.

A WHITCHURCH les francs tenanciers nomment DEUX Repréſentans; ils ſont au nombre de QUARANTE. —IL Y A CENT MAISONS DANS LA VILLE.

ANDOVER envoie DEUX Repréſentans nommés par une majorité de TREIZE voix. IL Y A SIX CENS MAISONS DANS LA VILLE.

NEWTON—DEUX par une majorité de UN; le Maire & les douze Bourgeois qui les éliſent étant à la nomination du Seigneur du lieu.

OLD-SARUM—DEUX par une majorité de UN. Willis dit qu'il n'y avoit en 1750 à Old-Sarum QU'UNE SEULE MAISON. Aujourd'hui cette maiſon n'exiſte plus: mais le Seigneur du lieu nomme un Bailli & ſix Bourgeois auxquels il donne *congé d'élire*. Les deux membres qu'ils nomment ſont les Repréſentans du Seigneur, lequel, auſſi bien que celui de Newton, eſt magnifiquement repréſenté en Parlement; puiſque LONDRES même, où le nombre de ceux qui ont droit de voter ſe monte à plus de VINGT MILLE, n'eſt repréſenté que par QUATRE membres dans la Chambre Baſſe (*); d'où il ſuit que dans la balance

(*) *Weſtminſter* & *Southwark* envoient auſſi QUATRE Membres au Parlement; mais ce n'eſt pas-là LONDRES PROPREMENT DIT.

de l'Etat, DEUX hommes ont un poids égal à celui de VINGT MILLE.

Les deux petits bourgs de BOROUGHBRIDGE & d'ALDBOROUGH ſont dans la même paroiſſe, & cette paroiſſe eſt la ſeule en Angleterre qui nomme QUATRE Repréſentans.

DEVIZES en nomme DEUX, qui ſont élus par une majorité de SOIXANTE ET DOUZE.

MARLBOROUGH—DEUX, qui ſont élus par une majorité de DEUX, c'eſt-à-dire par un Maire & deux Baillifs.

En raſſemblant ainſi les autres villes & bourgs, on voit par une ſimple addition que DEUX CENS CINQUANTE-QUATRE Repréſentans ſont élus par CINQ MILLE SEPT CENS VINGT-TROIS voix. Or l'aſſemblée la plus nombreuſe des Communes fut au ſujet du Miniſtre Walpole en 1741 *. Il s'y trouva CINQ

---

* Au ſujet de l'élection de *Chippenham*, qui fut conteſtée en Parlement dans un tems où ces queſtions étoient jugées par la Chambre des Communes & non par des Comités. Cette inſurrection, au fond de peu d'importance, avoit pour objet véritable d'eſſayer le pouvoir de Walpole, qui, n'ayant eu qu'une majorité de quarante voix, quitta le Miniſtère, diſant qu'un Miniſtre qui ne l'emportoit ſur l'oppoſition que d'une telle majorité n'étoit plus Miniſtre.—Ses ſucceſſeurs n'ont pas été ſi difficiles. Il n'eſt pas aiſé de déterminer ſi c'eſt-là le ſymptôme ou l'effet d'une plus au moins grande corruption.

CENS DEUX membres ; ainſi le nombre DEUX CENS CINQUANTE-QUATRE approche de très près la majorité de la repréſentation nationale.

La plupart des CINQ MILLE SEPT CENS VINGT-TROIS perſonnes qui nomment les Légiſlateurs du peuple Anglois, & qui leur donnent un contrôle illimité ſur les propriétés des Citoyens, n'ont pas un pouce de terre. Ajoutez que des DEUX CENS CINQUANTE-QUATRE Membres Parlementaires qui repréſentent la majorité de la nation, il n'y en a pas un ſeul qui ſoit élu par TROIS CENS voix ; & il y en a une foule qui le ſont par moins de VINGT, tous hommes ſans propriétés & par conſéquent très-propres à ſe laiſſer corrompre.

La Repréſentation de l'Ecoſſe eſt bien plus étrange encore. On y compte SOIXANTE-SIX villes ou bourgs qui ont droit d'être repréſentés en Parlement. Avant l'acte d'Union, Edinburgh envoyoit au Parlement d'Ecoſſe DEUX Repréſentans ; & chacun des bourgs en envoyoit UN. Ainſi le tiers-Etat du Parlement d'Ecoſſe conſiſtoit en SOIXANTE-SEPT membres. Cependant par l'acte d'Union les bourgs d'Ecoſſe n'ont droit d'envoyer que QUINZE Repréſentans au Parlement de la Grande-Bretagne. De ceux-ci l'UN eſt élu par la ville d'Edinburgh ; les autres le ſont par les différens bourgs diviſés en quatorze diſtricts, compoſés chacun de quatre ou cinq bourgs. CHAQUE DISTRICT N'ENVOIE QU'UN REPRESENTANT.

L'élection de ces quinze Repréſentans ſe fait de la manière ſuivante.

Le Repréſentant pour Edinburgh eſt élu par le conſeil de la ville qui n'eſt compoſé que de TRENTE-TROIS membres. Les Repréſentans des différens diſtricts ſont élus chacun par QUATRE ou CINQ Commiſſaires ou Délégués, UN pour chaque bourg. Ces Délégués ſont élus par les conſeils municipaux des bourgs dans chaque diſtrict. Mais après l'élection, ils ne ſont ſujets en aucune manière au contrôle des ſujets qui les ont nommés. Ils ont pleine liberté de donner leurs ſuffrages comme ils l'entendent. Ainſi, il faut enviſager ces Délégués une fois nommés comme les électeurs abſolus & incontrôlables de la Repréſentation des différens diſtricts dans leſquels les bourgs ſont diſtribués; & les conſeils municipaux, ayant ſeulement le pouvoir de nommer les Délégués, ne ſont repréſentés en Parlement tout au plus qu'indirectement.

Voici maintenant un Etat numérique de la repréſentation des bourgs d'Ecoſſe *.

	Repréſentans.	Electeurs.
Edinburgh envoie au Parlement - -	1	33
Fain, Dingwall, &c. - -	1	5
Inverneſs, Nairn, &c. - -	1	4
Elgin, Banff, &c. - -	1	5
Aberdeen, Montroſe, &c. -	1	5
Perth, Dundee, &c. - -	1	5
Anſtruther, Pittenweem, &c. -	1	5

* *Letters of Zeno.—Appendix.*

Dyſart, Kirkcaldy, &c. -	1	4
Stirling, Inverkeithing, &c. -	1	5
Glaſgow, Dunbarton, &c. -	1	4
Haddington, Jedburgh, &c. -	1	5
Linlithgow, Selkirk, &c. -	1	4
Dumfries, Kirkcudbright, &c.	1	5
Wigton, Withorn, &c. -	1	4
Air, Irvine, &c. - -	1	5
	15	98

D'où l'on voit que les Repréſentans de tous les bourgs d'Ecoſſe ne ſont élus que par QUATRE VINGT DIX-HUIT électeurs. Or on ſuppoſe d'après un calcul modéré que ces bourgs contiennent TROIS CENS MILLE habitans.

Il y a TRENTE Repréſentans pour les comtés d'Ecoſſe qui contiennent environ DOUZE CENS MILLE HABITANS.—De pareils faits n'ont pas beſoin de commentaires.

Enfin des CINQ CENS CINQUANTE-HUIT Repréſentans pour l'Angleterre & l'Ecoſſe * il y en a CENT TRENTE-UN pour les comtés, dont QUARANTE-DEUX pour l'Angleterre & la Principauté de Galles.

---

* Il eſt à remarquer que les fils aînés des Pairs Ecoſſois ſont déclarés incapables de ſiéger dans la Chambre des Communes ; tandis que les fils des Pairs Anglois ont ce privilège : ainſi dix perſonnes d'une même famille peuvent être à la fois Légiſlateurs.

AINSI LES REPRÉSENTANS DES BOURGS SONT QUATRE FOIS PLUS NOMBREUX QUE CEUX DES COMTÉS.

" De ce réſumé, dit M. Burgh, on peut tirer cette " conſéquence générale, que ce n'eſt qu'une très-petite " partie du peuple Anglois qui nomme les Repréſen- " tans de la nation, & que ce petit nombre n'a aucune " volonté à ſoi.—Eſt-ce donc là, continue l'Auteur " Anglois, ce ſublime gouvernement, cette magnifique " ſtructure, ouvrage de tant de ſiècles ? Non.—Eſt- " ce une Ariſtocratie, une Monarchie, ou une Ré- " publique ? Non.—Qu'eſt-ce donc ?

" Une PTOCHOCRACIE : c'eſt toujours l'Auteur " Anglois qui parle ; oui : une PTOCHOCRACIE, un " gouvernement de *gueux*. C'eſt à ces *gueux* que la " Chambre des Communes doit ſon être. C'eſt à ces " *gueux* qu'elle doit le pouvoir de diſpoſer de la " bourſe des Citoyens. Diſſoudre un Parlement n'eſt " pas remédier au mal. Ces mêmes *gueux* ſurvivent " au Parlement de leur création & le reſſuſcitent.

Je ne ferai pas ſi ſévère que M. Burgh ; & à dire vrai, je n'en ai pas le droit. Il faut être Anglois pour avoir celui de médire d'eux. Il ſemble qu'on ait voulu juſqu'ici conſoler les autres nations en leur parlant des défauts de la conſtitution Angloiſe & de ſes abus. On a fait comme ceux qui porteroient leurs gémiſſemens ſur de légers liens à des eſclaves chargés de lourdes chaînes. On ne penſe pas que les liens laiſſent toute la ſenſibilité, tandis que les chaînes ôtent tout ſen-

timent. Je ne ſuis ni ſi injuſte, ni ſi léger. Mais j'oſerai dire que la repréſentation Angloiſe, telle qu'elle eſt aujourd'hui, exclut la liberté politique. IL FAUT UNE TRANSFUSION DE NOUVEAU SANG DANS NOTRE CONSTITUTION, diſoit l'illuſtre Chatham. Peut-être ſeroit-il tems que les Anglois s'occupaſſent, ſérieuſement & avec leur perſévérance naturelle, de cette grande opération.—J'ajouterai une obſervation parce que je le crois nouvelle.

Le procès du Doyen de St. Aſaph occupe l'attention publique en cet inſtant. Peut-être fixera-t-on enfin la juriſprudence des libelles dans un pays où la Liberté de la Preſſe eſt à ſi juſte titre regardée comme le *palladium* de toutes les libertés ; & où juſqu'ici l'on n'a d'autre ſauve-garde en ce genre que l'eſprit public, qui dirige ordinairement les Jurés ; leſquels, cependant, comme on vient de le voir en cette occaſion, ne jugent pas toujours à-propos d'exercer leur droit, ou leur pouvoir de décider ſur les libelles. Comme ſi l'on ne devoit pas pour la liberté, tout ce que l'on peut pour elle ! comme ſi les accuſés pour fait de libelle n'étoient pas continuellement menacés d'arbitraire, du moment où les Jurés ſe permettent de laiſſer quelquefois les Juges maîtres de la queſtion !

Quoi qu'il en ſoit, le ſujet de ce procès célèbre eſt un dialogue ſur la réſiſtance politique ; un peu bruſque peut-être ; c'eſt-à-dire où les tranſitions ne ſont pas aſſez ménagées ; mais qui, du moins à mon avis, ne porte pas la théorie de la réſiſtance auſſi loin qu'un bon eſprit & une ame libre peuvent le deſirer. Ce-

pendant on met en queſtion ſi ce dialogue n'eſt pas un libelle.

Et en effet qu'on réfléchiſſe à la difficulté preſque inſurmontable que rencontreroit un homme, qui auroit une averſion preſque égale pour le menſonge & les demi-vérités, & qui ne voudroit être ni puſillanime, ni ſéditieux, en traçant, même en Angleterre, la théorie de la réſiſtance, auſſi long-tems que la nation ſera ſi inégalement repréſentée ; & l'on ne ſera plus étonné de l'exceſſive variété des opinions dans une affaire ſi ſimple.

Certes, nul autre corps que la majorité de la nation n'a, ni ne peut avoir le droit de réſiſter au pouvoir exécutif : &, à dire vrai, le mot *réſiſtance* eſt impropre ; car la nation ne doit pas réſiſter ; elle eſt, & ne peut jamais ceſſer d'être ſouveraine : quand ſon intervention eſt devenue néceſſaire, elle doit *commander* & non *réſiſter*.———Mais où eſt la nation ?—où eſt la majorité de la nation ?—comment la connoître ?—comment la compter ?

Combien ces queſtions deviennent embarraſſantes chez un peuple ſi mal repréſenté ! Combien plus épineuſes, lorſqu'on penſe que dans la Conſtitution Angloiſe le pouvoir exécutif eſt une partie intégrante du pouvoir légiſlatif ; de ſorte que, théoriquement parlant, le Parlement, c'eſt-à-dire, deux parties du pouvoir légiſlatif, n'ont pas le droit de juger la troiſieme ! —Si la nation ſeule a le droit de réſiſter, & que la nation ne ſoit pas repréſentée ; & que la réſiſtance

ſoit néceſſaire pour obtenir une véritable repréſentation de la nation ; où en ſont les Anglois ? Qui les tirera de ce cercle ? . . . .

C'eſt ce que je ne prétends point examiner ; non que je penſe, avec Rouſſeau, que le mal ſoit dans la nature même de la choſe ; non que je penſe avec un grand nombre d'Anglois qu'une repréſentation plus égale ſoit impoſſible, ou même difficile à établir. Mais c'eſt aux hommes éclairés de l'Angleterre à réſoudre ce grand problême. Je ne comprends pas, je l'avoue, les écrivains qui s'érigent ſi facilement en inſtructeurs des nations étrangères, tant je rencontre de difficultés à éclaircir le moindre fait ; tant je m'apperçois mieux chaque jour qu'on ne ſait que ce qu'on a vu. En vérité je trouve qu'il faut s'inſtruire pendant des années entières du local, & des choſes, & des hommes, pour ſe mettre en état de conſeiller un quart d'heure.

Je n'ai donc voulu que montrer dans cette note que Monſieur le Docteur Price n'a point exagéré, & qu'un des plus grands malheurs de l'Angleterre eſt en effet que ſa Repréſentation Parlementaire ſoit très-inégale, & l'on peut ajouter, fort *intéreſſée à reſter très-inégale.* Car lorſqu'on ſait par exemple, que tel Membre de la chambre des Communes, Seigneur & Repréſentant du petit bourg de *Banbury*, (lequel eſt compoſé de quatre ou cinq cens feux, & dont les Electeurs ſe réduiſent à ſeize ou dix-huit perſonnes qui compoſent le corps de ville ;) lorſqu'on ſait que ce Repréſentant s'eſt oppoſé à ce qu'on améliorât la Re-

préſentation Angloiſe, ſous prétexte du reſpect inviolable DÛ A LA VE´NE´RABLE FABRIQUE DE LA STRUCTURE E´TERNELLE DE L'AUGUSTE CONSTITUTION ; on ſait ce que le Seigneur de Banbury a dit & voulu dire, & ce qu'il dira & voudra toujours dire à ce ſujet. Mais ſi un ſincère ami de la liberté diſoit à ſon tour : ANE´ANTISSEZ LE DROIT D'E´LECTION DE TOUS CES BOURGS FE´ODAUX, QUI NE SONT PAS DES BOURGS, QUI N'ONT PAS DE VRAIS CITOYENS ; QUI SONT DES FOYERS DE CORRUPTION, QUI NE CONTIENNENT QUE DES SALARIE´S, DES VALETS D'ARISTOCRATES AMBITIEUX ET CUPIDES, TANTÔT ACHETE´S, TANTÔT ACHETEURS ; ANE´ANTISSEZ LE DROIT D'E´LECTION DES BOURGS, ET MULTIPLIEZ LES ELECTEURS ET LES REPRE´SENTANS DANS LES COMTE´S . . . . n'entendroit-on pas auſſi ce que l'Ami de la Liberté voudroit dire ?

N. B. Depuis que cette Note eſt écrite, il a été rendu dans la cauſe du Doyen de S. Aſaph une déciſion ſolemnelle. La majorité des Juges du *Banc du Roi* a déclaré : que, SUIVANT LA LOI, LE JURE´ EST OBLIGE´ PAR SON SERMENT, DANS TOUT PROCE`S POUR FAIT DE LIBELLE, DE DE´CIDER SEULEMENT SI L'ACCUSE´ A, OU N'A PAS PUBLIE´ L'E´CRIT QUI LUI EST IMPUTE´, ET DE LAISSER AUX JUGES A` PRONONCER SI CET E´CRIT EST OU N'EST PAS UN LIBELLE *.

* Bien entendu que l'application des *Inuendos*, c'eſt-à-dire la détermination des perſonnes où des faits ſur leſ-

En admettant que cette doctrine eſt indubitablement la loi du pays (car un Etranger ne peut guères ſe permettre un autre ſuppoſition); il nous paroît évident que la Liberté de la Preſſe n'eſt en Angleterre qu'un privilège fort illuſoire, & que le jugement par Jurés n'eſt dans les queſtions de la plus haute importance qu'une formalité aſſez inutile.

Et certes, ce n'eſt pas-là ce que nous avions entendu dire, & ce que nous nous plaiſions à répéter ſur la Liberté Britannique, & ſur les avantages incomparables du jugement par Jurés. Il faut plaindre amèrement la bonne foi des Anglois qui ſe vantoient de ces deux privilèges qu'eux ſeuls poſſédoient en Europe, & ſur leſquels repoſoit leur ſécurité. Ils ont rêvé que c'étoient-là les plus éminens des droits que leur conféroit leur naiſſance, & que ces droits aſſuroient & garantiſſoient tous les autres. Ils l'ont rêvé juſqu'à la déciſion de cette cauſe fatale; mais l'illuſion eſt détruite; & le réveil qui ſuit cette longue erreur doit les éclairer bien profondément ſur les dangers d'une ſituation ſi imprévue.

Aſſurément on ne peut que féliciter les Citoyens de la Grande Bretagne de ce qu'on ne leur a pas appris plus tôt que leur opinion ſur les droits illimités des Jurés dans ces ſortes de cauſes, étoit une erreur abſolue; car, ſous le règne de Jacques II, cette opinion

---

quels tombent les paroles injurieuſes de l'écrit dénoncé pour être un libelle, appartient aux Jurés de l'aveu même des Juges.

s'étoit ſi univerſellement emparée des eſprits, qu'on doit principalement attribuer à ſon influence dans le procès des Sept Evêques la révolution glorieuſe & fortunée dont les Anglois s'honorent, & à laquelle ils doivent d'être un peuple libre. Comment ne regretteroient-ils pas une théorie qui leur fut ſi ſalutaire, & dont on a découvert ſi tard la fauſſeté ?

A la vérité les Juges du Banc du Roi, tout en niant que les Jurés aient LE DROIT de décider ſi l'écrit déféré à leur examen eſt ou n'eſt pas un libelle, reconnoiſſent qu'ils en ont le POUVOIR ; ſans que l'exercice de ce *pouvoir* puiſſe LEUR FAIRE ENCOURIR AUCUNES PEINES, ET MEME SANS QU'IL SOIT POSSIBLE D'INFIRMER LEUR JUGEMENT.

Auſſi long-tems que cette diſtinction entre LE DROIT ET LE POUVOIR, (laquelle n'eſt apparemment intelligible que pour celui qui poſsède une connoiſſance très-profonde de la Juriſprudence Angloiſe, car j'avoue naïvement que je ne la comprends point du tout) auſſi long-tems que cette diſtinction très-ſubtile ſera conſervée, il reſtera aux Anglois du moins cette reſſource.

En effet, ſi dans l'avenir il ſe préſente quelque grande occaſion où les Jurés, en décidant par le fait QUE TEL E'CRIT N'EST PAS UN LIBELLE, ſauvent la conſtitution, quoiqu'ils offenſent la lettre de la loi ; ſi en contrevenant à leur ſerment, tel que l'entendent les Juges, ils arrachent aux vengeances de l'autorité quelque généreux défenſeur des droits du Peuple,

dont le zèle auroit encouru l'indignation du Gouvernement ; (ce qui, même en Angleterre, il faut en convenir, n'eſt pas préciſément impoſſible) ; on trouveroit à bon droit cruellement ſévère le moraliſte qui blâmeroit le Juré, & qui ne prononceroit pas que c'eſt-là une des circonſtances infiniment rares, où l'on peut, où l'on doit s'écrier :

MAGNANIMA MENZOGNA ! Ô QUANDO È IL VERO
SI BELLO CHE SI POSSA A TE PREPORRE !

Mais les Jurés conſerveront-ils long-tems le POUVOIR, après avoir perdu le DROIT ? Suffit-il à la Liberté que les Jurés retiennent le POUVOIR après avoir perdu le DROIT ? Eſt-elle bien entière & bien expugnable, cette Liberté ſainte ; ſi l'on ne lui connoît plus d'autre rempart que les efforts extraordinaires des grandes ames, & le concours de l'enthouſiaſme particulier avec l'eſprit public, lequel, ſi l'on en croit les bons Citoyens, s'affoiblit tous les jours davantage en Angleterre ?—Voilà des queſtions qui nous paroiſſent dignes des plus ſérieuſes réflexions de tout Anglois qui aime ſon pays, ſes enfans, & même ſon repos perſonnel.

II.

" *Quelques grands hommes, Platon, Thomas Morus, M. Wallis, ont propoſé pour s'oppoſer à cette pente rapide, &c.*" p. 282.

M. Wallis, ou plutôt M. Wallace ; car c'eſt ainſi que s'appelle l'écrivain dont parle M. le Docteur Price ; Monſieur Wallace, que l'on ſera peut-être étonné de trouver à côté de Platon & de Thomas Morus, &

qu'on ne peut ſans exagération appeller un grand homme, eſt peu connu même dans ſa patrie, & mérite cependant de l'être. L'eſtime que lui ont témoigné deux de ſes plus illuſtres contemporains, David Hume que M. Wallace a critiqué, & M. le Docteur Price qui en a parlé pluſieurs fois avec éloge, devoit donner plus de célébrité à ſes ouvrages.

David Hume, dans ſon *Eſſai ſur la population des nations anciennes*, imprimé en 1752 *, ſe déclare en faveur de la population des modernes. M. Wallace, dans une diſſertation *ſur la population humaine dans les tems anciens & modernes* †, imprimée en 1753, ſoutient au contraire que la population des anciens étoit ſupérieure. David Hume a placé dans une édition poſtérieure de ſes eſſais ‡ une note où il convient : " Que la critique de M. Wallace eſt pleine de poli-" teſſe, d'érudition, & de ſens—qu'il en a infiniment " profité—que cet ingénieux Ecrivain a découvert " beaucoup de mépriſes tant dans ſes autorités que " dans ſes raiſonnemens—& qu'enfin il ne lui reſte

---

* *Eſſay on the populouſneſs of ancient nations.*

† *Diſſertation on the numbers of mankind in ancient and modern times, with an appendix containing remarks on Mr. Hume's eſſay.*

‡ *Eſſays and treatiſes on ſeveral ſubjects* — 1767— Eſſay XI.

" de ſauve-garde que le ſcepticiſme derrière lequel
" il s'eſt retranché *.

L'ouvrage de M. Wallace ſur la population humaine n'eſt pas fort en principes ; (en 1753 les principes de la population n'étoient pas même connus) ; mais il contient des recherches utiles & curieuſes.

M. Wallace donna enſuite un volume anonyme *d'eſſais ſur l'Eſpèce humaine, ſur la Nature, & ſur la Providence* † ; M. le Docteur Price a parlé de cet ouvrage avec diſtinction.

---

* " An ingenious writer has honoured this diſcourſe with
" an anſwer full of politeneſs, erudition, and good ſenſe.—
" So learned a refutation would have made the author ſuſpect
" that his reaſonings were entirely overthrown, had he not
" uſed the precaution, from the beginning, to keep himſelf
" on the ſceptical ſide ; and having taken this advantage of
" the ground, he was enabled, though with much inferior
" forces, to preſerve himſelf from a total defeat. That reve-
" rend gentleman will always find, where his antagoniſt is
" ſo entrenched, that it will be difficult to force him . . . . .
" The author, however, very willingly acknowledges that
" his antagoniſt has detected many miſtakes both in his au-
" thorities and reaſonings ; and it was owing entirely to that
" gentleman's indulgence, that many more errors were not
" remarked.—In this edition advantage has been taken of
" his learned animadverſions, and the eſſay has been ren-
" dered more imperfect than formerly."

† *Various proſpects of Mankind, Nature, and Providence*, 1761.

Les quatre premiers eſſais de ce recueil traitent des imperfections de la ſociété & des remèdes à y apporter. M. Wallace propoſe *un modèle de Gouvernement parfait, non pas pour un ſeul peuple, mais pour toutes les nations de la terre* *.

Egalité parfaite entre les Citoyens. Propriétés communes. Travail modéré & reparti ſur chaque membre de la Société; un certain tems accordé aux amuſemens. Enfans appartenans au public; élevés pour lui. Petits Etats. Correſpondance mutuelle. Langage uniforme. Telle eſt en maſſe le plan de M. Wallace †, qui, ſelon lui, peut être exécuté à l'époque de quelque criſe violente, ou à l'inſtant même par quelques Européens qui fonderoient une colonie, ou enfin par la

---

* *Proſpect 2, the model of a perfect government, not for a ſingle nation only, but for the whole earth.*

† David Hume a intitulé un de ſes écrits, IDE'E D'UNE PARFAITE REPUBLIQUE *(idea of a perfect commonwealth)*; & cet ouvrage tout autrement important que celui de M. Wallace auroit eu plus de ſuccès, ſi l'hiſtoire d'Angleterre du même auteur, qu'on accuſe d'être partiale, infidèle, & favorable aux ſiſtêmes de l'autorité, n'avoit pas inſpiré des préventions ſur les principes de ce grand Ecrivain. Il me paroît cependant hors de doute que dans ſa République, & dans quelques autres de ſes eſſais, David Hume s'eſt montré ami de la liberté. Au reſte c'eſt un fait remarquable, que dans *ſa République parfaite* ce philoſophe n'a pas prononcé une ſeule fois le mot d'éducation, ſi ce n'eſt lorſqu'il fait une foible alluſion à nos Univerſités, & à nos religions.

Providence, lentement, ſucceſſivement, ſi ce n'eſt par un miracle.

M. Wallace croit qu'un tel Gouvernement remédieroit non-ſeulement à l'inégalité qui tyranniſe les hommes, au défaut d'éducation & de principes qui les dégradent : mais encore qu'il tempéreroit & réprimeroit toutes les paſſions humaines. Il ne voit à ſon projet que l'inconvénient de l'exceſſive population que feroit éclore un Gouvernement ſi proſpére. " Quel effet " déplorable, s'écrie-t-il, du plus généreux de tous " les ſyſtêmes humains ! Que les magiſtrats d'une " telle République ſe trouveroient horriblement dé- " concertés à ce fatal période, où il n'y auroit plus de " place ſur le globe pour fonder de nouvelles colonies ! " où la terre épuiſée ne pourroit plus produire aucun " ſecours pour une population ſurabondante ! . . . " Dans une néceſſité ſi cruelle, faudra-t-il promulguer " une loi pour reſtreindre les mariages ? Faudra-t-il, " &c. &c. *"

L'imagination de l'Auteur s'échauffe tellement qu'il ne voit d'autre remède à la calamité de l'excès du bonheur que la guerre & la mort. Cette idée l'afflige & le décourage. Il n'attend plus rien des Utopies ; des ſyſtêmes de Gouvernemens parfaits qu'ont produit les anciens & les modernes. Il les abandonne tous ; il déſeſpère de l'humanité.

Hélas ! qu'on nous donne des Gouvernemens paiſibles & proſpères ; fuſſent-ils imparfaits ; car rien de

---

* Page 117.

parfait ne ſortira de la main de l'homme ; & jouiſſons avec ſécurité d'un long période de calme & de bonheur, en attendant l'époque fatale où la terre ſera ſurchargée de ſes habitans. Peut-être le bon M. Wallace, car ſes écrits reſpirent en effet la vraie bonté ; je veux dire l'amour des hommes, de la juſtice & de la paix ; peut-être ſe ſeroit-il raſſuré, s'il eut réfléchi qu'à-peu-près les trois quarts du globe ſont en friche, & promettent pour pluſieurs myriades de ſiècles des ſubſiſtances au plus prodigieux accroiſſement de population ; qu'il y a probablement plus loin de l'Etat actuel de l'agriculture juſqu'au degré de perfection que l'imagination humaine peut concevoir, que des premiers efforts de l'homme, au tems où ſes ongles ſillonnoient la terre, aux progrès actuels de l'agriculture ; qu'enfin l'homme parvenu à améliorer ſon eſprit & ſes facultés juſqu'au point de trouver un *Gouvernement parfait*, auroit auſſi trouvé ſans doute des moyens innocens de prévenir les maux très-douteux d'une population ſurabondante.

Quand à la paix de 1762 certains faiſeurs de projets conſeilloient au Miniſtère Anglois de laiſſer les François maîtres du Canada, afin qu'ils *arrêtaſſent* l'accroiſſement trop rapide des Colonies Angloiſes : l'illuſtre Franklin diſoit : " ce mot ARRETER eſt modeſte lorſ-
" qu'il s'agit d'exprimer les horreurs de la guerre, le
" maſſacre des hommes, des femmes, des enfans. C'eſt
" pouſſer loin la prévoyance que de ſentir déjà la néceſ-
" ſité D'ARRETER l'excès de la population des Colo-
" nies Angloiſes. Mais, continuoit le grand homme dans
" la ſimplicité Socratique qui eſt le caractère diſtinctif

" de ſon eſprit, ſi vous croyez néceſſaire D'ARRETER
" l'accroiſſement de notre population, permettez-moi
" de propoſer une méthode moins cruelle, & dont
" l'écriture ſainte nous offre un exemple *.

" Le meurtre des époux, des femmes, des frères,
" des enfans, qui ont fait long-tems le charme & les
" délices de leurs familles, affecte profondément les
" parens qui leur ſurvivent. Mais le chagrin que
" donne la mort d'un enfant né depuis peu n'eſt pas
" comparable à cette douleur. Que ne prenez-vous
" donc la méthode des hommes d'état d'Egypte, lorſ-
" qu'ils voulurent ARRETER la population des enfans
" d'Iſraël ? Pharaon dit aux Egyptiens : *le peuple*
" *d'Iſraël eſt plus nombreux & plus puiſſant que nous.*
" *Allons ; uſons en ſagement avec lui de peur qu'il ne ſe*
" *multiplie, & que ſi nous nous trouvons engagés dans*
" *quelque guerre dangereuſe, il ne s'élève, combatte contre*
" *nous & nous échappe.* . . . . . En conſéquence le
" Roi parla aux accoucheuſes d'Iſraël, &c. &c.

" Imitez cette politique profonde. Qu'il paroiſſe
" un acte de votre Parlement qui enjoigne aux ſages-
" femmes des Colonies d'étouffer à leur naiſſance
" chaque troiſième ou quatrième enfant. Par ce
" judicieux moyen, vous maintiendrez vos Colo-
" nies dans leur état actuel ; vous ARRETEREZ leur
" population ; & s'il faut abſolument qu'elles ſe ſou-
" mettent à la guerre ou au ſacrifice des derniers-nés
" dans les familles nombreuſes ; j'oſe répondre que

---

* Exod. chap. I.

" les Américains préféreront l'expédient Egyp-
" tien *." . . . Il nous paroît qu'ils en ont trouvé un encore meilleur.

Mais pour revenir à M. Wallace, il attaque dans les 5e, 6e, & 9e ſections de ſon recueil l'eſſai de philoſophie de Maupertuis, qui, comme on le ſait, prétend que la ſomme des maux l'emporte dans ce monde ſur celle des biens ; opinion qui m'a toujours paru injuſte, cruelle & inſoutenable, & que le métaphyſicien François n'a ſu adoucir que par ſon extravagante découverte de la *moindre quantité d'action*. Maupertuis croyoit-il avoir bien conſolé les hommes de la douleur qu'ils éprouvent & des maux que les crimes leur cauſent, en leur apprenant une vérité froide & commune ſur les loix du mouvement ?

Ce n'eſt point avec des vérités géométriques, quand elles ſeroient auſſi relevées que celles dont Maupertuis a tant exalté la découverte ſont triviales †, que l'on peut éclairer & fortifier la raiſon, adoucir des ſenſa-

---

* *Voyez the Canada pamphlet, in the political, philoſophical, and miſcellaneous pieces, by Dr. Franklin, printed in* 1779, p. 198, 199.

† Maupertuis n'eſt pas un des philoſophes qui emploient le moins d'emphaſe pour débiter des vérités communes. Ce grand principe de la MOINDRE QUANTITÉ D'ACTION auquel il attache un ſi haut prix, cette rare découverte dont il ſe vante avec une modeſtie ſi plaiſante, ſe réduit à ceci :

tions phyſiques déſagreables, balancer leur effet, & réprimer la mauvaiſe impreſſion qu'elles peuvent don-

---

Nul mouvement ne ſe fait ſans cauſe ; nul mouvement n'a beſoin pour ſe faire d'une cauſe plus forte que celle qui lui ſuffit ; nul mouvement ne peut ſe faire par la force d'une cauſe qui n'y ſuffiroit pas ; mais dès que la force ou l'action ſera ſuffiſante, le mouvement aura lieu. Il aura donc lieu par la plus petite force, ou la moindre action poſſible ; puiſque dès qu'elle arrive au degré ſuffiſant pour agir, elle agit ; & que tout effort plus grand ſeroit ſuperflu.

Il n'a certainement pas fallu un grand effort de génie, pour trouver ces beaux axiomes. Il eſt étrange qu'au dix-huitième ſiècle on les ait donnés pour des découvertes, & plus étrange qu'un homme qui avoit autant de ſens & d'eſprit que Maupertuis, ait cru y voir une preuve de l'exiſtence de Dieu, plus forte que celle tirée de l'intelligence qui ſe fait remarquer dans l'arrangement de l'univers, & dans la production des êtres ſenſibles & penſans. Il tombe bien dans l'inconvénient qu'il reproche aux philoſophes, d'attacher aux preuves une valeur plus grande qu'elles n'en ont. Sa découverte prétendue n'eſt qu'une trivialité ou une pétition de principe qui ne prouve rien du tout, & ne peut rien prouver. C'eſt l'énoncé d'un fait commun, comme *deux & deux ſont quatre* ; ou, *une balance trébuche au moindre excès qu'on mettra dans un de ſes baſſins.* Les preuves qu'il rejette, comme celle tirée des cauſes finales, du deſſein, de la puiſſance, de l'intelligence qui ſe manifeſtent également dans la conſtruction générale de l'univers, & dans celle de ſes moindres parties, & ſur-tout dans celle des êtres intelligens, eſt au contraire très-forte & très-concluante ; mais elle eſt dénuée de l'appareil géométrique, & elle lui a paru

ner aux idées morales. L'Auteur du Syſtême de la Nature diroit, " que m'importe que Maupertuis ſoit " un bon Géomètre s'il eſt un Préſident deſpotique & " impitoyable; & ſi je ſuis obligé de vivre dans ſon " académie ? Un être bienfaiſant me vaut mieux pour " chef qu'un être dur & ſavant." La philoſophie de Maupertuis feroit pis que des athées ; elle feroit des impies murmurans & révoltés.

---

moins impoſante. Les Géomètres ſont de grands ſeigneurs qui mettent beaucoup d'importance à leur livrée. Mais il faut regarder d'abord ſi l'étoffe en eſt bonne. Cette étoffe de tout bon raiſonnement, en toute ſcience, eſt la métaphyſique. Les géomètres n'en ont pas tous une très-sûre, & dans l'ouvrage de Maupertuis qui eſt l'objet de cette note *, ce qui eſt vraiment coſmologie eſt eſtimable, & commun ; ce qui eſt de métaphyſique, fait pitié.

Si l'on peut imaginer quelque choſe de plus ridicule que l'importance miſe par Maupertuis à ſa prétendue découverte, c'eſt la querelle née à ce ſujet, & la bon-hommie de Kœnig qui croit réellement qu'il y a une découverte, qui la réclame pour ſon maître Leibnitz, & qui devient martyr de ſa réclamation. Ajoutez la ſainte colère de Maupertuis, qui, pour conſerver l'honneur de s'être apperçu de *la moindre quantité poſſible d'action*, emploie toute *l'action* de ſa préſidence, qui eſt en Pruſſe un petit miniſtère, pour chaſſer Kœnig de l'académie. Eſt-ce donc le ſort des hommes depuis les ſavans Géomètres, & les profonds Métaphyſiciens, juſqu'aux Grenadiers ignorans, de s'égorger pour des bagatelles dont ils n'ont pas d'idées nettes ?

* Eſſai de Coſmologie.

Oppoſez aux douleurs phyſiques la conſidération des biens & des plaiſirs phyſiques, qui, s'ils ne ſont pas tous d'une auſſi grande intenſité, ſont infiniment plus nombreux & rempliſſent un eſpace infiniment plus grand dans la vie ; & non-ſeulement dans la nôtre, mais dans celle de tous les êtres ſenſibles ; réglez la balance de ce compte ; & ſi vous faites voir qu'à tout prendre le ſort de tout ce qui a vie eſt bon, que les ſouffrances n'égalent pas les jouiſſances, même pour les plus malheureux des individus, que deviendront toutes les déclamations ſur le mal qui pèſe ſur la terre ?

Combien l'orgueil altère le jugement ! *N'admirons pas*, diſent les hommes, & les plus ſages d'entre les hommes, *n'admirons pas ; car cela nous eſt nuiſible.* Ou dans une occaſion différente : *admirons ; car cela nous eſt utile.* . . . . . Eh ! mes Amis ! déſintéreſſez-vous, je vous prie, & admirez tout ſimplement parce que la choſe eſt admirable.

Vous avez une ſingulière préſomption, atômes de deux jours ! Vous vous croyez réellement les Rois & le but de l'univers. C'eſt pour vous que la terre produit, que les animaux exiſtent, que les aſtres tournent. Syrius fut fait, vous oſez le croire & le dire, pour ajouter la valeur d'une bougie à votre illumination nocturne, & les innombrables étoiles de la voie lactée, pour vous recréer la vue. Votre orgueilleuſe imagination deſtine tout pour vous juſqu'au Dieu ſuprême de l'univers, qu'elle fait naître & qu'elle immole à ſon gré.

Ne le croyez point ſi déraiſonnable, vous qu'il a rendus capables de raiſonner, que d'avoir ainſi prodigué les œuvres de ſa toute-puiſſance uniquement pour un des plus foibles ouvrages ſortis de ſes mains. La poſition de votre globe, les bornes de vos facultés & de votre intelligence, les maux qui ſe mêlent aux biens dont vous jouiſſez; tout vous dit que vous n'êtes pas les Rois du monde, ni même les premiers favoris du grand être. Vous n'aviez nul droit de l'exiger. Ne vous enorgueilliſſez pas; mais ne vous aviliſſez pas non plus. Vous êtes des Citoyens notables dans une des plus petites villes de cet immenſe empire qu'on appelle l'univers. Celui qui fixa votre place la fit bonne, & meilleure pour des êtres de votre eſpèce qu'aucune de celles que vous pouvez connoître & concevoir. Vous lui devez beaucoup de reconnoiſſance; car il vous a donné plus de bien que de mal, infiniment plus de momens où vous êtes bien aiſes de vivre que de ceux où vous voudriez mourir.

Mais cette bienfaiſance qu'il a exercée envers vous, & qui doit vous proſterner aux pieds de ſon trône, il ne l'a pas eue pour vous ſeuls. Il l'a répandue avec profuſion ſur tous les êtres qu'il a rendus capables de ſentir; & nous ne ſavons pas où s'arrête dans la grande chaîne des créatures cette heureuſe propriété. Nous la voyons dans les animaux toute ſemblable à la nôtre, à quelques degrés de perfection près. Nous pouvons la deviner juſqu'à un certain point dans les plantes auxquelles l'amour même ne fut pas refuſé. Nous ignorons ſi elle s'étend plus loin; mais du moins parmi les êtres dont la ſenſibilité n'eſt pas équivoque,

nous voyons que chacun ſent pour lui-même, & que chacun doit à cette ſenſibilité mille plaiſirs, que chacun eſt doué d'organes propres à ſa conſervation, & d'une intelligence, qui, ne pouvant bien juger que de celle de ſon eſpèce, doit ſe croire d'un degré très-relevé. Nous ne pouvons pas ſavoir à quel point les abeilles, les fourmis, les caſtors, & peut-être d'autres animaux moins ingénieux ſe croient fondés à nous mépriſer.

C'eſt une fable d'un grand ſens que celle des compagnons d'Ulyſſe, qui, devenus animaux, ne vouloient plus redevenir hommes. C'en eſt une non moins admirable que celle de Voltaire dans un de ſes diſcours, où les ſouris, les canards, les dindons, l'âne, l'homme & l'ange, diſent chacun en particulier que *tout eſt fait pour eux*; & Dieu leur répond: J'AI TOUT FAIT POUR MOI SEUL.

Il falloit ajouter ſeulement qu'en faiſant tout pour lui, il a tout fait auſſi pour les autres; & ce n'eſt pas un des moindres dons de ſa bonté, que cette étrange illuſion qui fait que non-ſeulement chaque eſpéce s'eſtime préférable aux autres; mais que même dans chaque eſpèce nul individu ne voudroit ſe troquer en totalité contre un autre individu. J'ai vu beaucoup de gens qui deſiroient la fortune du Marquis de Brunoy; mais nul qui voulût être à ce prix le pauvre Brunoy ſi ennuyé & ſi bête. Maupertuis n'auroit pas voulu être le Roi de Pruſſe; & le Roi de Pruſſe n'auroit pas voulu être Maupertuis. Celui qui prendra du plaiſir à me lire ne voudroit être non plus que moi,

ni l'un, ni l'autre ; & celui qui dédaigne notre philoſophie ſeroit bien fâché de changer avec nous. Le crocheteur même qui porte nos effets, le manœuvre qui laboure nos vignes, ne voudroient pas pour notre aiſance ſacrifier leur vigueur & s'aſſujettir à nos travaux. Chacun eſt donc au fond content de ſoi & de ſa poſition, quoique chacun cherche à améliorer celle-ci ſelon les moyens qui lui ont été donnés, & dont perſonne n'eſt entièrement dépourvu.

Si au lieu de regarder le monde comme notre empire, où tout nous ſemble mal lorſqu'il n'eſt pas à notre gré ; nous voulions bien n'y voir que ce qui y eſt ; une grande auberge, où chacun trouve le néceſſaire & même le commode en payant ſon écot ; & où il y a des logemens a tout prix, parceque tout y doit trouver place depuis l'homme & au deſſus, juſqu'à l'huitre & au deſſous ; nous ne blâmerions point le maître qui cherche à contenter également tous les hôtes, & qui ne peut empêcher que dans la foule quelques-uns d'entr'eux n'incommodent un peu leurs voiſins. C'eſt moins à l'homme à ſe plaindre de cette incommodité reſpective qu'à quelque être que ce ſoit, lui, qui, ayant plus de facultés, eſt celui qui tourmente le plus ſes confrères & les autres animaux. Les hommes ont tué bien plus de ſerpens que les ſerpens n'ont tué d'hommes ; encore le reptile n'a gueres bleſſé qu'à ſon corps défendant : l'homme comme le tigre tue pour ſon plaiſir. Les ſerpens ſiffleroient donc le philoſophe qui ſoutient que les choſes que nous connoiſſons comme nuiſibles ſont déplacées dans

le grand appareil de l'univers ; ou tout au plus diroient-ils, qu'il faut ôter du nombre des créatures animées, ſur-tout les hommes qui ne laiſſent aucun autre animal en paix.

Mais le ſerpent auroit tort comme le philoſophe. Le monde ne doit pas être jugé d'après l'intérêt d'aucun individu, ni d'aucune eſpèce ; mais toutes les eſpèces & tous les individus trouvent dans ſes loix & leurs facultés les moyens de travailler efficacement à leur propre intérêt. Ce qui fait le bien de tous eſt la plus grande ſomme de bien poſſible ; c'eſt une vérité qu'aucun homme de ſens ne doit ſe diſſimuler. On exagère, on peint les dangers qui nous environnent ; on taît nos plaiſirs ſi multipliés ; on parle de nos malheurs ; on oublie nos félicités. On voit, dit-on, plus de vices, de crimes & de ſouffrances, que de biens & de vertus. Cela n'eſt pas vrai ; car le monde dure & les ſociétés ſubſiſtent. Or ſi nous avions plus de mal que de bien, nous ſerions bientôt anéantis. S'il n'y avoit pas plus d'hommes qui reſpectent les droits d'autrui qu'il n'y en a qui les violent ; plus de pères qui élèvent leurs enfans que de ceux qui les expoſent ; plus d'époux qui ſe chériſſent que de ceux qui ſe tourmentent ; plus d'enfans qui ſoignent leurs pères & qui les reſpectent que de ceux qui les abandonnent ; plus d'hommes qui ſecourent leurs ſemblables que de ceux qui les aſſaſſinent ; nous nous entre-gorgerions tous, & notre eſpèce n'auroit pas duré deux générations. Elle a duré, elle a multiplié ; elle a même étendu ſon domaine aux dépens des autres eſpèces ; elle multiplie encore ; il y a donc plus de bien que de mal

ſur-tout pour les hommes ; & ce ſeroit une ingratitude bien honteuſe aux mieux doués d'entr'eux, à ceux qui ont le plus de génie, s'ils affectoient de méconnoître ce bien dont ils jouiſſent; & s'ils ne prenoient pas ſoin de le faire remarquer aux autres.

Si ces réflexions ſont un hors-d'œuvre inutile, j'ai tort de les publier ; mais s'il ſeroit à deſirer que cette philoſophie réſignée & malheureuſement trop ſimple pour plaire à l'amour-propre de ceux qui s'érigent en inſtructeurs des hommes, fût univerſellement admiſe ; on peut tolérer ma note, fût-elle une digreſſion.

Dans les cinq dernières ſections de ſon ouvrage M. Wallace défend la Providence contre les ſyſtêmes de la liberté & de la néceſſité ; il ſoutient le dogme d'une autre vie.

M. Wallace eſt un philoſophe eſtimable. A la vérité ſes vues ne ſont pas très étendues, ſon ſtile eſt diffus, & ſa manière commune ; mais on ne lira pas ſans fruit ſes ouvrages.

III.

Sur le Chapitre du Commerce, &c. p. 216 & ſuivantes.

LE plus ſage, le plus important conſeil que M. le Docteur Price ait donné aux Américains, c'eſt de ſe méfier du commerce extérieur, & de le décourager, loin de l'appeller, ou de le favoriſer. Nous avons confirmé ſes idées avec une chaleur qui tient à une

invincible conviction. Nous avons ſeulement repouſſé les prohibitions comme un attentat à la liberté, qui doit couvrir de ſon pavois ſacré tout commerce, comme tout individu ; mais nous n'avons pas pu développer dans un ſi court eſpace les réflexions ſans nombre que le ſeul mot *commerce* réveille en nous. Qu'il nous ſoit permis d'ajouter du moins quelques obſervations ſur l'étrange renverſement d'idées & d'expreſſions; ſur la multitude d'erreurs abſurdes & d'illuſions phantaſtiques que la paſſion du commerce a diſſéminés parmi les nations.—Voyez l'Angleterre ; le pays de l'univers où l'on entend le mieux le commerce & le trafic ; & où l'on devroit en avoir le mieux étudié l'influence & les effets ; voyez quel délire, j'ai preſque dit quel vertige, agite les hommes d'Etat de cette nation calculatrice & réfléchie, auſſi-tôt qu'il eſt queſtion du commerce, de ſes intérêts, & de la proſpérité qu'on lui attribue, ou qu'il produit.

Tout le monde connoît l'ouvrage du Chevalier Whitworth intitulé : *Commerce de la Grande Bretagne & Tableau de ſes Importations & Exportations progreſſives, depuis* 1697 *juſqu'en* 1775*.— On a fait imprimer en France dans un ouvrage périodique les obſervations ſuivantes ſur ces tables.

---

* *State of the trade of Great Britain in its imports and exports progreſſively from the year* 1697 ; *alſo of the trade to each particular country, during the above period, diſtinguiſhing each year.*—1776.

" Ces tables ſont, dit l'Auteur Anglois, relevées " des comptes annuels rendus par les bureaux de " comptabilité à la Chambre des Communes." Si tous les anciens regiſtres des douanes étoient ainſi reſumés dans tous les Etats civiliſés, on tireroit probablement quelques lumières des réſultats particuliers & de leur comparaiſon. Ce ſeroit toujours autant de profit tiré d'une inſtitution, à la vérité très-ancienne & très-univerſelle, mais dont l'utilité paroît aujourd'hui, pour le moins très-problématique à beaucoup de ſpéculateurs.

Rien de plus impoſant que l'objet préſenté par le Chevalier Whitworth à ſes compatriotes, pour ſomme totale de ſes tableaux. Près de cinq cens ſoixante & quatorze millions d'importation, plus de huit cens quarante & un million d'exportations, deux cens ſoixante & huit millions gagnés par la balance du commerce, le tout en livres ſterling ; ce qui fait en monnoie de France à peu près douze milliards d'importations, dix-neuf milliards d'exportations, & ſept milliards de bénéfices. Voilà des calculs qui méritent conſidération.

Mais il faut d'abord diviſer cette grande maſſe en ſoixante & ſeize parties, afin d'avoir le réſultat moyen d'une année ; puiſque l'Auteur embraſſe une époque de ſoixante & ſeize ans. Nous trouverons pour l'année commune environ quatre-vingt dix millions monnoie Françoiſe de bénéfice du commerce.

Voyez, dira-t-on ſans doute, à cette première expoſition, combien le commerce enrichit les Etats ;

l'Angleterre ſeule gagne quatre-vingt dix millions de notre monnoie annuellement par la balance.

Avant de ſe livrer aux conſéquences qui paroiſſent dériver de cette première impreſſion, examinons s'il ne s'eſt pas gliſſé dans ces tableaux quelques doubles ou faux emplois qui faſſent illuſion.

Par exemple, en Angleterre, quand on parle de *l'Etat*, il ſemble qu'on doive entendre non-ſeulement le Royaume d'Angleterre proprement dit, mais encore l'Ecoſſe, l'Irlande, les Iſles qui ſont autour, comme Jerſey, Guernſey, Aurigny, l'Iſle de Man, &c. les Colonies Angloiſes en Afrique & en Amérique. Les profits que les marchands de Londres & des autres ports Anglois peuvent faire aujourd'hui ſur les Ecoſſois & les Irlandois, ceux qu'ils faiſoient autrefois & qu'ils font encore ſur les Provinces & les Iſles d'Amérique, ſont-ils un bénéfice pour l'Etat Britannique ? Il eſt permis d'en douter ; car enfin la puiſſance Angloiſe eſt compoſée des forces & des richeſſes des trois Royaumes, & toutes les régions ſoumiſes à la Couronne d'Angleterre, ſont les membres du même corps.

Si quelqu'un de nos ecrivains vouloit faire le tableau du commerce de la France comme le Chevalier Whitworth fait celui de ſon pays, & qu'il prît pour point central Paris ſeul, avec l'Iſle de France, comme l'Anglois a pris Londres & l'Angleterre ſtrictement dite ; s'il mettoit en ligne de compte le commerce actif & paſſif avec la Normandie, la Picardie, la Brie, la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanois, la Beauce,

& avec toutes les autres provinces plus éloignées, le Poitou, la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, l'Alface, la Flandre pêle-mêle avec les Royaumes étrangers & les Colonies Françoiſes des trois parties du monde; je crois que le réſumé total ſurpaſſeroit de pluſieurs milliards celui des Anglois: mais la Nation en général n'en ſeroit pas plus riche; ni le Roi plus puiſſant.

On eſt donc étonné de voir entrer dans les deux cens ſoixante huit millions de livres ſterling que l'Etat doit avoir gagné depuis la fin du dernier ſiècle, dix-neuf millions ſix cens mille livres ſterling de bénéfice ſur l'Irlande, qui fait l'article dixième du grand tableau général; près de ſix cens mille livres ſterling gagnées ſur les petites iſles de Jerſey, Guernſey, & Aurigny, qui ſont les Numeros 21, 22, & 23; près d'un million ſterling ſur les ſeules toiles envoyées aux Colonies Angloiſes, N° 46; & ſur les autres articles de marchandiſes, une ſomme très-conſidérable, pour ces mêmes Colonies, qui occupent preſque ſeules la table générale depuis le N° 24 juſqu'au N° 60. Cette ſomme eſt d'environ quarante cinq millions ſterling. Cela eſt, diſons-nous, fort étonnant.

Car enfin, de quelque manière qu'on pût les enviſager, les bénéfices faits par quelques provinces ſur d'autres provinces du même Empire ne contribueront certainement ni à la richeſſe ni à la puiſſance de l'Etat dont elles ſont membres: mais d'ailleurs, c'eſt la main droite qui gagneroit ſur la main gauche; & c'eſt une réflexion qui ne doit pas échapper. Eſt-il bien certain, comme l'Anglois voudroit nous le faire entendre,

que ce ſoit toujours autant de *gagné* pour un pays que l'excédent des valeurs exportées au-deſſus des valeurs importées? C'eſt encore un point fort douteux *.

Les Anglois diſent eux-mêmes aujourd'hui, qu'ils ont fait de grandes avances pour fonder les Colonies Américaines. Ces *avances* ont dû conſiſter en beaucoup d'effets exportés d'Angleterre en Amérique, qui étoient *donnés* & non *vendus*; effets qui forment par conſéquent, dans le tableau *d'exportation*, un total très-conſidérable qui n'a point de balance dans celui de *l'importation*.

Ces avances, qui peuvent bien en effet avoir paſſé quarante cinq millions ſterling depuis 1697, ont probablement enrichi les Anglois, comme un particulier s'enrichiroit en achetant bien cher une terre, qu'il perdroit enſuite ſans reſtitution du prix avec les dépens d'un gros procès.

Le Chevalier Whitworth a donc vraiſemblablement ſur cet article transformé la *dépenſe* en recette, & les faux frais en *bénéfices*. L'erreur eſt double en pareil cas. En effet, entre dépenſer inutilement quarante cinq millions ſterling, ou les gagner, il y a quatre-vingt dix millions de différence, ou plus de deux milliards monnoie de France.

Un autre Article de ſa table générale auroit dû lui rendre cette erreur bien ſenſible; c'eſt celui de Gi-

* Voyez depuis la page 281 juſqu'à la fin de notre ouvrage; car c'eſt ſur-tout cette erreur que j'ai prétendu combattre dans cette note.

braltar, qui eſt le dix-ſeptième. Dans la colonne qu'il intitule : *Balance en faveur de l'Angleterre*, il ſe trouve 28 millions ſix cens mille livres ſterling à cet article, *Gibraltar* ; c'eſt-à-dire qu'il eſt ſorti d'Angleterre pour aller à Gibraltar, pour au-delà de vingt huit millions & demi en argent ou en marchandiſes, plus qu'il n'en eſt venu de Gibraltar en Angleterre ; & rien n'eſt plus croyable. Mais comment peut-on imaginer que ce ſoit-là une balance en faveur de l'Angleterre ?

Il auroit fallu tranſporter à Londres tous les rochers de Gibraltar, & les y vendre bien cher le quintal, pour en tirer vingt huit millions ſterlings. Par quelle illuſion l'Auteur Anglois s'eſt-il perſuadé que ſon pays avoit gagné ces vingt huit millions ſur ce coin de montagne ? Il eſt évident que ce ſont des *frais*.

Le Tableau prouve très-bien une vérité fort importante ; c'eſt qu'il en coûte à l'Angleterre environ ſix cens ſoixante millions de notre monnoie pour avoir gardé Gibraltar. Cette dépenſe, faite uniquement pour ſoutenir la balance du commerce, doit être ſouſtraite des *bénéfices*, au lieu d'y être *ajoutée*. La différence eſt de cinquante ſept millions ſterling & au-delà ; c'eſt-à-dire, d'environ un milliard trois cens millions de notre monnoie.

Vous avez donc déjà plus de trois milliards trois millions trois cens millions à déduire ſur ſept. Et voici encore deux articles du même genre. 1°. Dans les deux cens ſoixante huit millions ſterling de prétendue balance en faveur de l'Angleterre, nous avons compris quatre-vingt ſeize millions ſterling d'or &

d'argent en eſpèces, lingots, vaiſſelle, ou bijoux, exportés au-dehors, qui ſe trouvent ſur les regiſtres de la Douane ; parce que les métaux précieux paient à la *ſortie*.

L'Angleterre ne recueille chez elle-même ni or ni argent ; les quatre vingt ſeize millions ſterling avoient donc été *importés* d'ailleurs. On ne les trouve point ſur les livres des douaniers, parce qu'ils ne paient point à l'*entrée*. Le Chevalier Whitworth en convient, & conſent qu'on en faſſe la déduction. Cet objet ſe monte, en monnoie de France, à plus de deux milliards cent millions.

Un dernier article à conſidérer, eſt celui des priſes faites par les Anglois ſur les autres nations en tems de guerre. Elles montent à ſept millions trois cens ſoixante douze mille livres ſterling environ, c'eſt-à-dire à peu près cent ſoixante dix millions monnoie de France, depuis la fin du dernier ſiècle. L'Auteur, qui paſſe en *recette* la valeur des *priſes*, auroit bien dû mettre *en dépenſe* ce qu'elles *ont coûté* : on n'entend pas le total des frais énormes occaſionnés par les guerres qui ont autoriſé ces priſes ; mais au moins la conſtruction, l'entretien des corſaires qui les faiſoient, & la valeur des vaiſſeaux Anglois enlevés par repréſailles.

Réſumons donc : ſur ſept milliards de balance en faveur de l'Angleterre, il pourroit bien ſe trouver, en vertu des faux & doubles emplois, cinq milliards & demi

environ à déduire par les raiſons ci-deſſus expoſées, qui paroiſſent l'établir avec évidence.

Reſteroient quinze cens millions gagnés par la balance du commerce ; mais gagnés en ſoixante quinze ou ſoixante ſeize ans ; c'eſt environ vingt millions par an, monnoie de France. Faiſons maintenant deux réflexions.

La première, que le revenu territorial des Provinces qui compoſent l'Empire Britannique, *le produit net des terres*, frais de culture précomptés, ſe monte sûrement à plus de ſix cens millions par an, vu ce qu'en prélèvent les impôts, & ce qu'il en reſte aux propriétaires.

VINGT A SIX CENT. Voilà donc, même en Angleterre, la proportion du produit entre le commerce & l'agriculture ; & cependant, quand il s'agit de balancer les intérêts reſpectifs, on ſacrifie ceux de la terre & de ſa culture aux intérêts mercantiles : & quand nos Ecrivains modernes parlent des richeſſes de l'Angleterre, & de ſa puiſſance, il ſemble que le commerce ſeul y ſoit pour le tout, & l'agriculture pour zéro.

Mais d'ailleurs ces vingt millions à peu près, de prétendue balance du commerce, quelles cauſes les produiſent ? Des prohibitions, des excluſions, un ſyſtême d'intolérance mercantile & d'uſurpations, ſoutenu par cinq ou ſix grandes guerres maritimes, & par l'entretien d'une flotte formidable & ruineuſe.

L'Angleterre a contracté plus de trois milliards de dettes. Les citoyens de tout Etat paient plus de cent vingt millions d'impôt par an, uniquement pour acquitter les intérêts de ces emprunts. Quand même ils profiteroient tous des vingt millions que produiroit annuellement le commerce, ce qui eſt au moins fort douteux pour les ſimples cultivateurs & propriétaires des terres *; il s'enſuivroit toujours qu'ils ont acheté vingt millions de rente annuelle au prix de trois milliards de capital, & cent vingt millions d'intérêts annuels. C'eſt là ſeconde réflexion.

Ces réſultats, qui ſont dignes de toute l'attention des hommes d'Etat & des bons Citoyens, rendent infiniment précieux le livre du Chevalier Whitworth & les tableaux qui le compoſent.

Depuis un ſiècle la politique mercantile a inondé de ſang & couvert de ruines les quatre parties du monde. La balance du commerce a paru le bien ſuprême. Il n'eſt point d'horreurs qu'on n'ait prodiguées pour s'approprier une portion des tréſors qu'elle devoit procurer.

---

* Suivant des calculs très-récens, la taxe des pauvres monte en Angleterre à trois millions de livres ſterling (ſoixante dix millions de livres tournois) ; & cette ſomme ne ſuffit pas pour faire ſubſiſter & pour ſoulager la multitude de malheureux qui ſe trouvent chez la nation la plus opulente de l'Europe ; tant il eſt vrai que le commerce n'enrichit que peu de Citoyens. Voyez *Sketches of the Hiſtory of Man*, Tome II. p. 45, & ſuivantes.

Eh bien ! Voilà ce qu'elle produiſoit en réalité à celui de tous les peuples que vos charlatans politiques vous propoſoient comme le plus grand objet d'émulation & d'envie.

Dépouillez cette balance de tous les acceſſoires chimériques. Effacez les doubles & faux emplois ; & voyez combien il faut de ſcience & de ſageſſe pour ſacrifier peut-être un million d'hommes & trois milliards de richeſſes à l'effet de procurer aux marchands qui demeurent chez vous, vingt millions environ tous les ans de bénéfices à partager entr'eux.

Ce réſultat de VINGT MILLIONS TOURNOIS POUR BALANCE ANNUELLE EN FAVEUR DE L'ANGLETERRE * eſt biſarre ſans doute dans les idées de la politique agioteuſe & mercantile, & ſi biſarre que la plupart des Anglois calculateurs aimeront mieux hauſſer les épaules que chercher une réponſe. La voici cette réponſe ; & peut-être la conſéquence qu'il faut naturellement & neceſſairement en tirer eſt digne de quelque attention.

Suppoſons que l'exportation annuelle de l'Angleterre ſoit de - -	300,000,000
Que la matière première en perte pour la nation ſoit de - - -	100,000,000
L'induſtrie en profit ſera de -	200,000,000

* Je ſais, & je ne dois pas déguiſer, que l'ouvrage de Sir Charles Whitworth n'a jamais été conſidéré en Angleterre

Si l'Angleterre employoit ces 200,000,000, en totalité, à payer les denrées importées pour la ſubſiſtance des hommes ; c'eſt alors que ſon induſtrie utilement

---

que comme une copie imprimée des tables de la Douane ; & que l'autorité de celui qui a pris la peine de les publier eſt très-médiocre parmi ſes compatriotes. On pourroit relever dans ces tables une foule d'erreurs de détails tantôt pour tantôt contre l'hypothèſe de l'Auteur.

Par exemple voici quelque choſe de vraiment biſarre. La contrebande, ce commerce né de la guerre des prohibitions, ce commerce ſalutaire, qui retarde la chûte des empires devorés par le fiſc ; la contrebande comptée pour rien ! abſolument omiſe dans la balance du commerce de la Grand-Bretagne ! le thé ſeul eſt un objet immenſe. Les eaux de vie, les autres liqueurs importées par la contrebande non-ſeulement des ports étrangers, mais de l'Ecoſſe, ſont preſque incalculables. Il en eſt de même du tabac. Le ſucre, exporté pour recevoir le rabais d'encouragement, & réimporté par contrebande pour obtenir du conſommateur le même prix des ſucres chargés de droits, eſt un autre objet très-conſidérable.

Le Chevalier Whitworth néglige une autre conſidération aſſez importante. La valeur des importations Angloiſes eſt comptée relativement à l'Angleterre, & non pas relativement au pays où les denrées qui en ſont l'objet ont été achetées. Par conſéquent les importations ſont évaluées après le fret, les commiſſions, l'aſſurance, &c. Mais les exportations ſont évaluées telles qu'elles ſe trouvent dans les magaſins des ports Anglois, libres de toutes charges ; & ces charges ſont peut-être un objet de 10 ou même de 20 pour cent ſur la ſomme totale des exportations, dont il faudroit charger la balance.

Il y a d'autres déceptions non moins capitales dans les

dirigée alimenteroit des fonds étrangers 1,200,000 Citoyens ; ce ſeroit-là le *maximum* de ſa proſpérité ; &

---

tables ſur leſquelles nous jettons un coup-d'œil rapide. La balance du commerce avec les Antilles Angloiſes par exemple ne mérite point de foi. Les exportations de la Jamaïque ne ſont ſouvent qu'une moitié, un tiers, un quart même des importations. La raiſon en eſt claire. Les propriétaires réſident en Europe, où ils dépenſent dans cette proportion le produit de leurs habitations. La Jamaïque n'eſt qu'une moitié des Iſles Angloiſes ; on peut faire la même remarque pour l'autre moitié.

L'Irlande eſt l'objet d'une erreur en ſens contraire, qui n'eſt pas moins palpable. Un grand nombre d'Irlandois réſident dans la Grande-Bretagne, où l'on a calculé qu'ils conſommoient des revenus formant une ſomme d'environ un million ſterling.

Une exagération très-abſurde dans les tables d'exportation ce ſont les armées, les hardes, les proviſions, les munitions néceſſaires aux flottes, aux forts, aux garniſons de la nation Angloiſe dans les différentes parties du monde. Le Chevalier Whitworth les porte en gain. Non-ſeulement ces avances immenſes ne ſont pas en pur profit ; mais il eſt au moins fort douteux qu'elles ſoient compenſées par le profit des places gardées ou ravitaillées, & même par les retours de commerce de ces places en tems de paix.

Et les exportations qu'abſorbe l'Afrique pour l'achat des Nègres, eſt-ce un gain aux yeux de la politique ou de l'humanité ?

Que dire auſſi des grandes Indes ? Si le commerce d'importation eſt défavorable dans le ſyſtême Anglois, pourquoi la nation Britannique prodigue-t-elle tant d'efforts & de tréſors pour arroſer de ſang un pays où elle importe infiniment plus qu'elle n'en exporte ; &, ce qui eſt plus remarquable, où quelques-unes de ces principales importations

cependant elle n'auroit point en ſa faveur de balance pécuniaire, & c'eſt parce qu'elle n'en auroit point qu'elle ſeroit heureuſe autant qu'il eſt poſſible.

C'eſt donc une ſpéculation fauſſe de commerçans à têtes étroites que de calculer le bénéfice du commerce par L'EXCÈS DE L'EXPORTATION, lequel eſt un mal.

Le vrai, le ſeul bénéfice eſt, dans ce que voient les gens ſenſés, qu'une grande nation, par ſon induſtrie, nourrit, ſur un ſol inſuffiſant, un ſixième de ſa population aux dépens des denrées étrangères.

Telles ſont les extravagantes idées ſur la BALANCE DU COMMERCE que les Anglois, & en général les commerçans agioteurs, voudroient BEAUCOUP D'ARGENT DE RESTE; tandis que le commerce n'eſt bon aux peuples qui en ont beſoin, qu'autant qu'avec une induſtrie portée où elle peut aller, ILS N'ONT PAS UN SOL DE BALANCE DE RESTE.

Ainſi; non-ſeulement l'Angleterre, en ayant annuellement VINGT MILLIONS TOURNOIS de ſon in-

---

tournent en rivalité contre l'induſtrie de la Grande-Bretagne? Je ne ſais ſi elle ſe prépare à la perte des Indes qui paroît imminente & inévitable; mais je doute qu'elle ait vraiment à y regretter autre choſe que la conduite qu'elle y a tenue.

On pourroit faire un volume d'obſervations de détails du même genre ſur les tables du Chevalier Whitworth; mais ce n'eſt pas l'examen de ſon ouvrage que j'ai entrepris. Je ne l'ai rappellé dans cette note que pour attaquer par un exemple frappant le préjugé qui calcule le bénéfice du commerce par l'excès d'exportation.

duſtrie, n'eſt ni moins heureuſe, ni moins ſage que dans le calcul des QUATRE-VINGT DIX MILLIONS de M. Whitworth ; mais elle eſt QUATRE FOIS PLUS L'UNE ET L'AUTRE.

Et en effet, ſi elle eût accumulé par la balance du Commerce, chaque année pendant un ſiècle, quatre-vingt dix millions comme le prétend M. Whitworth ; elle auroit, outre ſon argent natif, ſi je puis parler ainſi, neuf milliards. Eh ! quelle induſtrie pourroit lui reſter ? Combien de guinées faudroit-il aujourd'hui pour polir à Londres un bouton d'acier ? Comment l'Angleterre vomiroit-elle ces torrens d'or ? C'eſt alors que ce peuple ſi impoſant, ſi eſtimable, ſi reſpectable ſous tant de rapports, mais qui paroît avoir peu connu juſqu'ici les avantages de la paix, ſeroit obligé de chercher, de ſuſciter, d'enfanter des guerres, pour ſe débarraſſer de l'intolérable fardeau de ſon or qui le priveroit de mouvement & de vie ; & c'eſt alors qu'il faudroit bien que toutes les nations de la terre ſe liguaſſent pour effacer du livre de vie le peuple ennemi de tous les peuples qui ne pourroit plus vivre que de carnages.

RARA LOCORUM FELICITATE QUA SENTIRE QUÆ VELIS, ET QUÆ SENTIAS DICERE LICET. *Tacit.*

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, Snow-hill.

ERRATA.

PAGE 7, lignes 16 & 17. *qu'à transporter*—lisez—*qu'en transportant*.

P. 11, l. 24. *caveat*—lisez—*cavent*.

Ibid. l. dernière, ajoutez, *Cap.* 4.

P. 12, l. 13, ajoutez (*Noct. Att. l.* 10, *cap.* 20.)

P. 18, l. 2. *instrumens de*—lisez *instrumens du*.

P. 19, l. 25. *les moralistes, même*—lisez—*les moralistes mêmes*.

P. 22, l. 16. *qui ne cède ni aux peines de l'opinion*—lisez—*qui ne cède ni aux plaisirs, ni aux peines de l'opinion*.

P. 34, l. 4. *changer gouvernement*—lisez—*changer son gouvernement*.

P. 34, & 35. *aucun homme ni aucune collection d'hommes ne peuvent avoir droit à des emolumens ou à des privilèges distincts ou exclusifs*.

Celui qui a bien voulu traduire en Anglois cet ouvrage m'a fait observer que la suite de cette phrase modifioit la partie que j'en rapporte & pouvoit même fournir une objection contre moi. *No man, or corporation, or association of men have any other title to obtain advantages, or particular and exclusive privileges distinct from those of the community,* THAN WHAT ARISES FROM THE CONSIDERATION OF SERVICES RENDERED TO THE PUBLIC.—*Aucun homme, ni aucune Corporation d'hommes ne peuvent avoir droit à des émolumens ou à des privilèges distincts ou exclusifs,* A MOINS QUE CE NE SOIT EN CONSIDERATION DE SERVICES RENDUS AU PUBLIC;

Je réponds à cela. 1°, que cette modification est essentiellement mauvaise pour les raisons déduites dans mon ouvrage, & pour beaucoup d'autres; or l'erreur ne fait pas droit. 2°, que cette modification est évidemment en contradiction avec le sixième article de l'acte d'Union; puisque la confédération s'y est interdite à elle-même le droit de créer un ordre de noblesse. 3°, qu'en aucun cas du moins les loix des Etats ni celles de l'Union n'autorisent des particuliers à créer sans l'autorité des Législatures, & à se conférer des titres de leur seule autorité.

P. 43, l. 26. *les brancheosmbrageront*—lisez—*les branches ombrageront*.

P. 63, l. 14. effacez *sans doute*.

P. 66, l. 2. *se ultro*—lisez—*ultro se*.

P. 71. à la note j'ai cité de mémoire—lisez—*contemtor animus, & superbia, commune nobilitatis malum.* Bell. Jug. 64.

P. 77, l. 23, & 24. *sidèrum, & ex*—lisez—*siderum, ex*.

P. 80, l. 8. *des colonnes pour soutenir l'Etat ou la Couronne*.

Le pamphlet Américain m'a induit en erreur; il a mal cité Blackstone; & cela est d'autant plus singulier que le véritable texte étoit plus favorable à l'ami de la liberté. Blackstone dit: *pillars reared from among the people to support the throne*—DES COLONNES ELEVE'ES AU MILIEU DU PEUPLE POUR SOUTENIR LE TRÔNE.

Ibid. l. 14. *pillars for supporting the crown*—effacez, & lisez—*pillars reared from among the people to support the throne.* Com. I. 158.

P. 82, l. 20. *nobleſſe*—ajoutez—*& gentilshommes.*

P. 87, l. 25. *indictam capitolinis pulvineribus*—liſez—*indutam capitolinis pulvinaribus.*

P. 88, l. 7, & 8. *ſévère peut-être*—liſez—*ſévère. Peut-être.*

P. 91, l. 3. effacez *car.*

P. 100, l. 11. *pour le choix des oppreſſeurs*—liſez—*pour changer d'oppreſſeurs.*

P. 118, l. 23. *les plus hauts rangs dans un être raiſonnable*—liſez—*le haut rang d'être raiſonnable.*

P. 133, l. 2, de l'Anglois, *deſcription* liſez *deſcriptive.*

P. 137, l. dernière, σεβον liſez—σεβου.

P. 138, l. dernière, Σεμνον της Ρωμαϊκης αρχης μυστηριον—liſez—Της Ῥωμαίων ἀρχῆς σεμνὸν μυσῆριον.—Herodian. l. 8.

P. 139, l. 2de de l'Anglois, *becominme mbers*, l. *becoming members.*

P. 165, OBSERVATIONS, l. 15. *La Cour de Penſylvanie*—liſez—*le Comité de Maſſachuſetts.*

P. 212, l. 25. ajoutez : *Note du Traducteur.*

P. 221, l. 19. *l'intérêt de l'intérêt*—liſez—*l'intérêt compoſé.*

P. 254, l. 23. *Anglian*—liſez—*Anglican.*

P. 255, l. 12 effacez : *une fois.*

P. 257, l. 7 & 8. *& de lire comme une partie de la dévotion publique cette obligation*—liſez : *& de le lire comme une partie de la dévotion publique ; cette obligation.*

P. 258, l. 15 effacez *point.*

P. 260, l. 5. *des ; loix*—liſez—*des loix.*

P. 265, l. 12. *dépende*—liſez *dépend.*

P. 270, *meillure*—liſez—*meilleure.*

P. 274, l. 8. *connoître l'imperfection*—liſez—*ſe convaincre de l'imperfection.*

P. 277, l. 21. *conſtitution*—liſez—*repréſentation.*

P. 279, l. 23 *ilberté*—liſez—*liberté.*

Ibid l. 16. *perte*—liſez—*pente.*

Ibid l. 27. *Wallis*—liſez—*Wallace, car M. Price s'eſt trompé ſur l'ortographe de ſon nom.*

P. 290, l. 24. *différentes*—liſez—*d'un autre genre.*

P. 299, l. 16. *à l'eſpèce humaine*—liſez—*à notre eſpèce.*

P. 310, *ennemis*—liſez—*ennemies.*

P. 313, l. 29 & 30. *que pour exprimer la ſituation de l'Angleterre il faudroit*—liſez—*que s'il s'aggrave, il faudra pour exprimer la ſituation de l'Angleterre.*

Ibid. l. 33. effacez p. 54 & 55.

62-276
16 APR 62
FELLNER

P. 313, l. 34. 1784.—ajoutez p. 54 & 55.

Ibid. l. 31. *Etiam ſi Deu voluit*—liſez—*Deus, etiam ſi Deus voluit.*

P. 315, l. 1. *liberté ?*—liſez—*liberté.*

P. 348, l. 22. *pour l'Angleterre*—liſez—*pour l'Ecoſſe.*

P. 356, l. 13. *expugnable*—liſez—*inexpugnable.*

Ibid. *Note II*,—liſez—*Note III.*

P. 358, l. dernière de la première Note, *more*—liſez—*leſs.*

P. 371, *Note III*—liſez—*Note IV.*

P. 377, l. 25 & 26, effacez *trois millions.*

P: 378, l. 25, aux mots *enlevez par repréſailles*; on a oublié la note ſuivante :

Ceci n'eſt point exact. La confuſion que le Chevalier Whitworth a miſe dans l'évaluation des *priſes* a induit en erreur. Il y a deux colonnes dans celle de ſes tables qui exprime l'état des priſes; l'une d'importations, l'autre d'exportations; une partie des richeſſes enlevées aux ennemis ayant été conſommée en Angleterre, & une partie au-dehors : ainſi la remarque n'eſt pas tout à-fait juſte. Mais le réſultat numérique de l'obſervation fautive n'influe que foiblement ſur le calcul général. D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue, que le principal objet de ma note eſt de prouver QU'IL EST ABSURDE DE CACULER LE BENEFICE DU COMMERCE PAR D'EXCES D'EXPORTATION.

P. 382, l. 1. 200,000,000—ajoutez—*millions.*

P. 383, l. 1. 1,200,000—liſez—600,000.

E785
M672c